



**Séance plénière du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine
du 2 avril 2026**

PROCÈS VERBAL
in extenso

ADOPTÉ EN SÉANCE PLÉNIÈRE LE 15 JUIN 2026



**CONSEIL RÉGIONAL
DE NOUVELLE-AQUITAINE**

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 15 JUIN 2026

PROCES VERBAL

de la Séance Plénière du 2 avril 2026

Conformément à l'article L4132-12 du Code général des Collectivités Territoriales :
le procès-verbal de chaque séance [est] signé par le président et le ou les secrétaire(s)

Le Secrétaire de séance désigné

Jérôme GUILLEM

Le Président du Conseil régional

Alain ROUSSET

SOMMAIRE

Séance plénière du 02 avril 2026

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET,
Président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
et sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, Vice-Présidente et Monsieur Jean-Louis NEMBRINI, Vice-
Président, en l'absence momentanée du Président

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme GUILLEM

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL	10
INTERVENTION DES PRÉSIDENTS DE GROUPES : PROPOS LIMINAIRES	13
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE	40
01 – CRÉATION D'UN FONDS RÉGIONAL EXCEPTIONNEL DE SOUTIEN SUITE AUX INTEMPÉRIES DE L'HIVER 2026	41
Vote sur : CRÉATION D'UN FONDS RÉGIONAL EXCEPTIONNEL DE SOUTIEN SUITE AUX INTEMPÉRIES DE L'HIVER 2026	50
02 – DÉCISION MODIFICATIVE 2026 N° 1 - BUDGET PRINCIPAL	51
Vote sur : DÉCISION MODIFICATIVE 2026 N° 1 - BUDGET PRINCIPAL	64
03 – PRISE DE PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ FL WH HOLCO (FLYING WHALES)	66
Vote sur : PRISE DE PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ FL WH HOLCO (FLYING WHALES)	75
04 – STRATÉGIE RÉGIONALE RENOUVELÉE EN FAVEUR DE LA DÉFENSE : CONTRATS DE PARTENARIAT AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT ET AVEC L'ENTREPRISE NAVAL GROUP	76
Vote sur : STRATÉGIE RÉGIONALE RENOUVELÉE EN FAVEUR DE LA DÉFENSE : CONTRATS DE PARTENARIAT AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT ET AVEC L'ENTREPRISE NAVAL GROUP	86
05 – ACTUALISATION DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES RÉGIONALES ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES	87
Vote sur : ACTUALISATION DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES RÉGIONALES ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES	102
06 – POLITIQUE CONTRACTUELLE TERRITORIALE 2026-2028 DE LA NOUVELLE-AQUITAINE ET SON RÈGLEMENT D'INTERVENTION	103
Vote sur : POLITIQUE CONTRACTUELLE TERRITORIALE 2026-2028 DE LA NOUVELLE-AQUITAINE ET SON RÈGLEMENT D'INTERVENTION	119

07 – MODIFICATION DE LA LISTE DES PROJETS D'ENVERGURE RÉGIONALE INTÉGRÉS DANS LA RÉSERVE RÉGIONALE DU SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (SRADDET).....	120
Vote sur : MODIFICATION DE LA LISTE DES PROJETS D'ENVERGURE RÉGIONALE INTÉGRÉS DANS LA RÉSERVE RÉGIONALE DU SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES TERRITOIRES (SRADDET).....	125
08 – PARTENARIAT AVEC L'AGENCE D'URBANISME ATLANTIQUE PYRÉNÉES (AUDAP) : CONVENTION-CADRE TRIENNALE 2026-2028	126
Vote sur : PARTENARIAT AVEC L'AGENCE D'URBANISME ATLANTIQUE PYRÉNÉES (AUDAP) : CONVENTION-CADRE TRIENNALE 2026-2028	126
09 – BILAN ET POURSUITE DU DISPOSITIF EN FAVEUR DE LA REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS ET CENTRES-VILLES POUR LA PÉRIODE 2026-2028 DANS LE CADRE D'UN RÈGLEMENT D'INTERVENTION MODIFIÉ	127
Vote sur : BILAN ET POURSUITE DU DISPOSITIF EN FAVEUR DE LA REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS ET CENTRES-VILLES POUR LA PÉRIODE 2026-2028 DANS LE CADRE D'UN RÈGLEMENT D'INTERVENTION MODIFIÉ	129
15 – RÈGLEMENT D'INTERVENTION POUR LE SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES EN NOUVELLE-AQUITAINE.....	130
Vote sur : RÈGLEMENT D'INTERVENTION POUR LE SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES EN NOUVELLE-AQUITAINE.....	141
16 – CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE	142
Vote sur : CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE	143
10 – ACCORD DE CONSORTIUM - PROJET PEGASE (PROCESSUS D'ÉLABORATION GÉNÉRALISÉE DE L'AVION SANS ÉMISSION)	144
Vote sur : ACCORD DE CONSORTIUM - PROJET PEGASE (PROCESSUS D'ÉLABORATION GÉNÉRALISÉE DE L'AVION SANS ÉMISSION)	147
11 – PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES LYCÉES.....	148
Vote sur : PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES LYCÉES	152
12 – ENGAGEMENT POUR LE PACTE BOIS-BIOSOURCÉS AVEC LES INTERPROFESSIONS FIBOIS	153
Vote sur : ENGAGEMENT POUR LE PACTE BOIS-BIOSOURCÉS AVEC LES INTERPROFESSIONS FIBOIS	154
13 – PARTENARIAT EUROPÉEN AGROECOLOGIE	155
Vote sur : PARTENARIAT EUROPÉEN AGROECOLOGIE	158
14 – ILE DE VASSIVIÈRE - PLAN D'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT RÉGIONALE 2026-2040	159
Vote sur : ILE DE VASSIVIÈRE - PLAN D'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT RÉGIONALE 2026-2040	161
18 – BILAN DES ACTIVITÉS DE L'APPRENTISSAGE EN 2024 ET 2025.....	162
DONNE ACTE	165
19 – RÈGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES RÉGIONALES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET DE L'EMPLOI AVEC LES ENTREPRISES.....	166

Vote sur : RÈGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES RÉGIONALES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET DE L'EMPLOI AVEC LES ENTREPRISES.....	169
20 – ACCORD-CADRE DE PARTENARIAT RELATIF À L'ACTION CONJOINTE DE LA RÉGION ET DU RÉSEAU DES MISSIONS LOCALES POUR L'ACCÈS À LA QUALIFICATION, À L'EMPLOI ET À L'AUTONOMIE DES JEUNES EN NOUVELLE-AQUITAINE	171
Vote sur : ACCORD-CADRE DE PARTENARIAT RELATIF À L'ACTION CONJOINTE DE LA RÉGION ET DU RÉSEAU DES MISSIONS LOCALES POUR L'ACCÈS À LA QUALIFICATION, À L'EMPLOI ET À L'AUTONOMIE DES JEUNES EN NOUVELLE-AQUITAINE	174
17 – LANGUES ET CULTURES RÉGIONALES : CONVENTIONS RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT DE LA LANGUE BASQUE	175
Vote sur : LANGUES ET CULTURES RÉGIONALES : CONVENTIONS RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT DE LA LANGUE BASQUE	180
21 – PARTICIPATION DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE AU PROJET EUROPÉEN : "ENTREPRENDRE COLLECTIVEMENT POUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET TRANSFORMATRICE" [EFA213/06 EC-EST] – PROGRAMME OPÉRATIONNEL INTERREG VI-A ESPAGNE-FRANCE-ANDORRE (POCTEFA) 2021-2027	181
Vote sur : PARTICIPATION DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE AU PROJET EUROPÉEN : "ENTREPRENDRE COLLECTIVEMENT POUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET TRANSFORMATRICE" [EFA213/06 EC-EST] – PROGRAMME OPÉRATIONNEL INTERREG VI-A ESPAGNE-FRANCE-ANDORRE (POCTEFA) 2021-2027	181
22 – COMMUNICATION RELATIVE AUX PROGRAMMES EUROPÉENS RÉGIONAUX NOUVELLE-AQUITAINE : CONFORTER LE RÔLE STRATÉGIQUE DE LA RÉGION DANS LA GESTION DES FONDS EUROPÉENS	182
DONNE ACTE	183
23 – COOPÉRATION EUROPÉENNE : CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE AVEC LES CENTRES EUROPE DIRECT ET LES MAISONS DE L'EUROPE LABELLISÉES DE NOUVELLE-AQUITAINE 2026-2030	184
Vote sur : COOPÉRATION EUROPÉENNE : CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE AVEC LES CENTRES EUROPE DIRECT ET LES MAISONS DE L'EUROPE LABELLISÉES DE NOUVELLE-AQUITAINE 2026-2030.....	186
24 – RÈGLEMENTS D'INTERVENTION DES DISPOSITIFS D'APPUI AUX INITIATIVES LOCALES DE DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET D'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET À LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE (ECSI) ET À UN RÉSEAU NÉO-AQUITAIN DE STRUCTURES RESSOURCES EN ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET À LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE (STRECSI)	187
Vote sur : RÈGLEMENTS D'INTERVENTION DES DISPOSITIFS D'APPUI AUX INITIATIVES LOCALES DE DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET D'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET À LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE (ECSI) ET À UN RÉSEAU NÉO-AQUITAIN DE STRUCTURES RESSOURCES EN ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET À LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE (STRECSI).....	189
25 – COOPÉRATION INTERNATIONALE : ACCORD-CADRE TRIENNAL DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA RÉGION ITALY - 2026-2028	190
Vote sur : COOPÉRATION INTERNATIONALE : ACCORD-CADRE TRIENNAL DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA RÉGION ITALY - 2026-2028	194

26 – SOCIÉTÉ PUBLIQUE INTERRÉGIONALE DES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DES TRANSPORTS (SPIIT) - MODIFICATION DU PACTE D'ACTIONNAIRES ET INTÉGRATION À LA CONCESSION DE LA MAINTENANCE LOURDE DES MATÉRIELS ROULANTS	195
Vote sur : SOCIÉTÉ PUBLIQUE INTERRÉGIONALE DES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DES TRANSPORTS (SPIIT) - MODIFICATION DU PACTE D'ACTIONNAIRES ET INTÉGRATION À LA CONCESSION DE LA MAINTENANCE LOURDE DES MATÉRIELS ROULANTS	202
27 – MOBILITÉ LOCALE : ADOPTION DU CONTRAT OPÉRATIONNEL DE MOBILITÉ MONTS ET BARRAGES, CONVENTIONS D'APPLICATION ET TRANSFERT DE COMPÉTENCE	203
Vote sur : MOBILITÉ LOCALE : ADOPTION DU CONTRAT OPÉRATIONNEL DE MOBILITÉ MONTS ET BARRAGES, CONVENTIONS D'APPLICATION ET TRANSFERT DE COMPÉTENCE	203
28 – CONVENTION POUR L'EXPLOITATION ET LE FINANCEMENT DE LA NAVETTE MUSSIDAN-PÉRIGUEUX-NIVERSAC AVEC LE GRAND PÉRIGUEUX ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ISLE VERN SALEMBRE	204
Vote sur : CONVENTION POUR L'EXPLOITATION ET LE FINANCEMENT DE LA NAVETTE MUSSIDAN-PÉRIGUEUX-NIVERSAC AVEC LE GRAND PÉRIGUEUX ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ISLE VERN SALEMBRE	205
29 – LIGNE RÉGIONALE DE CAR EXPRESS 140E NIORT – LA ROCHELLE : AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA LIGNE RELATIF À LA PROLONGATION D'UN AN DE LA PÉRIODE D'EXPÉRIMENTATION	206
Vote sur : LIGNE RÉGIONALE DE CAR EXPRESS 140E NIORT – LA ROCHELLE : AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA LIGNE RELATIF À LA PROLONGATION D'UN AN DE LA PÉRIODE D'EXPÉRIMENTATION	206
30 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT RÉGIONAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES	207
Vote sur : MODIFICATION DU RÈGLEMENT RÉGIONAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES	208
31 – AVENANT AU CONTRAT D'OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC (COSP) AVEC LA RÉGIE RÉGIONALE DES TRANSPORTS DE LA HAUTE-VIENNE (RRTHV)	209
Vote sur : AVENANT AU CONTRAT D'OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC (COSP) AVEC LA RÉGIE RÉGIONALE DES TRANSPORTS DE LA HAUTE-VIENNE (RRTHV)	209
32 – CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE D'OLÉRON POUR LA LIAISON MARITIME ILE D'OLÉRON – LA ROCHELLE	210
Vote sur : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE D'OLÉRON POUR LA LIAISON MARITIME ILE D'OLÉRON – LA ROCHELLE	211
33 – TABLEAU DES EMPLOIS	212
Vote sur : TABLEAU DES EMPLOIS	212
34 – COMMUNICATION : DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT POUR ESTER EN JUSTICE AU NOM DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET ACCEPTER LES INDEMNITÉS D'ASSURANCE	213
DONNE ACTE	213
MOTIONS, VŒU ET QUESTIONS ORALES	214
Motion déposée par le groupe Communiste, Ecologique, Citoyen : " Pour le respect par l'Etat de ses engagements financiers sur la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest "	214
Motion déposée par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen : " Pour la mise en place du vote électronique et le renforcement de la démocratie dans l'assemblée régionale "	218

Motion déposée par les groupes PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen, PRG Le Centre Gauche et Ecologiste, Solidaire et Citoyen : " Renforçons la démocratie et les CESER, représentation de la société civile aux côtés des élu.e.s de la Région "	220
Motion déposée par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen : " Pour une gestion éthique et républicaine des ressources pédagogiques en Nouvelle-Aquitaine "	222
Motion déposée par le groupe Rassemblement National et Apparentés : " Pour l'exclusion des produits issus du Mercosur des cantines scolaires de Nouvelle-Aquitaine "	227
Vœu déposé par le groupe Rassemblement National et Apparentés : " Flambée des prix des carburants en Nouvelle-Aquitaine "	232
QUESTIONS ORALES	235
ANNEXES	238

Étaient présents :

Alain ROUSSET (PS),

Andréa BROUILLE (PS), Jean-Louis NEMBRINI (PS), Karine DESROSES (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Françoise JEANSON, PS), Guillaume RIOU (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Alain ROUSSET, PS), Françoise JEANSON (PS), Philippe NAUCHE (PS), Sandrine DERVILLE (PS), Rémi JUSTINIEN (PS), Renaud LAGRAVE (PS), Laurence ROUÈDE (PS), Catherine BERNARDEAU (CEC), Jean-Pierre RAYNAUD (PS), Maud CARUHEL (PS), Philippe LAFRIQUE (PS), Charline CLAVEAU (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Andréa BROUILLE, PS),

Stéphanie ANFRAY (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Mathieu HAZOUARD, PS), Jean-Luc ARMAND (PRG), Nathalie ARNAUD (PS), Maïder AROSTEGUY (LR), Dominique ASTIER (PS), Alain BACHÉ (CEC), Françoise BALLEST-BLU (RE), Geneviève BARAT (PS), Vital BAUDE (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Stéphane TRIFILETTI, ECOLO), Julien BAZUS (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Marie-Laure LAFARGUE, PS et absent en cours de séance), Anne-Laure BEDU (ECOLO), Mathieu BERGÉ (PS), Jean-Marie BERGERET-TERCQ (PS), Thibault BERGERON (PS), Maryline BEYRIS (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Martine PINVILLE, PS), Jean-François BLANCO (ECOLO, absent en cours de séance), Gérard BLANCHARD (PS), Gilles BOEUF (PS), Isabelle BOUDINEAU (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Lydia HÉRAUD, PS), Muriel BOULMIER (LR), Yasmina BOULTAM (PS), Katia BOURDIN (ECOLO), Pascale BOUSQUET-PITT (PS), Patrice BOUTENÈGRE (PS), Sophie BUSSIÈRE (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Katia BOURDIN, ECOLO), Armelle CASSIN (LR), Fanny CASTAGNEDE (CEC, ayant donné pouvoir en cours de séance à Béatrice TARIOL, CEC), Christophe CATHUS (PS), Pascal CAVITTE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Philippe NAUCHE, PS), Sandrine CHADOURNE (RN), Frédérique CHARPENEL (PS), Emmanuel CHARRÉ (PS), Marie-Line CHEMINADE (UDI), Pierre CHERET (PS), Thomas CHEVALERIAS (LR), Caroline COLOMBIER (RN, absente en cours de séance), Jacques COLOMBIER (RN), Maryse COMBRES (ECOLO), Pascal COSTE (LR), Marie COSTES (LR), Annick COUSIN (RN), Marie-Laure CUVÉLIER (PS), Didier DAMESTOY (ECOLO), Alain DARBON (PS), Sébastien DELBOSQ (RN), Sandra DELIBIT (LR), Benjamin DELRIEUX (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Christophe CATHUS, PS), Christian DEVEZE (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance à Jean DIONIS DU SÉJOUR, CI et absent en cours de séance), Brigitte-Amandine DEWAELE (ECOLO), Karfa DIALLO (ECOLO), Edwige DIAZ (RN), Jean DIONIS DU SÉJOUR (CI, absent en cours de séance), Michel DUFAY (RN), Pascal DUFORESTEL (PS), Christophe DUPRAT (LR), Michel DURRIEU (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Dominique ASTIER, PS), Valéry ELOPHE (RN), Jackie EMON (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Mathieu BERGÉ, PS), Frédérique ESPAGNAC (PS), Hélène ESTRADÉ (LR), Bixente ETCHEÛHARRETA (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Frédérique ESPAGNAC, PS), Laurence FARRENG (CI, absente en cours de séance), Marilyne FORGENEUF (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Brigitte-Amandine DEWAELE, ECOLO), Sylvie FRANCESCHINI (RN), Albin FREYCHET (RN), Edwige GAGNEUR (CEC), Nicolas GAMACHE (ECOLO), Pauline GARRAUD (RN), Christine GRAVAL (ECOLO), Olivier GUIBERT (RN), Jérôme GUILLEM (PS), Patrick

GUILLEMOTEAU (PS), Véronique HAMMERER (RE), Mathieu HAZOUARD (PS), Lydia HÉRAUD (PS), Sandrine HERNANDEZ (PS), Claire JACQUINET (PS), Marie JARRY (CI, absente en cours de séance), Brahim JLALJI (CEC, ayant donné pouvoir en cours de séance à Edwige GAGNEUR, CEC), Frédérique JOINT (RN, ayant donné pouvoir en cours de séance à Pierre LE CAMUS, RN), Florence JOUBERT (RN, absente en cours de séance), Delphine LABAILS (PS), David LABICHE (LR), Mathieu LABROUSSE (PS), Florent LACARRERE (PS), Marie-Laure LAFARGUE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Delphine LABAILS, PS), Laurent LAMARA (RN, ayant donné pouvoir en cours de séance à Marion LATUS, RN), Colette LANGLADE (PS), Nathalie LANZI (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Pascal DUFORESTEL, PS), Christelle LAPOUGE (CI, absente en cours de séance), Véronique LAPRÉE (LR), Isabelle LARROUY (CEC), Marion LATUS (RN), Élise LAURENT-GUEGAN (PRG), Guillaume LAUSSU (UDI), Virginie LEBRAUD (PS), Pierre LE CAMUS (RN), Étienne LEJEUNE (PS), Virginie LENOIR (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Marie-Laure CUVELIER, PS), Nathalie LE YONDRE (PS, absente en cours de séance et ayant donné pouvoir en fin d'après-midi à Jean-Pierre RAYNAUD, PS), Marie-Ange MAGNE (RE), Joëlle MARIE-REINE SCIARD (PS), Baptiste MAURIN (PS), Guillaume MOLIERAC (PS), Laurence MOTOMAN (ECOLO), Nathalie MOTSCH (UDI), Ronan NÉDÉLEC (LR), Damien OBRADOR (RN), Marc OXIBAR (LR), Jean-Louis PAGÈS (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Thierry PERREAU, ECOLO), Bruno PALUTEAU (RN), Thierry PERREAU (ECOLO), Jerome PEYRAT (RE), Martine PINVILLE (PS), Nicolas PLATON (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Colette LANGLADE, PS), Mélanie PLAZANET (PS, absente en cours de séance), Jean-Philippe PLEZ (PRG), Jonathan PRIOLEAUD (LR), Pascale REQUENNA (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance à Christian DEVEZE, CI et absente en cours de séance), Anabelle REYDY (CEC), Yann RIVIÈRE (LR), Fabien ROBERT (CI, absent en cours de séance), Andde SAINTE-MARIE (PS), Éric SARGIACOMO (PS), Émilie SARRAZIN (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Christine SEGUINAU, ECOLO), Christine SEGUINAU (ECOLO), Françoise SERRE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Philippe LAFRIQUE, PS), Jacqueline SIMONNET (PRG), Margarita SOLA (PS), Serge SORE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Renaud LAGRAVE, PS), Eric SOULAT (RN), Béatrice TARIOL (CEC), Isabelle TARIS (CEC), Arnaud TAUZIN (LR), Benoît TIRANT (PS), Stéphane TRIFILETTI (ECOLO), Thierry TRIJOULET (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Laurence ROUÈDE, PS), Yves TROUSSELLE (PS), Bernard UTHURRY (PS), Laurence VALLOIS-ROUET (PS), François VERRIERE (RN), Laurence VEYSSIERE (RN), Marie-Hélène VILLANOVE (LR), François VINCENT (PS), Reine-Marie WASZAK (PS), Sophie WEBER (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Eric SARGIACOMO, PS), Francis WILSIUS (PRG, ayant donné pouvoir en cours de séance à Jean-Philippe PLEZ, PRG)

Étaient représentés :

Émilie ALONSO (PS, ayant donné pouvoir à Florent LACARRERE, PS),
 Xavier BONNEFONT (CI, ayant donné pouvoir à Christelle LAPOUGE, CI et absent en cours de séance),
 Florent BOUDIÉ (RE, ayant donné pouvoir à Marie-Ange MAGNE, RE),
 Elodie BOURREL (CI, ayant donné pouvoir à Fabien ROBERT, CI et absente en cours de

séance),

Christelle CHASSAGNE (PS, ayant donné pouvoir à Nathalie LANZI, PS et en fin d'après-midi à Jean-Louis NEMBRINI, PS),

Françoise COUTANT (ECOLO, ayant donné pouvoir à Nicolas GAMACHE, ECOLO),

Daniel DARTIGOLLES (CI, ayant donné pouvoir à Marie JARRY, CI et absent en cours de séance),

Émilie DUTOYA (PS, ayant donné pouvoir à Andde SAINTE-MARIE, PS),

Delphine EYCHENNE (PS, ayant donné pouvoir à Sandrine DERVILLE, PS),

Yves FOULON (LR, ayant donné pouvoir à Christophe DUPRAT, LR),

Guillaume GUERIN (LR, ayant donné pouvoir à Pascal COSTE, LR),

Sandrine LAFFORE (PS, ayant donné pouvoir à Maud CARUHEL, PS),

Frédéric MELLIER (CEC, ayant donné pouvoir à Isabelle LARROUY, PS),

Françoise MESNARD (PS, ayant donné pouvoir à Rémi JUSTINIEN, PS),

Marie-Hélène MICHON (PS, ayant donné pouvoir à Geneviève BARAT, PS),

Henri SABAROT (PS, ayant donné pouvoir à Patrick GUILLEMOTEAU, PS),

Étaient excusés :

Nathalie COLLARD (RN),

Richard GUERIT (RN),

Pascal MARKOWSKY (RN),

Séverine WERBROUCK (RN)

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

M. LE PRÉSIDENT. - Bonjour ou bonjour à toutes et à tous. Chers collègues et chers amis, d'abord vous signaler la présence de membres du Conseil régional des jeunes qui nous honorent de leur présence. Alors, on a Loli CHIBKO de Bayonne, Maïna LAILLER, je ne sais pas si ça se prononce comme ça, de Poitiers, Noa MULLER d'Anglet, Emma LE MENAGER de Bordeaux, Hector CLEMENTE d'Orthez et Anastasia SOLER de Pessac. Je voudrais d'abord adresser un salut à la fois amical et républicain à celles et ceux qui n'ont pas connu la réussite lors de ces élections municipales. Je sais l'investissement, non pas simplement dans une campagne, mais lié au rôle de maire. Personne n'a démerité, c'est la démocratie. Et je voudrais d'abord m'adresser à elle et à eux avec beaucoup d'amitié parce que la défaite n'en demeure pas moins éprouvante. Et puis, adresser un salut bien sûr fraternel, amical et républicain à celles et ceux qui ont été élus. Et je crois qu'on en a plus d'une centaine, me dit-on, dont 31 maires, qui sont présents ici, dans cette assemblée. J'ajoute également mon sentiment de répulsion à l'égard de toute violence, qu'elle soit physique ou verbale, qui sont des atteintes à la démocratie. On est en démocratie et on respecte tout le monde.

Et puis, avoir un mot aussi à l'égard d'un homme, d'un grand homme qui vient de nous quitter, Lionel JOSPIN, à la vie politique riche d'enseignements. Il était devenu néo-aquitain à temps partiel, sur l'île de Ré, où le sage s'intéressait à notre vie régionale et culturelle, puisqu'il a participé au prix Lacouture et qu'il m'avait signalé, un jour, ce que j'ignorais, qu'il y a eu, sur l'île de Ré une bataille il y a plusieurs siècles entre Anglais et Français, et qu'il me demandait de bien vouloir recevoir les archéologues amateurs qui avaient redécouvert ce champ de bataille, disparu depuis, aussi, plusieurs siècles. Je crois que le bilan de Lionel JOSPIN reste extrêmement fort. Et je voudrais adresser, en votre nom à tous, à Sylviane AGACINSKI, à ses enfants, nos condoléances et nos pensées les plus émues. Si vous le voulez bien, mes chers collègues, comme nous l'avons fait pour d'autres grands personnages de notre cinquième République, je vous propose d'observer une minute de silence à sa mémoire.

Une minute de silence est observée.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous remercie. Revenir sur l'état du monde n'est pas forcément de notre compétence, même à l'heure où les conséquences de cette aventure inadmissible exposent nos concitoyens à des coûts personnels, des coûts d'entreprise, des coûts à nos collectivités. Avec Jean-Louis NEMBRINI, nous faisons référence à l'explosion des prix de l'énergie sur nos comptes pour les lycées, ce qui, d'ailleurs, nous incite, et nous aurons un dossier sur ce sujet, à se plonger sur les transitions énergétiques soit par la géothermie, soit par le solaire et les travaux thermiques pour que les conditions de vie et les coûts soient abordables pour nous.

J'aimerais aussi évoquer un certain nombre de combats que nous menons et mon incompréhension à l'égard notamment du projet de loi qui est porté par, je crois, Madame KLINKERT sur la décentralisation et qui, en fait, passe à côté du sujet, tout en remettant en cause les Régions avec ce problème de l'Alsace contre lequel mon collègue Président de la Région Grand Est s'élève et nous a demandé, aux Présidentes et aux Présidents de Régions, de rédiger un texte. Mais je ne sais plus ce qui se passe. On a ce retour de la suppression des CESER, qui est bien entendu une stupidité totale. Nous critiquons l'État parce qu'il a un fonctionnement trop vertical, qu'il n'y a pas de discussion réelle avec les acteurs de la vie civile, et nous avons la chance d'avoir des Conseils économiques et sociaux. Je reviendrai d'un mot sur l'étude qui a été faite sur les cahiers de doléances après le mouvement des gilets jaunes. Supprimer les CESER, c'est diminuer la démocratie. Le coût est marginal. Et la concertation, le travail collectif avec les acteurs économiques et sociaux n'a pas de prix. Donc je voudrais m'élever là-dessus, contre cela. J'aurai l'occasion de m'exprimer dans les médias sur ce domaine.

Et puis, on a reçu, avec Jean-Pierre RAYNAUD, une lettre de la ministre de l'Agriculture qui nous dit qu'elle allait diminuer une part de revenus des agriculteurs qui s'appellent les MAEC, les mesures agro-environnementales, sur les MAEC eau. Alors que le problème de la potabilité de l'eau coûte, les collègues élus municipaux ou dans les intercommunalités le voient, de plus en plus cher. MAEC eau, MAEC prairie. Ce qui fait qu'on risque d'avoir des prairies retournées alors qu'il faut défendre l'élevage. Tout ça est complètement ubuesque et on aura l'occasion d'y revenir dans les différentes commissions.

Par ailleurs, quelques bonnes nouvelles. D'abord, nous sommes la première région française à réindustrialiser. Je ne sais pas s'il y a beaucoup de lecteurs des Échos dans cette assemblée, mais le rapport de la DGE, la direction générale des entreprises, nous met loin devant Occitanie et Rhône-Alpes sur le nombre d'usines nouvelles créées en 2025. Et j'avoue que j'en suis assez fier. Pour l'instant, quand on construit une usine, on ne sait pas combien il y aura d'emplois et l'essentiel, c'est de construire des usines pour pouvoir créer de l'emploi industriel.

Hier, nous étions avec Françoise JEANSON aux 30 ans et donc à la finalité des travaux de l'installation du laser mégajoule qui est effectivement l'un des deux centres de simulation des essais nucléaires. Alors, certains peuvent penser que ce n'est pas bien, mais c'est d'abord préférable à des essais dans la nature. Et puis, en fait, cela permet de maintenir aussi notre défense à un niveau de qualité et de maintenir, surtout, notre dissuasion. Vous trouverez ou vous avez trouvé dans nos dossiers le renouvellement de la convention avec la délégation générale à l'armement, la DGA, et avec Naval Group. J'ai réuni ici à deux reprises les responsables militaires de la région et nous avons fait un séminaire de travail avec 70 entreprises dronistes et l'armée, la DGA sur cette convention qui date de 2010, et, en fait, on a été la première Région à signer une convention avec la DGA, nous accompagnons les entreprises duales, civiles et militaires, en tenant compte du fait que les évolutions des carnets de commandes peuvent varier selon que l'activité est civile ou militaire. Et je m'en réjouis. On est en train, aussi, de mettre en place un fonds d'investissement pour nos sous-traitants du domaine de la défense et du domaine dual avec la Région Occitanie et avec la Région Bretagne.

Je reviens d'un mot, sans transition, sur le CESER. J'avais passé commande d'une analyse des cahiers de doléances qui avaient été, alors, je n'arrive pas à voir la définition du mot oblitérée, en tout cas cachée, non utilisée, et qui est très intéressante, sur les 25 000 cahiers de doléances qui ont été écrits pendant cette période du mouvement des gilets jaunes, pour les analyser. Mouvement à la fois populaire, pas forcément des plus démunis ou des plus pauvres, mais qui exprime un besoin de justice, un besoin de transparence et un besoin de meilleure participation à la décision publique. Je vous renvoie à ce texte que l'on vous remettra. Il est extrêmement éclairant et les acteurs publics, notamment nationaux, devraient s'en inspirer.

Une information parce que nous avons besoin de la donner ce matin, compte tenu de ce qu'il y avait, il y a deux jours, dans la presse, dans une certaine presse. Renaud LAGRAVE et Patrick GUILLEMOTEAU ont réuni à la commission des délégations de service public et le groupe transpartisan sur les transports, au terme d'un travail de plus d'une année avec les candidats à l'opération ferroviaire de Poitou-Charentes. Un travail de fond avec une première offre, puis une deuxième offre, et des discussions. Je proposerai à la commission permanente qui aura à en décider que le candidat retenu soit la SNCF.

Mais je note que chacune des offres était extrêmement forte techniquement et financièrement, et que, contrairement à ce que je lis ou j'entends, c'est l'utilisateur qui gagne.

L'utilisateur va gagner parce que je présenterai une proposition qui va augmenter l'offre en Poitou-Charentes de 20 % et que nous ferons pour la collectivité des économies notables. Voilà, chers collègues.

Et puis, on a les 10 ans, de cette grande Région, et il faut qu'on les fête. On ne sait pas encore comment. Champagne, peut-être pas, mais du crémant et puis du vin. Il faut qu'on le fête parce que, quelque part, c'est une aventure assez incroyable, inédite en France. Jusque-là, l'extension des Régions, il y a huit siècles, se faisait par des conquêtes territoriales. Là, ça s'est passé par la loi et je crois qu'aujourd'hui, on peut tirer les leçons, peut-être pas toutes partagées, de cette grande Région et de sa puissance de feu, notamment pour l'emploi et les entreprises et pour l'éducation.

Voilà, chers collègues, je vous souhaite une bonne plénière, teintée de dialogue, me dit-on, d'écoute et de respect, sous l'égide, je lis, de l'intérêt général et régional. Je vous remercie.
Fabien ROBERT.

INTERVENTION DES PRÉSIDENTS DE GROUPES : PROPOS LIMINAIRES

GROUPE CENTRE ET INDÉPENDANTS

M. ROBERT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, les élections municipales viennent de s'achever et, avec elles, une intense campagne électorale. Je voudrais à mon tour féliciter dans cet hémicycle toutes celles et ceux qui ont été candidats, qui ont été élus. Je ne vais pas les nommer pour n'oublier personne. Saluer l'engagement de ceux qui ont, pendant des années, assumé ce mandat et qui ont décidé de raccrocher l'écharpe également. Et puis, je voudrais adresser des sincères félicitations plus particulièrement aux membres de nos groupes. Je pense à Xavier BONNEFONT, Pascale REQUENNA, Nathalie MOTSCH, Guillaume LAUSSU, Marie-Line CHEMINADE, Véronique HAMMERER, Jérôme PEYRAT. Et avoir une pensée évidemment pour Jean DIONIS, Christian DEVEZE et Laurence FARRENG qui n'ont pas connu le même succès.

Mais ces élections ont été, à l'échelle régionale, un enseignement particulier. D'abord, Monsieur le Président, elles ont révélé que l'alliance que le PS a défendu avec l'extrême gauche a été une très mauvaise affaire. Oui, oui, oui mes chers collègues, je sais que ça vous dérange, mais c'est la vérité. Vous pensiez réaliser un coup politique. Vous avez signé une capitulation morale et électorale. Souvent, ce mariage a été un échec.

Et là où il a fonctionné, vous avez des élus PS qui sont aujourd'hui sous pression de LFI, pour ne pas dire dépendants de l'extrême gauche. Alors, vous qui nous donnez souvent des leçons, permettez-moi un simple conseil : utilisez plutôt une boussole qu'un rétroviseur pour conclure vos alliances électorales. Une autre formation se réveille avec la gueule de bois : les écologistes. Eux qui prophétisaient la disparition du macronisme sont aujourd'hui confrontés à la leur. Et pour cause, l'écologie gadget, à Bordeaux particulièrement, n'a pas permis de mieux vivre ensemble, une écologie de posture qui refuse par exemple la science, le nucléaire en étant l'exemple le plus criant. La politique stigmatisante à l'égard de la voiture, à l'égard de ceux qui n'ont pas la chance de pouvoir aller travailler à 15 minutes de marche ou de vélo, ou même de télétravailler. Toutes ces politiques qui, au fond, ont pénalisé les classes moyennes, eh bien, expliquent aujourd'hui la défaite des écologistes dans un grand nombre de villes. Ces incohérences, au fond, démontrent que vous ne pensez, je crois, ni la fin du monde ni la fin du mois. Quant aux extrêmes : beaucoup de bruit pour rien. Quand on regarde le nombre de communes de plus de 30 000 habitants, seulement 6 ont été gagnées par LFI, 12 par le RN. Et quand on regarde les communes de moins de 10 000 habitants : 1 % pour le RN et les LFI n'est même pas comptabilisé, là où les modérés peuvent en revendiquer 19 %. Bref, c'est un triomphe qui n'existe pas, même s'il y a une poussée que personne ne peut contester. Mais à l'échelle de nos communes, c'est bien le bon sens, l'intérêt général, la modération, la tempérance, la dignité humaine qui l'a largement emporté.

Alors, Monsieur le Président, parlons maintenant de notre région. TER, bien sûr, nous sommes en soutien total du choix qui sera fait, car nous avons défendu cette convention. Rappelez-vous, elle est passée grâce au soutien des groupes centristes. Et nous voyons là les effets bénéfiques de la concurrence qui montre déjà une amélioration du service et des économies pour la Région. Sur le fonds exceptionnel de soutien aux intempéries, nous serons là aussi au rendez-vous. C'est Christelle LAPOUGE qui interviendra. En revanche, nous ne voulons pas de hiérarchie dans la solidarité. Les intempéries touchent toutes les propriétés de la même manière, qu'elles soient en bio ou qu'elles ne soient pas en bio. Quand vous êtes face aux intempéries, vous êtes détruit de la même manière et c'est pour ça que nous vous proposons un amendement. Sur le fonds de soutien à la défense, je vous ai écrit le 14 décembre 2024, et permettez-moi d'être assez direct, vous communiquez assez vite, plus vite que vous n'agissez, puisque vous annoncez, vous promettez, mais nous attendons toujours. Quel montant ? Quel calendrier ? Quelle stratégie sur ce fonds de soutien à la défense ? Cela nous paraît être quelque chose d'essentiel. Même constat pour l'Ukraine. Vous m'avez glissé lors des vœux que vous annonciez un partenariat avec une Région proche du front.

Nous attendons des actes, des engagements concrets, durables, visibles sur ce sujet-là qui est, de notre point de vue, extrêmement important. La délibération 6 relative à la politique contractuelle donnera lieu à une intervention de ma part ou de la part de Pascale REQUENNA pour redire un certain nombre de difficultés. D'abord d'échelle. L'échelle, de notre point de vue, n'est pas la bonne à l'échelle du pays. Le manque de transparence et, enfin des bilans que nous avons dû obtenir un petit peu à l'arraché. Je remercie la Vice-présidente, reconnaissez quand même qu'on ne les a pas eus très tôt. Et que, vous-même, ce n'était pas simple. Donc, merci pour votre écoute, merci pour ce dialogue, mais nous ne devrions pas avoir à réclamer des bilans de cette nature de manière aussi insistante.

Mais le cœur du sujet de cette plénière, Monsieur le Président, revient sur votre gestion budgétaire avec les modifications de règlement intérieur. Vous tentez aujourd'hui de corriger plusieurs années d'errements en matière financière. La délibération numéro 5, permettez-moi de le dire clairement, va fragiliser un certain nombre de secteurs. Première victime, le tourisme. Sans doute un cadeau personnel. Merci... Le tourisme, fleuron de la Nouvelle-Aquitaine, première région touristique de France, pilier majeur que vous allez sacrifier en supprimant des dispositifs. Vous réduisez les aides, vous affaiblissez l'hôtellerie indépendante, les meublés touristiques, les sites de visites, les activités. J'aurais l'occasion d'y revenir. Même le cyclotourisme, dont vous vous revendiquez le défenseur, devient une variable d'ajustement. Alors, nous le disons clairement, la Région a décidé de baisser le soutien à la filière touristique. Deuxième victime, la culture. Même logique. La délibération 15, vous n'assumez pas vraiment les coupes, alors vous les déguisez en créant des critères écologiques inatteignables. Comble, vos vice-Présidents en commission reconnaissent que ces critères ne seront peut-être pas vraiment appliqués. Mais alors, pourquoi les écrire ? Sinon que vous n'osez pas assumer des baisses financières ? Nous le disons clairement, Alain ROUSSET a décidé de baisser les subventions des acteurs culturels. Sur l'apprentissage, enfin, rendons à César ce qui est à César. Je cite la délibération : *« L'apprentissage, en France, sous l'effet des aides publiques massives et d'une libéralisation de son fonctionnement, a connu une progression record depuis 2020. Les effectifs ont plus que doublé pour atteindre 1 million d'apprentis au 31 décembre 2023, etc., etc., etc. »*. Je pense que nous pouvons au moins convenir que nous sommes enfin d'accord sur le succès de cette politique.

Et puis, pour terminer, Monsieur le Président, je ne vais pas être très long. Bordeaux, cerise sur le gâteau ou pompon sur la Garonne ? Monsieur le Président, votre soutien à Pierre HURMIC fut brillant. Bonne affaire. L'étincelante course que vous avez menée d'ailleurs en Nouvelle-Aquitaine pour soutenir des candidats aux antipodes de vos idées m'a donné l'impression d'un homme parfois un peu perdu.

D'ailleurs, vous nous faites voter aujourd'hui une délibération pour développer un avion sans émission quand, quelques semaines plus tôt, vous étiez en train de soutenir Léonore MONCOND'HUY qui, souvenez-vous, demandait que l'avion « *ne fasse plus rêver les enfants* ». Une démonstration s'il fallait, une nouvelle fois, de l'incohérence politique. Monsieur le Président, comme a dit CLEMENCEAU : « *on ne mange jamais autant qu'avant les élections, pendant la guerre et après la chasse*. » Vous avez renié vos convictions pour une alliance de circonstance. Vous avez soutenu Pierre HURMIC alors qu'ici, les Verts sont des opposants farouches. Vous avez soutenu Pierre HURMIC alors qu'il a fait des procès contre la LGV. Il est contre l'industrie de l'aérospatiale, contre l'industrie de la défense, contre la 5G, contre les usines de batteries. Tous ces projets que vous portez, que nous défendons ici. Alors, avec votre niveau d'expérience, on aurait pu s'attendre à des convictions plus ancrées dans le sol. Et, par ailleurs, Pierre HURMIC était soutenu par LFI, comme vous. Si, absolument, absolument. Pierre HURMIC a été soutenu par LFI dans la dernière ligne droite quand il y a eu panique générale, comme les socialistes. Et tout ceci ne pose aucun problème. Pourtant, il me semble qu'il y a bien, du côté de LFI, une certaine quantité de violence que vous cherchez, justement, Monsieur le Président, à juguler. Pourtant, au bout du compte, une vérité s'impose. Bordeaux, notre capitale régionale, a sanctionné les écologistes et la gauche en préférant une nouvelle ambition. C'est une victoire pour les Bordelaises et les Bordelais. C'est une victoire pour celles et ceux qui ont préféré le sérieux, la cohérence, le bon sens. De manière plus anecdotique, c'est une victoire pour la filière sylvicole du Limousin qui devrait recevoir cette année un bon de commande pour un grand sapin de Noël. Enfin, avec Thomas CAZENAVE, nous allons remettre Bordeaux sur de bons rails et avec une seule boussole, l'intérêt général. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, deux ou trois réponses. Un, les élections municipales sont terminées. Deux, deux, si vous pouvez m'en dire plus sur les conditions du retrait de Philippe DESSERTINE, je pourrais peut-être avoir un jugement.

M. ROBERT. - Vous faites dans la fake news complotiste.

M. LE PRÉSIDENT. - Je pourrais peut-être avoir un jugement.

M. ROBERT. - Fake news ! Vous faites dans la fake news, Président, ça aussi c'est violent.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous pose une question.

M. ROBERT. - Et elle est lourde de sens. C'est une fake news.

M. LE PRÉSIDENT. - Deuxièmement, ou troisièmement, je ne pense pas que cet hémicycle est, de là où on vient, les uns et les autres, vous l'avez remarqué, moi je n'ai fait que féliciter celles et ceux qui avaient été élus d'une manière républicaine.

Je n'ai pas cité quelque groupe que ce soit. Vous, vous avez rétréci votre intervention. Et j'ai surtout aussi eu une pensée, pour avoir été maire, moi-même, pour celles et ceux qui n'ont pas eu une réussite, parce que c'est une douleur. Et je ne veux pas partager cette douleur, mais y penser. Sur l'apprentissage, si vous suiviez les dossiers et si vous travailliez un peu...

M. ROBERT. - Ça y est, les attaques personnelles.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous observerez. Non, non, ce n'est pas une attaque personnelle, tout le monde le sait. Tout le monde le sait.

M. ROBERT. - Allez-y...

M. LE PRÉSIDENT. - C'est un lieu commun.

M. ROBERT. - Mais moi, vous savez, cela ne me fait rien.

M. LE PRÉSIDENT. - Sur l'apprentissage, ce qui se passe aujourd'hui, Karine DESROSES. Si vous voulez bien éteindre votre micro. Karine DESROSES vous le dirait mieux que moi, cette année, nous avons une baisse puisque l'apprentissage a été recentralisé, qu'il y a eu un bond d'apprentis dans l'enseignement supérieur, souvent avec des officines, ou aucune présence de jeunes devant des maîtres de stage. Et aujourd'hui, ce qui est attaqué, c'est ce à quoi nous tenons, notamment dans le milieu rural, c'est tout l'artisanat, toutes les TPE. Parce qu'il y a une baisse des aides aux employeurs d'apprentis. Et vous pouvez comprendre que, quand vous êtes 6 chez un charpentier, un plombier, un boulanger ou un charcutier, pour mettre un tuteur, c'est-à-dire baisser sa productivité, ce n'est pas pareil que quand on a 2 000, 10 000 personnes où on peut détacher des salariés en fin de carrière. Aujourd'hui, ce qui se joue, c'est la baisse de l'apprentissage dans la première usine de France qu'est l'artisanat. Tout ça pour avoir fait plaisir à des boîtes privées, des boîtes à fric, dont le résultat pédagogique est nul. Christophe DUPRAT.

GROUPE LES RÉPUBLICAINS

M. DUPRAT. - Bon heureusement que les élections municipales sont terminées. Je vais moi aussi adresser un salut républicain et venant du groupe LR, cela a encore plus de sens, à toutes celles et ceux qui ont été candidates et candidats, bien évidemment, une pensée parce que c'est toujours un moment difficile à vivre. C'est toujours un sentiment parfois d'injustice, mais ça peut être aussi un sentiment de renaissance, après, pour ceux qui ont été battus. Et une félicitation pour ceux qui ont été élus. Vous avez dit, Monsieur le

Président, qu'il y avait 31 maires dans cet hémicycle. Je n'avais pas ce chiffre en tête. Mais cela prouve bien que les territoires les plus locaux sont bien représentés dans cet hémicycle.

Vous avez évoqué la mise en concurrence du lot n°1 sur la convention TER et je voudrais vous dire que je partage la satisfaction que la mise en concurrence nous fait faire des économies et améliore le service pour les usagers. Parce que, finalement, le point principal de nos décisions, c'est à destination des usagers. Mais permettez-moi quand même de dire qu'il faut en arriver là pour contraindre la SNCF à revoir ses positions. Alors certes, moi j'ai toujours été favorable à cette mise en concurrence qui marche dans d'autres domaines, mais quand même, pendant des années, ils ont fait pour beaucoup plus cher ce qu'ils vont faire mieux pour moins cher maintenant. Il convient de s'interroger, quand même, sur cette pratique, aujourd'hui. En fait, nous aurons l'occasion de voter cette délibération lorsqu'elle se présentera en commission permanente, parce qu'encore une fois, c'est pour les usagers. Dans cet hémicycle, nous allons examiner pendant cette journée, et peut-être celle de demain, la modification d'un grand nombre de règlements d'intervention. C'est la traduction écrite de cette phrase que vous avez prononcée lors de la dernière plénière de « réduire la voilure ». Et nous pouvons aujourd'hui constater, dans chacun de ces règlements d'intervention, qu'effectivement on réduit la voilure. Alors vous allez me dire : « vous l'avez tellement réclamé depuis le début de cette mandature que vous devriez être content ». Mais faut voir comment on la réduit. Il faut la réduire non pas d'une manière globale, mais peut-être regarder de plus près. Je vais juste après vous faire une proposition. Et, pour faire un bon mot, vous me le permettrez, si on réduit trop la voilure, on risque de rester à quai.

Le Conseil régional a 10 ans. C'est peut-être l'âge de raison. Et nous avons une proposition à vous faire pour ces 10 ans dans la corbeille d'anniversaire. Nous vous proposons, Monsieur le Président, un pacte territorial. Aujourd'hui, on voit bien que nous avons toutes et tous des difficultés dans nos collectivités à monter des dossiers, les faire avancer, les faire évoluer. Et on a envie de vous proposer que le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, les 12 Conseils départementaux et l'intégralité des intercommunalités de nos Départements puissent signer ce fameux pacte territorial pluriannuel, parce que monter un projet, cela prend du temps, pluriannuel pour qu'on puisse avoir une vision de ce que l'on pourrait investir. Alors, tout ça est bien évidemment à construire et à discuter. Mais au bout de 10 ans, où la mise en place est terminée, où les habitudes se sont prises, vient le temps, aujourd'hui, de cette fameuse contractualisation pluriannuelle qui serait, sans doute, pour les 10 ans qui viennent, le meilleur moyen de bien utiliser nos crédits, qu'ils soient bien répartis et, surtout, et c'est peut-être ça l'élément le plus important, que nous puissions travailler en transversalité. L'opinion publique, souvent, jette en pâture les divers niveaux de collectivité en disant qu'il y en a un de trop. Pour les plus extrémistes, il y en a deux de trop. Je n'en

suis pas forcément sûr. Chacun a sa mission, chacun a ses compétences, mais travailler en commun renforcerait l'image qu'on pourrait avoir.

Alors, à ce moment où on va discuter de la décentralisation, à un moment où les préfets ont ce droit d'expérimentation qui est fixé dans la loi, la Région Nouvelle-Aquitaine, la plus grande de France, pourrait être précurseur dans ce domaine afin que nous soyons plus jacobins que girondins, peut-être, ce qui serait un schéma.

Voilà, Monsieur le Président, je ne serai pas beaucoup plus long. Certains de nos orateurs prendront la parole sur les divers dossiers, avec, toujours, au cœur de nos décisions, l'intérêt général et l'intérêt des néo-aquitains.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Christophe, Madame HAMMERER.

GROUPE RENAISSANCE

Mme HAMMERER. - Monsieur le Président, mes chers collègues, cette première séance plénière de l'année s'inscrit dans un contexte singulier, marqué par les récentes échéances municipales qui ont redessiné la carte de nos territoires. Alors, je tiens, bien sûr, au nom de mon groupe, à répéter les choses qui ont été déjà dites, mais d'abord saluer, bien sûr, nos collègues conseillers régionaux qui ont été élus ou réélus et avoir bien entendu une pensée pour les personnes qui, effectivement, n'ont pas été élues, car l'engagement, le mandat local est parfois source, certes, d'engagement fort, mais aussi de l'agressivité sur le terrain. Et il faut y penser également. À ce titre, permettez-moi quand même de saluer tout particulièrement l'élection, bien entendu, de Thomas CAZENAVE à la mairie de Bordeaux. Une victoire, bien sûr, qui compte pour notre famille politique, mais aussi pour la métropole.

Mais au-delà des succès individuels, ce scrutin nous adresse un message collectif que nous ne pouvons pas ignorer. Si l'on met de côté la période 2020, l'abstention ne cesse de grimper, dépassant cette fois les 42 %. C'est un seuil d'alerte pour une élection qui, historiquement, mobilisait beaucoup les Français par sa proximité. Cette désaffection doit nous pousser à une réflexion profonde sur nos institutions. Comment ne pas s'interroger lorsque, dans sept communes sur dix, les électeurs avaient le choix qu'entre une seule et unique liste. Cette absence de pluralisme dans une grande partie de nos territoires interroge la vitalité de notre débat démocratique. Elle doit nous obliger, ici même, dans cet hémicycle, à repenser notre rapport aux citoyens et la manière dont nous rendons l'action publique lisible et attractive. Car l'absence du débat démocratique profite toujours aux extrêmes. La montée du Rassemblement National, scrutin après scrutin, est une réalité. Si nous avons

réussi à en limiter l'impact dans nos exécutifs locaux, son implantation territoriale croissante doit quand même nous inquiéter. Elle nous impose une exigence de clarté et de résultats.

Et j'en profite pour avoir ce petit moment privilégié pour faire part de l'histoire d'un village, un village qui s'appelle Bourg-sur-Gironde, situé en Haute-Gironde, où le RN, lors des dernières législatives, atteint des scores importants, soit. Mais ce village, ancré dans ses origines de résistance, avec 61 % de participation, a dit non à 58 % à la suppléante de Madame DIAZ. L'espoir doit nous guider et la résistance nous habiter. Voilà, c'était le petit message.

Si nos regards se tournent naturellement vers nos communes, nous ne pouvons ignorer le fracas du monde. Important d'en parler aujourd'hui. Cette plénière s'ouvre dans un contexte international d'une instabilité profonde. La crise qui secoue actuellement l'Iran n'est pas qu'un événement lointain sur nos écrans de télévision. Elle plonge le monde dans une incertitude géopolitique majeure qui, par un effet de ricochets inévitable, vient frapper à la porte de nos foyers et de nos entreprises. Nous le savons, chaque secousse au Moyen-Orient se traduit par une volatilité des marchés de l'énergie. Pour les néo-aquitains, cela signifie une pression supplémentaire sur le prix des carburants, sur le coût des transports et, par extension, sur l'ensemble des prix à la consommation. Dans une région aussi vaste que la nôtre, où la mobilité est nécessaire, elle est vitale. Cette instabilité est un poids de plus en plus sur le pouvoir d'achat. Donc face à ce désordre mondial, notre responsabilité est double. En tant qu'élus de région, il faut protéger bien entendu nos concitoyens, mais surtout nos acteurs économiques de ce choc extérieur. Il faut aussi accélérer tous ensemble notre quête de souveraineté et d'indépendance, d'indépendance notamment énergétique. C'est précisément ce besoin de stabilité et de vision à long terme qui doit guider nos débats aujourd'hui, car face à l'imprévisibilité internationale, la seule réponse valable, bien sûr, c'est la clarté et la stratégie locale. À ce titre, n'oublions pas que la filière aéronautique, spatiale et défense constitue un pilier du développement économique de la Nouvelle-Aquitaine, avec 40 000 emplois industriels directs répartis dans plus de 550 établissements industriels de tailles variées. Dans cet esprit, la délibération de ce jour qui propose de consolider et de développer le nombre d'entreprises de la base industrielle technologique de la Nouvelle-Aquitaine et ainsi augmenter la cadence de notre capacité de défense sera bien entendu soutenue par notre groupe. Le partenariat reconduit, notamment avec la DGA, va également dans le même sens.

Mais face à cette instabilité internationale, Monsieur le Président, cela nous rappelle une vérité sans appel : la souveraineté énergétique n'est plus une option, c'est une urgence primordiale. Et pour la Nouvelle-Aquitaine, cette souveraineté porte un nom : notre soutien à l'implantation d'un EPR2 au Blayais. Le 13 mars dernier, vous avez rencontré Monsieur

Xavier GRUZ, membre du comité exécutif EDF et directeur en charge de la maîtrise d'ouvrage du nouveau nucléaire.

Son équipe supervise actuellement le processus d'instruction des sites en compétition avant de transmettre ses conclusions à l'État, et ce pour une annonce normalement en fin d'année. Cette rencontre était une étape clé pour défendre la candidature de notre région à l'accueil d'une nouvelle paire de réacteurs EPR2. Le site du Blayais ne concerne pas uniquement que Blaye, et je ne cesse de le dire, ou la Gironde, mais cela rayonne bien sur toute la Nouvelle-Aquitaine et bien au-delà. C'est un enjeu économique crucial, porteur d'avenir, de formation, d'emploi incontournable pour nos territoires. À ce titre, Monsieur le Président, pourriez-vous nous informer de la teneur de vos échanges avec Monsieur GRUZ, quelles ont été les prochaines échéances et surtout quels sont les retours d'EDF sur la solidité de notre dossier ? Car si le comité stratégique, aujourd'hui, affiche plus de 2 270 soutiens d'élus et de collectivités, je ne peux cacher, quand même, mon étonnement, pour ne plus dire mon inquiétude face à certains signaux contraires. Je pense notamment au refus de l'ancien mandat de la communauté de communes du Grand Cubzaguais et du non-soutien, notamment, du Conseil départemental de Gironde, alors que, effectivement, certaines collectivités soutiennent ce sujet. Vous le savez, cette mobilisation territoriale commune au sein même de la Région, elle est cruciale. Plus nous obtiendrons de soutien de nos élus de terrain, plus nous rassurerons sur l'acceptabilité du projet. Auriez-vous, Monsieur le Président, une feuille de route précise afin d'accompagner le travail de fond que réalisent l'ensemble des membres du comité de suivi et ainsi récolter des soutiens ?

Maintenant, un petit point un petit peu léger, certes, mais quand même important, sur votre lisibilité politique. Monsieur le Président, au-delà de ces dossiers stratégiques, et même justement parce que ces dossiers exigent de la cohérence, une question de fond demeure celle de la lisibilité de notre paysage politique régional. Pour le dire plus simplement, il devient parfois complexe pour nos concitoyens et pour nous-mêmes, parfois, de saisir la pleine cohérence de votre majorité. Lors des récentes échéances municipales, nous avons observé des soutiens ou des rapprochements avec des visions territoriales qui semblent, sur des points, s'éloigner de politiques que vous défendez ici même. Comment, par exemple, concilier durablement une vision commune avec des sensibilités qui contestent vos projets les plus structurants ? Je pense notamment au grand projet ferroviaire du Sud-Ouest. Vous portez avec conviction, et nous-mêmes, la LGV vers Toulouse et Dax, alors que certains de vos alliés de proximité la combattent ouvertement. Cette situation, me semble-t-il, crée une forme d'incertitude. Et, de même, à Limoges, l'émergence de listes communes regroupant des membres de votre majorité et des sensibilités plus radicales interroge sur la direction de

vosre socle politique. On peut se demander comment porter sereinement un bilan régional tout en s'associations ailleurs, avec ceux qui en rejettent les fondements économiques.

Rappelons quand même que, en 2023, c'est l'appui de notre intergroupe centriste, guidé par le seul sens des responsabilités, qui a permis de valider la mise en concurrence de la SNCF. Sans ce vote de raison, une partie de votre ambition ferroviaire aurait pu se heurter à l'opposition interne de votre propre majorité.

Pour finir, Monsieur le Président, nous aborderons enfin un ordre du jour très riche. Nous observons quand même des initiatives nécessaires, comme la création du Fonds régional exceptionnel à la suite des intempéries de l'hiver 2026. Ce sont des signaux positifs que nous saluons. Toutefois, nous émettons également des réserves sur la méthode et certains règlements d'intervention. C'est le sens de l'amendement que nous avons déposé sur la délibération 15 concernant le soutien aux manifestations culturelles. Ces quelques mots, Monsieur le Président et mes chers collègues, sont ceux que je souhaitais partager avec vous en ouverture de nos travaux et je vous souhaite à toutes et à tous une excellente session plénière constructive et au service de notre belle région. Et je vous en remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, chère Madame HAMMERER, d'abord, sur l'EPR, je crois que cela fait plus de 10 ans qu'on a anticipé. C'est un peu comme ce que votre voisin me posait tout à l'heure sur la défense. Je n'en ai pas trop parlé. On a été la seule et première Région à avoir une convention avec la DGA sur plus de 250 entreprises duales. Sur l'EPR, il y a plus de 12 ans, j'ai créé un cluster parce que, ce qui était indispensable, c'est d'avoir un réseau d'entreprises pour accompagner les carénages, pour accompagner la possibilité de maintenance. Deux, sur le plan de la formation, on a créé avec l'UIMM un centre à Reignac et on fait, avec Jean-Louis NEMBRINI, un campus des métiers. Parce que c'étaient les deux conditions. Il y avait une troisième condition, c'est l'acceptabilité. Je pense que, là, vous pouvez faire confiance à Lydia HÉRAUD qui préside. Comment ? Mais je ne peux pas tout présider. Et en plus, on a un accord total avec le préfet de région. Voilà. Et cela a été salué par EDF. Et on va présider effectivement un groupe de travail sur les entreprises. En fait, le seul élément, je vous livre cette information, parce que c'est vous me demandez de présider, préciser, sur la rencontre que j'ai eue avec le responsable EDF, la seule chose qui pose question et qui me pose question, à moi, c'est la turbidité des eaux de l'estuaire. C'est ce que nous ont dit les gens d'EDF. Ça me surprend parce que, cette turbidité, elle existe aujourd'hui pour le système de refroidissement par tours. Et donc, je ne comprends pas. Parce que vous savez que dans une centrale nucléaire, il y a deux circuits. Il y a un circuit en boucle sur pour transporter la chaleur et transformer la chaleur en production d'électricité, et un circuit de refroidissement qui est extérieur. Donc je comprends pas pourquoi cela marche aujourd'hui et que, sur le plan technologique, ça ne marcherait pas demain.

Mais surtout, ce dont il faut avoir bien conscience et hier, en étant au CEA au Barp, sur la ligne laser, on a évoqué, avec le responsable du CEA, la direction des applications militaires, l'avancée de la Région, à notre initiative, en coopération avec le CEA et l'Université de Bordeaux, sur la technologie du futur. Parce que l'EPR, c'est une technologie classique de fission, avec beaucoup de déchets, et la technologie d'avenir, sur laquelle l'Allemagne investit beaucoup, c'est la technologie de la fusion. Et nous avons financé, la Région, avec ses petits bras, un laser spécifique pour travailler sur cette technologie-là. Et je me souviens que, sur certains bancs, vous étiez plutôt réservés.

Donc on a fait une visite, mais vous n'étiez pas encore là. On a fait une visite sur place pour que vous soyez convaincus de l'audace de la démarche, de l'anticipation de la Région. Ce qui fait qu'aujourd'hui, la première entreprise française qui travaille sur une brique de la fusion nucléaire, donc on tape une bille de deutérium pour produire le soleil en quelque sorte, sans déchet, elle s'installe au Barp. De la même manière que va s'installer au Barp, aussi, une des plus belles entreprises électroniques françaises, entre Thales et Radiall, avec aussi un investisseur taïwanais. Donc c'était à usage de la presse que vous faisiez votre intervention, je n'en doute pas. Alain BACHÉ.

GROUPE COMMUNISTE, ÉCOLOGIQUE, CITOYEN

M. BACHÉ. - Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames et Messieurs les conseillers régionaux, je débiterai mon propos liminaire par l'expression du soutien entier de notre groupe aux populations touchées par les inondations et les tempêtes du début d'année. Au regard des aléas climatiques vécus sur le territoire il y a quelques semaines, notre Région agit donc pour ces populations. Il est opportun que notre collectivité s'engage pour réparer les dégâts occasionnés. Nul ne peut ignorer aujourd'hui que nous pouvons être confrontés à d'autres dérèglements et aléas climatiques. D'où la nécessité, pour nous, pour notre groupe, de poursuivre nos politiques en lien avec notre feuille de route Néo Terra. Un des constats qui peut être fait sur les territoires est que, que nous soyons dans la majorité ou dans l'opposition, nous pouvons constater le manque de moyens d'entretien des ouvrages ces dernières années. Ce qui a, selon nous, amplifié la force des dégâts sur ces territoires. Je pense notamment à l'entretien des digues qui a été abandonné en totalité ou partiellement sur plusieurs de nos territoires. Nous pouvons convenir ensemble que la responsabilité de la prévention des risques incombe en premier lieu à l'État.

Donc oui, il nous faut à tout prix faire grandir la nécessité que des moyens financiers nationaux soient mobilisés pour faire face à ces aléas et aux entretiens nécessaires. Et comme pour la COVID, nous avons eu besoin d'interventions des services publics.

Petit rappel à l'attention de quelques-uns dans cette assemblée qui ont le double discours. Les services publics sont aujourd'hui mis à mal et toujours de plus en plus pressurés par les politiques nationales. Chacun peut constater chez lui la disparition, petit à petit, des services publics de proximité. Et dans le même temps, chacun peut constater que l'État est capable de mobiliser des moyens considérables lorsqu'il s'agit de financer une économie tournée vers la guerre. Ce choix politique interroge. Alors même que, sur le territoire, les besoins sociaux explosent, les inégalités se creusent, fragilisant toujours davantage les plus modestes. Dans nos campagnes, la diminution du nombre d'exploitations agricoles se poursuit, mettant en danger notre souveraineté alimentaire, nos paysages et l'équilibre de nos territoires. Ce que vous nous avez annoncé tout à l'heure, Monsieur le Président, ne sont pas de bonnes nouvelles. Dans notre société, les violences faites aux femmes, et notamment l'augmentation des féminicides, rappellent avec gravité que l'égalité réelle reste un combat quotidien. Face à ces constats, nous affirmons avec force qu'il est urgent de réorienter les priorités et de construire des politiques publiques efficaces, utiles, au service de la population, de la justice sociale et de la transition écologique. Les hommes et les femmes qui ont eu à intervenir ont été une nouvelle fois salués par toutes et tous. Et, là, vous me permettrez, et chacun prendra sa part de responsabilité, que celles et ceux qui, à longueur de propos et de réunions, disent qu'il faut faire des économies sur le fonctionnement des services publics, y compris ici, à la Région, assument leurs propos et ne se réfugient pas derrière des statistiques pour se faire un matelas électoral. Celles-là et ceux-là se reconnaîtront. Qu'ils assument jusqu'au bout leurs propos et clarifient leur ligne politique.

L'actualité de ce début d'année a été aussi marquée par les élections municipales. Comme d'habitude, au lendemain de celle-ci, il y a les satisfaits, il y a les déçus. Je laisserai le soin à chacun, et quelques-uns d'entre vous l'ont déjà fait, de se situer dans un camp ou dans l'autre. Mais j'attirerai notre attention collective sur un phénomène qui semble montrer une défiance vis-à-vis des institutions et des politiques, y compris celles les plus proches des populations, c'est-à-dire les conseils municipaux, les maires et les conseillers municipaux. Avec un taux d'abstention qui tend à s'amplifier d'élection en election, ce phénomène est particulièrement vrai dans les plus grandes collectivités. D'ailleurs, là où il y avait une seule liste, souvent, le taux de participation est beaucoup plus important que là où il y avait plusieurs listes. Donc qu'il n'y ait qu'une liste, que la démocratie, etc., ce sont les territoires qui construisent cela, il ne faut pas non plus jouer avec cela.

S'y ajoute le fait que de plus en plus de femmes et d'hommes ne sont plus inscrits sur les listes électorales. Cela fragilise, selon nous, le lien social et le vivre ensemble, fondement d'une société du vivre ensemble. Ce désintérêt et cette défiance doivent nous faire réfléchir, d'autant qu'ils s'accompagnent d'une montée des discours faite de manipulations et de mensonges. Si je devais prendre un seul exemple, les propos rendus publics pendant la campagne électorale de certains présents ici démontrent les dérives que nous pouvons observer et qui sont tout à fait condamnables. Cela est du même tonneau lorsque notre groupe est ici souvent la cible de propos injurieux, notamment venant de celles et ceux qui ne cessent, par ailleurs, de se victimiser. Tout cela piétine, selon nous, les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité. Ces méthodes, selon nous, sont de nature à aggraver la crise politique et sociale qui frappe notre société.

Pour conclure mon propos, cela ne surprendra personne, Monsieur le Président, je tiens à réaffirmer, au nom de mon groupe, notre vive colère et notre profond agacement sur la divulgation par un média national du possible résultat de la procédure d'appel à concurrence qui s'avère être une fake news et un mensonge. Je vous demande de mesurer les conséquences humaines que cela a entraîné chez les cheminots et les cheminotes. Nous avons été interpellés pour ce qui nous concerne et effectivement certains cheminots et cheminotes menaçaient, y compris d'aller jusqu'à un geste qui aurait pu avoir des conséquences douloureuses pour certains d'entre eux. Nous ne reviendrons pas sur la procédure qui a amené à ce choix de mise en concurrence. Chacun le sait ici, nous en étions de fervents opposants et nous continuerons à en être de fervents opposants. Que chacun assume ses responsabilités au niveau des décisions qui sont prises à l'Europe et au niveau de l'Assemblée nationale. Nous pensons que ce service public des transports devrait pouvoir retrouver ses lettres de noblesse. Mais il y a des procédures sur lesquelles nous ne lâcherons pas. Nous respecterons bien évidemment le cadre juridique dans lequel nous sommes. Vous excuserez par avance le propos que je pourrais avoir, parce que nous pourrions traiter, j'ose le mot, « d'emmerdeurs ». Mais nous, nous respectons la loi. La loi, elle s'applique à tout le monde. Et y compris le fait qu'il y a eu des divulgations ça pourrait remettre en cause, même, la procédure. Qui a pu s'amuser à faire cela ? J'interroge. Et comme le disait à juste titre le vice-Président aux transports, moi, je ne connais pas BFM, mais il y en a qui y sont invités à longueur de journée. Que chacun assume ses responsabilités. Sur cette question de mise en concurrence des TER, notre groupe communiste écologiste et citoyen défendra ses valeurs, ses positions tout au long de cette séance. Nous appuierons les mesures qui nous semblent essentielles pour l'avenir de notre région et de ses populations. Nous serons fiers de défendre des sujets qui nous tiennent à cœur. Vous l'avez dit, Monsieur le Président, la motion commune à laquelle, semble-t-il,

s'ajoute le groupe écologiste, que nous saluons, sur les CESER. Nous défendrons la motion pour que la ligne nouvelle du Sud-Ouest voie le jour le plus vite dans le cadre public que nous avons défini.

Et Monsieur DUPRAT nous proposait de belles choses pour les 10 ans de la Région. Pourquoi pas ? Mais je pense qu'il faut rajouter plusieurs choses sur lesquelles nous ne serons peut-être pas d'accord. Il faudrait que nous ayons plus d'autonomie au niveau des collectivités, ce qui n'est pas le cas, aujourd'hui. Nous sommes mis sous tutelle. Cela veut dire qu'il faudrait que nous ayons les moyens financiers d'assurer les politiques que nous voulons développer. J'espère que vous ferez remonter ça, Monsieur DUPRAT, jusqu'au plus haut niveau de l'État. Merci de votre attention.

M. DUPRAT. - Je le ferai en début d'après-midi.

M. BACHÉ. - Très bien.

M. LE PRÉSIDENT. - Je sais pas ce que tu vas faire en début d'après-midi. Juste distinguons bien, parce que ça peut être le cas d'une interco, etc., quand elle fait une délégation de service public, cela reste un service public. Et par rapport à ce qu'on a pu lire ou dire, un, l'usager va gagner 20 % de service et on va faire des économies. Donc, par rapport aux Cassandre qui nous prédisaient un problème, non ! Alors, Madame DIAZ, pardon excusez-moi.

GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL ET APPARENTÉS

Mme DIAZ. - Merci, Monsieur le Président. Un mot, oui, pour commencer mon propos liminaire sur cette question des TER. Vous dire que cette première étape d'ouverture à la concurrence des trains régionaux commence mal, puisqu'elle commence par des fake news. BFM a été cité, mais cette information a été reprise par Rue 89, l'Humanité, Ouest-France. Vous voyez, moi, je lis tout et ce ne sont pas des médias qu'on peut qualifier de complotistes. Donc en fait cette attribution de marché pour plus d'un milliard d'euros à un opérateur privé allemand, Transdev, pour dix ans, à partir de 2027, eh bien forcément, elle a inquiété beaucoup de monde. Je suis satisfaite que vous ayez fait un démenti. Mais c'est vrai que, nous, au Rassemblement National, nous sommes plutôt satisfaits de nous être opposés dès le début à cette libéralisation du rail imposée par une directive européenne que vous avez soutenue par anticipation avec vos alliés macronistes. Cette position ultralibérale contraste avec l'avis des usagers qui, comme le Rassemblement National, sont attachés au service public et qui ne veulent pas d'une aggravation du décrochage des territoires ruraux.

Tant que nous sommes sur les TER, je voudrais vous alerter, une nouvelle fois, d'ailleurs, sur les sous-investissements qui impactent l'état de notre réseau et qui compromettent le calendrier du RER métropolitain. Un mot aussi pour vous rappeler que nous déplorons la fermeture de la ligne Felletin-Guéret et que nous soutenons la réouverture de la ligne Limoges-Angoulême.

Je voudrais revenir sur un autre article de presse, dont j'espère que celui-là ce n'est pas une fake news, c'est l'article de presse du Résistant, daté du 24 mars, qui s'intitule « Vélines : quand le lycée de secteur est à 35 km et le plus proche à 11 km ». Nous avons été alertés, notamment ma collègue Sandrine CHADOURNE, élue sur ce territoire, par des familles qui souhaitent dénoncer la sectorisation déconnectée des réalités géographiques dans le cadre d'une application stricte des frontières administratives. D'ailleurs, ces parents d'élèves ont mis en ligne une pétition pour que les collèves de Vélines conservent la possibilité d'obtenir une dérogation d'inscription au lycée de Sainte-Foy et non au lycée de Bergerac, qui est beaucoup plus loin. D'après cet article, la DASEN 33-24 refuse des dérogations, mais le rectorat nous rassure en disant que les inscriptions sont pour l'instant hors période. Moi je ne doute pas de l'implication des services de l'État et notamment des services de l'Éducation nationale qui sont comme nous très sensibilisés à la question du décrochage scolaire et de la fatigue des enfants. Et donc, Monsieur le Président, dans l'intérêt des enfants, vu votre position, eh bien moi je voudrais que le Conseil régional prenne position en faveur des demandes des familles afin que les élèves puissent diminuer leur temps de trajet.

Un mot aussi sur l'agriculture. Vous alertez une nouvelle fois sur la situation agricole française, mais surtout en Nouvelle-Aquitaine, qui traverse une crise multiple, une crise conjoncturelle, structurelle et sociale. Conjoncturelle à cause d'une baisse de la production et des rendements. Pour ne donner que quelques exemples : moins 46 % pour le blé, moins 28 % pour la viticulture et moins 5 % des cheptels bovins. Cette crise structurelle qui se traduit par les disparitions d'exploitations agricoles. Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, en Nouvelle-Aquitaine, ce sont entre 5 et 6 exploitations agricoles qui ferment par jour. Et un quart des exploitations agricoles risquent de ne pas trouver de repreneurs. Et, enfin, un volet sur la crise sociale, évidemment avec la question de la pauvreté, puisque 17 % des personnes vivant dans un ménage agricole sont pauvres. Je me suis rendue il y a quelques jours sur la commune de Saint-Félix-de-Foncaude, à la rencontre d'un éleveur de vaches laitières qui m'a exposé les difficultés rencontrées par les agriculteurs qui s'entassent, entre le refus de Bruxelles de suspendre la taxe carbone appliquée aux importations, la multiplication par la Commission européenne des signatures de traités de libre-échange, l'excès de normes, que Jordan BARDELLA appelle, à juste titre, « les impôts de papier », le refus du gouvernement de renégocier les règles européennes du marché de l'énergie.

Forcément, nos agriculteurs sont pris à la gorge. Et, là, le coup de grâce, c'est bien évidemment l'augmentation significative du prix du GNR. 70 centimes en un mois. Ce GNR qui est nécessaire pour, par exemple, chauffer le vin avant la mise en bouteille, alimenter les tracteurs ou alors les machines à traire. Et donc le gouvernement a mis en place une aide dérisoire. Et, moi j'espère, Monsieur le Président, que, comme nous, vous êtes sensibles à la détresse des agriculteurs et que vous soutiendrez la motion que nous avons proposée, que vous sortirez de votre sectarisme au bénéfice des agriculteurs.

En ce qui concerne les préoccupations majeures de nos concitoyens, bien sûr, figure la question du pouvoir d'achat qu'on ne peut pas ne pas relier à la question du carburant. Ce carburant qui a pris 44 % en un an, vous vous rendez compte, 2,40 euros le diesel, 2 euros le litre d'essence. C'est bien plus élevé qu'au moment de la crise des gilets jaunes. Et il convient de rappeler que 50 % des prix du carburant sont constitués de taxes. Nous nous souhaitons mettre fin à cette spoliation fiscale et d'ailleurs, le Rassemblement National a mis en ligne une pétition qui fonctionne relativement bien parce qu'elle traduit l'exaspération des automobilistes qui en ont marre d'être pris pour des vaches à lait. Alors, je vais détailler les mesures proposées par le Rassemblement National pour redonner une bouffée d'oxygène aux automobilistes. C'est la baisse de la TVA de 20 % à 5,5 %, ce qui permettrait, sur un plein de 40 litres, une économie de 11 euros. Et, aussi, la baisse de la TICPE en temps de crise qui permettrait une économie de 11 euros sur, toujours, ce plein de 40 litres, soit au total une économie de 17 euros. Alors, nos détracteurs nous disent que ça coûte cher. En effet, cela coûte entre 10 et 13 milliards d'euros. Mais nous avons des solutions pour financer cette restitution de pouvoir d'achat aux Français. C'est la rebudgétisation des certificats d'économie d'énergie pour 8 milliards d'euros et une diminution du budget de la France au budget de l'Union européenne pour 6 milliards d'euros, c'est-à-dire une annulation de la dernière augmentation. Ça, ce sont pour les mesures nationales. Mais nous aussi, en Nouvelle-Aquitaine, nous avons des leviers pour permettre aux automobilistes néo-aquitains qui sont en souffrance. Je rappelle que 2 millions de néo-aquitains vivent sous le seuil de vie décente et sont en situation de grande fragilité économique. Donc Monsieur le Président, nous vous le demandons à chaque budget, nous ne souhaitons pas que la part régionale de la TICPE soit mise à son maximum. Ce qui permettrait de faire une économie de 60 millions d'euros. Et je rappelle notre opposition au prix de la carte grise, le cheval fiscal qui était de 41 euros en 2022 et que vous avez décidé d'augmenter de 40 % en 3 ans pour lui faire atteindre le prix stratosphérique de 58 euros.

Pour conclure sur les élections municipales, moi, je vous remercie d'avoir adressé vos félicitations républicaines à tous les candidats dans cet hémicycle et je voudrais, à titre d'information, puisqu'un certain nombre de nos collègues ne savent pas qui a été candidat ou qui a été élu, je voudrais faire la présentation de mes collègues du groupe qui sont dorénavant conseillers municipaux. Je vais commencer par nos collaborateurs parce que, vous voyez, nous, nous ne les oublions pas. Carine REVERS élue à Saint-Savin, Clémence DUMAS à Mérignac, Margaux TAILLEFER à Pau, Nicolas CRESSON à Orthez et Christine DUMAS, oui, qui a été élue à Bourg. En effet, elle n'a pas remporté la commune, c'est bien dommage. Je vois que madame HAMMERER se réjouit de cette situation, Madame HAMMERER se réjouit donc de la victoire d'une liste PS-LFI sur cette commune. Mais moi, Madame HAMMERER, je n'aurais pas l'inélégance de vous rappeler à hauteur de combien de pourcent les habitants de la 11^e circonscription de la Gironde ont voté pour le Rassemblement National, et ce dès le premier tour. A la suite de ce que je voulais vous dire, je sais que vous n'êtes pas très contente, mais écoutez c'est comme ça. Parmi nos élus que vous trouvez sur ces bancs : Sébastien DELBOSQ à Agen, Albin FREYCHET à Limoges, Éric SOULAT à Archigny, Damien OBRADOR à Cabanac-et-Villagrains, Sandrine CHADOURNE à Castillon-la-Bataille, Valéry ELOPHE et Laurence VEYSSIERE à Brive, Laurent LAMARA à Arcachon, François VERRIERE à Lescar, Richard GUERIT à Marennes, Pauline GARRAUD à Saint-Jean-de-Blaignac, Pierre LE CAMUS à Saint-André-de-Cubzac et bien sûr Frédérique JOINT qui devient maire de Saint-Savin.

Alors, cette explosion de nos scores, cette bulle bleu marine qui dorénavant colore la Nouvelle-Aquitaine, elle ne date pas d'aujourd'hui. Elle a commencé avec les élections régionales de 2021, puisque vous savez que le groupe RN est arrivé en deuxième position, donc est devenu la première force d'opposition au sein de ce Conseil régional. En 2022, le Rassemblement National a fêté l'élection de nombreux députés en Nouvelle-Aquitaine qui ont été réélus en 2024. En 2024, au moment des élections européennes, Jordan BARDELLA est arrivé en tête dans plus de 90 % des communes de notre région et donc ce succès, au moment des élections municipales, et ce n'est pas moi qui le dis, ce sont les Français, qui estiment, pour 52 % d'entre eux, que le RN est le grand gagnant de ces élections municipales, eh bien 2026, vient couronner de succès. Ce travail méticuleux qui a été mené par nos élus. Je demande à ce que cette dynamique s'amplifie. Cela passe notamment par une inscription sur les listes électorales et puis, bien évidemment, je me réjouis de voir qu'avant la Nouvelle-Aquitaine était un territoire de mission, aujourd'hui, c'est un territoire d'implantation. Et, demain, ce sera une terre de victoires électorales, notamment au moment des élections régionales de 2028.

M. LE PRÉSIDENT. - Chère Madame DIAZ, j'ai l'impression que, sous vos propos, vous cachez une certaine déception. Oui, j'ai l'impression.

Mme DIAZ. - Je ne viens pas ici pour me faire psychanalyser, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, mais ça a l'air de marcher, finalement. C'est une suggestion de mon voisin voilà. Pensons aussi, parce que, là, vous avez balayé très large quoi en envoyant, vous avez oublié les aides à domicile. Et je dois dire, d'ailleurs, que nous nous en sommes préoccupés depuis longtemps puisque nous avons deux expérimentations en Creuse et en Gironde pour mettre à disposition de ces personnes, qui font souvent de longs trajets, des véhicules électriques. Et ça marche très bien. Et j'aimerais bien le déployer sur l'ensemble de la région. Mais ce que vous ne dites pas et qui devrait être le rôle d'un parlementaire ou des personnes qui ont envie de se projeter sur le gouvernement, c'est que notre dépendance au pétrole est catastrophique. Au pétrole et au gaz. Elle est catastrophique. Si nous ne changeons pas de modèle à partir d'une production, notamment, de batteries, d'électricité, y compris du nucléaire, y compris des énergies renouvelables, demain, avec les crises géopolitiques qui se préparent, les personnes dont on parle, dont je parle, dont vous parlez, seront toutes en situation difficile. Et donc on va être obligé, à chaque fois, l'État va être obligé, à chaque fois, de mettre des milliards d'euros sur des compensations. Il faut traiter le problème au fond. C'est ce que la classe politique au niveau national n'arrive plus à faire. Et puis, quand même, comme on dit à Bordeaux, vous « badez », vous badez TRUMP, qui est votre héros. C'est quand même le grand responsable de cette crise internationale.

Alors, Jean-Philippe PLEZ.

GROUPE PRG LE CENTRE GAUCHE

M. PLEZ. - Monsieur le Président, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, bonjour à toutes et tous. Impossible de commencer notre séance sans aborder, bien entendu, les élections municipales. Et je sais, Monsieur le Président, que c'était un moment de ces propos liminaires que vous attendiez beaucoup, un de vos moments préférés. Et votre bonheur sera complet tard dans la nuit ou peut-être demain matin, quand nous aborderons, en fin de séance, les vœux et les motions. Sans être long donc, dans cette approche politique sur les municipales, simplement dire deux choses. D'abord, dire avec lucidité que, et cela a déjà été dit, mais peut-être pas ainsi, l'abstention est le vainqueur de ces élections. C'est l'abstention qui est le premier parti pris des Françaises et des Français. Alors, face à

cette abstention, plusieurs lectures, plusieurs analyses, plusieurs commentaires. Crise démocratique, crise de défiance. Effectivement, peut-être devrions-nous réfléchir à rendre obligatoire le vote, à la condition que le vote blanc soit reconnu comme un vote exprimé. Et dans ce cas, nous verrons si le vote blanc devient le parti préféré des Français.

Petite digression de vote blanc à vote obligatoire à vote électronique, nos collègues du groupe écologistes et apparentés nous proposent avec joie une proposition de mise en place du vote électronique par nécessité de cohérence par rapport à quelque chose que nous avons déjà demandé il y a quelques années. Et par souci de clarté, nous voterons bien entendu ce vœu. Et si j'en parle de ce souci de clarté, c'est parce que, deuxièmement, par rapport à ces municipales, c'est aussi une lecture que nous pouvons avoir toutes et tous, et le dire avec fermeté et gravité, le souci de clarté, les projets et les alliances ne peuvent se faire sans s'allier sur des projets qui partagent de mêmes valeurs. Ce n'est pas une question de personnes. Il ne nous est jamais arrivé de diaboliser ni l'un, ni l'une, ni personne. Nous ne venons pas en politique pour des personnes ou pour des querelles de personnes. Nous venons en politique pour des valeurs, des idées et des convictions. Et c'est cela que nous devons mener comme combat. Pas une question de personnes, mais bien de valeurs. Et c'est sur ces valeurs que doivent se faire les alliances.

C'est pour les valeurs qui sont les nôtres que nous avons depuis longtemps dénoncé les accords de circonstances en période électorale avec la NUPES et le NFP. Nous avons fait ce choix en parfaite connaissance des conséquences humaines, électorales, dans nos propres rangs, électorales et financières pour un parti qui se privait, par ce choix courageux, de beaucoup de financements. Nous ne regrettons pas ce choix de la clarté, car nous ne pouvions nous soumettre à la France insoumise.

Ce fut un choix courageux, celui très certainement d'avoir raison un peu trop tôt. Sur ce sujet de la clarté, notre ligne ne variera pas. Nous voudrions toujours travailler avec un large rassemblement.

Parce que la politique, comme le disait Michel CREPEAU, c'est faire des additions, c'est aller convaincre une majorité de personnes dans les débats d'idées, dans la confrontation des convictions. Ce large rassemblement pour faire des additions, nous chercherons bien entendu à le faire recommencer à gauche, dans un large rassemblement de la gauche républicaine, laïque, humaniste et universaliste. Le tout dans un cadre qui, il faut le rappeler, est celui de la République. Notre radicalité à nous, Parti radical de gauche, c'est la République. Nous sommes radicalement républicains et nous ne pouvons déroger sur ce point. Hier, aujourd'hui et demain, nous tendrons la main à toutes celles et ceux qui se reconnaissent dans ce souci de clarté.

Sur les élections municipales, enfin, dire quelque chose sous l'angle de l'humain et de la fonction de l' élu. Quelques-uns avant moi ont pris la parole sur ce sujet. Je voudrais d'abord remercier toutes celles et tous ceux qui ont eu le courage de s'engager sur les listes, quelles qu'elles soient. Remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé à faire vivre notre démocratie parce que, sans engagement sur des listes, pas de vote et pas de respiration démocratique et pas de vitalité démocratique. Et, pour ça, il faut des femmes et des hommes qui sont prêts à s'engager. Et, pour cela, à toutes et tous, un remerciement républicain. Féliciter toutes celles et tous ceux qui ont été récompensés de cet engagement par les urnes. Leur adresser nos félicitations républicaines bien entendu, mais surtout leur souhaiter bon vent dans l'exercice du mandat municipal, celui qui vous place à portée d'engueulades comme nous disions il y a longtemps, à portée de baffes comme nous disions plus récemment, à portée de harcèlement, de violence donc, de plus en plus aujourd'hui. À vous qui composez les nouveaux exécutifs locaux, vous souhaiter de réussir à servir au mieux vos concitoyens. Même si nous ne sommes élus que par une partie des électeurs, vous êtes désormais les élus de tous vos administrés, élus par certains, élus pour tous. Je vous souhaite une pleine réussite dans l'application de ce principe républicain. Et enfin, sur cet angle humain des élections municipales, adresser nos pensées les plus tendres et chaleureuses à toutes les personnes qui n'ont pas eu le suffrage des urnes et qui ne peuvent pas poursuivre leur engagement municipal. Dans ce moment douloureux, nous voulons leur adresser nos pensées les plus sincères. C'est souvent vécu comme une injustice, comme un manque de reconnaissance. Mais comme dirait l'autre, pour la reconnaissance, il vaut mieux avoir un chien. Ce n'est pas en politique qu'il faut chercher de la reconnaissance. Tu as la référence, Rémi, bien entendu. C'est souvent vécu comme une injustice.

Dans tous les cas, ce sentiment d'injustice et de souffrance est toujours proportionné au sacrifice quotidien consenti. Sacrifices professionnels, et je ne rentrerai pas dans une digression sur le statut de l' élu, mais surtout sacrifices personnels, sacrifices familiaux.

Alors, à toutes ces personnes qui sont dans la douleur du moment, nos pensées les plus tendres, chaleureuses et fraternelles.

Et je voudrais conclure mon propos sur un tout autre sujet, qui est celui de la santé environnementale. Toujours sous l'angle de l'humain, à travers le soin apporté à la qualité de ce que nous mangeons, buvons et respirons. Alors, pourquoi en parler aujourd'hui ? Nous en parlons souvent, toujours, nous essayons de rajouter ce critère notamment dans les contrats de territoire. Mais c'est parce que c'est, je pense, le sujet supra qui va s'imposer à nous et qui s'impose déjà à nous, parce qu'il s'était déjà imposé dans les foyers, dans les larmes et la douleur. Nous sommes face à un scandale national de santé publique. Je parle du lien établi désormais scientifiquement entre pesticides et cancer. Encore hier, un article de

Nature Health, revue scientifique sérieuse. Dans cette revue, nous pouvons lire, à travers la production de chercheurs péruviens et français, que ce lien est établi entre pesticides et cancers par la science. Cela met donc la lumière sur les surincidences et les clusters de cancers et de cancers pédiatriques. Pis encore, à cause des pesticides pourtant non répertoriés par l'Organisation mondiale de la santé comme des pesticides nocifs et dangereux, le lien est quand même établi, y compris avec ces pesticides. Récemment, une étude menée par ATMO conclut que la pollution volatile des pesticides, parce que c'est aussi un peu ça le problème, est partout présente en France, en milieu urbain comme en milieu rural. Cela, nous le respirons. Plus grave, nous le buvons et le mangeons. Dans notre belle et grande région, plus grande région agricole de France, le sujet doit déjà nous interpeller. Et quand nous sommes interpellés par nos concitoyens, quoi leur répondre ? La lenteur de l'action publique, la lourdeur d'un manque de décentralisation. Mais quand on zoome à l'échelle départementale, notamment en Charente-Maritime, et que nous sommes interpellés, dans un département qui trône les podiums de plus grande consommation et d'acquisition et de production de pesticides au niveau national, depuis des dizaines d'années, rien d'étonnant à ce que la carte de Charente-Maritime apparaisse en rouge dans les derniers travaux scientifiques. Et sur ce territoire Charentais-Maritime, il y a le territoire que j'ai l'honneur de vous présenter, sur La Rochelle, île de Ré et le bassin et l'Aunis, nous constatons à différentes échelles de zoom géographiques, une forte surincidence de cancers et des clusters de cancers pédiatriques. On parle de cancers pédiatriques.

Alors mon propos ne se veut pas moralisateur, ni alarmiste ni catastrophiste. Mais simplement, nous sommes dans l'action sur ce sujet de la santé environnementale à travers nos compétences, à travers nos feuilles de route, à travers nos programmes ressources. Récemment encore dans la MIE, on s'engage à essayer de massifier cette transition agroécologique notamment.

Mais malgré toute notre action régionale volontariste, nous pouvons nous occuper de façon satisfaisante de cette priorité sanitaire, de ce scandale sanitaire. Pis encore, ce scandale sanitaire est en partie financé par l'argent public des fonds européens, ceux de la PAC. Et nos agriculteurs n'arrivent non seulement pas à vivre de leur métier, mais comble du comble, nous en mourrons collectivement. Alors, pas de propos mobilisateurs ni d'agribashing, bien au contraire. La volonté de trouver des solutions et c'est pourquoi nous nous réjouissons de cette commission transpartisane sur la décentralisation, en espérant, Monsieur le Président, comme vous l'avez annoncé dans vos propos liminaires, qu'à Paris, nous n'ayons pas des lois qui soient à rebours de l'attente de nos concitoyens pour pouvoir agir de façon urgente, proche, en souplesse, sur des questions d'un tel niveau. Un dernier vœu qui touche cette volonté de décentraliser. Et j'aurais manqué à notre tradition PRG si je n'avais pas parlé de

décentralisation dans ces propos liminaires. Merci, chers collègues, pour votre attention. Et je nous souhaite, je vous souhaite une belle session.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Jean-Philippe. Nathalie MOTSCH.

GROUPE UDI ET TERRITOIRES

Mme MOTSCH. - Oui, merci Monsieur le Président. Mes chers collègues, un propos bref sur les élections municipales puisque j'interviens plutôt en dernier et que vous vous êtes tous beaucoup exprimés. Il y a ceux qui ont été élus, qui sont contents d'être élus et ceux qui, malheureusement, ne l'ont pas été et qui sont déçus. Pour autant, ce n'est pas très réjouissant, les enseignements de ces élections municipales. Une fragmentation accrue du paysage politique, une polarisation géographique nette entre d'une part les grandes Métropoles et d'autre part les périphéries. Il n'y a pas de force politique vainqueur. Aucun grand parti ne dispose à lui seul de ressources territoriales ou électorales suffisantes en tout cas. Et cela va rendre centrale la logique des alliances. Enfin, cela a été dit, une forte baisse du taux de participation, 57,82 % au second tour, en baisse de 4 points par rapport à 2014. Cela montre, malheureusement, une érosion constante de l'attractivité des scrutins. À cela doivent être ajoutées de graves tensions relevées lors de l'annonce de certains résultats dans des villes gagnées. Un recul républicain, un manque de respect, une violence banalisée, un manque de repères et de valeurs.

Alors, notre responsabilité d'élus, plus que jamais, elle est de donner un cap, un cap clair, un cap ferme, et de ne pas transiger sur nos convictions.

Si vous le permettez, Monsieur le Président, puisque nous sommes élus et que nous sommes en responsabilité, je voudrais citer le président du Club ETI de Nouvelle-Aquitaine, Marc PRIKAZSKY, puisqu'il s'adresse aux futurs élus municipaux en leur demandant une chose : « rencontrez les entreprises de vos territoires ». Je le cite : « En Nouvelle-Aquitaine, les 130 entreprises de taille intermédiaire, les fameuses ETI, sont membres du Club ETI de Nouvelle-Aquitaine où la Région a coconstruit ce magnifique mouvement. Cela représente 28 milliards d'euros d'activités et plus de 100 000 emplois directs. Elles sont souvent implantées dans des villes moyennes ou des territoires ruraux où elles contribuent directement à l'emploi, à l'investissement et à la vie locale. Le rôle des ETI dans le dynamisme économique et social des territoires n'est plus à démontrer. Les entreprises ne demandent pas de privilèges, elles demandent simplement un environnement qui leur permette de continuer à investir, produire et recruter. Cela passe par quelques priorités très

concrètes, chers élus, auxquels vous serez confrontés dans vos exécutifs respectifs. Une fiscalité locale stable et lisible, du foncier industriel disponible, des solutions de logement pour les salariés, des transports adaptés vers les zones d'activité, une énergie verte et compétitive. Construire des politiques publiques qui intègrent pleinement la réalité économique, c'est un choix responsable. C'est aussi un pari gagnant-gagnant pour l'emploi, l'attractivité et l'avenir de nos territoires ». Je le cite, pour conclure : « Car la vitalité économique de nos territoires dépend aussi des décisions prises localement ».

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Madame GRAVAL.

GROUPE ÉCOLOGISTE, SOLIDAIRE ET CITOYEN

Mme GRAVAL. - Monsieur le Président, chers collègues, on connaissait les mauvais perdants, on connaît maintenant les mauvais gagnants. Voilà ce que m'inspirent certains propos entendus tout à l'heure. Mais je préfère, comme le Président, revenir sur ce rapport essentiel que le CESER de Nouvelle-Aquitaine a adopté à une très large majorité, un rapport consacré aux cahiers de doléances issus du mouvement des gilets jaunes. Vivre dignement les cahiers de doléances exige toujours des réponses. Ce rapport nous rappelle des attentes essentielles. Le pouvoir de vivre, les inégalités territoriales, le sentiment d'injustice, le besoin d'être écouté. Ces attentes sont toujours profondément présentes. Et dans bien des cas, rien ne dit aujourd'hui qu'elles seront réellement prises en compte.

Les résultats des élections municipales traduisent dans de nombreux territoires des attentes fortes, des colères, mais surtout un besoin de réponses concrètes, au plus près des préoccupations du quotidien, alors que même les enjeux sociaux et environnementaux ont été trop peu présents dans le débat public. Cela nous invite collectivement à la lucidité, à l'humilité et à la responsabilité. La focalisation sur les enjeux sécuritaires a trop souvent occulté ces fondamentaux, même si ces enjeux recouvrent aussi, bien sûr, des questions essentielles de santé, d'alimentation, de qualité de l'air ou de logement. L'urgence de ces transitions demeure. L'écolobashing ne répond à aucun défi de notre siècle. Il ne fait que retarder les transformations nécessaires pour notre avenir en commun. Et je veux dire aussi, très solennellement, que la violence que certains écologistes ont subie est totalement inacceptable. Vous avez toutes et tous vu ce qui s'est passé pendant la campagne municipale à Arcachon, avec les propos inqualifiables visant notre collègue Vital BAUDE de la part d'un autre élu de cette assemblée, Yves FOULON. Ce qui s'est passé ne peut pas être minimisé et nous espérons que la justice sera rendue. Et je veux le dire ici clairement, nous ne nous laisserons pas intimider. Les citoyens peuvent compter sur notre détermination

à continuer à faire évoluer les politiques publiques dans le sens de l'intérêt général, dans cet hémicycle comme sur le terrain.

Autre sujet essentiel, la semaine passée, l'ONU nous alertait encore sur l'accélération dramatique du dérèglement climatique. Les 11 dernières années ont été les plus chaudes jamais enregistrées. La Nouvelle-Aquitaine n'est pas épargnée. Tout d'abord, avec des précipitations brutales et durables, entraînant des inondations graves sur de nombreux territoires. Ces phénomènes deviennent de plus en plus récurrents. La création d'un fonds régional exceptionnel de soutien suite aux intempéries de cet hiver est une réponse nécessaire à laquelle nous sommes bien sûr favorables. Mais elle reste une réponse d'urgence, une réponse palliative. Seules des politiques publiques ambitieuses de prévention, de lutte contre le réchauffement climatique et d'aménagement des territoires permettront de limiter, si cela est encore possible, la répétition de ces événements. Ensuite, la situation du monde agricole reste extrêmement préoccupante. Une grande partie des agriculteurs est prête à faire évoluer ses pratiques, à condition d'être accompagnée de manière sérieuse et cohérente. Comme l'a montré une étude de Shift Project, menée auprès de plus de 8 000 agricultrices et agriculteurs, près de 90 % sont prêts à changer de modèle si les aides sont orientées en ce sens. Les postures et les tentatives d'intimidation ne résolvent aucun problème. La fuite en avant, plus de pesticides, plus de mécanisation, plus d'endettement ne nous sortira pas de l'impasse. Et les révélations récentes sur le scandale sanitaire lié au cadmium viennent encore renforcer cette inquiétude.

Ces réponses ne sont pas à la hauteur. Elles ne répondent ni aux urgences économiques ni aux enjeux à long terme, et risquent d'aggraver encore l'état des sols, de l'air et de la ressource en eau. Avec, à la clé, des conséquences directes sur les revenus et la santé des agriculteurs, mais aussi sur celle de l'ensemble de la population.

Ce qui continuera de nous guider : ne pas opposer l'écologie, l'économie, le social et la démocratie, mais tenir ensemble ces exigences partout sur le territoire. Vous savez notre attachement au service public. L'annonce qui vient d'être faite de concéder la partie Poitou-Charentes des trains régionaux nous interroge. Rien n'indique que cela sera bénéfique aux usagers, aux salariés et aux finances régionales. Dans cette même logique, nous proposons aujourd'hui un amendement et deux motions. Un amendement pour le maintien de l'AMI Innovation sociale, dont la suppression fragiliserait des dynamiques essentielles pour nos territoires. Une motion visant à garantir le pluralisme, l'indépendance et le respect du débat démocratique dans le champ éducatif. Et une motion visant à renforcer la transparence et les conditions de nos votes, notamment à travers la mise en place du vote électronique.

Pour finir, je souhaite évoquer le CESER. Ses travaux sont précieux, ils éclairent nos décisions et permettent de faire vivre un lien indispensable avec la société civile. Il est indispensable de préserver cet espace démocratique régional face aux tentatives répétées de remise en cause. Nous soutiendrons donc pleinement toute initiative visant à le maintenir, notamment la motion proposée par la majorité et que nous co-signons. La démocratie tient à cela : pouvoir débattre, exprimer des désaccords, sans que la parole ne bascule dans la violence. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je donne la parole à Martine PINVILLE pour terminer ce tour de table.

GROUPE PARTI SOCIALISTE / PLACE PUBLIQUE ET APPARENTÉS

Mme PINVILLE. - Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, cette séance s'ouvre dans un moment démocratique particulier, au lendemain des élections municipales. Je veux d'abord saluer ce temps essentiel de notre vie républicaine. La démocratie locale est le premier échelon de la confiance publique. Elle est exigeante, parfois rude, toujours décisive. Et je veux là adresser mes félicitations aux candidates et candidats élus, celles et ceux qui ont su convaincre et rassembler. Mais je veux aussi avoir un mot pour celles et ceux qui n'ont pas été élus. S'engager, porter un projet, affronter le suffrage universel, c'est déjà un acte démocratique fort qui mérite respect.

Alors, pour répondre à Fabien ROBERT qui, au fond, souhaite, par des prétextes, nous reprocher et non pas des alliances, mais des convictions, vous parlez de boussole. La nôtre est simple : justice sociale, solidarité, République. Être dans le concret, le réel et le quotidien de nos concitoyens. La vôtre semble parfois bien hésitante, oscillant entre dénonciation de l'extrême droite et accommodements électoraux avec elle. Vous parlez de capitulation, mais ce que les Français voient aujourd'hui, ce n'est pas une capitulation de la gauche, c'est un affaissement moral de la politique à droite. Alors, les leçons de cohérence, franchement, elles gagneraient à être partagées, vous qui semblez être très forts en leçons et pas tellement en exemples. Face à ces petits arrangements entre amis, nous ne serons ni dans l'ambiguïté ni dans le repris. La gauche continuera de tenir son cap, elle continuera de résister. Elle continuera de porter un projet progressiste, humaniste, fidèle à l'idée que nous nous faisons de la République et de la justice sociale.

Dans ce paysage, un autre enseignement mérite d'être relevé. Le Rassemblement National, qui se présentait comme une force en progression constante, connaît, dans ces élections, un

net recul à l'échelle nationale. Cela rappelle une chose simple : on ne construit pas une implantation durable à coup d'anathèmes, d'imbrications ou de postures. On la construit dans la durée, dans le travail, dans le lien avec les habitants. Et c'est précisément ce lien qui, ici, fait défaut.

Dans un autre registre, mais avec la même exigence de responsabilité, notre Assemblée est appelée à se prononcer sur la création d'un fonds régional exceptionnel à la suite des intempéries de cet hiver. Notre région a été durement touchée et, derrière les dispositifs, il y a des réalités humaines, des familles qui ont perdu une partie de leur logement, des agriculteurs déjà fragilisés qui doivent faire face à de nouveaux dégâts. Des entreprises mises en difficulté, des élus locaux confrontés à l'urgence. À toutes celles et tous ceux qui ont été sinistrés, je veux dire ici notre soutien. La Région a fait le choix d'agir concrètement rapidement. Un fonds exceptionnel de 3 millions d'euros a été mobilisé pour accompagner les territoires, les acteurs économiques et les exploitations touchées. C'est un engagement fort, nécessaire. Mais au-delà de la réponse immédiate, ces événements nous obligent à regarder plus loin. Ce que nous vivons n'est pas isolé, c'est la traduction directe des dérèglements climatiques que nous constatons. Et c'est précisément pour cela que notre feuille de route Néo Terra prend tout son sens. Adapter nos territoires, renforcer leur résilience, accompagner les transitions agricoles, économiques et environnementales. C'est dans ce cadre que s'inscrit la politique contractuelle territoriale que nous poursuivons. Avec le nouveau cycle 2026-2028, la Région fait le choix d'une action publique au plus près des territoires, adaptée, différenciée, construite avec les acteurs locaux.

Cela signifie accompagner ces territoires dans leur diversité, tenir compte de leur fragilité sociale, économique et démographique et construire des réponses sur mesure. C'est un travail exigeant, structurant, essentiel pour l'équilibre de notre région. Je veux ici saluer le travail engagé par notre collègue Vice-présidente Laurence ROUÈDE ainsi que celui des services de la région. Dans le prolongement de cet engagement au plus près des territoires, la question des mobilités demeure centrale et je tiens à saluer le choix du Président de retenir la SNCF à l'issue de cette procédure de mise en concurrence, en cohérence avec notre attachement à un service public ferroviaire accessible et structurant pour les territoires. Cette décision permet de réaffirmer ainsi l'importance d'un service public ferroviaire au cœur de notre région.

Mais nous aurions tort de penser que ces enjeux sont uniquement locaux. Le monde s'invite désormais directement dans nos décisions. La guerre en cours impliquant Israël, les États-Unis, l'Iran crée une instabilité majeure. Et, dans ce contexte, les choix politiques de Donald TRUMP ou de Benjamin NETANYAHOU ne font qu'aggraver les déséquilibres. Logique d'affrontements, décisions unilatérales, remise en cause des cadres internationaux, cette

stratégie de tension permanente a un coût. Et, ce coût, nous le subissons ici. Hausse des prix de l'énergie, tensions sur les carburants, incertitudes économiques, nos territoires en portent directement les conséquences. Autrement dit, nous ne gérons plus seulement des politiques publiques, nous faisons face à des chocs extérieurs permanents. Dans ce moment où les équilibres vacillent, où les tensions s'accumulent et où les repères peuvent parfois se brouiller, il est d'autant plus nécessaire de se rappeler ce qui fonde notre engagement. Je voudrais à ce titre évoquer la disparition de Lionel JOSPIN, ancien Premier ministre, figure majeure de la gauche républicaine. Il aura profondément marqué notre pays. Son action a permis des avancées importantes, les 35 heures, le PACS, la couverture maladie universelle, mais aussi des politiques fortes en faveur de l'emploi et de la cohésion sociale. Au-delà des réformes, il incarnait une certaine idée de la politique, exigeante, rigoureuse et fidèle à ses principes. Dans une période où les repères vacillent, son parcours nous rappelle ce que doit être l'engagement public. Nous adressons nos pensées à sa famille, à ses proches et à toutes celles et ceux qui ont partagé son engagement. Mes chers collègues, dans un contexte instable, notre responsabilité est de tenir un cap, de rester fidèles à nos valeurs et de continuer à agir pour les territoires. C'est ce que nous faisons, c'est ce que nous continuerons de faire. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Martine PINVILLE. Nous allons pouvoir rentrer dans les dossiers. Je voudrais, avant, parce que c'est une réflexion que nous avons avec Philippe NAUCHE, Jean-Louis NEMBRINI, Françoise JEANSON, depuis longtemps, ce sont des initiatives que la Région a déjà prises pour accompagner la recherche.

Et je voudrais qu'on se lance un défi, toutes et tous, notamment les 101 ou 102 élus municipaux, les 31 maires, quelle que soit leur sensibilité. Vous n'êtes pas sans ignorer parce qu'il y a toujours quelqu'un dans vos proches, dans la famille, qui a ce type de problème, que 25 % des jeunes aujourd'hui sont en souffrance mentale. 25 %. Un quart de la population des jeunes. On a accompagné il y a 6 ans, 5 ans, un professeur de médecine de Bordeaux, Christophe TZOURIO, qui a fait une étude sur des cohortes de 20 000 étudiants volontaires qui démontre, notamment pendant la COVID, mais pas que, avant, cette souffrance mentale qui conduit parfois à des blessures, à des scarifications, voire, avec les réseaux sociaux, au suicide. Notamment des jeunes filles. Je voudrais qu'on essaie de relever, avec les maires, avec les Départements, dans le cadre de la jeunesse, ce défi. Je n'ai pas de choses particulières à proposer. Mais je vous propose qu'on essaie de se mettre ensemble pour ce qui est un vrai drame de notre jeunesse aujourd'hui, quels que soient les milieux, quels que soient les territoires. Dans cette période de l'adolescence jusqu'à 24-25 ans, où la société ne répond pas à l'isolement, qui est souvent la première cause, de ces jeunes. Avec les réseaux sociaux. Sur TikTok, vous avez parfois des conseils pour se

pendre, avec les algorithmes. Et j'ai appris récemment que ce réseau, TikTok, dont l'origine est chinoise, il y a une régulation en Chine où les jeunes ne peuvent pas accéder à ce genre de conseil délétère. Donc je voudrais qu'on réfléchisse à cela. Je suis preneur de toute idée, parce que c'est un défi. C'est un défi familial, c'est un défi social, sociétal, d'une extrême brutalité. Nous avons la chance d'avoir des spécialistes, puisqu'un des spécialistes français est aussi professeur au CHU de Bordeaux, c'est le professeur Xavier POMMEREAU, dont certains ont peut-être entendu parler. Nous les avons rencontrés et on vous proposera d'abord de les rencontrer, celles et ceux qui le souhaitent. J'espère que les maires seront là, les élus seront là, pour qu'on puisse essayer d'avancer. On ne va pas, bien entendu, rentrer dans la gestion médicale, mais ce qu'a observé TZOURIO, c'est que si l'on prévient, ou plutôt si l'on détecte, on prévient et on peut régler le problème. Le coût de cette médecine de santé publique, n'est pas dans nos cordes, mais il faut qu'on soit capables de créer, à partir de toute la région, un grand projet humain de santé publique, d'attention aux jeunes, sur ce qui est un drame aujourd'hui, à bas bruit, dans notre société. Je vous invite à y réfléchir, et nous en reparlerons. Merci.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

M. LE PRÉSIDENT. – Alors, on a pas un PV ? Il y a un procès-verbal. Je ne sais pas où il est.

Des oppositions ? Des abstentions ? Des renseignements ? Il est adopté.

Secrétaire de séance, est-ce que Jérôme GUILLEM accepte ? Où est Jérôme ? Monsieur le Maire accepte. Il est bien bon.

Voilà, je vous rappelle pas le déroulement. On a un projet en procédure d'urgence sur les investissements en faveur des transports. Pas de souci.

L'organisation des votes, je vous passe ça, on me remet ça à chaque fois mais c'est normal.

01 – CRÉATION D'UN FONDS RÉGIONAL EXCEPTIONNEL DE SOUTIEN SUITE AUX INTEMPÉRIES DE L'HIVER 2026

M. LE PRÉSIDENT. - Sur la création d'un fonds de soutien exceptionnel, pour l'instant, l'état des lieux, beaucoup de Départements ont commencé à voter un fonds de soutien. On vous propose d'inscrire aujourd'hui 3 millions. On n'a pas de retour. Les Départements, je l'ai vérifié, n'ont pas beaucoup de retours non plus. On sait ce qui s'est passé. J'ai eu à intervenir en Lot-et-Garonne pour trouver une entreprise qui pouvait ramasser les déchets des serres détruites par la tempête, pas forcément par les inondations. On a eu pas mal de problèmes chez les serristes où il fallait à la fois récupérer le plastique et récupérer les arceaux pour pouvoir retraiter tout ça. L'idée c'est bien entendu d'avoir une priorité pour ce qui est de nos compétences. On ne va pas faire du saupoudrage ou distribuer à tout vent. Intervention auprès des communes, intervention auprès des acteurs économiques qui ont pu être touchés. Je suis allé à La Réole pour voir ce qui s'était passé, mais Jérôme GUILLEM était occupé. On n'a pas pu faire le tour de Langon pour voir un peu comment ces entreprises, surtout petites, avaient été touchées. Ce qu'on attend tous, bien entendu, parce qu'il faut être très prudent dans ces notions d'indemnisation en dehors d'une gestuelle démagogique, c'est de voir comment les assurances vont fonctionner. Parce que, plus on va intervenir sur le plan public, plus on va déresponsabiliser les assurances. Tout le monde connaît bien ce système. Comment l'État va fonctionner, aussi. Après, il y a les digues, il y a tout cela. Alain BACHÉ parlait de problèmes d'entretien. Je pense que, sur l'entretien des digues, il y a des ressources, je crois, c'est les ressources Gemapi, que tout le monde ne prélève pas. Alors, il est évident qu'on prélève Gemapi en plaine, mais on ne prélève pas Gemapi plus haut. Il y a un problème de solidarité qui doit s'exercer à l'échelle départementale sur ce plan-là.

Donc, on aura à intervenir et, bien entendu, l'Assemblée sera tenue au courant des dispositifs. Pour l'instant, on ne peut pas être plus précis dans ce cadre-là. Autant on a eu, avec le désordre climatique de la Vallée d'Aspe, des choses extrêmement rapides qui nous sont remontées par les communes, autant, là, pour l'instant, on comprend les choses, c'est plus complexe, avec les digues, les serres, certaines berges. Je pense à ce que j'ai vu à La Réole, ce que j'ai vu à Marmande. Mais il faut qu'on attende ces dossiers. Je ne sais pas si vous avez des questions à poser. Je ne peux pas être plus précis. Je souhaite qu'on garde un peu d'agilité.

Mme LAPOUGE. - Oui, Monsieur le Président, chers collègues, l'hiver 2026 restera bien sûr malheureusement marqué dans notre région par des intempéries d'une intensité

exceptionnelle, vous venez de le rappeler, inondations, crues majeures, dégâts considérables sur les infrastructures, les entreprises, les exploitations agricoles. Avant toute chose, je souhaite, au nom de notre groupe, avoir une pensée sincère pour l'ensemble des sinistrés, les familles touchées, les entrepreneurs, les agriculteurs, les élus locaux mobilisés jour et nuit dans plusieurs communes pour faire face à l'urgence. Derrière les chiffres et les dispositifs, il y a des vies bouleversées, des outils de travail détruits, parfois des années d'efforts anéantis en quelques heures. Face à cette situation, nous voulons saluer la Région et la mise en place de ce fonds régional exceptionnel de 3 millions d'euros. Ce dispositif va permettre effectivement d'accompagner concrètement la reconstruction, le redémarrage des activités et la sécurisation des territoires. Nous tenons également à souligner l'effort fait pour inclure les petites exploitations maraîchères, souvent les plus fragiles. C'est une avancée importante et nous la soutenons. Cependant, dans ce contexte exceptionnel, un point de délibération appelle de notre part une réserve. Il s'agit de la bonification de 10 % prévue pour les exploitations en agriculture biologique. Nous le disons avec clarté, ce n'est pas le moment ni le cadre pour introduire une différenciation entre les modèles agricoles. Face à une catastrophe naturelle, tous les agriculteurs sont touchés de la même manière dans leur outil de production, quelle que soit leur orientation. Tous doivent pouvoir être accompagnés avec la même intensité et la même équité. Comme nous l'indiquons dans notre amendement que nous vous proposons d'adopter, il nous paraît essentiel, dans ce cadre exceptionnel, d'éviter toute forme d'opposition entre les systèmes de production. Car au fond, ce que vivent aujourd'hui les maraîchers, ce n'est pas un débat de modèle, c'est une urgence économique, sociale et assurément humaine. Introduire une bonification spécifique, même si elle peut se comprendre dans d'autres politiques publiques, envoie ici un signal inadapté. Elle risque d'être perçue comme une hiérarchisation des soutiens, là où nous devrions au contraire rassembler et soutenir sans distinction.

C'est la raison pour laquelle notre groupe propose de supprimer cette bonification de 10 % afin de garantir une aide équitable à tous les maraîchers sinistrés, quels que soient leurs choix de production.

Cette position n'est pas une remise en cause des politiques en faveur de l'agriculture biologique. Elle traduit simplement une conviction : dans l'urgence, la solidarité doit être pleine et entière, sans condition différenciante.

Mes chers collègues, dans ces moments difficiles, notre responsabilité collective est de rassembler, d'apaiser et d'agir efficacement. C'est dans cet esprit constructif que nous voterons cette délibération, sous réserve de l'adoption de notre amendement. Je vous remercie.

M. LABICHE. - Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération résonne directement avec le courrier que je vous ai adressé, ainsi que Rémi JUSTINIEN, le 24 février dernier, au nom de notre groupe Les Républicains, pour vous parler sur l'ampleur des dégâts causés par les intempéries hivernales et appeler donc la région à une mobilisation rapide et concrète, saluant vraiment le travail des services de la Région. Sur le terrain, comme vous, Monsieur le Président, avec Maud CARUHEL sur son département, et notamment lors de ma visite aux Gonds et à Courcoury, pour ne citer que ces deux communes sur les 35 touchées en Charente-Maritime, j'ai pu mesurer la réalité de ces événements. Derrière les chiffres, il y a des communes durement touchées, des équipements publics dégradés, des entreprises à l'arrêt, des exploitations agricoles fragilisées et, parfois, des systèmes de protection eux-mêmes mis à défaut. Oui, ces intempéries ont été d'une intensité exceptionnelle. Oui, la reconnaissance rapide de l'état de catastrophe naturelle par l'État confirme la gravité de la situation. Et, oui, il était nécessaire que la Région prenne toute sa part dans la réponse. Nous saluons donc la création de ce fonds régional exceptionnel de 3 millions d'euros qui constitue un premier signal de solidarité envers les territoires sinistrés. Ce fonds a le mérite de cibler les priorités essentielles des collectivités pour remettre en état leurs équipements, le tissu économique local, des entreprises, commerces, TPE, PME, les agriculteurs. Pour permettre une reprise rapide de leur activité. Et enfin, les ouvrages hydrauliques, dont nous savons combien ils sont déterminants face à la répétition des épisodes climatiques rappelés en commission en début de semaine.

Et permettez-moi de formuler plusieurs observations. D'abord, le niveau d'intervention. Effectivement, face à l'ampleur des dégâts constatés sur le terrain, ce fonds, bien que bienvenu, pourrait apparaître en deçà des besoins. Il conviendrait d'être attentif à son exécution et, si nécessaire, de l'adapter. Ensuite, les critères.

Nous serons vigilants à ce que les dispositifs bénéficient effectivement aux acteurs les plus fragilisés, notamment les petites communes et les exploitations les plus exposées. Je pense en particulier aux maraîchers, pour lesquels les ajustements proposés vont dans le bon sens. Il faudra s'assurer que ces aides soient rapides, simples et réellement accessibles. Enfin, au-delà de l'urgence, cette délibération nous rappelle une réalité que nous ne pouvons plus ignorer.

Ces événements ne sont plus exceptionnels. Ils s'inscrivent dans une tendance lourde liée à l'évolution climatique. À ce titre, la mobilisation de la Région dans le cadre du programme Pathway, de résilience, et du projet Néo Terra est essentielle. Mais elle devra se traduire concrètement, territoire par territoire, par des actions d'anticipation, de protection et d'adaptation. Notre responsabilité collective est double. Répondre à l'urgence, c'est le cas, mais aussi préparer l'avenir. Vous parlez des assurances, mais nombre de communes,

aujourd'hui, ont du mal à se faire assurer sur certains lots. C'est compliqué, aujourd'hui, et les quelques communes qui nous le rapportent sur le terrain savent que rien ne sera remboursé par manque de coût de ces moyens. Pour conclure, nous soutiendrons cette délibération parce qu'elle va dans le bon sens et qu'elle apporte une réponse attendue. Mais nous restons pleinement mobilisés pour que la solidarité régionale soit à la hauteur des enjeux et des attentes des territoires. Après tout, en Nouvelle-Aquitaine, nous savons gérer beaucoup de choses, sauf, peut-être, la météo. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne vous le fais pas dire, mon cher David. Je sais pas fin, je parle aussi pas à vous bien entendu fin si à vous mais je rebondis sur votre réflexion quoi. Je veux dire que l'on est dans un désordre climatique dont on connaît les causes, dont on observe les compétences. Où comme le disait Jean-Philippe PLEZ, tout à l'heure, où on voit même les conséquences sur le plan sanitaire. Et on continue de ne pas regarder l'avenir et de ne pas avoir un cap. Merci de votre intervention. Est-ce qu'il y a une autre intervention ? Oui Anne-Laure BEDU.

M. BEDU. - Oui, Président, chers collègues, notre groupe salue la création de ce fonds régional exceptionnel afin de venir en aide aux sinistrés des intempéries de cet hiver, et notamment les trois cibles distinctes auxquelles il s'adresse équitablement par tiers, afin de n'oublier ni privilégier aucune catégorie d'acteurs régionaux. Nous souhaitons d'ailleurs adresser notre soutien et notre solidarité aux victimes et aux équipes municipales qui leur sont venues en aide.

Pour les collectivités, il nous semble important d'ajuster l'opportunité et le montant de l'aide à la taille de la commune et à ses capacités de prise en charge autonome.

En effet, nous savons que les petites communes manquent cruellement de moyens et d'ingénierie face aux aléas climatiques et aux inondations et elles sont donc nombreuses en Nouvelle-Aquitaine, puisque 80 % de communes parmi nos 4 300 communes ont moins de 1 000 habitants. Pour la seconde catégorie de bénéficiaires, les entreprises, les commerces, artisans, TPE, maraîchers, le soutien aux acteurs agricoles des petites exploitations maraîchères nous paraît particulièrement important dès lors qu'il s'inscrit dans la dépendance directe des phénomènes climatiques extrêmes entraînant des situations de crise pouvant conduire tout simplement à la cessation de leur activité.

Bien que les agriculteurs bio soient plus vertueux en adaptant leurs pratiques culturales au respect du sol, du vivant et de leur santé, nous soutenons le choix consistant à élargir le champ d'intervention à l'agriculture conventionnelle. L'inverse aurait été incompréhensible et dans cette perspective. Néanmoins, la bonification de 10 % pour les cultures biologiques s'inscrit dans une logique que nous estimons favorable et encourageante. En cela, il va de

soi que nous rejetons l'amendement qui vise à exclure le bio des bénéficiaires. Ce qui nous semblerait un comble. Priver celles et ceux qui préservent les sols en les rendant plus absorbants, plus vivants, tout en préservant la santé de celles et ceux qui les travaillent, nous paraît totalement absurde. Donc pour nous, le signal est au contraire très adapté.

Pour les digues, ouvrages hydrauliques et milieux aquatiques, nous souscrivons à l'ensemble des mesures, bien que nous regrettions le plafond que nous trouvons peut-être très élevé de 500 000 euros par maître d'ouvrage qui revient finalement à très fortement concentrer notre soutien plutôt qu'à le diversifier. Par ailleurs, nous souhaitons réaffirmer, comme cela a été fait dans d'autres propos dans cet hémicycle, au-delà de l'adaptation, la nécessité de poursuivre le travail sur les politiques d'atténuation qui doivent être considérées comme complémentaires. Si la tendance actuelle consiste bien souvent à les ignorer, notre Région devrait, sur ce point, être aussi vigilante qu'exemplaire. Enfin, l'approche en matière d'évaluation et d'anticipation des risques, qui est à la fin, notamment dans l'article 7 de la délibération, devrait particulièrement bénéficier du soutien régional. L'urbanisation de nos littoraux et des villes qui ont la chance d'être traversées par des fleuves doit spécifiquement faire l'objet de plans de prévention. Trop d'erreurs ont été commises au cours des dernières décennies visant à autoriser des permis de construire, on le sait bien, dans des zones à risque. Ces comportements doivent donc être proscrits. Nous voterons donc bien entendu favorablement pour cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous remercie, Anne-Laure. Madame LAURENT-GUÉGAN.

Mme LAURENT-GUÉGAN. - Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, si vous me le permettez, et dans le temps imparti, notre groupe interviendra à deux voix.

Je ferai la première partie et Jean-Luc ARMAND poursuivra. Notre groupe tient tout d'abord à exprimer sa pleine solidarité envers les habitants, les élus locaux, les agriculteurs, les entrepreneurs durement touchés par ces intempéries. Derrière les chiffres, il y a des vies bousculées, les inquiétudes et notre responsabilité politique est d'être à leurs côtés. Mais regardons la réalité en face, ces événements ne sont plus exceptionnels. Oui, ils vont se reproduire. Et non, le dérèglement climatique n'est pas une opinion, c'est un fait scientifique. Le nier ou le relativiser, c'est retarder les réponses que nos territoires attendent.

Face à ça, notre ligne est claire : agir, mais agir collectivement et de manière concrète, en accompagnant et en incitant les concitoyens, nos agriculteurs, nos entreprises et en étant plus exigeants avec les grands groupes. C'est le sens de la stratégie Néo Terra que porte notre majorité.

Dans ce contexte, je veux saluer la réactivité de notre Région. Ce fonds exceptionnel est une réponse concrète, utile, immédiate. Il traduit un choix politique clair : ne laisser aucun

territoire seul face aux crises. Il s'inscrit aussi en complémentarité avec l'État, notamment via le fonds BARNIER, renforçant une solidarité efficace du national au local. Mais réparer ne suffit pas. Ce que nous vivons, inondations, recul du trait de côte, ce n'est pas un épisode isolé, c'est un basculement. Le Signal à Soulac en était un avertissement. Nous devons donc aller plus loin en renforçant Néo Terra, en intégrant la santé environnementale, on l'a dit, en structurant notre action, notamment avec un parlement de l'océan, et en accompagnant les territoires dans leur adaptation. Nous n'avons plus le luxe d'hésiter. Là où certains doutent encore, nous choisissons d'agir. Et c'est cette responsabilité que nous assumons pleinement. Je vous remercie. À toi, Jean-Luc.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci, Jean-Luc ARMAND.

M. ARMAND. - Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus et chers collègues, je tiens à témoigner, au nom de l'ensemble des élus du Grand Marmandais et je crois pouvoir parler au nom de ma collègue Maud CARUHEL, Vice-présidente à la région et première adjointe à la Ville de Marmande, de la solidarité dont a fait preuve la Région et vous-même, Monsieur le Président, par votre visite sur ce territoire à l'occasion de la double peine subie par les habitants de la Garonne marmandaise, à savoir les conséquences d'une tempête décennale couplée aux impacts d'une crue également décennale par son ampleur et centennale par sa durée. Le niveau des eaux de la Garonne ayant dépassé les 10,3 mètres à l'échelle de Marmande, et ce pendant plusieurs jours. Les premiers effets ont été l'isolement de plusieurs milliers de personnes privées d'électricité et, comble de l'ironie, d'eau potable pendant 12 jours, pour certains.

Au-delà de l'impact psychologique d'une telle situation, des conséquences matérielles pour les sinistrés, les collectivités locales et particulièrement Val de Garonne agglomération paient un très lourd tribut aux caprices de la Garonne, après les 6 millions d'euros supportés en 2021 par les seuls contribuables du Grand Marmandais pour reconstruire les digues de protection contre les crues, ce sont aujourd'hui 13 millions d'euros qui seront nécessaires à la reconstruction des ouvrages de protection endommagés par le fleuve. 13 millions plus 6 millions sont des sommes insupportables pour un territoire qui est, de fait, avec nos voisins du Réolais et du Langonnais, la zone d'expansion des crues d'un bassin hydrographique de la Garonne représentant plus de 10 % du territoire national, soit 57 000 km².

Je sais pertinemment que ce que je défends ici, une nécessaire solidarité par mutualisation de l'effort fiscal, voire national, sur l'ensemble du bassin hydrographique, pour une solidarité nationale de reconstruction des ouvrages endommagés, ne se joue pas ici, mais au Palais Bourbon à Paris. Je tenais toutefois à profiter de la solidarité dont fait preuve la Région Nouvelle-Aquitaine au travers de ce dossier numéro un et vous remercier de cette initiative

très opportune, Monsieur le Président, pour dénoncer ce que l'ensemble des élus de mon territoire, toute appartenance politique confondue, considère comme une injustice flagrante. Bien entendu, par l'exemple marmandais, ma demande de solidarité nationale s'étend à tous les territoires concernés.

Enfin, je terminerai mon propos avec une pensée très solidaire pour les entreprises qui ont eu à pâtir de cette situation de crise. Arrêt prolongé de l'activité, pertes de production, dégâts divers et particulièrement les conséquences subies, une fois encore, par nos agriculteurs. Forte érosion des terres agricoles par les courants de la Garonne, destruction de matériel, serres, hangars, perte d'activité et risques majeurs de surmortalité des arbres fruitiers par asphyxie des racines dans des parcelles inondées pendant plus de 12 jours. Une fois de plus, une partie de notre agriculture lot-et-garonnaise paie un lourd tribut aux conséquences des aléas climatiques dans un contexte mondial toujours plus concurrentiel, dans une trajectoire d'augmentation exponentielle des charges qui lui incombent et dans la conjoncture d'un marché national dont la consommation et la production se réduisent de concert au profit d'exportations sans traçabilité. Je tenais ici à vous partager mon inquiétude sur leur avenir. Mon inquiétude, mais ma totale solidarité. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Jean-Luc. Monsieur OBRADOR.

M. OBRADOR. - Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, je crois que nous aurions tous préféré ne pas avoir à traiter de ce sujet ce matin, mais la tempête Nils a durement frappé la Nouvelle-Aquitaine. Aucun territoire n'a été épargné.

Partout, des habitants, des agriculteurs, des entreprises et des collectivités ont été confrontés aux dégâts parfois considérables, avec des activités brutalement interrompues, dont certaines n'ont toujours pas pu complètement reprendre à ce jour. Face à cela, notre responsabilité est claire : accompagner efficacement pour reconstruire. Mais au-delà de l'urgence, nous devons aussi regarder la réalité en face. Ces événements climatiques extrêmes ne sont pas des exceptions. Ils deviennent une réalité appelée à se renforcer dans les années à venir. C'est pourquoi la puissance publique doit être pleinement au rendez-vous, anticiper, agir vite, agir fort, avec des outils simples et efficaces, loin de tout dogme idéologique. J'ai pu moi-même accompagner Monsieur le Préfet lors d'un de ses déplacements dans ma commune, à Cabanac-et-Villagrains, sur l'exploitation de Sarah DUMIGRON. Sur le terrain, les dégâts sont concrets et les attentes sont grandes.

Bien sûr, la Région agit dans le cadre de ses compétences, mais l'État doit lui aussi agir. Et par le mandat qui est le vôtre, Monsieur le Président, vous devez peser de tout votre poids pour que l'État agisse également, notamment par la reconnaissance de certains territoires en catastrophe naturelle. Il doit aussi agir pour l'enfouissement des réseaux dans nos territoires

ruraux, pour réviser la carte des cours d'eau et revoir la définition, par exemple des zones humides. La législation actuelle se heurte parfois à des aménagements qui pourraient demain nous aider à mieux nous préparer à ces événements et à ces aléas climatiques.

Pour revenir à vos propositions, une question simple se pose. Ce dispositif est-il à la hauteur des attentes du terrain ? Première limite, l'échelle. 3 millions d'euros pour l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, après un événement de cette ampleur, c'est objectivement insuffisant. Mais vu ce que vous avez dit, Monsieur le Président, c'est un premier pas. Si l'on entre dans le détail, 900 000 euros pour les collectivités, un peu plus d'un million pour les entreprises et l'hydraulique, on voit bien que l'enveloppe sera absorbée très rapidement. Les plafonds, 50 000 euros par projet pour les collectivités et 500 000 pour les opérations hydrauliques confirment cette réalité. Nous sommes face à un dispositif utile, mais je le crains, sous-dimensionné.

Deuxième limite, le ciblage. Oui, ce fonds aide, mais de manière partielle. Pour les collectivités, des postes essentiels, comme la voirie, les ouvrages d'art ou les réseaux ne sont pas couverts. Chacun, ici, a vu l'ampleur des dégâts, notamment dans le Langonnais avec ces images, ces dégâts de routes avec les crues de la Garonne. Pour les entreprises, l'intervention se fait après les assurances et chacun connaît les délais. Le reste centré sur certains investissements matériels, sans prise en charge de l'immobilier ni des pertes d'exploitation. Même le déblaiement, pourtant indispensable dans l'urgence, n'est pas pris en compte dans ce dispositif.

Autrement dit, une part importante des préjudices concrets restera malheureusement sans réponse. Il faut le dire sans détour, non pas pour disqualifier ce fonds, il est utile, mais pour en mesurer honnêtement et lucidement la portée.

Enfin, vous vous inscrivez dans le dispositif de la feuille de route Néo Terra. Nous devons rester vigilants face à certains critères trop technocratiques ou idéologiques. Comme je le disais, nous risquons de laisser de côté des entreprises et des exploitations qui attendent avant tout des réponses simples et rapides. Au-delà des principes, il y a aussi la mise en œuvre et nous le répétons dans cet hémicycle, la complexité administrative est un frein majeur. Il faut donc garantir des procédures fluides, rapides et accessibles pour tous. Dans une situation d'urgence, la simplicité est une exigence. Pour autant, face à l'urgence, nous devons rester responsables. Voter contre ce texte serait envoyer un signal incompréhensible, comme si nous refusions d'apporter une première réponse aux territoires sinistrés. Ce n'est évidemment pas la position du groupe Rassemblement National.

Nous le voterons et nous souhaiterons, vous en avez fait l'état, de disposer d'un retour sur ce plan et des fonds mobilisés par secteur. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Avant de passer la parole à Virginie LEBRAUD sur l'amendement, Virginie êtes-vous là ? Je voulais juste faire une remarque. Un des problèmes que l'on a, et Jean-Luc y faisait référence, c'est comment est-on capable de ralentir le cours de l'eau quand il y a de telles précipitations. Il y a eu des erreurs d'urbanisme. On a construit au bord des rivières. Je me souviens qu'à un moment donné, on me demandait d'intervenir pour remettre en cause des PPRI. Il y a eu le fameux accident au nord de La Rochelle, sur les raz-de-marée qui ont déferlé il y a quelques années. Je me souviens qu'à l'époque, on disait « Allons-y. » Alors, je le dis en donnant un exemple qu'Henri SABAROT me rappelait récemment. Nous n'avons pas eu de surverse et de problème sur le Bassin d'Arcachon. Pourtant, le bassin d'Arcachon est un bassin où l'eau arrive du Médoc, de toute la zone de Graves. On a reméandré les ruisseaux, on a refait des lagunes, on a repensé les canaux, parce que le drainage est quelque chose de dramatique quand il y a ce type d'événements. Donc, oui, Monsieur OBRADOR, Néo Terra apporte, a apporté des réponses techniques, précises, non idéologiques, sur les problèmes de la récurrence que Gilles BOEUF nous répète régulièrement, la récurrence de ce type d'événements.

Donc, attention. On observe et on observe très vite, trop vite, peut-être, que ce que nous avons analysé, avec plus de 400 scientifiques, est en train de se passer. Et que les méthodes sur le reméandrage, sur l'étalement des crues, sur les problèmes de contraintes de l'urbanisme, certains nous font remarquer que l'avis de la Région sur ces problèmes serait trop sévère et qu'il faudrait ne pas y toucher.

Si, il faudrait y toucher parce qu'il y a de l'argent public derrière et de la vie humaine. Donc je crois que l'on est plus dans la bonne voie que la lecture d'un certain nombre de textes veut bien le dire. Virginie LEBRAUD, sur l'amendement.

Mme LEBRAUD. - Oui, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les élus, chers collègues, ici, personne ne conteste l'urgence de soutenir les maraîchers touchés par les intempéries. Permettez-moi seulement de rappeler un point de réalité. Aujourd'hui, une partie de ces exploitations, notamment maraîchères, sont exclues de mécanismes assurantiels classiques, et c'est précisément pour cela que l'intervention publique est nécessaire. Le fonds que nous créons est un fonds de solidarité. Il est ouvert à tous les sinistrés, sans exclusion, sans hiérarchisation. Comme il a été déjà signalé en commission Agriculture, au contraire, nous ouvrons un dispositif existant à des exploitations qui, jusqu'ici, n'y avaient pas accès. Nous ouvrons un PCAE historiquement destiné aux exploitations bio et engagées dans l'agroécologie à d'autres systèmes agricoles touchés par les intempéries.

Je ne vois pas, donc, ici, où se situerait une quelconque opposition entre différentes formes d'agriculture. La bonification dont vous parlez ne retire rien à personne. Elle reconnaît

simplement celles et ceux qui sont déjà engagés dans des pratiques plus exigeantes et plus vertueuses. Et, cela, nous l'assumons pleinement. Nous avons toujours défendu une approche incitative plutôt qu'injonctive. Oui, les bonifications bio existent conformément à nos engagements multipartenariaux dans le pacte bio. Par ces bonifications, nous n'opposons pas, nous ne fermons pas des dispositifs. Nous valorisons une agriculture qui prend en compte le changement climatique. Dans une période difficile, notre responsabilité, ce n'est pas seulement de réparer, c'est aussi de préparer l'avenir. Et, cela, cela passe par des signaux cohérents. Aider tout le monde, oui. Renoncer à nos orientations, non. Pour ces raisons, nous ne voterons pas l'amendement.

M. LE PRÉSIDENT. - J'ajoute, chère Virginie, que les bios ont des contraintes plus importantes que l'agriculture classique et que nous le prenons en compte. D'ailleurs, lors d'une réunion, hier, entre le préfet et les JA, où nous étions représentés, les JA ont demandé à ce qu'il y ait un geste, notamment pour l'agriculture bio. Qui est d'avis de voter cet amendement ? Qui est contre ? Cet amendement est rejeté.

Vote sur : l'amendement déposé par les groupes Centre et Indépendants, UDI et Territoires :

- **POUR : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance (1)**

AMENDEMENT REJETÉ

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous propose d'adopter maintenant le rapport général. Qui est pour ? Le fonds de solidarité est adopté.

N°01

Vote sur : CRÉATION D'UN FONDS RÉGIONAL EXCEPTIONNEL DE SOUTIEN SUITE
AUX INTEMPÉRIES DE L'HIVER 2026

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, quelle heure est-il ? Sur la décision modificative, Sandrine.

Mme DERVILLE. - Merci, Président, chers collègues. Première décision modificative de l'exercice 2026, qui est d'une nature un petit peu particulière, puisqu'il ne s'agit pas d'un ajustement conjoncturel, mais d'un impératif calendaire et juridique que nous avons anticipé dès le vote de notre BP en décembre et dont nous avons déjà longuement parlé dans les propos liminaires. En effet, sur l'ouverture à la concurrence du lot A Poitou-Charentes, vous vous souvenez que, lors du vote du BP 2026, nous avons délibérément choisi de ne pas y inscrire les crédits correspondant au lot A de l'ouverture à la concurrence de nos TER. Ça n'était évidemment pas un oubli de notre part, mais une précaution.

Précaution, parce que nous étions en pleine procédure d'appel d'offres et qu'inscrire, à ce moment-là, en pleine procédure d'appel d'offres, des montants au budget aurait pu porter atteinte à la confidentialité des offres et compromettre la procédure elle-même. La prudence s'imposait donc, et voilà pourquoi, aujourd'hui, alors que l'appel d'offres est en passe d'aboutir, comme vous l'avez évoqué, Président, dans vos propos liminaires, pour nous permettre de signer la convention d'exploitation, après le vote de la commission permanente du 20 avril prochain, durant laquelle nous délibérerons sur cette attribution, il nous faut voter l'ensemble des autorisations correspondantes, c'est-à-dire pour l'ouverture à la concurrence du lot A. 925 millions d'euros en autorisations d'engagement pour la contribution d'exploitation et 70 millions en autorisations de programme pour les redevances sur la durée contractuelle de 10 ans. Je précise que ces montants sont des plafonds d'engagement et non de paiement, à ce stade, puisque les paiements seront réalisés au fil de l'eau. Ces montants seront bien sûr réajustés plus précisément au moment de l'attribution définitive du marché. Lorsque nous avons élaboré cette DM, nous avons connaissance des offres, mais évidemment pas de l'offre qui serait sélectionnée. Nous avons donc inscrit un plafond.

Les crédits de paiement qui correspondent aux sommes qui sont effectivement payables chaque année ne sont pas inscrits, bien sûr, à ce stade. Ils seront inscrits progressivement, annuellement, selon le calendrier de mise en œuvre. Et, par ailleurs, je précise tout de même que ce nouveau contrat est différent dans sa forme avec la convention SNCF que nous avons aujourd'hui. Nous passons en effet au système du forfait de charges, c'est-à-dire que, désormais nous allons payer l'ensemble des charges de l'opérateur, en tout cas approximativement les 925 plus 70 millions que j'évoquais, et nous bénéficierons en retour, en direct, des recettes, chose qui ne se faisait pas par le passé. Par le passé on ne payait

que la différence. Recettes qui, à titre informatif, devraient être de l'ordre de 395 millions à peu près sur les 10 années du contrat selon nos estimations.

Deuxième volet de cette décision modificative, il concerne l'avenant numéro 3 à la SPIIT dont nous débattons un petit peu plus tard dans cette séance plénière. Nous avons fait le choix cohérent avec notre stratégie de mise en concurrence par lots de confier progressivement à la SPIIT, notre société publique interrégionale, des investissements en faveur des transports, l'organisation de la maintenance lourde du matériel roulant. Pour que la SPIIT puisse passer les marchés de maintenance dans des délais compatibles avec le lot A, il est nécessaire d'ouvrir dès à présent 350 millions d'euros d'autorisations de programme qui couvrent la période au moins jusqu'en 2036 pour la totalité des lots, en tenant compte, bien sûr, de leur date de début d'exploitation respective. C'est l'objet de l'avenant 3 dont nous reparlerons plus tard dans cette plénière.

Pour mémoire, je rappelle que les prestations de la SPIIT sont partagées avec la Région Occitanie, avec qui nous avons fondé la structure, et désormais avec la Région Centre-Val de Loire. Un regroupement qui nous permettra d'envisager une plus grande surface d'intervention et donc, et en particulier sur des sujets comme la maintenance lourde du matériel ferroviaire, des économies d'échelle dans nos différents contrats de maintenance. Voilà, cher Président, chers collègues, l'objet de cette DM assez spécifique.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Sandrine. Est-ce qu'il y a des questions ? Pascal COSTE.

M. COSTE. - Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, cette décision modificative, elle était à la fois inévitable et à la fois indispensable. Je pense que c'était important de ne pas dévoiler ses cartes quant à la capacité de financement que la Région pouvait mettre sur cet appel d'offres qui était en cours. Donc c'est une DM exceptionnelle à ce stade, mais donc on verra bien sur celle du prochain Conseil régional. Mais en tout cas, cela m'appelle peut-être plusieurs réflexions. La première, c'est que cela donne raison, totalement, à la position de notre groupe qui était de renégocier la convention avec SNCF plutôt que de faire directement de la mise en concurrence telle que cela a été fait.

Parce que, quand Alain BACHÉ nous dit que, grâce à cette action, la SNCF a retrouvé ses lettres de noblesse, permettez-moi de mettre un petit bémol à cela. Je fais la différence, et nous faisons la différence entre les salariés de la SNCF, dont on est heureux qu'ils puissent être bénéficiaires de cette attribution, et la direction de la SNCF. Pourquoi ? Parce que lorsqu'on regarde les inscriptions budgétaires que nous faisons à cette décision modificative, grosso modo, on est sur une économie qu'on pourrait estimer autour de 70 millions. Mais on nous dira assez rapidement de combien est faite l'attribution. Cela veut donc dire, en d'autres termes que la direction de la SNCF, alors que vous nous expliquez que vous aviez

les meilleures conditions possibles avec SNCF, elle s'est quand même « foutue de nous » et elle nous a pris pour un tiroir-caisse pendant plus de 30 ans. Et que ces 70 millions d'euros, ils les avaient. Et c'est quand même terrible que, dans ce pays, pour nous qui sommes ici, au moins pour un certain nombre, des grands défenseurs du service public, parce que c'est la noblesse, le service public, parce que la chose publique, il n'y a pas plus beau, qu'il faille passer par une libéralisation du marché pour que la SNCF réagisse et puisse avoir une position qui respecte aussi les collectivités. C'est quand même une grande leçon d'humilité que l'on peut avoir, aussi, entre ceux qui sont pour ou contre la mise en concurrence, parce que ça veut dire qu'on peut, aussi, si on le souhaite et si on le désire, être vertueux avec du service public.

Le deuxième point que me fait, qui nous fait intervenir sur cette délibération, c'est que notre budget reste quand même tendu. Et, d'ailleurs, l'ordre du jour aujourd'hui en est l'expression.

On est sur la révision de beaucoup de politiques structurelles, on est sur la révision de beaucoup de règlements d'intervention. Cela a été dit, la culture, les entreprises, les transports scolaires et autres. Et notamment sur la politique contractuelle. Donc cela veut dire que, aujourd'hui, il faut remettre des éco-conditionnalités ou autre, il faut que la Région resserre les boulons pour permettre de continuer à assumer, aussi, ces politiques.

Concernant la politique contractuelle, je reviendrai sur ce qu'a dit Christophe DUPRAT parce qu'il parle à juste titre, et nous souhaitons, au niveau de notre groupe, que l'on puisse avoir un véritable pack territorial. Pourquoi un pack territorial ? Et je dis « pack » ou « pacte ». Les rugbymen savent que cela se gagne déjà devant. Et, donc, c'est important qu'on puisse peut-être ici et peut-être vous, Monsieur le Président, plus qu'ailleurs, parce que vous avez une vraie légitimité en tant qu'ancien président de l'ARF et de volonté de décentralisation, d'avoir un modèle exemplaire et unique, peut-être, de réforme territoriale qui permettent justement un véritable pack.

Qui ne supprime pas un niveau de collectivité qui ne crée pas forcément des conseillers territoriaux, mais qui permet d'associer, peut-être de manière beaucoup plus étroite et pas simplement par une politique sectorielle, comme la politique contractuelle, mais de manière horizontale et large comme on le fait sur le plan environnemental avec Néo Terra. Un Néo Terra territorial. Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que, ce pacte, il doit être créé entre la Région, qui est capable de poser des grands cadres, mais aussi celles et ceux qui permettent de connaître le terrain et qui ont l'exécution sur le terrain, tels que les Départements, les intercommunalités, voire peut-être quelques communes. Mais je pense que ce pacte, qu'il faut poser, je pense sur les lycées, sur les collèges, sur plein de choses, permettra justement de l'efficience dans chacun de nos budgets pour permettre justement de

pouvoir continuer à exercer des politiques d'investissement et de pouvoir continuer aussi des politiques territoriales.

Et donc, nous vous demandons véritablement de prendre le sujet à bras le corps. Et on ne peut pas imaginer qu'au travers de ce pacte, ce nouveau pacte territorial qui ferait un exemple à toute la France de mode de décentralisation effectif avec les crédits, comme le disait Alain BACHÉ, tout à l'heure, nécessaires qui vont avec, vous ne seriez pas le plus jacobin des Girondins et que, au final, nous puissions, au travers de ce pack, avoir les avants, les demi et les arrières qui fassent un boulot remarquable pour permettre de donner de l'efficience à cette Région.

Et, le dernier point sur le budget, c'est sur la dynamique des recettes. On est quand même très liés, aussi, à la dynamique de la TVA et de la croissance de notre pays. La période nous interroge.

Et donc sur cette dynamique-là, je voulais revenir sur un point qui a été abordé tout à l'heure, c'est qu'on n'aura pas de dynamique sans énergie. Et, sans énergie, qui est la base de beaucoup de productions, on n'aura pas d'énergie sans eau. Je vous sais, Monsieur le Président, très préoccupé par ces sujets-là, très engagé, aussi. Et donc, dans le pacte territorial, je pense qu'on a à avoir aussi un pack autour de l'énergie et que, cette énergie, elle doit reposer, ici, autour d'un mix de production d'énergies pilotables et de pouvoir dire clairement que le nucléaire et notamment l'hydroélectricité, sont indispensables. Et même si nous défendons très fortement le Blayais par rapport à d'autres centrales qu'on pourrait avoir sur la Garonne qui, elles, seront plus consommatrices d'eau et mettront en grande difficulté tous les autres usages de l'eau sur ce territoire, je pense qu'il ne faut pas discuter que de la centrale nucléaire du Blayais et que le pacte global énergétique de notre région il passe par à la fois le Blayais, mais aussi des stations de transfert par pompage ou d'autres énergies autour de l'hydroélectricité qui permettraient, à la fois sur la Dordogne, mais comme, aussi, sur les Pyrénées, d'avoir un projet global et des projets d'investissement importants pour notre région et aussi des capacités de stockage d'eau.

Sur la Dordogne, il y a la capacité de faire 60 millions de mètres cubes de réserves supplémentaires. Je pense que c'est important et cela fait écho à ce qu'on dit tout à l'heure. Ce ne sont pas les réserves supplémentaires qui vont faire qu'on n'aura pas d'inondations, mais c'est celles qui permettront peut-être que, dans les périodes d'assec complet, on puisse, avec le mix de solutions et avec la sobriété, avoir encore un peu d'eau parce que, l'eau, c'est la vie.

Donc, moi, j'ai beaucoup d'espoir sur la capacité à ce que vous puissiez, dans les semaines et les mois à venir, faire de ce budget un budget de combat, pour que nous ayons un vrai

pack territorial et que la Région Nouvelle-Aquitaine, au-delà de ces bons résultats en matière industrielle, comme vous l'avez cité tout à l'heure, soit une Région exemplaire en termes de modèle d'organisation de notre démocratie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Pascal. Juste une réflexion, enfin, Laurence ROUÈDE, dira tout à l'heure que, sur les contrats territoriaux, alors, après, quelle est leur forme, etc., ils sont à la main des territoires selon les stratégies de la Région. Moi, je crois que, dans les textes de décentralisation aujourd'hui, le texte de Madame KLINKERT est nul. Parce que, demain, pourquoi le Pays basque ne revendiquerait pas son autonomie ? Enfin, il y a un problème. Je suis décentralisateur radical. Les deux Savoie, le Pays basque, où ça va ? Le fait d'être ensemble, même s'il peut y avoir des sensibilités politiques, on voit bien que sur beaucoup de choses, on est d'accord. Alors, je sais que c'est votre mantra, cher Pascal. Je ne sais pas où vous mettez la Région, si jamais on délèguait tout aux Départements et aux intercommunalités. Qui choisit ? Les Départements, les intercos, je donne les lycées à qui ? N'oublions pas que, derrière chaque collectivité, il y a aussi une spécificité, notamment de nos équipes, et une ingénierie spécialisée. Pourquoi on réussit sur un des points essentiels, qui est celui de l'emploi et de la réindustrialisation ? Parce qu'on a monté, ici, au niveau de la Région, une équipe incroyable, extraordinaire, en lien avec le monde de l'entreprise, les transferts de technologie, les ressourcements technologiques, le monde de la recherche. Et c'est cet écosystème qui marche, cet écosystème qui est très rapide et qui marche bien, d'ailleurs, en coopération avec les intercommunalités. Je raconte à qui veut l'entendre cet exemple, à La Souterraine, du responsable du développement économique de l'Interco qui téléphone dans l'heure où il a reçu le coup de téléphone de Rioland. Et on règle le problème en l'espace de quelques journées. Donc il faut qu'on en reparle parce que Pascal m'en parle depuis des années, mais je ne peux pas faire de la Région, simplement un gardien de but. Vous parliez de l'allégorie du rugby. En plus, on s'aperçoit, même si ce n'est pas le cas de la Corrèze, qu'on a chaque fois des difficultés, dans les cités scolaires, collèges, Départements. Quelle que soit la sensibilité politique du Département. Je parle sous le contrôle de Jean-Louis et de Sandrine.

Sur l'eau, on en débat dans une autre instance, avec Henri SABAROT, avec d'autres. Je crois qu'on essaie, vous et moi, d'ailleurs, de faire progresser le débat. Il a été caricaturé d'une manière bizarre dans les grandes précipitations. Certains ont dit : « mais regardez, il tombe 300 millimètres, c'est à peu près cela qu'il est tombé en l'espace de quelques jours, inondations... » Je disais à Andréa BROUILLE tout à l'heure que le calcul de l'Agence de l'eau il passait, après Toulouse, à 100 millions de mètres cubes par jour. Et je ne sais pas si vous connaissez ce chiffre, mais le plus grand barrage des Pyrénées, c'est 46 millions de mètres cubes. Cela doit être à peu près ça. Donc, cette eau est inutilisable en bac, boue.

Donc croire que parce qu'il tombe un jour ou trois semaines énormément d'eau, on va pouvoir tout régler par du stockage. Et, le stockage qui a marché pendant ces inondations, cela a été l'infiltration. Les zones humides. Cela a été la saturation des nappes sur lesquelles, cet été, s'il y a une longue canicule, on va pouvoir, et ceux qui irriguent, notamment, mais aussi pour l'eau potable, puiser. Donc, cela montre que les solutions qu'on appelle « solutions par la nature » ou « de la nature » sont beaucoup plus efficaces. Et pour ma part, je me suis exprimé devant le comité de bassin à diverses reprises. Moi, je ne suis pas contre de l'hydroélectricité de refaire, là où ce sera possible, un ou deux barrages parce que, aujourd'hui, tout le monde s'est vanté que le Premier ministre avait signé des créations, notamment dans les Landes, de réserves. Mais ces réserves, sous le contrôle de Jean-Pierre RAYNAUD, on les fait déjà nous-mêmes, sans forcément que tout le monde pose des problèmes. C'est des petites surfaces, c'est 14 000 mètres cubes. C'est dérisoire. Dérisoire.

Donc, ce qu'on essaie de faire au niveau du comité de bassin, c'est d'arriver à une forme de consensus. Oui, pendant les périodes, si les canicules durent 3 ou 4 mois, il faudra trouver de l'eau. Mais il ne faut pas trouver de l'eau simplement pour faire des bricoles, la mare aux canards au fond du pré comme cela a pu exister à un moment donné. Il faudra faire des barrages et du stockage qui sont importants. Par contre, les usages sont importants aussi. Hier, on était avec Henri SABAROT et Gilles BOEUF à une assemblée générale et à un colloque organisé par Migado. La situation des poissons amphihalins, les poissons migrateurs, est catastrophique. Moins 70 %. Pour des raisons qui tiennent au réchauffement de l'eau et à la qualité de l'eau et au débit de l'eau. Il y a un problème à la fois qualitatif et quantitatif. Donc il faut qu'on embarque tout le monde pour diminuer les pollutions, qu'on trouve des systèmes de filtration au sortir des hôpitaux et qu'on baisse tout ce qui est intrants non issus de la nature. Et, d'ailleurs, avec nos petits bras, pardon, Bernard LEYRE le répète souvent, nous avons près de 30 % des produits utilisés par les agriculteurs, et pas en agriculture biologique, en agriculture classique. Qui est près de 30 %. On est champion de France là-dessus grâce à notre cluster qui travaille sur ces éléments-là. Bien, j'ai trop parlé, je parle trop. Qui souhaite intervenir ? Jean DIONIS.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Monsieur le Président, pour expliquer le vote de notre groupe sur cette DM, nous voterons contre parce que nous avons voté contre le budget principal. Par contre, un mot d'explication sur ce qui a été fait sur la SPIIT. Donc, nous, on comprend que vous n'ayez pas dévoilé les sommes pendant la procédure d'appel d'offres liée au lot A. C'est de la bonne gestion. Et donc que vous rétablissiez maintenant 350 millions d'euros, pas de problème de l'autre côté. Mais vous le savez, on a des réserves de fond sur la SPIIT. Et notamment sur l'élargissement de la SPIIT. On va en parler à Centre-Val de Loire. Donc on tenait à dire que, oui, sur le jeu d'inscription, non sur l'élargissement de la SPIIT. On aura

l'occasion de s'expliquer là-dessus lors de la délibération 26 puisque il y a une délibération sur la modification du pacte d'actionnaires. Et nous reviendrons sur ce point.

M. LE PRÉSIDENT. - Jean, il y a quelque chose que je comprends pas. Je sais plus qui, de votre groupe, dit, tout à l'heure : « on vous a aidé à mettre en concurrence, à mettre le système en concurrence ». Et, maintenant, vous votez contre le financement ou on va faire des économies.

M. DIONIS DU SÉJOUR. – Non, on ne vote pas contre ça, Président, j'ai pas été clair, je m'excuse. On vote contre parce qu'on a voté contre le budget principal. Donc dans la logique.

M. LE PRÉSIDENT. - Pour l'instant, on est en train de financer la convention avec l'opérateur qui va reprendre. C'est dans la suite logique de la mise en concurrence.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Il n'y a pas de problème sur la mise en concurrence, vous savez qu'on est pour.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est n'importe quoi.

M. DIONIS DU SÉJOUR. – Vous savez qu'on est pour. On a toujours été pour.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est n'importe quoi.

M. DIONIS DU SÉJOUR. – Mais on est contre ce que vous faites sur la SPIIT et on va le dire tranquillement lors de la délibération 26. D'accord, OK ?

M. LE PRÉSIDENT. - Mais c'est n'importe quoi, Jean. Moi, je commence à comprendre certaines choses. Fabien ROBERT.

M. ROBERT. - Monsieur le Président, vous voyez, ça, par exemple, c'est une parole qui vous a échappé, que vous n'auriez pas dû avoir.

M. LE PRÉSIDENT. - Est-ce qu'il ne vous a pas échappé des choses, vous, ce matin ?

M. ROBERT. - Ah non. Oh non, j'assume tout.

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur ROBERT. Monsieur ROBERT. Comme quoi c'est antirépublicain de soutenir un maire écologiste ?

M. ROBERT. – Et notamment, en tout cas, quand il n'a pas vos convictions et qu'il est opposé sur plein de points, cela pose la question.

M. LE PRÉSIDENT. - Et alors ? Vous ne soutenez que ce qui va dans votre sens ?

M. ROBERT. - Plutôt, c'est une forme de cohérence, mais bon, après.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est un peu rétréci.

M. ROBERT. - Chacun fait de la politique comme il l'entend. En tout cas, il faut accepter la critique ensuite. Monsieur le Président, nous sommes, nous votons contre le budget principal, qui est le vote qui sépare, je crois, la majorité de l'opposition, et nous votons contre une DM. Je veux dire il y a rien de plus classique en politique voilà. Par ailleurs, je ne peux pas laisser passer un seul instant l'idée que vous remettiez en cause notre vote lors de ce vote de convention. Et ce n'est pas la première fois que vous le faites. Nous avons soutenu, après que vous ayez accepté certains amendements. Il y a eu un vrai débat démocratique. Vous avez dit, d'ailleurs : « je saurai m'en souvenir » hein. Nous avons suivi sur ce dossier-là, nous continuons de suivre. Mais sur un vote budgétaire DM, beh nous votons contre, car nous sommes dans la minorité. Il n'y a pas d'autre message à voir.

M. LE PRÉSIDENT. – Beh non, c'est absurde. C'est totalement absurde. Vous voulez une mise en concurrence, mais on ne paie pas l'opérateur ? Non, mais enfin, c'est totalement absurde. Qui souhaite intervenir ? Christine SEGUINAU et Alain BACHÉ.

Mme SEGUINAU. - Merci. Monsieur le Président, chers collègues, cette décision modificative est, comme vous l'avez souligné, principalement une décision modificative transport puisqu'elle acte les inscriptions en autorisation d'engagement de 925 millions d'euros pour la contribution TER du lot A Poitou-Charentes, pour 10 ans, ainsi que 70 000 euros en AP pour les redevances et 350 000 euros en AP pour la SPIIT. Ceci est une première dans nos décisions modificatives. En effet, une inscription de défense après le budget sans les CPAP ou sans les CPAE, c'est-à-dire sans les budgets pour 2026. Ce n'était jamais arrivé. Nous comprenons bien cette décision avec la nécessaire discrétion lors de l'appel d'offres pour le lot A, pour ne pas donner des informations budgétaires aux candidats. Nous l'entendons.

Ce matin, une commission délégation service public et une réunion de suivi de la convention se sont déroulées pour nous informer du choix du candidat qui remporte le marché de ce lot A Poitou-Charentes. C'est donc la SNCF.

Je voulais revenir sur l'historique de cette ouverture à la concurrence qui nous amène aujourd'hui à voter les provisions de dépenses. En juin 2023 et, là, on vient de l'entendre un petit peu, après de longs échanges en séance plénière sur cette nouvelle convention sur l'exploitation des TER, malgré l'opposition de nombreux élus, de citoyens du Conseil social environnemental TER et les nombreuses réserves du CESER, une courte majorité a fait le choix d'établir une convention de 7 ans avec la SNCF de gré à gré, comme la loi le permettait. Mais en ouvrant tous les lots à l'ouverture à la concurrence et en lançant, dès 2024, cet appel d'offres pour le lot Poitou-Charentes. Or, je rappelle, parce que c'est important, quand même, qu'il était possible de reconduire la convention avec SNCF pour dix

ans, de prendre le temps de coconstruire un cahier des charges qui corresponde aux besoins des néo-aquitains. La loi le permettait. En décembre 2022, un groupe de travail transpartisan a été lancé sur ce sujet. Nous avons eu quatre réunions fort intéressantes, des informations, des auditions de qualité.

Mais depuis, jusqu'à ce matin, aucune autre réunion n'a été faite. Aucune sur le lancement de la délégation de service public pour ce lot. Aucun moment de discussion ou de débat sur le contenu de ce cahier des charges. Aucun moyen d'exprimer nos attentes, de donner nos avis. Et aujourd'hui, le marché est attribué. C'est un curieux sens de la concertation. Le contenu de l'offre, les coûts, les conditions de ce lot ne seront connus qu'à la prochaine commission permanente, et encore. Les questions relevant du secret des droits des affaires ne seront pas dévoilées, sauf à se rendre dans les services pour consulter le dossier confidentiel. Et, à ce sujet, anticipons, permettons aux membres de la commission transport de pouvoir accéder à ce dossier, *a minima* sur les trois antennes régionales et en amont du GIA, pour que l'on puisse poser les questions.

Et, par cette décision, il est vital, aujourd'hui, de relancer ce groupe de travail transpartisan pour suivre la mise en œuvre de ce passage à un opérateur privé, puisqu'on aura une filiale de la SNCF.

Cette ouverture à la concurrence, elle va avoir de nombreuses conséquences sur, d'une part, les cheminots et, d'autre part, sur les usagers, et suscite de nombreuses questions et des inquiétudes. Ce matin, en réunion, Renaud LAGRAVE nous a annoncé qu'il y aurait une réunion après le GIA pour nous donner d'autres informations et peut-être échanger. Je voulais savoir, Président, si vous pouvez prendre aujourd'hui l'engagement que ce comité de suivi va pouvoir être régulièrement réuni puisqu'on va avoir toute une phase où cette mise en œuvre de ce lot, avec une préexploitation plus une exploitation, va aussi nécessiter, je pense, pas mal d'allers-retours avec les élus, les usagers, les cheminots, les entreprises, etc. Et nous avons également besoin de quantifier les gains pour les usagers.

Le prix des billets, la qualité du service, la présence humaine dans les trains, dans les gares, les correspondances et les impacts sur les personnels qui vont passer de l'opérateur historique à une filiale SNCF. Et ce sont des informations indispensables, comme le souligne le CESER. Nous demandons également, depuis des mois, un bilan financier sur cette ouverture à la concurrence et son surcoût éventuel avec la situation antérieure. Nous réitérons cette demande. Depuis le lancement de cette ouverture à la concurrence, nous avons vu passer de nombreuses délibérations avec la reprise ou la construction de centres de maintenance pour chaque lot de la Région Nouvelle-Aquitaine, la reprise de la distribution des billets par la Région, la reprise et l'achat de nouvelles rames à mettre à disposition des

opérateurs, la création de la SPIIT qui bénéficie de cette DM, aussi, et Didier DAMESTOY en reparlera tout à l'heure, pour le matériel roulant et l'activation de la possibilité de la prise en charge de la maintenance dite lourde de niveau 4 et 5 des TER dans le cadre des nouvelles conventions.

À ce stade, nous ne pouvons pas regarder simplement les chiffres qui nous ont été donnés avec plus 20 % d'offres et un coût un petit peu moindre par rapport à nos prévisions, parce que, dans ce mis en œuvre de cette convention, il n'y a pas simplement le contrat entre la Région et l'opérateur qui fait rouler les trains, mais il y a aussi toutes ces dépenses annexes autour de tout ce que je viens de vous dire. Sur les rames, la billettique, la maintenance. Et toutes ces dépenses-là, on ne les avait pas avant. Donc, il est vraiment très important pour nous d'avoir ces chiffres et qu'on puisse voir vraiment si l'ouverture à la concurrence est vraiment un bénéfice pour nos finances et un bénéfice pour les usagers. Parce que, là encore, il y a eu quelques études qui ont montré que ce n'était pas forcément vraiment démontré. Donc nous regrettons encore une fois ce choix de renforcer le libéralisme et non pas de tendre vers une solution intégrée pour tous les néo-aquitains.

Et pour conclure, je reviens sur le cadre de ce groupe de travail transpartisan. Je ne sais pas si tout le monde le sait, mais il y a déjà eu le lancement à candidature pour d'autres lots qui sont ouverts dans le cadre de la convention qui a été signée. Donc, ce qui serait vraiment intéressant, c'est que, pour les prochains lots, on puisse vraiment réunir ce groupe de travail pour pouvoir avoir les cahiers des charges, pour plus de transparence, plus de clarté et de démocratie. Donc nous voterons contre cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. – Eh bien, j'arrive pas à vous suivre. On vous a démontré que, un, on faisait progresser le service aux usagers, plus 20 %, de ce qui existe aujourd'hui, et que ça va nous coûter moins cher. La vraie question a été posée par Pascal COSTE. Pourquoi cela nous coûte aussi cher aujourd'hui ? Parce que, la transparence, moi, j'aurais bien aimé l'avoir de la SNCF. Personne ne l'a. Personne ne l'a. Et Renaud LAGRAVE, quand il interviendra sur le jour prochain sur la billettique, vous en dira d'autres. Donc arrêtez avec de la naïveté. Aujourd'hui, cela va améliorer le service et ça nous coûtera moins cher. Ça correspond, aussi, à notre enjeu budgétaire. Je comprends pas ça, je comprends pas ça. Je suis désolé. Alain BACHÉ.

M. BACHÉ. - Merci, Monsieur le Président. Je ne vais pas repréciser quelle a été notre démarche et quelle est notre vision de la chose par rapport à, au libéralisme en général et au libéralisme du transport. Mais quand même rappeler deux choses. C'est que nous sommes en République, nous sommes régis par des lois. Il y a une loi qui s'applique aux Conseils régionaux, c'est de mettre en concurrence à un horizon les transports. On peut être pour, on

peut être contre. Si nous étions, je le disais à mon groupe, à la direction, à la place du Président, nous serions contraints par la loi d'appliquer. C'est la première des choses. La deuxième des choses, même si cela a été fait avec une petite majorité, une majorité d'élus que nous sommes, les représentants du peuple aquitain ont voté l'ouverture à la concurrence au mois de juin 2023. Donc il y a des choses qui s'appliquent. Je partage l'idée que, effectivement, pour le service public, c'est un peu l'objet de l'échange que nous avons eu avec Pascal COSTE à la commission des finances sous la présidence de Sandrine DERVILLE, et c'est ce que j'avais cru comprendre, il fallait que les agents du service public soient aussi performants que les salariés du privé. Je prenais mon exemple et j'en parle d'autant plus librement : quand je travaillais dans le service public, j'étais aussi performant qu'un salarié qui travaille dans le privé. Je ne vois pas pourquoi on considérerait que quelqu'un du service public serait moins performant et travaillerait moins que quelqu'un du privé. Je n'ai jamais eu ce raisonnement-là et je pense que ce n'est pas bon de faire courir cela. Par contre, nous sommes en droit, je suis un petit élu, un modeste élu municipal, d'avoir la transparence du fonctionnement d'un service public. Et, ça, personne ne peut et ne doit le remettre en cause. Donc, moi, je suis et nous sommes pour le respect de la loi. Ceci dit, ça n'empêche pas des différences.

Nous, on a été extrêmement clairs depuis le départ, on a voté contre. Nous ne prendrons pas part au vote de cette décision, même si nous comprenons qu'il faille effectivement des euros pour faire fonctionner ce service public, même s'il est aujourd'hui délégué.

Ce qui nous soucie, nous, c'est qu'il faudra que la Région continue à assumer pleinement son rôle d'autorité organisatrice. Elle aura quand même des choses à dire. Les usagers que nous sommes de ce service public auront des choses à dire. Et que tout soit géré, puisque c'est l'objet, et tout le monde y vient, dans le cadre d'une transparence la plus limpide possible. Et que, en même temps, il nous faudra avoir, tous les ans, c'est une demande, une évaluation des marchés que nous avons attribués pour qu'on ait l'exacte mesure de combien cela nous coûte, les évolutions. On nous dit 20 % d'offres en plus immédiatement, 50 % à la fin ou un peu plus, si j'ai bien compris ce matin.

Dont acte, tant mieux si cela marche, s'il y a des usagers qui sont plus contents, s'il y a des trains qui circulent plus nombreux, si on paie moins cher ou équivalent le billet. Il n'y a pas de souci. Mais il faut que tout cela soit donc transparent. Et donc, au regard de la position qui a été la nôtre, pour que les choses soient extrêmement claires, parce qu'il a été dit tout et n'importe quoi, et y compris nous avons été accusés, nous, notre groupe, d'avoir voté l'ouverture à la concurrence, cela a été colporté, cela a été dit par certains, ici, nous réaffirmons que nous sommes contre la concurrence. Et parce que nous sommes contre cette ouverture à la concurrence et que nous voulons être responsables, nous ne prendrons

pas part au vote sur cette délibération en termes financiers, ce qui n'exclut pas que, dans l'avenir, effectivement, nous nous intéressions à la transparence et à la bonne gestion du service public délégué. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Alain. Bien, je vais mettre aux voix. Jacques, pardon, Jacques COLOMBIER, excuse-moi.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, suite à votre annonce du choix de la SNCF, je rappellerai que l'obligation d'un appel d'offres de mise en concurrence pour la gestion des TER montre bien la volonté sous-jacente d'arriver à la privatisation du service public régional ferroviaire. Ceci, bien entendu, dans la pure philosophie de dépeçage des services publics nationaux par la Commission européenne qui, dans sa grande magnanimité, nous permet de signer de gré à gré avec la SNCF un contrat dérogatoire jusqu'en 2030. C'est une façon de faire passer la pilule et de reculer pour mieux sauter puisque la privatisation sera, quoi qu'il en soit, proposée à nouveau d'ici la fin de la mandature, nous dit-on, sur d'autres lignes, en Périgord et en Limousin.

Nous prenons acte de votre choix pour la SNCF qui nous protège temporairement d'une privatisation du réseau SNCF, certes, mais avec la création d'une société séparée pour gérer ce premier lot. D'autre part, nous vous rappelons sur le principe notre position à la privatisation du réseau TER.

Quant à cette DM, quant à cette décision modificative qui, en général, permet d'ajuster le budget primitif, elle sert aujourd'hui à régulariser des engagements nouveaux liés au ferroviaire. Ce rapport porte sur l'ouverture de 420 millions d'euros d'autorisations de programmes, et de 925 millions d'euros d'autorisations d'engagement. En fait, vous vous engagez juridiquement sur des dépenses pluriannuelles considérables qui engagent des choix politiques et financiers extrêmement lourds pour les amener à venir à travers le financement de la SPIIT. L'essentiel de cette DM repose donc sur deux blocs.

La première concerne le lot Poitou-Charentes. Je rappellerai les chiffres que je viens de citer pour des redevances liées au matériel et au réseau, 70 millions d'AP, entre autres. Le deuxième bloc correspond à la maintenance lourde du matériel roulant dans le cadre d'un avenant numéro 3 au contrat de concession de la SPIIT avec 350 millions d'AP en projection jusqu'en 2036. Nous pensons que la SNCF, qui n'est pas exempte de défauts, a une expérience en effet véritable et des structures adéquates pour une bonne maintenance du matériel, et ce depuis plus d'un siècle.

Au final, vous nous demandez de nous engager sur 1,3 milliard et quelques d'euros d'engagement pluriannuel en cumulant AP et AE. Ce rapport prépare, sans contenu technique précis, la transformation durable du service au profit d'une privatisation forcée si

ce n'est à court terme, du moins à moyen terme, on parle de 10 ans. Où est la représentation claire du coût final et réel, celui des gains attendus pour les usagers et des risques pour la collectivité ? Rien que la méthode pose problème. On nous impose cette DM ou plutôt ce cadre financier au coût pharaonique, sans éléments vraiment concrets. Le service public au service du public ne peut se résumer à un saut dans l'inconnu d'une telle ampleur, sans plus d'informations et de garanties. Aussi, nous voterons contre cette décision modificative.

M. LE PRÉSIDENT. - Cher Jacques COLOMBIER, vous mélangez tout. D'abord, nous avons soumis à l'assemblée, lorsque nous avons signé de gré à gré avec la SNCF, une convention pluriannuelle, qui existait déjà, qui était par rapport aux 7 ans, je crois, de cette convention, je regarde Renaud, du même montant. Donc, je veux dire, le problème, il faut que ce soit pluriannuel pour pouvoir signer une convention avec l'opérateur. Le coût, je rappelle quand même que les mobilités, c'est un milliard d'euros par an pour nous. Donc ça n'a rien d'extraordinaire.

Vous dites « privatisation, », mais une privatisation, ça signifie qu'on n'est plus autorité organisatrice. C'était la question d'Alain BACHÉ. Alors qu'on l'est. On l'est comme la Métropole de Bordeaux ou l'agglomération du bassin d'Arcachon, Agen, je ne sais pas, sur la circulation de ses bus ou de son tramway. Le service public, c'est le service au public. Le mot le plus important, c'est le public. Donc, c'est pas du tout une privatisation. En plus, c'est l'opérateur historique qui gagne. Et, en même temps, on obtient, ce qui montre que la transparence n'existait pas, on obtient sur le plan budgétaire, et sur le plan de l'augmentation du service aux usagers, des montants considérables. Fin plus 20 % de service aux usagers, si c'est de la privatisation, alors mon cher, il faut tout privatiser. Et, ensuite, on a des gains budgétaires. On sera vigilant, bien entendu, sur la relation qu'aura la société spécifique de la SNCF à l'égard de la SNCF. Mais ne parlons pas, voilà on voit bien que les langages sont très politiques, voire politiciens, ne parlons pas de privatisation, s'il vous plaît.

M. COLOMBIER. – S'il te plaît, je n'ai pas dit qu'on était en privatisation ou qu'on y arrivait. J'ai dit que c'était une épée de Damoclès et que la loi qui nous obligeait à chaque fois à remettre en concurrence était sous-jacente dans l'idée d'une privatisation. Mais nous avons pour l'instant le choix, en effet, et nous prenons acte de ton choix qui peut être tout à fait le nôtre.

M. LE PRÉSIDENT. – Vous êtes...Voilà j'ai bien compris que il y avait un message entre les lignes dans le fait que Jacques COLOMBIER souhaitait exprimer. Mais tu vas voter contre, vous allez voter contre. Ce qui, moi, me semble totalement invraisemblable, invraisemblable ce qui est annoncé. Bien chers collègues, Pascal.

M. COSTE. - Oui, juste une explication de vote. J'ai oublié de le dire tout à l'heure. Donc je partage vos propos sur la question de la privatisation parce que c'est une délégation de service public avec tout ce qui va avec. Notre groupe, comme disait le groupe centriste tout à l'heure, ne peut pas voter la DM au sens où on n'a pas voté le budget. Par contre, on ne prendra pas part au vote parce que l'objet même de la délibération nous convient.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Bon je pense que, les choses, on va essayer de les faire évoluer pour qu'on ait des votes qui soient conformes aux différentes stratégies. Alors, qui est pour adopter cette décision modificative ? Qui ne prend pas part au vote ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Cette décision modificative est donc adoptée à une large majorité. Alors je vous propose d'aller déjeuner.

N°02

Vote sur : DÉCISION MODIFICATIVE 2026 N° 1 - BUDGET PRINCIPAL

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; PRG Le Centre Gauche**
- **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Renaissance**
- **NON-PARTICIPATION AU VOTE : Communiste, Ecologique, Citoyen ; Renaissance (1) ; Les Républicains**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

Interruption de séance.

Reprise de séance.

M. LE PRÉSIDENT. – Bien chers collègues, pardon de le dire mais c'est pas sérieux quoi, c'est pas sérieux, après comme le dit Sandrine on va demander à que ça se termine ce soir. On était deux à l'heure normale, Fabien ROBERT et moi, tout simplement. Voilà. Et pourtant, et pourtant, notre affection commune n'est pas terrible.

M. ROBERT. - Elle est comment notre affection, j'ai pas entendu ?

M. LE PRÉSIDENT. - Elle n'est pas terrible.

M. ROBERT. - Ah, pas terrible... De votre fait, Président, mes bras sont grands ouverts.

M. LE PRÉSIDENT. - Je ne réponds pas. Non, ce n'est pas sérieux. Enfin, je veux bien qu'on fasse longue table, comme dirait Patrick GUILLEMOTEAU, mais quand même quoi. J'envisage de servir des plateaux-repas ici. Voilà. Ce qui va plaire à Philippe NAUCHE. Oui. Et en plus, on va faire des économies, puisque, comme certains le notent d'une manière assez bizarre : « Ah bon, vous baissez la voile ? » Et, en même temps, c'est ce qu'on m'a demandé aux deux dernières plénières du budget. La continuité politique n'est pas assurée...

03 – PRISE DE PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ FL WH HOLCO (FLYING WHALES)

M. LE PRÉSIDENT. – Alors, on a le dossier de la transformation d'une avance remboursable, je regarde Jérôme LARUE, en prise de participation en capital sur Flying Whales.

Sur Flying Whales, le dossier n'avance pas assez vite, pas autant que je pourrais le souhaiter, que la société pourrait le souhaiter. Mais les enquêtes environnementales et le dossier environnemental est passés. Le tribunal a rejeté une requête pour tout arrêter. Le dispositif technologique, contrairement à ce qui avait pu être annoncé dans une émission de radio, avance. Les accords internationaux avancent aussi. Je rappelle un, on est dans une stratégie industrielle dans le Blayais pour créer plusieurs centaines d'emplois, alors que le Blayais est une zone de déprise industrielle importante. Sur une filière nouvelle de l'aéronautique qui a disparu depuis près d'un siècle, ou presque, de décarbonation complète du transport. Alors, nous n'avons pas à notre disposition aujourd'hui de moteur électrique complet. Ce sont des moteurs hybrides, mais nous allons passer en moteur hybride, électrique le plus vite possible. Et donc l'entreprise est en levée de fonds pour la deuxième ou troisième phase de son développement.

Je le redis, oui, il y a des risques. C'est vrai que on a engagé la Région sur un certain nombre de risques industriels. On l'a vu sur Condat, on le voit sur Voltaero.

Mais je crois que si on veut réindustrialiser, c'est-à-dire recréer une présence industrielle de souveraineté, recréer un milieu ouvrier qui manque à la stabilité de la société, il faut prendre des risques. Que l'État n'en prenne pas est une chose, que nous nous en prenions, ça dépend aussi de chacune et chacun d'entre vous. Donc voilà on est en gros aujourd'hui à 20 % du capital de la société. Si tout ça prospère, ce que je pense, je crois et j'espère, il est évident que le retour sur investissement, pour nous, sera excellent et qu'on pourra le réinvestir, chère Andréa, dans les PME du territoire. J'ouvre le débat sur Flyng Whales. Oui, ma chère collègue.

Mme ESTRADE. - Oui, Monsieur le Président, chers collègues, évidemment, comme notre groupe l'a toujours fait, nous voterons très favorablement cette délibération, tant l'enjeu économique pour le territoire de la Haute-Gironde, mais également du Nord Libournais, est majeur, voire historique. Tous les feux sont presque désormais au vert pour la création de 300 emplois qualifiés. C'est un pari économique, effectivement, mais en passe d'être gagné et c'est réellement inespéré. C'est une opportunité pour ce territoire où les emplois offerts sont essentiellement sur la métropole bordelaise, avec des trajets de plus en plus

compliqués, coûteux, avec des embouteillages récurrents, stressants, fatigants pour les usagers de la route qui n'ont pas forcément de solution de transport en commun sur ce territoire.

Alors, pour ce territoire, pour mon territoire, mais également pour le territoire agenais qui est heureux de recevoir l'école de pilotage, Monsieur le Président, nous vous remercions pour votre détermination à faire, à voir aboutir ce projet.

Un projet qui a dû surmonter de nombreux obstacles, vous l'avez rappelé, notamment des enquêtes environnementales, des obstacles souvent consternants et qui ont, au passage, augmenté considérablement le coût de cette opération. Alors, merci infiniment pour ce territoire. Merci aussi à vous, chers collègues, qui avez toujours soutenu ce projet, effectivement, un pari risqué, par vos votes favorables.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, chère Hélène. C'est effectivement quelque chose d'un peu compliqué. Je remercie aussi mes équipes, parce qu'on a beaucoup accompagné l'équipe dirigeante de ce dossier. Sur les aspects environnementaux, il y a eu des choses totalement incroyables. Comment dire, « présomption de visons ». Ça c'était quelque chose qui m'a, moi, le plus surpris, parce que le petit ruisseau qui passe au milieu est busé. Donc jamais un vison, ou alors il ne faut pas connaître la biodiversité, ne pourra s'y installer. Il pourra s'y installer demain puisqu'on aura rétabli le cours du ruisseau.

Mme ESTRADE. - Ce qui nous aura coûté, au passage, fort cher.

M. LE PRÉSIDENT. - 10 millions pour la Région. 10 millions. Suspicion, aussi, sur les aspects technologiques. Oui, on recrée. On recrée une filière, on crée une entreprise, on recrée un dirigeable. Oui, c'est compliqué. Vous savez, on est en train d'accompagner une entreprise, dans la région par la Région pardon et dans la Région, qui est en train de mettre au point un médicament pour la récupération cognitive des trisomiques 21. Oui, on est engagé sur ces dossiers. Oui, il y a des risques. Mais si nous ne les prenons pas, personne ne les prendra. Surtout pas la BPI. Donc on fait le job. Et on est la première Région française à créer des usines. Et je peux vous dire, je peux vous dire, moi qui ai vu disparaître les 32 usines de mon village dans les monts du Lyonnais, que j'en suis fier. Qui souhaite intervenir ? Élise.

Mme LAURENT-GUÉGAN. - Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, cette délibération marque une étape importante pour Flying Whales, celle de la conversion du prêt régional en prise de capital et surtout l'entrée progressive dans la phase opérationnelle de ce projet industriel ambitieux. Notre groupe s'en félicite d'abord parce qu'elle illustre une gestion responsable et maîtrisée de l'argent public. Le passage de la subvention au prêt puis aujourd'hui à la prise de participation correspond pleinement à la ligne que nous défendons.

Accompagner des grands projets industriels, oui, mais avec exigence et responsabilité. C'est aussi la démonstration que le soutien public peut évoluer, s'adapter et mieux encadrer la prise de risque, tout en restant un levier puissant pour le développement économique. Ensuite, parce que ce projet incarne une vision que nous assumons, celle d'une industrie d'avenir, innovante et décarbonée. La perspective d'un projet industriel vert qui entre en phase opérationnelle est un signal fort.

Oui, la gauche doit pleinement assumer la valeur travail, la production et la création de richesse dans nos territoires. Et ce projet le démontre concrètement. Il crée de l'emploi, 300 emplois là où c'est nécessaire. Il structure des filières industrielles et il contribue à la décarbonation du transport.

Je veux aussi souligner un choix politique important, celui d'implantation. Ce projet ne se fait pas au cœur de métropoles, mais à Laruscade, dans un territoire périurbain et rural. C'est un signal fort, celui d'une Région qui refuse la concentration et qui fait le choix d'un développement équilibré de ses territoires. C'est notre ligne. Le choix de l'industrie plutôt que du renoncement, le choix de l'innovation plutôt que du déclin, le choix des territoires plutôt que de leur mise à l'écart. Je veux également saluer la constance de cette stratégie portée par le Président Alain ROUSSET qui assume une Région qui produit, investit et prépare l'avenir.

Enfin, nous profitons de cette délibération pour réaffirmer notre attachement à d'autres projets structurants de notre politique industrielle. Je pense notamment aux partenariats avec la direction générale de l'armement et Naval Group dans un contexte international exigeant où les enjeux de défense sont majeurs. Je pense également au projet Pégase qui porte une ambition forte en matière d'aviation décarbonée et d'innovation.

À travers ces projets, la Nouvelle-Aquitaine fait un choix clair : croire en son avenir industriel, le préparer et l'assumer. Et c'est ce cap que nous soutenons. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci beaucoup. Françoise BALLEET-BLU.

Mme BALLEET-BLU. - Oui, merci, Président. Je voulais juste appeler à un tout petit peu de vigilance sur ce projet, même si effectivement c'est un projet magnifique. Un dirigeable de 60 tonnes capable de désenclaver des territoires et de décarboner le transport lourd, c'est une ambition que nous partageons. La Région s'est engagée dès la première heure et il nous faut l'assumer. Mais transformer une créance de 10 millions d'euros en prise de participation, cela change la nature du risque. Une avance remboursable se récupère, une entrée au capital, c'est un pari et il présente pour nous trois points de vigilance.

Le premier, les retards. Le premier vol expérimental était prévu en 2023, puis en 2024, puis en 2025. Les essais sont maintenant repoussés à 2028. Chaque année qui passe, tous les

dirigeants d'entreprise le savent, c'est du capital consommé et pas de recettes. Le second, l'exposition. Comme vous le disiez, Président, les risques sont là. Nous passons à 20 millions de participation directe sur un engagement global de 60 millions pour une collectivité aux marges contraintes. Cette concentration sur un seul acteur mérite vigilance. Troisièmement, le défi industriel reste devant nous, c'est ce que vous disiez également.

Le rejet du référé et le lancement des travaux à Laruscade en septembre sont de bonnes nouvelles, mais ne confondons pas le début d'un chantier avec la fin des incertitudes. Restent deux avis défavorables de l'autorité environnementale et une filière entièrement à recréer. Entre la première pierre et un appareil certifié, le chemin va rester long et coûteux.

En résumé, nous ne contestons ni la vision ni la volonté politique. Nous disons simplement que lorsqu'une collectivité transforme de la dette en capital dans un projet comprenant des retards structurels, la prudence nous recommande d'être extrêmement vigilants. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Françoise. Juste un mot. On a toujours eu, en France, des difficultés sur les fonds propres. Ma bataille n'a pas été gagnée, même si la Région Nouvelle-Aquitaine a fait des dispositifs. On manque de 13 milliards d'euros par an d'appui en fonds propres de nos entreprises en France par rapport à l'Angleterre. Et l'écart, par rapport à l'Allemagne, est considérable. J'ai participé à la création de la BPI, mais la BPI n'est malheureusement pas dans le film, même si elle intervient, là.

On a une autre avancée qui est celle de la garantie de l'État. Alors, cela suppose un certain nombre de conditions, mais on a été informé que la garantie de l'État sur 50 % de l'opération de construction de l'usine était assurée. Donc on franchit ces étapes. Mais vous avez toujours des délais, des délais très longs.

Sauf dans le domaine du numérique où, en l'espace d'un an et demi, on peut exploser les ratios et les résultats. Mais dans le domaine des sciences dures et de l'industrie de souveraineté, c'est plus compliqué. C'est comme ça. On n'a pas l'habitude du risque, en France, c'est très dommage, mais c'est ainsi. Mais les verrous technologiques ont été levés. Avec l'assentiment du Québec, ou je ne sais plus si c'est de l'Australie, de l'Indonésie. Et l'Inde aussi, puisque Sébastien BOUGON a accompagné le Président de la République en Inde. On a un concurrent qui a un an et demi, deux ans de retard aux États-Unis, par rapport à ce que nous faisons. J'espère qu'on pourra aller voir le premier vol très vite, très vite sur place.

Vous savez, je vous donne un exemple. Je reçois, il y a 12 ans, dans mon bureau, un cardiologue et un ingénieur en techniques médicales qui viennent me proposer, à partir de technologies aéronautiques, des turbines, des microturbines, pour propulser le sang hors du

cœur, pour régler le problème de l'insuffisance cardiaque. 12 ans après, la Région l'a accompagné, et ce dossier existe maintenant. Cela s'appelle FineHeart. C'est une entreprise qui s'appuie sur un industriel qui est un industriel du Pays basque, Lauak, qui va industrialiser le dispositif. 12 ans.

Vous imaginez que, pendant ces 12 ans, si vous n'avez pas de capital, de fonds propres, vous ne pouvez pas faire aboutir quelque chose d'absolument extraordinaire. Donc, oui, il y a des risques. Et merci de les assumer avec moi. Anne-Laure BEDU.

Mme BEDU. - Monsieur le Président, chers collègues, vous connaissez la position de notre groupe sur le projet Flying Whales.

M. LE PRÉSIDENT. - Hélas.

Mme BEDU. - Hélas, exactement. Et, effectivement, nous préférons les baleines qui chantent dans les océans plutôt que dans les nuages. Voilà. Et, d'ailleurs, il faut préciser qu'elles ne chantent plus puisque, comme vous le savez, elles sont en situation de stress alimentaire et qu'elles sont en train de dépérir. Pour autant, Président, cela ne nous empêche pas d'être pour une certaine réindustrialisation de notre région et de notre pays, et de soutenir les investissements en fonds propres de nos entreprises, simplement, probablement pas avec le même référentiel que le vôtre, en tout cas pas sur tout.

Plus sérieusement, cette prise de participation au capital de la société Flying Whales Holco s'inscrit dans la logique de ce projet que la Région soutient depuis près de dix ans. Et notre groupe s'est déjà exprimé sur l'opportunité de ce projet, à laquelle, comme vous le savez, nous ne souscrivons pas, pour diverses raisons, notamment écologique et financière.

Pour nous, la transformation de cette créance de 10 millions d'euros en capital nous paraît être la traduction logique de la confiance que vous portez dans l'avenir de cette modalité de transport et de son modèle d'affaires. Je ne reviendrai pas sur ce risque que vous assumez.

Mais cette délibération est surtout pour nous l'occasion de revenir sur une démarche qui nous est extrêmement chère et qui est chère à tous les écologistes, c'est la démarche « éviter, réduire, compenser ». Pour toutes les personnes qui l'ont éprouvée dans l'ensemble des projets, et pour ma part, je j'y suis aussi confrontée régulièrement dans les enseignements avec des praticiens, des gens qui la mettent en œuvre au quotidien, il y a des dérives de l'application de cette démarche. Je voudrais notamment expliquer à quel point, finalement, notre Région est concernée par ce sujet. Nous sommes une des Régions de France avec le plus d'espace en hectares soumis au sujet de la compensation en matière de biodiversité. Pour Flying Whales, rappelons-le, 22 hectares de projets, 150 euros de compensation en matière de biodiversité. Pourquoi la loi est arrivée en 2016 sur le souhait de ne plus avoir de perte nette de biodiversité ? Tout simplement parce qu'on est en sixième

crise d'extinction des espèces. Et, normalement, ce sujet devrait, je pense, guider l'ensemble de nos choix en matière de politiques publiques régionales, nationales et internationales.

C'est pourtant un vieux sujet, un vieux projet. Il faut remonter en fait à la loi de protection sur la nature de 1976, au Grenelle de l'environnement de 2007, qu'on essaie d'appliquer avec beaucoup plus de force depuis 2016. Et, pour autant, je vous invite à lire les études scientifiques qui sont faites sur les pratiques, parce qu'il y a le droit et puis, comme vous le savez, il y a les pratiques. Et voilà ce que disent ces études, de manière assez, je dirais, consensuelle, et je vous invite notamment à lire les études de la base de données GeoMCE produite par le Commissariat général au développement durable, qui recense l'ensemble des sites soumis à la compensation et qui regarde ce qui se passe vraiment sur ces territoires.

Voilà ce qui se passe vraiment. Tout d'abord, dans la séquence « éviter, réduire, compenser » on doit d'abord éviter, on doit ensuite, si on n'arrive pas à éviter, réduire, et on doit ensuite compenser. En fait, on passe systématiquement de l'opportunité du projet à la compensation, sans quasiment plus jamais questionner le bon emplacement du site, notamment, ou les impacts sur la biodiversité. Par ailleurs, une autre remarque sur les déviations que rencontrent ces politiques de compensation, c'est le fait que les sites qui sont choisis pour compenser ne sont pas en fait des sites dégradés sur le plan de l'écologie. La plupart des sites qui sont choisis sont des sites qui ne sont pas en trop mauvaise santé écologique. De fait, quand vous compensez pour dire « ce n'est pas grave, il y a une perte par mon projet et il y a une récompensation de l'autre », ce calcul est faussé parce que l'on part, finalement, d'un seuil assez haut de préoccupation écologique sur l'état initial du diagnostic. Ça, c'est une première chose.

Donc ça veut dire qu'en fait les sites ne sont pas choisis en fonction de leur qualité environnementale, mais qu'ils sont choisis pour des raisons purement financières et foncières. Et je tiens à souligner que, dans le cas de Flying Whales, la compensation mériterait réellement d'être repensée dans ses modalités pratiques. Et nous vous y invitons très fortement, quand bien même le projet serait conduit comme il semble que ce soit le cas.

Ensuite, la compensation est très mal gérée sur le long terme. Mes chers amis, le problème de la compensation, c'est la durée dans le temps. Nous avons, dans les politiques publiques, souvent, une approche de court terme et on se dit, on va voter, il y a une compensation qui est réalisée. Parfois, de bonne foi, on se dit qu'on réalise un projet, c'est pour le développement économique, c'est créateur d'emplois, tout va bien se passer.

M. LE PRÉSIDENT. - Pardon, chère Anne-Laure, quatre minutes. Là, vous êtes à plus de cinq.

Mme BEDU. - Oui, président, j'ai presque terminé.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, mais enfin, respectez quand même, parce que c'est un peu long.

Mme BEDU. - Il y a des fois où je fais beaucoup plus court. Et donc, permettez-moi simplement de vous dire que c'est la compensation du temps, Président, pour mes interventions plus courtes. Merci, Vital.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, je ne peux pas l'accepter. Tout le monde se soumet à ces règles.

Mme BEDU. - Bien sûr. Bien sûr. Ce que je veux dire, c'est que, sur le temps long, en fait, on n'y arrive pas voilà. Je vous laisse conclure.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, merci, parce que, vraiment... Un conseil à mes amis d'EELV. Cette position, cette position qui refuse l'emploi dans un territoire en souffrance, qui va dans le sens de la diminution des gaz à effet de serre, donc qui améliore la biodiversité, et qui continue, contre toute preuve, y compris de compensation, à lutter contre l'emploi sur les territoires, il faut pas vous étonner si vous avez des revers électoraux.

Et je le regrette, contrairement à ce qu'a dit Fabien ROBERT ce matin. Oh alors, là, si, mon vieux... Parce qu'en matière de caricature... Bien, est-ce qu'il y a d'autres interventions ? Jean. Jean DIONIS pour se féliciter et Isabelle pour conclure.

M. DIONIS DU SÉJOUR. – Oui. Alors non, pour compléter un dossier, à côté du développement du site de production, il y a eu, de la part de Flying Whales la recherche d'un site de formation et il y avait plusieurs sites qui étaient en compétition. Royan, Biscarrosse et Agen. Et la société a eu la bonne idée de choisir le site agenais.

Et donc il y a une dimension formation dans ce dossier qui nous a amené, nous, à travailler la notion de risque puisque, dans ce qui nous était proposé par Flying Whales, il fallait que l'agglomération d'Agen et ses partenaires investissent 2,2 millions d'euros. Donc on a retravaillé de A à Z le dossier de risques et c'est vrai qu'il y a risque. Là-dessus, je vous suis. Mais que ce soit sur les fondamentaux du business plan ou le retour qu'il y a des levées de fonds, aujourd'hui nous avons conclu et, nous, c'est le Conseil départemental de Lot-et-Garonne, c'est l'agglomération d'Agen notamment et la CCI, que ce risque devait être pris. Donc, je voulais apporter cet éclairage. Et, donc, après cette évaluation du risque, qui est quand même la question clé de ce dossier, notre groupe votera pour ce dossier.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Jean. Je rappelle à Anne-Laure, enfin je rappelle, on vient de me donner les chiffres précis, que le dirigeable, c'est 60 à 87 % d'émissions de CO₂ par rapport aux camions et aux hélicoptères. 40 fois moins de CO₂ par tonne kilomètre d'un hélico. Je ne sais pas ce qu'il faut dire de plus. Je ne sais pas. Il n'y a pas de loutre. Il n'y a pas de vison. C'est un territoire qui a brûlé. C'est un territoire qui est en souffrance. Je ne

sais pas ce qu'il faut dire de plus. Je croyais que l'écologie était liée à la dignité sociale. Je mets aux voix ce rapport. Pardon, Isabelle.

Mme TARIS. - Monsieur le Président, chers collègues, Mesdames, Messieurs les conseillers et conseillères, cette délibération s'inscrit dans la continuité du soutien conséquent de la Région Nouvelle-Aquitaine depuis sa participation au capital de la société Flying Whales Holco en 2017, qui regroupe l'ensemble des actionnaires français. Comme cela a été souvent rappelé, cette participation s'inscrit pleinement dans les orientations du SRDEII, dans ses objectifs de soutien financier aux entreprises engagées dans la transition énergétique. L'impact économique de développement sur le territoire et de renforcement de notre souveraineté par l'innovation responsable nous a paru indiscutable. C'est pourquoi, en mai 2024, notre groupe a soutenu ce projet d'industrialisation à portée régionale, nationale et internationale.

Aujourd'hui, il nous est proposé de franchir une nouvelle étape en transformant une avance de fonds de 10 millions d'euros en capital, intérêts inclus. Autrement dit, la collectivité renforce son engagement dans ce projet industriel dont elle est déjà un acteur financier majeur. En effet, le niveau d'engagement public est considérable, plus de 38 millions ont déjà été mobilisés. Il est normal de s'interroger sur la viabilité économique du projet et des retombées concrètes pour le territoire. Par ailleurs, nous rappelons qu'une condition suspensive de garantie de l'État avait été actée et conditionnait la poursuite de l'engagement de notre collectivité. Vous avez répondu, Monsieur le Président, avant que je pose la question, mais notre question était de savoir si cette démarche initiée avait abouti. Cette mesure nous avait alors semblé essentielle.

La puissance publique prenant une part importante du risque aux côtés d'actions privées majeures, quelles sont les garanties qui assurent que les bénéfices seront partagés à la hauteur de l'investissement public ? Ce sont ces questions qui nous amènent à penser que cet engagement financier devra s'accompagner d'un contrôle public accru sur les orientations stratégiques, les données précises sur l'emploi local, une transparence totale sur les flux financiers et un encadrement des logiques de rentabilité. Notre effort à soutenir ce qui n'est encore aujourd'hui qu'un projet doit nous autoriser, demain, à suivre toutes les étapes de sa réalisation, sans baisser la garde d'une vigilance constante et renforcée, au nom d'une véritable maîtrise de l'argent public et de ses usages.

Sous couvert des meilleures garanties et de la plus grande vigilance, notre groupe continue de soutenir ce projet industriel d'envergure en matière de réindustrialisation et d'emploi.

M. LE PRÉSIDENT. - Ma chère Isabelle, merci de ce soutien. Ne confondons pas les genres, cependant. Il y a une part publique de l'organisation économique, et il y a une part

privée. Si nous avons aujourd'hui Ariane, le TGV, les centrales nucléaires, et d'autres technologies, c'est bien parce que l'État, à un moment donné, a investi et a fait des choix.

Et, oui, on va suivre, mais en même temps, je ne peux pas détacher, et ils n'en auraient pas les compétences, une équipe de la Région pour gérer, à la place de Sébastien BOUGON, cette entreprise. On ne peut pas le faire. Et ce que je souhaite, aussi, je l'ai dit tout à l'heure, c'est que l'investissement que l'on fait, une fois arrivé à maturité, une fois accédant au marché, en Indonésie, en Inde, au Québec, en France, etc., on réalise l'investissement qu'on a fait au capital, qu'on ne reste pas, donc, au capital, et que ces 20 millions d'euros qui sont au capital, soient multipliés par 4, 5 ou 6, et puissent être réinjectés dans la machine régionale pour aider nos PME, pour aider nos start-ups. C'est ça, l'objectif. Vous voyez ce que je veux dire ? Et, donc, c'est pour cela qu'on souhaite que cela réussisse, à la fois pour les bénéfices écologiques, pour les bénéfices, aussi, logistiques, parce que, demain, il n'y a pas que le bois, il y a les pylônes d'EDF, il y a les pales d'éoliennes, il y a les hôpitaux au Québec. Je peux faire une boutade, Isabelle ? Je n'ai pas demandé qu'on mette ma trombine sur la taille du dirigeable.

Mme TARIS. - Avez-vous besoin de mon autorisation pour faire une boutade ?

M. LE PRÉSIDENT. - Ah, quand même. Oui, allez-y, Madame.

Mme JOINT. - Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, le groupe Rassemblement National a toujours été pour ce projet, et donc ne déviara pas d'une virgule là-dessus. Bien évidemment, c'est un projet très structurant pour ce territoire dont je suis issue.

J'ai la chance, depuis peu, d'être maire de Saint-Savin qui est frontalière de Laruscade et donc évidemment que ce projet va forcément modifier des choses positivement pour ma commune et pour toute la communauté de communes à laquelle Laruscade et Saint-Savin appartiennent. C'est un projet très structurant en termes d'emplois également et n'oublions pas aussi qu'on a un certain nombre d'entreprises autour de Bordeaux qui participent à ce projet de manière très active et depuis déjà un certain nombre de mois, pour peut-être ne pas dire d'années. Du développement économique, on en a besoin sur le territoire, comme l'a rappelé ma collègue Hélène ESTRADÉ. Bien sûr que c'est un projet où il y a un risque financier important, ça tout le monde le sait depuis le début. Mais avec toutes les étapes que nous passons au fil du temps, nous nous rapprochons petit à petit de la concrétisation réelle de ce très beau projet. Donc bien évidemment, nous voterons pour, Monsieur le Président. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je mets aux voix cette prise de participation à Flying Whales. Qui est d'avis de la voter le manifeste en levant la main. Qui est contre ? Il en est ainsi décidé.

N°03

Vote sur : PRISE DE PARTICIPATION AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ FL WH HOLCO
(FLYING WHALES)

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

*Non-participation :

UTHURRY Bernard concernant la société FL WH Holdco - Flying Whales (Représentation Région Nouvelle-Aquitaine – Titulaire)

**04 – STRATÉGIE RÉGIONALE RENOUVELÉE EN FAVEUR DE LA DÉFENSE :
CONTRATS DE PARTENARIAT AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT ET
AVEC L'ENTREPRISE NAVAL GROUP**

M. LE PRÉSIDENT. - On passe maintenant à la stratégie qui date, contrairement à ce que pense Fabien Robert, bien avant qu'il en parle, bien avant qu'il arrive à la Région, sur la défense. **Andréa BROUILLE.**

Mme BROUILLE. - Oui, Président, sur ces conventions, en tout cas, pourquoi il est important de renouveler ces conventions avec la direction générale de l'armement, l'Agence de l'innovation de défense et Naval group ? Parce que, dans un contexte, vous le savez tous, d'instabilité géopolitique et de développements des conflits armés, notamment en Europe, les enjeux de défense font l'objet d'une attention marquée, d'une part par l'Union européenne et de ses États membres, dont la France. La Région Nouvelle-Aquitaine, par les sites militaires, les entreprises de défense et les 30 000 emplois qu'elle abrite, occupe une place importante dans l'environnement national et européen du secteur. À côté, bien sûr, des enjeux nationaux essentiels de souveraineté, de sécurité, de paix et de préservation de la démocratie, auxquels une politique volontariste de défense tend à apporter des réponses, les activités de défense suscitent également des intérêts socio-économiques à travers des retombées qu'elles génèrent sur le territoire néo-aquitain. Cette convention, comme vous l'avez signalé, Président, initiée dès 2010, je dirais, nous permet de continuer à structurer l'écosystème et de créer de l'emploi sur les territoires, notamment ruraux. Je penserai à Bergerac en Dordogne. Et ces marchés, je dirais, duos, sont de véritables relais de croissance pour l'activité industrielle régionale. Quelques chiffres, peut-être.

On sait qu'un euro investi dans la défense revient entre 1,30 à 1,70 euro de richesses créées et qu'une base aérienne génère 15 % des emplois salariés et non salariés dans sa zone d'influence, qui est d'environ à peu près 40 km autour de la base. Dans cette zone, on pourrait dire qu'un habitant sur six est lié à la base. On pourrait citer Mont-de-Marsan, par exemple, où la base concentre 78 % de l'emploi généré par la BA 118.

Alors, dans cette guerre très technologique, la région ne manque bien sûr pas d'atouts avec un écosystème très riche, un écosystème dans l'IA, l'électronique, la robotique, des écoles de haut niveau sur l'interface homme-machine, des laboratoires sur les matériaux haute performance, la filière, bien sûr, laser de pointe avec la présence du laser mégajoule, et puis des leaders comme Exosens. Certains le connaissent plus sous le nom de Photonis avec bien sûr Texelis et Nexter. Alors, il nous faut désormais relever, je dirais, le défi de la montée en cadence de l'industrialisation des nouvelles technologies, mais aussi de la décarbonation

de ce secteur. Et c'est pourquoi nous proposons ce renouvellement. J'ai dit le mot-clé ou pas ? Vous rigolez, Messieurs. J'attends, mais je crois que je vais perdre mon pari. Ce renouvellement, qui est le quatrième et qui pose les bases de l'ère 5 du partenariat. Et, en parallèle, depuis 2019, un contrat de partenariat, bien sûr, avec Naval Group pour continuer de renforcer tout simplement les liens entre l'entreprise et les acteurs du territoire. Alors, à travers ces conventions, je crois que c'est tout simplement pour continuer à marquer ce qui a toujours été et ce qui fait notre force en région, c'est de travailler ensemble avec notre écosystème d'une richesse incroyable par et pour l'innovation.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Andréa. Y a-t-il des interventions ? Fabien ROBERT.

M. ROBERT. - Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, en novembre 2024 et en avril 2025, je revenais vers vous pour proposer, en tout cas alerter sur l'idée de la création d'un fonds spécifique qui permette de renforcer nos acteurs en matière de défense, compte tenu de la situation géopolitique. Le 12 juin, d'ailleurs, en l'absence de réponse, je décide de déposer une question écrite sur la séance des 16 et 17 juin. Et puis je reçois finalement un courrier le 17 juin en cours de séance et, conformément à mes engagements, je retire la question. Dans ce courrier, vous détaillez les actions entreprises, vous évoquez des exemples récents d'accompagnement, etc, etc. Bon, je me dis peut-être que ce fond, au fond, n'était pas tout à fait une très bonne idée. Quelle ne fut pas ma surprise de lire, 2 jours après, le 19 juin, dans la Nouvelle République, que vous passez au salon du Bourget et que vous annoncez que la région devrait créer, avec la Région Bretagne, un fonds d'investissement pour la défense en lien avec la base industrielle, etc, etc, etc. Je me dis qu'en termes de débat démocratique, tout d'abord, on aurait pu dire les choses différemment. Que vous n'annonciez pas tous les détails, je l'entends, c'est stratégique.

Mais que, le 17 juin, ça n'existe pas et que le 19 juin, ça existe, et que ce soit dans la presse avant même, peut-être qu'on en parle, cela me paraît être une méthode pour le coup qui n'est pas caricaturale mais qui est mauvaise. Et, donc, la question que je voulais vous poser, et d'ailleurs le CESER en parle également dans l'un de ces avis, c'est qu'en est-il de ce fonds ? Qu'en est-il de ces fonds ? Vont-ils voir le jour, vont-ils être créés ? En tout cas, ça nous paraît être extrêmement important qu'il n'y ait pas simplement la reconduction, mais le renforcement de nos actions en faveur de la défense. C'est le sens de mon intervention ici.

Et puis, deuxième partie, puisqu'on parle de l'industrie. Président, vous avez évoqué ce matin plus 19 sites industriels en Nouvelle-Aquitaine. C'était Les Échos, je crois. Alors, on a été fouiller un petit peu. Effectivement, c'est le baromètre industriel de l'État qui montre que la région Nouvelle-Aquitaine, en nombre de sites, en ouvertures nettes, est à plus 19. Quand vous prenez, en revanche, les chiffres en création d'emplois, on les connaît, forcément qu'on

les connaît, on parle de l'année dernière, donc on connaît au moins ceux qui ont été créés, et, là, je me réfère aux chiffres de l'URSSAF qui a parfaitement recensé cela de 2008 à 2025, et en 2025 en Nouvelle-Aquitaine, en créations nettes, on est à moins 108, moins 108. Par ailleurs, sur toute la période 2008-2024, nous avons créé, en net, 9 916 emplois, ce qui en fait 619 par an, et nous sommes, de ce point de vue là, la quatrième région de France. Je crois que ce sont des éléments objectifs que je tiens à votre disposition et qui relèvent de l'URSSAF. Donc le nombre de sites, c'est intéressant, cela donne quelque chose, ça donne une indication d'une dynamique. Mais nous trouvons dans un article sur notamment les investissements étrangers en Nouvelle-Aquitaine, des éléments très intéressants. Là, je parle spécifiquement des investissements étrangers. Le nombre d'emplois par site a chuté de manière exponentielle, puisqu'on nous dit, bien sûr, qu'on n'implante plus des lignes de montage de 500 ouvriers, on ouvre des centres de recherche et de développement de 15 ingénieurs ou des antennes logistiques automatisées. Bref, les lieux d'implantation changent. C'est la raison pour laquelle nous pensons mieux, en tout cas complémentaire, de regarder le nombre d'emplois. Et ce que dit 2025, c'est qu'on en a détruit 108 dans notre région.

M. LE PRÉSIDENT. - 108 ? Alors, deux, trois choses quand même. Je ne veux pas vous faire un cours. Quand vous avez évoqué il y a un an ou deux, le fonds n'avait rien à voir avec un fonds lié aux fonds propres. Vous avez parlé de quelle est la quantité d'argent qu'on met sur la BITD. Là, ce que j'ai proposé, ce qu'on essaie de monter, parce que ce n'est pas simple, c'est l'appui en fonds propres pour les sous-traitants de la BITD en capital-risque ou en capital-développement. C'est pas la même chose. C'est compliqué à monter parce qu'il faut que les collectivités versent de l'argent pour amorcer la pompe, mais il faut les acteurs économiques, aussi. L'idée, c'est d'avoir un fonds de 100 millions.

L'idée, c'est de pouvoir arriver et pouvoir être un partenaire. Quand un sous-traitant, à la demande de Dassault, d'Airbus, de Safran, de Thales, doit investir, doit former, qu'est-ce qui se passe ? Il va voir sa banque et il lève de la dette. La banque regarde l'équilibre entre les fonds propres, les capitaux propres, et la dette. Et intervenir en fonds propres, et ce n'est pas ce que vous évoquiez, c'est indispensable. Par ailleurs, la Région, je l'ai dit depuis 2010, bien avant qu'on me donne des leçons, là, depuis 2010, a un contrat avec la DGA pour aider 250 entreprises de la région Nouvelle-Aquitaine, région Aquitaine puis Nouvelle-Aquitaine, qui sont duales, c'est-à-dire qui sont civiles et militaires. Et que le civil irrigue le militaire et le militaire irrigue le civil. Sur je sais pas, la visionique. Vous avez remarqué qu'on a aussi développé plein de salons ici ou dans toute la région, sur l'équipement des commandos, sur la maintenance aéronautique, sur... fin voilà. Ça m'agace un peu que quelqu'un comme vous vienne ici alors qu'on est en avance de phase par rapport à toutes les autres régions, nous donner les leçons. Mais je réponds.

Deuxième plan, oui, il y a eu, globalement, des pertes d'emplois, une centaine. Ce que vous disiez hein. Une centaine. Je regarde, moi, le taux de chômage global. Il est inférieur d'un point à la moyenne nationale. Vous devriez en être content. Par rapport aux autres régions. Si on crée des usines, c'est qu'il y aura des emplois dedans. Et, deuxièmement, troisièmement, on vient d'avoir, je le disais tout à l'heure, une des entreprises qui ne vient pas de Versailles, qui ne vient pas du Grand Théâtre de Versailles, qui vient simplement de notre compétence avec toutes nos entreprises, y compris en milieu rural, de l'électronique. Serma, etc. 300 emplois, puis 500 emplois au Barp.

Dernier point, parce que ça m'a agacé, dans le débat sur les municipales de Bordeaux, « l'attractivité qui diminue ». 53 entreprises qui s'installent en 24. 63 en 25, fake news. Mensonge. Mensonge. Ah, ça, les commerces, vous allez à Toulouse, vous allez à Toulouse, vous verrez, c'est pareil.

M. ROBERT. - Excusez-moi, mais les vitrines vides à Bordeaux, en tout cas, les Bordelais ont rejeté ce discours, les Bordelais ont rejeté ce discours.

M. LE PRÉSIDENT. - Rappelez-moi pourquoi, rappelez-moi pourquoi l'économiste que j'estime a dû quitter les rangs ?

M. ROBERT. – Eh bien écoutez, il l'a dit ce matin sur Public Sénat, Président. Ce matin, il a dit : « j'ai eu des pressions amicales ou moins amicales tout au long de cette campagne, mais je me suis d'abord retiré... ».

M. LE PRÉSIDENT. - Des pressions.

M. ROBERT. - Laissez-moi aller au bout. « Je me suis d'abord retiré parce que je voyais bien que je ne pouvais pas être maire de Bordeaux ». C'est ce matin. Donc arrêtez de répandre aux fake news.

M. LE PRÉSIDENT. - La démocratie, ça va jusqu'au bout. À un moment donné, moi j'aimerais bien savoir...

M. ROBERT. - C'est pas un résultat démocratique, Bordeaux ?

M. LE PRÉSIDENT. - J'aimerais bien savoir d'où viennent ces pressions.

M. ROBERT. - C'est pas un résultat démocratique, Bordeaux ?

M. LE PRÉSIDENT. - J'aimerais bien savoir le contenu de ces pressions.

M. ROBERT. – Bah en tout cas je note que pour vous, ce n'est pas démocratique.

M. OBRADOR. - C'est vrai que la gauche n'a jamais retiré ses candidats. Jamais, sous quelque pression que ce soit...

M. LE PRÉSIDENT. - Vous mêlez pas de ça. On reprend. Ne vous mêlez surtout pas de ça. Moi ce que j'aimerais bien savoir, du Front National, c'est où vous avez planqué vos candidats dans les listes citoyennes et quels sont les candidats d'extrême droite...

M. LE CAMUS. - Président, vous tombez dans le pire des complotismes depuis quelques minutes, là, ça devient compliqué.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui oui non mais ça ne devient pas compliqué. À un moment donné, je dégaine, je dégaine. Eh beh voilà. Je dégaine.

M. COLOMBIER. - Tu deviens complotiste, vraiment.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, on le saura un jour. On le saura un jour, Jacques. Alors nombre d'emplois, hausse de l'emploi industriel, 151 837 en France, 21 783 en Nouvelle-Aquitaine.

C'est 14,3 % des gains d'emplois industriels, bien supérieurs au poids de l'industrie de l'Aquitaine en France. Je rappelle, 21 783 créations, 14,3 % des gains d'emplois industriels en France.

M. ROBERT. - De quand à quand ? Quelles dates ?

M. LE PRÉSIDENT. - Jusqu'à 2024. Jusqu'à 16, 24. Et voilà mon cher, un zéro.

M. ROBERT. - Comme vous faites à la fois les règles et l'arbitre, ça marche.

M. LE PRÉSIDENT. - Absolument. Absolument.

M. ROBERT. - Prenez ce tableau, Monsieur, je vous le fais passer. Vous me direz, mais il n'y a pas écrit ça.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, mais faites passer à Nicolas directement parce que c'est lui qui m'implémente. Est-ce que, sur la défense, il y a des remarques particulières ? Oui, Madame.

Mme VEYSSIERE. - Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, cette délibération va globalement dans le bon sens. Elle part d'un constat que nous partageons : la défense n'est plus un sujet abstrait ou lointain.

Elle est aujourd'hui une réalité industrielle, économique et territoriale. Avec plus de 400 entreprises, 30 000 emplois et des sites stratégiques comme celui de Ruelle-sur-Touvre, en Charente, notre région est au cœur de l'effort de défense nationale. Dans un contexte international marqué par le retour des conflits, il est impératif de renforcer notre autonomie stratégique, notre réindustrialisation et notre capacité de production. Dans un article récent du journal La Montagne, Monsieur le Président, vous dénonciez comme une aberration la vente de LMB Aerospace, entreprise de Corrèze, à un groupe américain, avec l'accord de l'État, constat que nous partageons, évidemment. Vendre des fleurons industriels stratégiques est une erreur. Mais au-delà des mots, il y a une réalité sur le terrain. Avec mon

collègue Valéry ELOPHE, nous sommes tous les deux élus de Corrèze et LMB Aerospace, ce n'est pas un dossier abstrait. Ce que nous constatons sur le terrain, comme mon collègue le dénonce justement, c'est un bradage méthodique de notre souveraineté. À Malemort, c'est un morceau de notre souveraineté qui est parti à l'étranger. Car quand une entreprise stratégique de défense quitte le giron national, ce sont des compétences, des technologies et une part de notre indépendance qui partent. Car enfin, on ne peut pas découvrir aujourd'hui les conséquences de décisions que l'on a accompagnées hier : ouverture sans protection, mondialisation, abandon de notre souveraineté industrielle.

La vérité, c'est que cette situation est le résultat direct de vos choix politiques que vous avez soutenus. Nous refusons l'hypocrisie consistant à déplorer ce que l'on a contribué à construire hier. Au Rassemblement National, nous défendons une ligne claire et constante : la souveraineté nationale ne se négocie pas.

Nos industries de défense doivent être protégées de toute prise de contrôle étrangère. La commande publique doit bénéficier en priorité aux entreprises françaises. Oui, nous soutenons le renforcement de notre base industrielle de défense. Oui, nous soutenons nos PME, nos sous-traitants et nos territoires. Pour toutes ces raisons, et parce que la défense de nos intérêts stratégiques ne peut souffrir d'attentisme, nous voterons pour cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Merci. Françoise BALLEET-BLU.

Mme BALLEET-BLU. - Merci, Président. Chers collègues, l'actualité internationale nous le rappelle avec une gravité croissante, la paix sur notre continent n'est plus un acquis. Dans ce contexte de réarmement mondial et de retour de la guerre en Europe, la délibération qui nous est présentée aujourd'hui dépasse les clivages partisans. Elle touche à l'essentiel : notre souveraineté nationale. La Nouvelle-Aquitaine n'est pas seulement une terre de tourisme ou d'agriculture, elle est le troisième pilier de la défense française.

Vous l'avez rappelé, avec plus de 400 entreprises et 30 000 emplois duos, notre région est au cœur de la base industrielle et technologique de défense, la BITD, que nous devons impérativement consolider. Nous nous réjouissons du renouvellement de ce partenariat avec la DGA et l'AID. C'est la preuve d'une méthode qui fonctionne, celle d'une action publique coordonnée où la Région amplifie les orientations stratégiques de l'État en permettant l'accès des PME et des start-up aux marchés de défense. Et c'est un enjeu de résilience pour notre tissu économique et le soutien à l'innovation duale, notamment via le pôle Aliénor, qui permet de transformer nos pépites technologiques civiles en atouts opérationnels pour nos forces armées.

Monsieur le Président, chère Andréa, ce sujet me tient particulièrement à cœur. En 2021, j'ai eu l'honneur de remettre à l'Assemblée nationale un rapport sur le financement de notre BITD, que je vous conseille de lire, bien évidemment. Le constat que nous faisons alors reste d'une brûlante actualité. Nos entreprises de défense, particulièrement nos PME régionales, font face à une forme de frilosité bancaire et à des exigences de conformité de plus en plus lourdes. C'est pourquoi l'action de la Région est vitale. En signant ces partenariats, nous apportons une caution institutionnelle et un label de confiance. Ces contrats sont indispensables pour que nos entreprises trouvent les financements nécessaires à leur développement et protègent notre souveraineté financière face aux contraintes bancaires et ESG. Le contrat avec Naval Group est tout aussi crucial. Le site d'Angoulême, Ruelle-sur-Touvre, avec ses près de 1 000 emplois directs, est un centre d'excellence mondial pour nos sous-marins et navires de surface.

Si nous voterons favorablement ces contrats, nous resterons vigilants sur deux points. Le respect du moratoire. Nous notons que ce contrat ne comporte pas d'engagement financier direct de la Région envers Naval Group. C'est une gestion saine. L'effort doit se concentrer sur l'écosystème de sous-traitance. Et la cybersécurité. Dans une économie de guerre, nos PME sont des cibles. L'accompagnement vers un niveau de sécurité robuste, prévu dans l'ambition 3, doit être une priorité absolue pour protéger notre patrimoine technologique.

En conclusion, ce dossier illustre ce que nous défendons : une Région qui assume ses responsabilités aux côtés de l'État pour protéger nos emplois et garantir à la fois notre souveraineté et notre liberté. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, ma chère. Christine SEGUINAU.

Mme SEGUINAU. - Merci, Monsieur le Président. Madame la Vice-présidente, chers collègues, vous nous proposez donc de signer aujourd'hui deux conventions, l'une avec la direction générale de l'armée et l'autre avec Naval Group. Ces deux conventions engageront la Région à soutenir les industries de défense. Dans un premier temps, un principe est acté. Et, dans un second temps, une signature serait prévue au salon Eurosatory avec la mise en œuvre d'un fonds porté par les Régions Nouvelle-Aquitaine, Bretagne et Occitanie de 100 millions d'euros. Cette décision ou annonce nous a été faite en comité de surveillance de l'ADI la semaine dernière. Et cette décision, nous verrons bien si à la prochaine commission permanente, on a des crédits qui vont être fléchés là-dessus.

La situation géopolitique mondiale est inquiétante. Les guerres en Ukraine, Palestine, Iran, Liban sont des faits bien réels. Et nous sommes bien conscients que la menace nous concerne. C'est une réalité du monde d'aujourd'hui. Mais nous savons également que nous avons d'énormes contraintes budgétaires et nous avons vu, lors du budget de 2026, les

baisses qui nous amènent à réduire fortement nos soutiens dans de nombreux domaines : environnement, apprentissage, formation, énergie, industrie, culture, économie sociale et solidaire, économie territoriale. Et, en même temps, l'État a fortement augmenté les budgets pour la défense. C'est une compétence régaliennne. Dans ce contexte budgétaire propre à notre Région, nous ne sommes pas convaincus que renforcer notre aide à cette industrie fortement soutenue par l'État, soit vraiment une option la plus prioritaire pour nos habitants et territoires. Nous nous abstenons sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Jean-Louis me souffle quelque chose de très précieux, comme d'habitude. Il faut lire l'Étrange défaite, de Marc BLOCH, qui nous a amenés au désastre de la guerre de 40, à la collaboration. Voilà, oui, oui j'assume. Nous assumons. Parce que, derrière tout cela, je le disais, ce qu'on ne voit pas, et dont il faut que vous soyez consciente, c'est que, pendant très longtemps, le militaire a transféré ses technologies dans le civil. Maintenant, je pense, pour avoir des cas concrets dans la tête, que le civil irrigue aussi le militaire.

Prenez le problème des drones. On a fait des tas de présentations assez spectaculaires, de ballets de drones au-dessus de la Garonne, ailleurs, etc. Mais on a développé le système de drones en civil. Plutôt qu'en militaire. Aujourd'hui, on a, à Châtellerauld, une entreprise traditionnelle qui s'appelle BIC, qui fait des petits moteurs, de cette taille, très légers pour les drones ukrainiens. Aujourd'hui, ce que nous votons ici, c'est aussi pour défendre l'Ukraine contre ce fou, facho, de Poutine. C'est aussi ça. Et je le dis avec beaucoup de profondeur par rapport à nos collègues RN dont les relations avec la Russie...

M. COLOMBIER. - Tu as décidé d'être dans la provocation comme ça toute la journée ?

M. LE PRÉSIDENT. - Oui.

M. COLOMBIER. - Enfin, Alain, allons !

M. LE PRÉSIDENT. - Je suis en pleine forme, je suis en pleine forme. Je suis en pleine forme mais c'est la vérité.

M. COLOMBIER. - Oui dis donc, ton humour est vraiment très mauvais.

M. LE PRÉSIDENT. - Le vôtre, il est pas mieux hein.

M. COLOMBIER. - Non, on ne va pas laisser passer ça hein.

M. LE PRÉSIDENT. - Bon allez.

M. COLOMBIER. - Calme-toi, s'il te plaît. Se calmer dans l'expression, absolument.

M. LE PRÉSIDENT. - On est sur du dual. Derrière, je pense aux drones, c'est quelque chose de fondamental. On a plusieurs entreprises, notamment Eurenco à Bergerac, que l'on a,

c'est vrai, accompagné. Tout le monde l'a voté dans une commission permanente. Alors peut-être que certains ne lisent pas les dossiers des commissions permanentes. On l'a voté. On a fait le démonstrateur de la montée en gamme et de la montée en production des munitions pour le canon Caesar. Voilà, voilà non mais je ne vous parle pas à vous là. Il y a un shoot d'un côté, un shoot de l'autre.

M. COLOMBIER. - Tu deviens impoli et presque vulgaire, je te le signale. Oui, oui. Oui, oui. Et tu parles de démocratie et de laisser parler l'opposition ? Enfin, arrête tes leçons, s'il te plaît.

M. ROBERT. - Je vais défendre le Président. Il y a une manière, aussi, de faire en sorte que personne ne parle jamais, c'est de prendre la parole sans jamais demander l'autorisation. Et vous êtes le seul à le faire, voilà, c'est tout.

M. COLOMBIER. – Eh, vos rappels au règlement, c'est quand on n'a pas d'autres arguments. On rappelle le règlement. Ou alors on va demander une suspension de séance. Ah, elle est de droit. Non, mais écoute, on frise l'insulte, là. Je sais pas si tu t'en rends compte. Je sais pas si c'est l'après-repas, mais...

M. LE PRÉSIDENT. - D'abord, on se vouvoie en séance. Et, ensuite, pour qu'il y ait une cause de suspension de séance, il faut qu'elle soit sévère. Donc il n'y a pas de cause.

M. COLOMBIER. - D'accord. Tu joues au petit patron là, le règlement, qu'est-ce que cela veut dire ? Non mais vous pouvez crier.

M. LE PRÉSIDENT. – C'est mon rêve.

M. COLOMBIER. - On n'acceptera pas tes insultes, car ça devient des insultes.

M. LE PRÉSIDENT. – C'est pas des insultes.

M. COLOMBIER. - Tu es très en forme, mais c'est pas terrible.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous avez soutenu la Russie et Poutine à un moment. Non ?

M. COLOMBIER. - Oui, oui.

M. LE PRÉSIDENT. – Non ? Ah beh tu l'avoues. Alors, on termine, est-ce que... oui, Brahim JLALJI.

M. JLALJI. - Merci, Président. Je me demande où vous trouvez toute cette énergie ?

M. LE PRÉSIDENT. - C'est un, bêcher le jardin le matin. Deux, mes analyses.

M. JLALJI. - Continuez. Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération propose de renouveler le partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine, la Direction générale de l'armement, l'Agence Innovation Défense et Naval Group, industriels majeurs de notre

territoire, qui contribuent, orientent l'innovation et l'économie régionale vers des usages militaires, ce qui soulève des questions politiques et éthiques importantes. Comme nous l'avons déjà exprimé en 2022, nous ne pouvons ignorer la réalité. Cette filière représente un nombre important d'emplois dans notre territoire et participe à une dynamique industrielle réelle. Elle s'inscrit également dans un enjeu de souveraineté nationale que nous prenons très au sérieux. Mais précisément parce qu'il s'agit d'un secteur singulier, nous considérons qu'il doit être regardé avec une exigence politique particulière. Car cette délibération ne se limite pas à accompagner l'existant, elle renforce une orientation, celle d'un ancrage toujours plus fort de notre économie régionale dans le secteur de l'armement, en mobilisant des moyens publics, en structurant des filières et en orientant l'innovation vers des usages militaires. Et, derrière cette dynamique, une question demeure : à qui profite ce modèle ? Car il ne faut pas se voiler la face. L'industrie de l'armement répond aussi à des logiques économiques où la production doit trouver des débouchés, où les volumes doivent croître, où certains acteurs tirent bénéfice de cette montée en puissance.

Or, produire des armes, ce n'est pas produire un bien comme un autre. Cela pose inévitablement la question de leur destination. En 2022, nous avons été très clairs. Nous refusons toute logique d'exportation d'armements. Cette position reste la nôtre aujourd'hui. L'armement ne saurait être considéré comme un commerce ordinaire.

La réalité géopolitique nous rappelle que ces équipements peuvent être utilisés dans les conflits, parfois par des régimes dont les pratiques sont contraires aux droits humains, mais aussi au droit international. C'est un point de désaccord majeur. Et, au-delà, nous voulons rappeler une conviction fondamentale : la paix ne se construit pas par l'accumulation d'armements. Elle se construit par la coopération entre les peuples, par la diplomatie, par la prévention des conflits, par le soutien aux politiques de développement. Faire du secteur de la défense un moteur économique, c'est prendre le risque d'inscrire durablement notre territoire dans des logiques qui ne vont pas dans le bon sens. C'est pourquoi, en cohérence avec nos valeurs et avec la position que nous avons défendue en 2022, nous faisons aujourd'hui le même choix, celui de l'abstention. Une abstention qui reconnaît la réalité industrielle de la filière, mais qui marque un désaccord clair avec l'orientation proposée et avec les logiques qu'elle porte. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Brahim JLALJI. Je re-précise que l'accord avec la DGA, c'est le soutien aux entreprises duales. Duales. Je crois que le débat est terminé. Je mets aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui s'abstient ? Ce rapport est donc adopté. Je vais passer la main pendant quelque temps à Andréa BROUILLE, première Vice-présidente.

N°04

Vote sur : STRATÉGIE RÉGIONALE RENOUVELÉE EN FAVEUR DE LA DÉFENSE :
CONTRATS DE PARTENARIAT AVEC LA DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ARMEMENT ET
AVEC L'ENTREPRISE NAVAL GROUP

- **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés
- **ABSTENTION** : Communiste, Ecologique, Citoyen ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

*Non-participation :
BAZUS Julien (Lien professionnel)

05 – ACTUALISATION DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES RÉGIONALES ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1ère Vice-présidente,

En l'absence momentanée de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

Mme BROUILLE. - Nous passons à la délibération 5 sur l'actualisation du règlement d'intervention des aides régionales économiques et environnementales pour redire que c'est un exercice classique annuel de réactualisation, un exercice, je dirais, un peu de cosmétique. Vous rappeler que le règlement d'intervention du pôle développement économique a été voté en mars 2023 suite à l'adoption du SRDEII et à la feuille de route Néo Terra en 2022. Nous avons fait un premier ajustement en mars 2024, notamment sur les règlements d'intervention sur la politique agricole suite à la MIE et aussi au transfert des sites Natura 2000. Aujourd'hui, cet exercice de réactualisation répond, dans un premier temps, à la nécessité de mise à jour suite à l'évolution de la réglementation européenne qui encadre les aides. Ça, c'est ce qu'on fait aussi tous les ans. Adapter, je dirais, plutôt, nos dispositifs en termes de critères, de bénéficiaires, de plafonds, de taux.

Je dirais, en tout cas, après une année de vie de nos dispositifs, les rendre un peu plus efficaces pour trouver les bons bénéficiaires et surtout pour trouver le bon axe.

S'adapter, bien sûr aux exigences budgétaires et, à la marge, quelques arrêts de dispositifs. Je pourrais citer l'arrêt à l'aide sur le volet de l'écriture, par exemple sur la conception des jeux vidéo, sur l'aide à la transformation numérique puisque les enjeux, par rapport aux entreprises, sont plus placés sur l'IA, qui est un volet qui va devenir plus concret et conséquent dans notre programme usine du futur. Et puis, aussi quelques transformations d'aide à l'international suite à un travail avec tous les acteurs, mené de main de maître par Frédérique CHARPENEL, qui a été au plus près des besoins sur ces actions au niveau international. Voilà ce que je pouvais vous dire sur cette actualisation du règlement d'intervention. Alors, j'ai deux amendements. On passe d'abord aux interventions et après aux amendements. Monsieur ROBERT.

M. ROBERT. - Oui, Madame la Présidente, comme je l'annonçais dans mon propos liminaire, nous avons été très surpris de la disparition ou de la transformation d'un très grand nombre de dispositifs en matière de tourisme. Je rappelle que la région, notre région est la plus touristique de France, malgré une baisse de la fréquentation en 2024. Ce secteur représente 9 % du PIB régional et emploie plus de 100 000 personnes. Or, cet ajustement

que vous nous présentez un peu comme à la marge ne l'est pas du tout en matière de tourisme, loin de là, puisque vous prenez quatre décisions qui vont mettre à mal ce secteur. D'abord, la suppression de l'aide à la transformation numérique du secteur touristique. Deux tiers des Français réservent leurs vacances sur Internet en règle générale. En Nouvelle-Aquitaine, 45 % des touristes passent directement par leurs hébergeurs, contre 35 % par les grandes plateformes. Airbnb, Booking, etc. Il est donc primordial de maintenir cet avantage, que les hébergeurs locaux, en soutenant les hébergeurs locaux dans leur transition numérique.

En supprimant ce dispositif, vous faites le jeu des grandes entreprises capitalistiques qui, évidemment, ne sont pas les alliés de nos hébergeurs. Donc cette transformation numérique, elle est essentielle et nous regrettons la disparition de cette aide.

Deuxième aide : la suppression de l'appel à projets, structuration à l'innovation touristique. Alors, est-ce que c'était le dispositif TINA ? Je crois comprendre que c'est le même, mais ce n'est pas très clair. En tout cas, cela va pénaliser, là encore, des entreprises qui vont essayer d'innover dans ce domaine-là. Et on sait à quel point la concurrence française, d'abord, entre villes, entre régions européennes et internationales, oblige à se renouveler sans cesse dans les muséographies, dans les scénographies, dans les présentations de l'ensemble des produits qui font l'attrait touristique.

Troisièmement, réduction de l'aide régionale pour les dispositifs de l'hôtellerie indépendante et de l'hôtellerie de plein air. Dans un contexte, là aussi, de fragilisation de la fréquentation hôtelière, c'est surprenant d'enfoncer davantage ce secteur. 10 millions de nuitées ont été comptabilisées en 2024, soit une baisse de 1,3 %. La clientèle d'affaires est également en baisse. Bref, ce n'est pas le moment de fragiliser l'hôtellerie indépendante ou l'hôtellerie de plein air qui est une ressource indispensable dans notre région. Et puis, réduction de l'aide régionale et restriction des critères d'intervention pour le cyclotourisme. Alors le cyclotourisme, qui est souvent cité comme une grande priorité régionale, de la même manière, 66 % des touristes préfèrent, pour visiter les villes, prendre un vélo plutôt que marcher quand il y a une grande distance à faire. Le cyclotourisme, c'est un débouché économique d'avenir qui permet de diversifier l'offre. Les itinéraires cyclables des littoraux, notamment, permettent de le montrer.

Bref, le tourisme ne doit pas souffrir des choix budgétaires que vous devez faire aujourd'hui. Parce que je sais bien qu'il faut faire des économies, je sais bien qu'on nous dit, mais alors on les fait où les économies ? Alors, trouvez d'autres endroits pour faire les économies. Mais le tourisme, ce n'est pas n'importe quel secteur. C'est un secteur dans lequel, pour un euro investi, c'est plusieurs dizaines d'euros de création de richesse. Bref, en vous attaquant au

tourisme, vous risquez de tuer la poule aux œufs d'or. Je trouve que c'est une décision extrêmement dangereuse. C'est la raison pour laquelle nous voterons contre cette adaptation.

Mme BROUILLE. - Merci. Je vais d'abord prendre toutes les interventions, et après je proposerai à Rémi JUSTINIEN, Vice-président au tourisme, de vous répondre et apporter les éléments de réponse. Monsieur ELOPHE.

M. ELOPHE. - Merci, Madame la Vice-présidente. Cher collègue, votre question est simple : à quoi sert encore une aide économique si elle devient un outil de contrainte plutôt que de soutien ? Car, derrière cette actualisation présentée comme technique ou ajustement, comme vous l'avez présenté il y a quelques instants, il y a en réalité un changement profond de philosophie. On ne parle plus simplement d'aider des entreprises à investir, à se développer, à créer de l'emploi. On parle désormais de les évaluer, les orienter, les encadrer. Avec cette délibération, l'aide régionale devient un outil de pilotage politique des entreprises. Soyons clairs, vous multipliez les critères environnementaux, sociaux, comportementaux. Vous ajoutez des outils, scores, diagnostics, plans de transition, suivis. Et, surtout, vous abaissez massivement les seuils. Ce qui concernait hier quelques grandes entreprises va désormais s'imposer à un grand nombre de PME.

Concrètement, qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire plus de paperasse, plus d'incertitudes, plus de temps perdu. Une petite entreprise n'a pas les moyens de remplir des dossiers complexes, de suivre des indicateurs, de produire des plans à répétition. Résultat, on ne sélectionnera plus les meilleurs projets, mais les meilleurs dossiers. On est en train, vous êtes en train de construire une économie de la paperasse. Pas une économie de production.

Et pendant ce temps-là ? Pendant ce temps-là, vous supprimez des aides utiles au niveau du numérique, innovation, attractivité, pour notre agriculture également. Autrement dit, vous réduisez le soutien direct tout en renforçant les contraintes. C'est un signal extrêmement négatif envoyé à nos entreprises. Il faut le dire clairement, ce que vous proposez, ce n'est plus une politique d'aide économique. C'est une politique de conditionnement. Demain, une entreprise ne sera plus aidée parce qu'elle investit à créer de l'emploi, mais parce qu'elle coche les bonnes cases, vos bonnes cases. Et, surtout, vous êtes totalement déconnectés du terrain. Pendant que nos artisans, nos agriculteurs, nos PME font face à l'explosion des charges, il faut répondre aux questions qu'ils se posent. Ils veulent de la lisibilité, de la simplicité, de la stabilité. Vous leur proposez exactement l'inverse.

Nous, au Rassemblement National, nous défendons une autre vision, des aides simples, accessibles, centrées sur l'investissement, l'emploi et la compétitivité. L'argent public doit

accompagner les projets, pas encadrer les comportements. La confiance doit primer sur la contrainte. Cette délibération illustre une fois de plus votre logique. Plus de normes, plus de contrôle, moins de liberté. Nous faisons un choix différent, celui de soutenir l'économie réelle sans l'enfermer. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette délibération.

Mme BROUILLE. - Je sais pas où vous voyez un peu plus de contraintes ou de normes, puisque les ESC que nous avons effectivement votées ne sont inchangées, sauf peut-être sur la filière agro-industrielle. Mais c'est une volonté, aussi, des professionnels, c'est de travailler en concertation parce que c'est une filière qui est en avance, qui a toujours été en avance sur la RSE. Ils veulent aller un peu plus loin et dire qu'à un moment nous n'accompagnons pas, je crois que peut-être vous redire le chiffre de 35 000 entreprises que nous accompagnons, par an, pour un montant de 300 millions. Je crois que la messe est... alors, pas la messe, excusez-moi, la semaine sainte est dite. Marc OXIBAR.

M. OXIBAR. - Une intervention qui va un petit peu dans le sens des deux interventions précédentes. À la différence près que nous voterons ce règlement d'intervention, parce qu'il est nécessaire que la Région continue d'agir pour soutenir son tissu économique. Mais soyons clairs, ce texte traduit un choix politique avec lequel nous ne sommes pas d'accord, et ça ne vous étonnera pas.

Ce choix, cela a déjà été un petit peu dit, mais c'est un choix d'un modèle où la collectivité, le Conseil régional définit de plus en plus précisément ce que doivent être les entreprises, comment elles doivent évoluer et à quelles conditions elles peuvent être accompagnées. Autrement dit, c'est un modèle qui est beaucoup plus prescriptif, beaucoup plus normatif et beaucoup plus centralisé. Si j'osais, je dirais que c'est un modèle beaucoup plus dirigiste. Et nous pensons que cela n'est pas forcément la bonne méthode. D'abord parce que ce règlement devient excessivement complexe, avec trop de dispositifs, trop de critères, trop de niveaux de lecture. Et, à force de vouloir tout encadrer, on va finir par rendre ce système totalement illisible. Le problème d'une aide illisible, c'est qu'elle ne bénéficie pas à ceux qui en ont le plus besoin. Et, du coup, il arrive que, si on est un peu sur le terrain et qu'on discute avec des chefs d'entreprise, on se rend compte qu'il y a beaucoup de chefs d'entreprises qui renoncent à solliciter la Région étant donnée la complexité des dispositifs d'intervention. Et donc, les entreprises se débrouillent autrement ou elles ne font pas ce qu'elles auraient à faire. Donc, nous faisons un choix qui est différent, qui est celui de la simplicité, de la lisibilité, de la rapidité d'accès.

Ensuite, vous multipliez les conditionnalités. Alors, il y a les exigences RSE, les logiques de trajectoire, et il y a le Néo Terra score. Alors moi, je connaissais le Nutriscore pour les yaourts au lait de chèvre, ou le boulgour ou le quinoa. Donc maintenant on a le Néo Terra

score, où il va falloir rentrer dans le critère pour pouvoir bénéficier des aides. Alors on peut comprendre, on pourrait éventuellement partager l'objectif, mais il nous semble que la méthode pose problème, car dans la réalité cela crée une barrière. Notamment pour les TPE et les PME qui ne peuvent pas avoir à l'interne de services dédiés ou qui n'ont pas les moyens de se payer un cabinet pour monter des dossiers complexes.

Et, donc, nous, nous pensons qu'il faudrait faire un autre choix, qui est tout simplement de faire confiance aux entreprises, plutôt que de les placer sous conditions permanentes.

Un troisième désaccord est le recul de certains soutiens concrets, cela a été évoqué, notamment sur la transformation numérique. Vous avez parlé, Madame la Présidente, de l'IA et de soutien à l'IA, considérant, si j'ai bien interprété ce que vous avez dit, qu'il n'était plus forcément nécessaire d'accompagner les entreprises sur la transformation numérique de base des entreprises. Et, le problème, c'est que, à force de vouloir orienter les entreprises vers des projets exemplaires, vers des projets structurants, il nous semble qu'on oublie une réalité qui est tout simplement que l'économie, ce sont aussi des milliers d'entreprises qui ont besoin d'avancer et d'avancer pas à pas. Le choix que nous ferions, ça serait de ne laisser aucune entreprise au bord du chemin. Il y a beaucoup d'entreprises qui renoncent aujourd'hui à solliciter les aides de la Région.

Aujourd'hui, évidemment, le contexte économique est particulièrement difficile avec l'inflation, les coûts de l'énergie, les tensions de trésorerie. Il me semble que ce règlement ne répond pas aux besoins immédiats.

Fabien ROBERT a parlé du tourisme. Dans notre région, le tourisme est une économie considérable. Je ne vais pas redire tout ce qu'il a dit, je partage totalement ce qu'il a dit. L'économie touristique est une économie non délocalisable et aujourd'hui, on oublie, nous semble-t-il, des pans entiers de l'économie. Bref, nous faisons un autre choix. Vous avez parlé de transformation à long terme, mais pas assez de la capacité des entreprises à tenir, aujourd'hui, dans un contexte difficile. Et, finalement, la différence, entre vous et nous, c'est une différence d'approche. Vous cherchez à orienter fortement les entreprises. Je vais parler d'économie dirigiste. Nous voulons d'abord les soutenir pour qu'elles réussissent. Vous avez privilégié la conditionnalité et nous privilégions la confiance. Vous assumez, vous avez raison, après tout, c'est votre choix, la sélectivité et nous nous assumons l'accessibilité.

Donc cela ne veut pas dire renoncer à la transition écologique, bien au contraire. Mais il faut peut-être juste accompagner de manière progressive les entreprises et les aider à s'adapter aux réalités économiques et aux réalités de la transition écologique sans leur imposer des critères comme vous le faites. Donc nous voterons quand même ce règlement, mais je tenais quand même à vous dire un certain nombre d'éléments en affirmant clairement qu'une

autre politique économique régionale est possible, qui soit plus simple, plus accessible, plus réactive et plus proche des entreprises du terrain.

Mme BROUILLE. - Merci, Monsieur OXIBAR. Peut-être, juste pour votre information, cet outil que vous dites, Néo Terra score, ce n'est pas du tout ce que vous en décrivez. C'est juste un outil qui a été construit en interne par un groupe d'agents du pôle DEE. C'est juste un outil de diagnostic en ligne simple qui est concret pour mesurer juste le niveau de maturité.

Une photo à un instant T d'une entreprise juste pour la sensibiliser ou en tout cas lui montrer sur plusieurs critères qui sont dans nos éco-socio-conditionnalités, là où ça pêche ou là où ils sont bons, les bonnes pratiques, les mettre en avant et en tout cas leur donner un canal pour exprimer. Et puis ça sert aussi pour nos agents, tout simplement, à avoir un support de dialogue structuré avec les entreprises. C'est simplement un outil d'accompagnement qui ne donne pas un score, juste qui donne à un instant T, une photo de l'entreprise. Et, à un moment, on peut, effectivement, avec ce dialogue que peut avoir les agents du pôle DEE et les entreprises, avec leurs projets, de les orienter vers nos meilleurs dispositifs pour être le plus efficace et efficient. Donc non, on ne décide pas de contraintes, on décide simplement d'accompagner des entreprises pour aller un peu plus loin, pour qu'elles soient encore plus bénéfiques et efficaces sur le territoire néo-aquitain. Michel DURRIEU.

M. DURRIEU. - Sur le tourisme, cela m'intéresse de voir que Fabien ROBERT commence à s'intéresser depuis quelques jours au tourisme, mais il y en a d'autres. Donc, pour une fois où on parle tourisme... Sincèrement, ce qui a été modifié, ce sont des choses qu'il fallait modifier dans cette période budgétaire et commencer à parler des chiffres du tourisme. La Nouvelle-Aquitaine est toujours la première destination des Français. La capacité touristique en camping, sur la Nouvelle-Aquitaine, est toujours la première d'Europe. L'hôtellerie est en train de se structurer et on travaille avec eux. On n'en a pas parlé, mais la Région a aussi mis en place un fonds Nouvelle-Aquitaine croissance tourisme. Et là, on fait de l'économie, mais c'est bien d'en parler aussi de l'économie. Et, ce fonds, il prend des risques avec les acteurs. Donc il y a un mécanisme nouveau et donc il faut avancer. Quand on demande de réduire peut-être un tout petit peu l'accompagnement numérique, on a beaucoup accompagné sur les dernières années. Donc tous les mécanismes et ce qui devait être fait a été fait. Donc ça, il fallait le regarder avant. Maintenant, il y a peut-être d'autres aides nécessaires et c'est ce qu'on est en train de faire.

Quand on parle du cyclotourisme, je pense que Sandrine DERVILLE aurait quelque chose à raconter aussi. Cela fait quelques années qu'on en a fait des projets sur le cyclotourisme. On est la première région de France en cyclotourisme. 55 projets financés avec plus de

9 millions d'euros sur les 7 dernières années. Je pense, à un certain moment, que les leçons données sur le tourisme, elles sont très mal placées. Donc, oui, il y a des ajustements à faire, il faut le faire sur tous les secteurs, le tourisme aussi. Et on reste la première activité de Nouvelle-Aquitaine. Et on travaillera pour le rester.

Mme BROUILLE. - Christine SEGUINAU.

Mme SEGUINAU. - Madame la Présidente, chers collègues, nous examinons aujourd'hui la mise à jour de notre règlement d'intervention des aides régionales, économiques et environnementales. Tout d'abord, nous saluons les évolutions positives de ce règlement d'intervention qui, peut-être, sous couvert de contraintes budgétaires, revoit à la baisse les montants de soutien financier à certains secteurs. Je pense notamment aux aides concernant l'esport, l'export pardon, mais nous notons également, et ça ça nous va très bien, c'est que les écoles d'ingénieurs, les aides seront réservées aux établissements d'enseignement supérieur public et aux collectivités, ou encore le renforcement du soutien aux coopérations et coopératives.

Ensuite, sur l'application des critères d'éco-socio-conditionnalités, nous saluons la baisse du plafond pour lesquelles certaines entreprises devront désormais signer une chartre d'engagement.

Et, contrairement à ce que je viens d'entendre, moi, je crois qu'il serait intéressant de mettre à disposition de tous les élus régionaux justement cet outil d'autodiagnostic qui a été développé en interne, le Néo Terra score et qui permet, comme vous l'avez rappelé, aux entreprises de connaître, avant même leur demande d'aide, la maturité dans leur parcours de transition environnementale, sociale et économique.

Cependant, nous sommes inquiets sur les conséquences de la baisse de 100 000 euros sur le dispositif de soutien aux réseaux régionaux de recherche. Mais en revanche, nous nous opposons à la suppression de l'appel à manifestation d'intérêt innovation sociale. Et, si vous le permettez, Présidente, je vais présenter l'amendement que nous avons déposé, comme ça, on gagnera un petit peu de temps. Donc nous avons déposé un amendement, je vous le présente. Cet appel à manifestation d'intérêt d'innovation sociale existe depuis plus de 10 ans. Il a été initié et développé par des élus écologistes et, à ce jour, il a accompagné plus de 436 projets sur toute la Nouvelle-Aquitaine. Ce dispositif, unique et reconnu en France, a permis de créer des emplois, des actions concrètes d'application des ambitions de Néo Terra sur notre région. Cette brutale disparition, sans aucune information ni concertation avec les acteurs de l'économie sociale et solidaire, les membres du jury, les porteurs de projets, au prétexte d'un manque de moyens financiers, s'avère injustifiée. Cette décision va nuire à la capacité des habitants et des porteurs de projets à faire vivre la démocratie,

l'économie et à répondre aux besoins non satisfaits au plus près des territoires et des habitants. Avec cet amendement, nous vous proposons de dire non à la suppression de l'AMI Innovation sociale en le réintégrant à la page 9 au chantier 2.6 « Promouvoir l'innovation au service de l'humain ». En espérant que vous défendrez cet amendement. Merci.

Mme BROUILLE. - Alors je finis les interventions sur la délibération. Philippe PLEZ.

M. PLEZ. - Merci, Madame la Présidente.

Mme BROUILLE. – Jean-Philippe, pardon.

M. PLEZ. – C'est pas grave, l'important c'est que je me reconnaisse, merci. J'avais pas l'intention de prendre la parole sur cette délibération, mais c'est en écoutant nos collègues que je pensais intervenir sur quelques points. On voit toujours le verre à moitié plein, à moitié vide. Moi, ce que je vois, dans cette délibération, c'est un peu plus qu'un simple ajustement technique. Il y a effectivement les ambitions liées à nos aides économiques et environnementales qui transpirent de cette délibération qui, bien sûr, rentrent au chausse-pied dans nos contraintes budgétaires. Mais ce n'est pas la première motivation de cette délibération, contrairement à ce que j'ai entendu depuis ce matin et encore à l'instant.

Pour répondre à Monsieur OXIBAR, je suis d'accord sur la liberté d'entreprendre, mais là, on parle d'argent public.

Quand vous êtes dans une collectivité avec de l'argent public, qui est un bien commun, qui est de l'argent qui appartient à tous et à toutes, bien sûr que la ligne politique et le projet politique l'emportent sur les conditions aux entreprises, et dans le but d'embarquer les entreprises avec nous. Sinon, il n'y a plus de sens dans nos compétences, il n'y a plus de projet, plus aucune motivation et pertinence à pouvoir délibérer. Donc, effectivement, quand on parle de telle somme d'argent public, c'est absolument normal de mettre des conditions d'attribution. Cela me paraît essentiel, cela me paraît la base.

Ensuite, on voit que, dans les montants, les montants ont été abaissés, ce qui nous rapproche d'une volonté que nous avons commune, avec le groupe, avec nos camarades communistes. On aurait pu partir du principe que chaque euro public dépensé demande à ce qu'il y ait un compte-rendu et une évaluation de cet argent dépensé auprès des entreprises, le tout encadré par des éco-socio-conditionnalités. Ce que nous remarquons aussi dans ces éco-socio-conditionnalités, c'est que, aujourd'hui, on a donc un Néo Terra score qui, je trouve, est une bonne chose. Pas parce que cela va dans le sens de ce que nous pensions. Nous étions sur une labellisation Néo Terra de l'ensemble de nos subventions et de nos prêts et on est sur un Néo Terra score, et je trouve que cela va dans le bon sens.

Et puis, enfin, dire que nous voterons l'amendement proposé par nos camarades communistes pour la diminution du délai pour informer le CSE. Mais comme ça, je ne reprendrai pas la parole.

M. OXIBAR. - Juste une seconde, juste pour répondre à Jean-Philippe PLEZ sur cette notion de ce qu'est l'argent public. Jean-Philippe PLEZ, l'argent public, ça n'existe pas. C'est quoi l'argent public ? C'est de l'argent privé, je vous l'apprends, c'est l'argent privé, c'est-à-dire que c'est l'activité économique. Ce sont des entreprises qui travaillent, qui font, qui produisent des richesses et qui, ensuite, paient des impôts. Moi, je n'ai rien contre l'impôt, je n'ai aucun problème avec l'impôt, mais ça passe à la moulinette de l'impôt et ensuite ça passe dans les collectivités qui ensuite réutilisent l'argent public.

C'était juste la petite précision que je voulais vous faire sur cette notion d'argent public. Cet argent public, il ne nous appartient pas. Juste ça.

M. BERGÉ. - Et n'oublions pas le travailleur qui crée la richesse.

M. OXIBAR. - Aussi, tu as raison, Mathieu, tu as raison. Le travailleur qui crée la richesse. Oui, bien sûr.

Mme BROUILLE. - Du coup, s'il n'y a plus d'intervention sur la délibération, je donne la parole à Rémi JUSTINIEN.

M. JUSTINIEN. - Oui, merci Madame la Présidente. Rapidement, d'abord, remercier Fabien ROBERT et Marc OXIBAR de vous intéresser à la partie tourisme. Merci, parce que c'est effectivement la première économie régionale en termes d'emplois. C'est 14 milliards de retombées économiques chaque année pour la région. Nous avons restitué, avec Christelle CHASSAGNE, présidente du comité régional de tourisme, la grande enquête clientèle lundi matin, qui a renforcé la place de la première destination préférée des Français de la Nouvelle-Aquitaine, qui a renforcé également le modèle économique touristique basé sur les hébergements, sur la place du vélo, la place, aussi, des EPCI. Et vous découvrirez dans quelques jours, maintenant que vous êtes adjoint au tourisme, tout le rôle qu'a Bordeaux Métropole avec la Région, avec le Comité départemental du tourisme de la Gironde et avec l'ensemble des EPCI de la région, puisque c'est ensemble que nous faisons. Ce n'est pas la Région qui décide toute seule, dans son coin, de la politique et de la stratégie touristique des territoires. Vous verrez d'ailleurs qu'il y a des résultats très intéressants, car tout ne se passe pas sur le littoral chez nous, car nous avons un tourisme intérieur qui se développe fortement. On n'a que 34 % de nos touristes qui viennent sur la partie littoral et le reste qui vont en Lot-et-Garonne, en Dordogne, dans le Limousin, etc. Je pense qu'on a à s'en féliciter.

Pourquoi ? Parce que nous avons une vision de l'aménagement du territoire en matière touristique. Puisque le tourisme pour le tourisme, cela ne veut rien dire si on ne considère pas avec eux le rôle des commerçants, de nos artisans, de nos services publics. Il y a parfois des territoires, d'ailleurs, où le tourisme est la dernière industrie qui reste sur des territoires. Donc c'est pour cela que, sur la partie hébergement dont vous avez parlé, et je vous en remercie d'avoir posé la question, nous essayons de nous concentrer là où il y a carence de l'offre. C'est notre rôle d'aménageur du territoire, c'est le rôle de la Région. C'est le rôle que mène Laurence ROUËDE dans le cadre de ses délégations.

C'est le rôle qu'a Michel DURRIEU dans cette délégation sur la structuration touristique, avec un outil dont je vous encourage à très vite vous rendre compte de son rôle, c'est Nouvelle-Aquitaine Croissance Tourisme, NACT, qui est un outil formidable, qui monte en puissance, maintenant. On a plusieurs dossiers qui sont passés ces deux dernières années, qui permettent d'aller investir dans des territoires qui n'ont pas forcément les moyens. Et, en plus, on garde, dans le format familial, le modèle économique. Vous allez à Pleumartin, dans le sud de la Vienne, il n'y avait pas grand-chose. On a permis d'accompagner financièrement, la Région et NACT, un hôtel qui reste dans un giron familial et je pense que c'est le rôle de la Région.

Sur le cyclable, franchement de la part, vous aviez une tête de liste à Bordeaux qui a fait campagne sur la voiture. Donc nous nous considérons que la place du vélo est très importante encore une fois. Et pourquoi ? Ne prenez pas votre tête dans la main.

M. ROBERT. - C'est de la caricature.

M. JUSTINIEN. - Pardon, mais j'ai suivi, j'ai essayé de suivre les débats parce que je m'intéresse aussi à ceux qui incarneront ces sujets du tourisme et je vous félicite pour votre nomination, mais intéressez-vous à ce qui se passe sur le territoire. Il y a 90 % des investissements qui ont été faits sur le cyclable. Nous sommes la première région. Il reste 10 % à faire. On va se concentrer sur la Vélodyssée, sur la Flow vélo, sur le canal des deux mers. Il restera 10 % à faire que nous financerons. Mais là, c'est votre rôle, aussi, maintenant que vous êtes dans un EPCI. Il faut que les EPCI, les villes, les Départements prennent le relais sur les réseaux qu'on appelle secondaires dans la filière pour pouvoir être performants sur l'ensemble des parcours cyclables. Donc, franchement, intéressez-vous un peu plus à cela, et vous verrez qu'il y a beaucoup de choses qui ont été faites.

Ensuite, l'action régionale elle ne se limite pas au règlement d'intervention. Vous avez un outil, Renaud LAGRAVE n'est pas là mais Henri SABAROT je sais pas s'il est là, vous avez le GIP littoral, qui accompagne nos communes littorales sur l'aménagement durable des stations. Je viens de vous citer NACT.

Et puis, surtout, Fabien ROBERT, pourquoi est-ce qu'Alain ROUSSET a tenu à ce que le tourisme et l'économie territoriale soient ensemble dans la même délégation ? Parce que nous avons dans le secteur touristique des entreprises de moins de 10 salariés, et c'est le cœur du métier de l'économie territoriale. Quand nous faisons de la transmission d'entreprise, quand nous accompagnons de la création d'entreprise, elles sont, pour 40 % des cas, sur la partie touristique. Donc vous voyez bien qu'on remplit notre rôle, y compris sur la transformation numérique, puisqu'il y a d'autres dispositifs qui existent à la Région qui accompagnent la transformation numérique.

Donc mettez-vous dans les dossiers sur la partie touristique, vous verrez que les résultats sont bons et que la Région est à sa place aux côtés de nos partenaires publics.

Mme BROUILLE. - Merci, Rémi. Monsieur ROBERT, une dernière intervention.

M. ROBERT. - Non, simplement pour dire à mon collègue que, la condescendance, le « mettez-vous dans les dossiers », le « regardez », ça n'a aucun effet sur moi. Aucun. Je suis perméable à ce genre d'attaque personnelle. Je tenais à vous le dire très directement. Deuxièmement, la suppression des aides sur la transformation numérique du secteur touristique, c'est un fait, c'est vous qui le faites. Alors, vous êtes en train de défendre ce que vous continuez de faire. Nous, on pointe du doigt ce que vous supprimez, ce qui nous semble être une connerie. Alors, excusez-nous de dire...

M. JUSTINIEN. - Bêtise, soyez poli.

M. ROBERT. – On le fait après avoir étudié les choses, après avoir regardé ce dossier, l'avoir lu, l'avoir même fait regarder par des professionnels du tourisme, et il en ressort que tout le monde partage notre inquiétude. Elle ne vient pas jusqu'à vous, c'est pas grave, peut-être qu'un jour elle vous atteindra, de si haut que vous êtes. Merci.

M. JUSTINIEN. - Merci de votre leçon.

Mme BROUILLE. - Isabelle TARIS, c'est sur la délibération ou sur l'amendement ?

Mme TARIS. - Non c'était sur l'amendement Andréa.

Mme BROUILLE. - On finit avec l'amendement qui a été présenté. Oui voilà. Donc on finit sur l'amendement qui a été donc déposé par le groupe Écologie solidaire et citoyen, qui a été donc présenté tout à l'heure par Christine SEGUINAU. Y a-t-il des prises de parole avant que je laisse la parole donc à Maud CARUHEL pour apporter des précisions ? Non ? Alors Maud. Ah si. Là c'est sur les amendements, celui du groupe Écologie.

M. ELOPHE. - Je vais intervenir sur les deux comme ça on va gagner un peu de temps.

Mme BROUILLE. - Allez-y. Alors on va peut-être laisser présenter l'amendement.

M. ELOPHE. - Non, ce n'est pas les miens, les nôtres, d'amendements.

Mme BROUILLE. - Non, mais du coup, je vais laisser présenter l'amendement à Isabelle TARIS.

Mme TARIS. - Oui, mon intervention portait sur les éco-socio-conditionnalités et nous avons formalisé un amendement sur ce sujet-là, puisque, au chapitre de l'information du CSE, sur l'ensemble des modifications du texte, nous étions assez d'accord, mais lorsque nous sommes arrivés au chapitre des éco-socio-conditionnalités, nous avons bloqué sur la seule et unique phrase qui résume ainsi : « le CSE est informé de l'octroi de l'aide régionale liée aux projets dans un délai raisonnable estimé à 4 mois de son attribution par la Région ». Alors, évidemment, notre réaction a été de modifier cette phrase et de la transformer ainsi : « Le CSE est informé et consulté en amont de la demande d'aide, puis après l'octroi de l'aide régionale dans un délai d'un mois suivant son attribution par la Région ».

Alors, j'expose les motifs de notre amendement. Cette mesure permettrait de nourrir un dialogue social collaboratif et constructif sur les décisions relatives à la gestion, à l'évolution économique et financière, à la formation professionnelle et aux techniques de production des entreprises. Elle ne contreviendrait en rien aux missions déjà dévolues au CSE.

Voter pour cet amendement serait un signe fort de reconnaissance vis-à-vis des salariés qui, par leur rôle indispensable et actif, sont engagés pleinement dans les projets à forts enjeux que sont l'accélération des transitions, notre souveraineté par l'innovation responsable, l'humain et l'équilibre des territoires au cœur du développement. Nous pensons que la belle ambition de promouvoir l'innovation au service de l'humain mérite de trouver sa place dans cette annexe et de s'appliquer aussi aux CSE, acteurs non négligeables, par leur forte contribution, du développement industriel. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci. Y a-t-il donc des demandes de prise de parole sur les deux amendements ? Monsieur ELOPHE.

M. ELOPHE. - Merci, Madame la Vice-présidente. Chers collègues, sur ces deux amendements, notre position est simple, nous voterons contre. Pourquoi ? Parce qu'ils vont tous les deux dans le même sens : ajouter encore de la contrainte, là où nos entreprises ont besoin de simplicité. L'amendement communiste traduit une logique claire : plus de dispositifs, plus de procédures. Concernant l'amendement porté par le groupe écologiste, c'est vouloir maintenir un dispositif, l'AMI. Mais la réalité, c'est quoi ? C'est que l'AMI est très loin d'apporter des résultats concrets. Nous défendons l'inverse : moins de contraintes, moins de complexité, plus d'efficacité et surtout plus de confiance envers ceux qui entreprennent.

Madame la Vice-présidente, vous avez évoqué le Néo Terra score tout à l'heure, plutôt le néfaste Néo Terra score.

Un an après la mise en place de ce Néo Terra score, je voudrais savoir où on en est concrètement, quels sont les retours des entreprises sur cet outil, le nombre d'entreprises ayant effectivement rempli et surtout combien d'entreprises ont vu leurs aides conditionnées, modifiées ou refusées sur la base de ce Néo Terra score, si on en est déjà là. Enfin, pouvez-vous nous dire si ce dispositif a traduit des résultats mesurables ou s'il s'agit une fois de plus d'un outil administratif supplémentaire pesant sur nos PME, sur nos entreprises en règle générale ? Je vous remercie.

Mme BROUILLE. – Alors sur l'outil Néo Terra score, vous dire que 1 400 entreprises ont été aidées. 1 000 ont répondu à cet outil Néo Terra score. Et aucun refus n'a été acté, mais simplement beaucoup de félicitations des entreprises et des remerciements pour cette prise de hauteur. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole sur ces amendements avant qu'on vous apporte d'autres éléments ? Alors Maud CARUHEL, sur l'amendement.

Mme CARUHEL. - Merci, Madame la Présidente. Mesdames et Messieurs, effectivement, dans le règlement d'intervention apparaît la suspension de notre AMI innovation sociale.

Il a été décidé de réorienter les crédits dédiés à cette AMI innovation sociale vers la consolidation des structures de l'ESS, consolidation de leur modèle économique et de leur gouvernance. Le constat a été fait, on l'a vu, cela a été dit, aussi, dans certains propos, la situation économique est compliquée, les budgets dédiés de l'État aux structures de l'ESS ont été aussi mis à mal, ce qui a fragilisé les structures de l'ESS existantes. Donc nous avons décidé de renforcer nos dispositifs existants, notamment sur le soutien conjoncturel et le soutien à l'ingénierie, et nous avons réouvert notre dispositif en direction des coopératives qu'on avait suspendu il y a à peu près deux ans pour véritablement permettre le développement de ces coopératives avec derrière des critères dans le développement de ces coopératives un minimum de cinq salariés, et mettre l'accent sur la reprise et transmission parce que, après plusieurs échanges avec les unions régionales des SCOP et des temps de travail, il a été constaté que les coopératives sont plus résilientes face aux crises. Donc la volonté a été d'être présent, à la Région Nouvelle-Aquitaine, sur ce dispositif.

Donc voilà ce qui explique effectivement, ce qui ne veut pas dire, bien évidemment, que l'innovation n'existera pas dans les structures de l'ESS qui sont en perpétuel développement, créativité et innovation, qu'elle soit sociale ou technologique ou innovation au niveau organisationnel. Mais en tout cas, c'est une décision qui a été prise. Et, ce que je voulais aussi rajouter, c'est que, pour venir répondre à la fragilisation des structures de l'ESS, depuis environ 6 mois, une cellule régionale de veille est existante, qui est coprésidée

par Région et État. Autour de la table sont présentes toutes les têtes de réseau pour véritablement intervenir, les têtes de réseau, l'État, la Région et toutes les collectivités concernées dans le soutien à ces structures de l'ESS et qu'elles continuent à se développer. Pour rappel, c'est entre 14 % et 17 % de l'emploi salarié sur notre région Nouvelle-Aquitaine. Voilà ce que je voulais répondre sur l'amendement.

Mme BROUILLE. - Merci. On va déjà procéder au vote sur cet amendement. Y a-t-il des pour ? Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Donc cet amendement est rejeté.

Vote sur : l'amendement déposé par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen

- **POUR : Communiste, Ecologique, Citoyen ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

AMENDEMENT REJETÉ

Mme BROUILLE. - Sur l'amendement proposé par le groupe communiste écologique et citoyen, vous dire que, bien sûr, nous partageons l'objectif de renforcer le dialogue social et l'information des salariés. Personne ne remet ici en cause et nous l'avons déjà instauré dans une condition dans nos éco-socio-conditionnalités. Mais la réduction que vous proposez est un vrai problème de faisabilité. Tout d'abord parce qu'en demandant la consultation du CSE en amont de la demande d'aide, on dépasse déjà le cadre habituel des compétences du CSE. Et puis, ensuite, parce que le délai d'un mois est tout simplement impossible, voire irréaliste, parce que nous l'avons déjà expérimenté. Je vous l'avais déjà expliqué en commission, puisque, lorsque le délai était plus court, nous avons eu des difficultés à récupérer les procès-verbaux dans les temps, ce qui a conduit à des blocages de paiement par la paierie, tout simplement. Et si nous descendons en dessous de ces quatre mois, nous regripperons la machine administrative. Le délai qui vous est proposé n'est pas fixé au hasard, il correspond juste à une réalité concrète, factuelle. Et vouloir afficher une condition beaucoup plus stricte, voire impossible à respecter, pour nous, ce n'est pas renforcer le dialogue social, c'est créer surtout une règle inapplicable et sans bénéfice démontré vraiment pour les salariés. Et je dirais que, dans le contexte actuel, où beaucoup de structures, notamment l'ESS, sont fragilisées, notre responsabilité et aussi de

garantir la réactivité et surtout l'efficacité de notre aide régionale. Et c'est pourquoi nous ne soutiendrons pas cet amendement.

Mme TARIS. - Pardon, Madame la Présidente, puis-je avoir un droit de réponse sur vos remarques, s'il vous plaît ?

Mme BROUILLE. - Non, non, on va procéder au vote. Isabelle.

Mme TARIS. - Ah bon, j'aurais dû m'imposer, alors, j'aurais dû faire comme certains ici, imposer ma parole... Parce que j'ai des remarques à faire par rapport à ce que vous venez de dire.

Mme BROUILLE. - Non, on vous a écoutée, vous l'avez présenté, défendu, moi je vous apporte les réponses. Et après, c'est pas un dialogue comme ça sans fin. On va procéder au vote de cet amendement. Y a-t-il des pour ? Des abstentions ? Des contre ? Cet amendement est rejeté, je vous remercie.

Vote sur : l'amendement déposé par le groupe Communiste, Ecologique Citoyen

- **POUR : Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : PRG Le Centre Gauche (1)**
- **NON-PARTICIPATION AU VOTE : PRG Le Centre Gauche (1)**

AMENDEMENT REJETÉ

Mme BROUILLE. - Nous allons maintenant passer au vote de la délibération numéro 5 sans ces amendements. Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Des pour pardon ? Cette délibération est adoptée à la majorité. Je vous remercie.

N°05

Vote sur : ACTUALISATION DU RÈGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES
RÉGIONALES ÉCONOMIQUES ET ENVIRONNEMENTALES

- **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants (1) ; Les Républicains
- **CONTRE** : Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés
- **ABSTENTION** : Communiste, Ecologique, Citoyen ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen
- **NON-PARTICIPATION AU VOTE** : Renaissance (2)

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

06 – POLITIQUE CONTRACTUELLE TERRITORIALE 2026-2028 DE LA NOUVELLE-AQUITAINE ET SON RÈGLEMENT D'INTERVENTION

Mme BROUILLE. - Nous passons à la délibération 6 sur la politique contractuelle territoriale 2026-2028. Madame Laurence ROUÈDE.

Mme ROUÈDE. - Merci, Madame la Présidente. Donc la politique contractuelle, mouture 2026-2028. Si je devais résumer cette politique contractuelle, c'est une politique volontariste, ascendante, à l'écoute des enjeux des territoires, avec l'objectif de les soutenir avec une visibilité pluriannuelle, de l'aide à l'ingénierie et pour l'émergence des projets de ces territoires avec un effort particulier à destination des ruralités et des territoires vulnérables. On vous a préparé un petit document de suivi. Vous rappeler évidemment le cadre général de cette politique contractuelle. Vous dire que nous proposons une troisième génération de contrats, forte de l'expérience des deux générations précédentes, 18-21 et 23-25, qui vient de s'achever. Vous dire que nous maintenons la contractualisation à l'échelle des mêmes territoires qui sont au nombre de 53 et qui repose sur l'accompagnement et l'interterritorialité, et sur des territoires qui ont déjà des habitudes de coopération interterritoriales et notamment qui s'appuient bien souvent sur des PETR ou sur des pays, à l'exception de quelques territoires, quelques intercommunalités qui sont seules à l'échelle de leur contrat du fait de leur dimension géographique particulière.

Et vous dire également que le dispositif des cadets vient renforcer cette politique contractuelle pour les territoires qui sont en situation économique complexe. Donc on a la carte de ces territoires qui ne change pas par rapport à l'existant et le dispositif des cadets actuel. Vous dire également que, dans cette délibération, on vous a produit un bilan des contrats 23-25.

Que vous avez aussi sur votre table le livret qui agglomère les bilans des 53 contrats de territoire et que l'on vous a fait passer. C'est en version numérique, alors au temps pour moi. Donc, vous avez reçu en version numérique le bilan des 53 fiches de territoire et vous avez également reçu l'ensemble des plans d'actions finalisés à l'issue des contrats 23-25. En résumé, vous dire qu'il y a 2 200 projets qui avaient été inscrits à l'origine du plan d'action, 1 900 qui ont été soutenus. On vous a décrit dans la délibération et l'annexe sur le bilan les évolutions entre ces 2 200 projets inscrits et les 1 900 effectivement retenus. 140 postes d'ingénierie qui ont été soutenus et un bilan global de 224 millions d'euros à pour ces 53 contrats de territoires agglomérés. Vous dire, si on doit faire ressortir des éléments fondamentaux, que plus de 50 % des soutiens financiers se sont faits à destination des

territoires ruraux et que 1 474 projets ont été soutenus dans les territoires en situation de vulnérabilité socio-économique, ce qui est un de nos objectifs.

Les fondamentaux de la politique contractuelle, ce que l'on vous propose de conserver et de rappeler, d'abord, c'est que c'est une politique de proximité et je crois qu'elle est reconnue par les territoires. En tout cas, moi, j'en ai le témoignage et les élus référents de territoire en ont également le témoignage de la part des collectivités infrarégionales et des porteurs de projets dans ces collectivités.

Cette politique de proximité, elle sert évidemment à favoriser le développement de ces territoires et, je vous l'ai dit, on a un regard plus pointu pour les territoires qui ont besoin d'un coup de pouce supplémentaire. Il nous permet de poursuivre un dialogue continu également avec ces collectivités infrarégionales où qu'elles soient en région et c'est important également. Nous allons maintenir le binôme de proximité qui fonctionne bien et qui avait été créé dès la première génération de contrat avec, pour chaque territoire, un élu référent et un chargé de mission territoriale. Et, évidemment, l'objectif est de donner à ces partenaires que sont les collectivités infrarégionales, la visibilité, la connaissance et la possibilité d'accéder aux dispositifs régionaux, aux dispositifs sectoriels, ainsi qu'aux règlements d'intervention spécifiques de la politique contractuelle de la DATAR, avec trois sujets fondamentaux que nous maintenons, que nous renforçons à travers cet objectif de contractualisation 26-28. D'abord, renforcer l'appui aux territoires qui sont en vulnérabilité socio-économique, renforcer l'accompagnement des projets en faveur des transitions en lien avec notre feuille de route Néo Terra, bien entendu, et affirmer le soutien aux projets et aux initiatives des territoires ruraux pour lesquels nous avons une attention particulière.

De ce fait, dans la continuité de ce que nous avons déjà travaillé, nous maintenons la carte des vulnérabilités socio-économiques telle qu'elle existe, parce qu'elle est bien reconnue par les territoires et par les différents intervenants, et qu'elle est fondée sur le revenu médian par unité de consommation, qui est un critère qui est très bien corrélé à la capacité réelle à faire des territoires.

Sur cette mouture 26-28, pour vous résumer les choses, les évolutions que nous proposons, en particulier, d'abord de renforcer encore plus la territorialisation de l'action régionale, parce que ces contrats de territoire, ce sont des guichets, des portes d'entrée, la connaissance finalement et le partage d'informations entre le volontarisme des territoires, leurs enjeux, leurs sujets prioritaires et, nous, du côté de la Région, nos compétences, nos règlements d'intervention et nos capacités à faire. Et donc on va s'inscrire au croisement entre les politiques régionales et les enjeux des territoires, en nous appuyant sur une connaissance que nous agglomérons de plus en plus année après année, celle de notre service

intelligence territoriale, évaluation et prospective, qui est à disposition des territoires pour les accompagner sur leurs enjeux et leurs stratégies.

L'objectif d'accompagner plus encore les territoires ruraux en relevant l'objectif de financement de 30 % de soutien financier minimum par contrat à destination des maîtrises d'ouvrage rurales. Nous étions à un seuil de 20 % minimum sur la contractualisation précédente. On passe à 30 % pour pousser les feux un peu plus loin.

Nous avons créé en cours de mandat de politique contractuelle 23-25 des commissions ruralité et nous allons renforcer ce dispositif et nous allons créer un vrai dialogue ruralité pour chaque contrat et nous allons mobiliser l'ingénierie territoriale pour cela également.

En termes d'évolution, nous allons différencier encore plus l'action et l'accompagnement des projets en faveur de la vulnérabilité socio-économique des territoires, vulnérabilité intermédiaire ou forte et en particulier dans le règlement d'intervention sur la politique contractuelle, nous réservons strictement l'ingénierie et le soutien à l'ingénierie territoriale à ces territoires vulnérables, intermédiaires ou forts. Pour les villes centres de plus de 50 000 habitants des territoires qui sont peu ou pas vulnérables, nous allons travailler avec ces territoires à une priorisation d'actions vers les quartiers politiques de la ville. Et enfin, nous allons appliquer des taux différenciés. Nous étions sur des fourchettes dans le règlement d'intervention de la précédente politique contractuelle. Là, nous fixons, dans le règlement d'intervention, des taux différenciés et précis selon la vulnérabilité des territoires en allant au plus fort, évidemment, pour les territoires en vulnérabilité forte.

Sur la question des transitions, nous allons encore plus pousser les feux pour accompagner et travailler avec de l'ingénierie, aussi, avec nos connaissances, avec nos partages et avec la co-construction à laquelle nous tenons beaucoup, en région. Nous allons travailler à des ateliers de transition pour chaque territoire, pour les accompagner sur des diagnostics, sur la vision, sur ce qu'ils ont, sur quels sont les projets, sur les questions de transition de façon générale et en nous adaptant, évidemment, à la stratégie et à la réalité et aux différentes réalités de l'ensemble de ces territoires.

Les modalités d'action. Les politiques sectorielles et la mobilisation des politiques sectorielles et la politique contractuelle territoriale stricto sensu, c'est le budget de la DATAR dans lequel vous avez dans la délibération ce règlement d'intervention. Et nous avons 8 dispositifs d'accompagnement spécifiques avec le budget de la DATAR, de l'aménagement du territoire, avec ces sujets qui sont très importants et qui sont fondamentaux et qui sont au plus près des habitants qui les concernent tous, santé et territoires. L'accès aux soins de premiers secours, les commerces alimentaires de proximité et les halles, les lieux innovants de services au public, les actions collectives de soutien à l'artisanat et aux commerces de

proximité que nous maintenons, les projets structurants, accélérateurs de transition. Les actions stratégiques locales qui peuvent être sur des sujets particuliers, cela peut être les plans alimentaires territoriaux, cela peut être les questions de mobilité. Il y a beaucoup de sujets. L'ingénierie territoriale évidemment, et l'animation des GAL 2021-2027. Et c'est à travers ces dispositifs et ce règlement d'intervention que nous accompagnons beaucoup de projets en ruralité et sur la question très importante de la revitalisation des centres-villes et des centres-bourgs.

Autre modalité d'action, l'effort régional que nous portons sur l'ingénierie territoriale. Je l'ai dit, dans le bilan des contrats actuels, ce sont 140 postes que nous avons financés, non pas au sein de la Région, que nous avons financés dans les collectivités infrarégionales, dans les PETR. Nous mobilisons cette ingénierie, nous la mettons à disposition. C'est un effort qui est extrêmement conséquent de la part de la Région Nouvelle-Aquitaine et qu'il convient, je pense, de souligner. Nous allons maintenir cet effort régional en fonction de la vulnérabilité socio-économique des territoires avec, en 2026, une continuité de l'ingénierie existante et, à partir de 2027, un soutien qui sera de 1,5 à 2 équivalents temps plein par territoire. Et aux territoires de mobiliser comme ils l'entendent ces équivalents temps plein parfois en 3 ou 4 chargés de mission spécifiques suivant les stratégies. Et c'est important et chaque contrat de territoire est différent. La méthode est la même, la visibilité et la pluriannualité à 3 ans, c'est la même, mais chaque contrat est différent parce qu'il est le fruit des projets et des stratégies et de ce que veulent les territoires, évidemment.

Et puis c'est un contrat souple. C'était déjà le cas sur le contrat 23-25, c'est-à-dire que, tout au long de la vie du contrat, on s'adapte, on inscrit des projets. Un contrat souple qui va commencer dès 2026 et, dès le vote, si vous le voulez bien, aujourd'hui, de cette délibération. Avec un travail sur la stratégie territoriale, un plan d'action. Lequel plan d'action se construira au fur à mesure de la vie du contrat. Et nous en rendrons compte et avec l'objectif de voter les contrats en séance plénière fin 2026.

C'est normal, nous nous adaptons à un calendrier un petit peu particulier. Il faut respecter la mise en place des collectivités, c'est-à-dire des intercommunalités, des PETR, des communes, les nouveaux exécutifs, qu'ils aient changé ou pas. De toute façon, ils ont forcément de nouveaux projets municipaux ou intercommunaux. Donc on va aller à leur rencontre et mobiliser les premiers comités de pilotage très rapidement d'ici la fin de l'été, lancer le dialogue ruralité pour construire ensemble les nouveaux contrats de territoire, pouvoir les voter d'ici 2026 et être pleinement opérationnels dès cette année, en 2027 et avec un objectif fin 2028 pour ces nouveaux contrats, puisqu'on ne souhaite pas, non plus, dépasser de trop la date du renouvellement de l'assemblée plénière. C'est normal.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Laurence. Arnaud TAUZIN.

M. TAUZIN. - Monsieur le Président, chers collègues, ce qui est le fond de cette politique, c'est l'envie de la Région de faire de l'aménagement du territoire. Et je crois que cette politique, elle est unanimement partagée par tous les groupes.

Moi, je siége dans cette instance depuis 2010. Mon sentiment, c'est que la politique contractuelle n'est pas au cœur de la relation avec les collectivités territoriales de la part de la Région. C'est une politique complémentaire qui n'est pas celle qui guide la relation première avec chacun de nos territoires.

S'il y a bien un élément sur lequel on se rejoint, c'est l'idée de renforcer l'ingénierie. Et Dieu sait que, ces dernières années, l'État aussi a financé de l'ingénierie, que ça soit la politique de centre-bourg pour la Région, mais aussi villages d'avenir ou petites villes de demain de la part de l'État. Et, à chaque fois, on a tous fait des plans, des plans de référence, des schémas, des projets sur plusieurs années. Et, malheureusement, on a tous du mal à concrétiser ces plans. Quel est le constat ces dernières années ? Des baisses de subventions, notamment de la part de l'État. Les DETR, DSIL sont tous passés de 40 % à 20 %. Les Départements, mais aussi la Région tendent à rendre leurs critères de plus en plus complexes, durs, les instructions longues. Et, dernière en date, la DRAC sur les monuments historiques a vu son budget, qui était de 32 millions l'an dernier, passer à 24 puisque l'État a pris 8 millions d'euros pour financer le Grand Louvre sur chacune des DRAC. Et donc il y a toute une série de monuments historiques qui étaient inscrits au titre de l'an dernier, qui ne seront même pas financés cette année. Et donc, on voit bien qu'il y a de moins en moins d'argent. Le sentiment qui est le nôtre, élus de communauté de communes ou maires, c'est qu'on a envie d'aller dans une relation plus adulte avec la Région et de rentrer dans une vraie politique contractuelle. Non pas d'inscrire des projets pour qu'ils soient fléchés ou prioritaires, mais qu'il y ait un vrai engagement pris, partagé, des priorités partagées. Que la Région finance peut-être moins de projets dans les territoires ne me choquerait pas. À la limite, c'est un choix dont on pourrait débattre entre nous.

Mais que quand on décide qu'un projet est retenu, qu'on décide d'entrer de quel est le montant qui pourrait être alloué et de dates prévisionnelles qui sont préfléchées, un peu comme dans le contrat de plan entre la Région et l'État. Or, ce niveau-là d'engagement qu'appelaient de leurs vœux Christophe ou Pascal ce matin, n'est pas mis en œuvre aujourd'hui. Puisque, de fait, on a souvent des projets qui sont inscrits dans la politique contractuelle. Et, en dehors des huit dispositifs spécifiques, c'est souvent des projets qui

sont du ressort des politiques sectorielles qui sont inscrits dans nos politiques contractuelles. Et, donc, on n'a pas envie d'un guichet que vous avez souvent caricaturé, Monsieur le Président.

L'idée n'est pas que la Région intervienne sur toutes les halles des sports ou les projets de salles multiples, mais que, véritablement, territoire par territoire, la Région s'engage en décidant où est sa priorité, quel est le montant et qu'on puisse avoir ce qui est le plus difficile aujourd'hui pour nous, élus locaux, de la prévisibilité.

Qu'on sache, sur le mandat à venir, que la Région sera aux côtés de chaque territoire sur tels projets. On a bien compris que, là, on était dans une reconduction de l'existant jusqu'en 2028 jusqu'à la fin de ce mandat. Nous appelons, nous, de nos vœux, une évolution d'une politique contractuelle qui irait véritablement vers quelque chose qui serait de l'ordre d'un véritable engagement réciproque, avec un plan pluriannuel qui donnerait une véritable visibilité qui permettrait d'avoir un meilleur taux de transformation des projets.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Arnaud mais je, comment dire, si Laurence le permet, d'abord un, cette politique contractuelle, elle est à la main des territoires. Alors, je prends le point. Je ne sais pas si Laurence a la même analyse de l'intervention d'Arnaud TAUZIN, mais c'est de dire qu'il faut qu'on priorise, aucune critique là-dessus. Ce peut-être, si c'est par exemple un centre culturel, si c'est une médiathèque, si c'est un équipement sportif, il faut bien que cela se raccroche avec un échéancier face à ces politiques sportives, culturelles. Maintenant, on peut aussi mettre, on peut y faire référence, au moins, aux politiques industrielles de la Région. Parce que, sur les territoires, j'évoquais tout à l'heure les résultats de la politique industrielle et on est quand même très présent sur, par an, 34 000 entreprises. On a aussi, Renaud vient me le souffler à l'oreille, tout ce qui concerne la mobilité, les gares. Donc, moi, j'entends, mais je ne vois pas bien comment on atterrit et on est avec Laurence, très ouverts là-dessus. Il n'y a pas de souci. D'autant que vous avez reçu le rapport de la politique contractuelle. C'est pas mal, quand même. C'est un vrai pacte territorial. C'est vrai que si on demande à la Région de dire, maintenant, la politique des lycées, la politique de développement économique, la politique mobilité TER, on la départementalise, ou on la divise en autant d'intercommunalités, cela va être un peu compliqué parce que cela ne marche pas. Laurence.

Mme ROUÈDE. - C'est surtout que, entendons-nous bien, quand on dit « mobilisation des politiques sectorielles », dans le bilan, là, vous voyez, il y a 10 millions d'euros pour la mobilité. C'est évidemment très loin de ce que la Région porte en matière de politique mobilité. C'est 10 millions d'euros dans le bilan, pourquoi ? Parce que cela correspond aux pôles d'échanges multimodaux qui sont inscrits dans les contrats de territoire et qui sont de

maîtrise d'ouvrage des communes. Donc, évidemment que l'on ne valorise pas dans les contrats de territoire l'ensemble de nos politiques sectorielles, on valorise et on accompagne des projets qui sont de maîtrise d'ouvrage communale ou intercommunale, ou de porteurs de projets, associations ou autres qui sont dans ces territoires-là. Donc ce n'est pas le résumé, ce n'est pas l'alpha et l'oméga de la politique régionale, ce sont les maîtrises d'ouvrage, les projets des territoires.

On donne une vision pluriannuelle avec un plan d'action, avec un dialogue en continu. 30 % des projets qui ont été accompagnés sont sur la politique volontariste du budget de la DATAR créés par le Président Alain ROUSSET, qui n'existaient pas auparavant et qui viennent en plus des règlements d'intervention et des politiques sectorielles et des compétences de la Région. Alors, oui, en revanche, on assume le fait que, dans les contrats territoire, on accompagne sur nos compétences régionales, ça, c'est vrai. Mais on accompagne les projets de maîtrise d'ouvrage locale. Donc les plans d'action, leur déroulé, l'agenda et le calendrier et la réalisation des projets qui sont inscrits dans les contrats de territoire sont de la responsabilité locale. Et nous, on les suit, on les accompagne.

M. LE PRÉSIDENT. - Juste, peut-être, là où Arnaud TAUZIN soulève un vrai problème, et on l'a bien détecté, quand je parle de réhabilitation de centre-bourg, c'est essentiel. Et quand je regarde le nombre de pouvoirs publics ou d'acteurs HLM ou d'autres, c'est effarant. Des SAFER, des pôles fonciers, établissements publics fonciers, etc. J'ai signé une convention, je ne me rappelle plus quel est le village de Corrèze, où on était 17 à signer cette convention. 17. Donc, vous imaginez... Chacune de ces structures a analysé le même dossier. On s'étonne aujourd'hui que l'administration nationale coûte la peau du dos. 17. Sur une maison de santé pluridisciplinaire, on est 7. Sur un tiers-lieu, on est parfois 12. Tant qu'on n'aura pas dit qui fait quoi avec les ressources qui vont avec, on ne s'en sortira pas et cela durera un temps fou. Un temps fou. Qui souhaite intervenir ?

Mme CHADOURNE. - Monsieur le Président, chers collègues, à vous entendre, cette politique contractuelle territoriale serait une politique de proximité au service des territoires, construite au plus près des besoins locaux. Sur le papier, tout est parfait : santé de proximité, commerces ruraux, revitalisation des centres-bourgs. Mais dans les faits, nous sommes face à tout autre chose.

Ce dispositif est devenu une véritable outil de pilotage politique des territoires. 53 contrats, près de 2 000 projets, plus de 220 millions d'euros engagés. Ce n'est plus un accompagnement, c'est une organisation structurée qui encadre fortement les collectivités. Et, derrière le mot « territoire », tout est déjà décidé à l'avance. SRADDET, CPER, Néo Terra, etc. Les collectivités ne choisissent pas librement, elles doivent rentrer dans votre

cadre. Ce n'est pas la décentralisation, c'est une mise sous tutelle. Vous ne faites pas confiance aux élus locaux, vous leur imposez votre feuille de route et votre idéologie. Aujourd'hui, les aides régionales ne sont plus neutres. Un projet n'est plus soutenu parce qu'il est utile, mais parce qu'il est conforme à vos critères et notamment à ces fameuses éco-socio-conditionnalités que nous contestons fermement. L'argent public devient un levier idéologique. On ne finance plus ce qui est nécessaire, on finance ce qui est conforme à votre doctrine.

Vous annoncez des milliers de projets et des centaines de millions d'euros, mais dans nos territoires, les médecins disparaissent, les commerces ferment, les services reculent, les dispositifs s'accumulent et les territoires continuent de décrocher. Et, pendant ce temps, vous poursuivez des politiques nationales que nous contestons clairement. La politique de la ville, où des moyens considérables sont concentrés depuis des années, souvent dans des quartiers prioritaires marqués par une forte délinquance sans résultat à la hauteur. Et la loi SRU qui impose des quotas de logements sociaux uniformes, déconnectés des réalités locales et qui pénalisent de nombreuses communes.

Enfin, votre système devient une véritable machine technocratique : ingénierie, chefs de projet, comités, indicateurs, un système illisible pour les petites communes. Ceux qui s'en sortent sont ceux qui maîtrisent l'administration, pas ceux qui ont le plus besoin d'aide. Soyons clairs, nous sommes favorables aux projets utiles, maisons de santé, commerces de proximité, revitalisation des centres-bourgs, mais nous refusons la mise sous tutelle des territoires. Les conditionnalités idéologiques et cette technocratie déconnectée du terrain.

C'est pourquoi, fidèles à une ligne claire, nous ne voterons pas contre des projets qui peuvent être utiles, mais nous refusons de cautionner ce système. Nous nous abstiendrons. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. – Non mais enfin, quand même, c'est incroyable. Ce n'est pas moi qui fais de l'idéologie. Les dossiers qui sont soumis à votre approbation dans les commissions permanentes ou dans les contrats sont proposés par les territoires, sont proposés par les territoires. C'est à la main des territoires et nous sommes même allés plus loin puisque, dans la gestion des crédits européens du FEDER, 195 millions ont été, en fonction de critères de population et de difficultés, ont été mis à la main des territoires. Donc en quoi c'est idéologique ? En quoi c'est idéologique ? Non, mais attendez, Madame. En quoi c'est idéologique ? Vous mélangez l'ingénierie et la technocratie.

Si on sort demain l'ingénierie qu'on met à disposition des territoires, les territoires seront incapables de monter un projet. C'est de l'aide aux territoires. Vous êtes d'une incompétence crasse.

Mme CHADOURNE. - Écoutez, je pense que c'est vrai que vous êtes énervé depuis le début de l'après-midi.

M. LE PRÉSIDENT. - Non pas du tout. Je suis en pleine forme.

Mme CHADOURNE. - Envers nous notamment, mais il va falloir vous habituer, quand même.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, là, j'ai un peu d'expérience, j'ai un peu d'expérience. L'ingénierie, Madame, c'est que l'on met à disposition des ingénieurs de développement qui sont au service des collectivités. Je sais pas qui vous a rédigé ce texte ou si c'est vous qui l'avez fait. Sont là pour aider les collectivités.

Maintenant, et quand j'écoute vos différents collègues, maintenant, oui, on est dans une crise climatique que vous avez mis des dizaines d'années à nier. Nous avons besoin d'accompagner, sur le plan technique. La Région dispose d'une structure technique pour accompagner les intercommunalités sur le plan de la rénovation thermique des logements. C'est la technocratie, ça, ou c'est de l'aide aux territoires ? Enfin, ça n'a pas de sens. Projet utile ? Une maison de santé, c'est pas utile.

Mme CHADOURNE. - C'est tout à fait utile, mais encore faudrait-il les remplir, les maisons de santé. Il y en a partout. Cela pousse comme des champignons, mais elles sont toutes vides, toutes.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais non, mais vous n'y connaissez rien. Non mais c'est de l'incompétence, Madame.

Mme CHADOURNE. - Venez sur mon territoire, je vais vous les montrer et elles sont vides.

M. LE PRÉSIDENT. - Comment fait-on pour retrouver un médecin ?

Mme CHADOURNE. - Les médecins juniors, par exemple, vous voyez, il faut les développer.

M. LE PRÉSIDENT. – Ça ne marche pas. Parce que les médecins juniors sont mobilisés, aussi. Non, mais il y a un problème, quand même. Moi, je veux bien qu'il y ait de l'opposition, mais enfin, quand même, il faut connaître le dossier. Il faut connaître le dossier. 71 maisons de santé. J'étais à Ribérac. Il y a eu un début de maison de santé, et on va l'étendre. Il y aura non seulement des médecins généralistes, mais des médecins spécialistes qui viendront du CHU de Limoges. Cela se passe en Dordogne, ça se passe en Lot-et-Garonne, ça se passe en Corrèze et en Creuse. Mais enfin, arrêtez.

Mme CHADOURNE. - C'est pas la réalité du terrain.

M. LE PRÉSIDENT. - Est-ce qu'il y a un collègue, ici, qui a une maison de santé dans sa ville ? Monsieur BOUTENEGRE.

M. BOUTENEGRE. - Moi, je n'ai pas de maison de santé sur ma commune, mais je suis référent dans le sud Charente et sur La Rochefoucauld portes du Périgord, aussi, je connais bien le sujet. Je peux vous assurer que s'il n'y avait pas les maisons de santé, il y aurait une rupture totale au niveau santé, et je peux vous assurer que quand nous avons, il n'y a pas si longtemps, inauguré une maison de santé, nous y avons été avec Monsieur le Préfet à Montmoreau, s'il n'y avait pas les maisons de santé, il y a 7 médecins à Montmoreau, en Charente, qui ne pourraient pas exercer. Et je peux vous dire que tous les médecins, maintenant, ne veulent passer que par des maisons de santé. Donc, ça, c'est un maillage très important pour le territoire, Monsieur le Président.

Mme CHADOURNE. - Je suis ravie pour les Charentais, mais vous voyez, moi, à Sainte-Foy-la-Grande ou Castillon-la-Bataille, des médecins, je n'en ai pas. Et ils s'en vont les uns après les autres.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous ne m'avez pas demandé la parole.

Mme CHADOURNE. - Je ne suis pas la seule à la prendre.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais vous ne m'avez pas demandé la parole. D'accord ? Vous êtes dans une assemblée plénière, et c'est moi qui préside. OK ? Et croire que... Vous êtes élue, mais vous demandez la parole, comme vos collègues. Comme vos collègues. Vous donnez une belle image du Front National...

Mme CHADOURNE. - Ce n'est pas le Front National, c'est le Rassemblement National.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est le Front... c'est la même chose. Est-ce que Virginie LEBRAUD, je crois que ça correspond à votre territoire. Virginie vous êtes où ? Ou Colette ? On me dit que sur le territoire de Madame, à Roumazières, il y a une...

Mme LEBRAUD. - C'est moi Président pardon à Roumazières.

M. LE PRÉSIDENT. - On me dit qu'à Roumazières ça marche bien, non ?

Mme LEBRAUD. - Oui, il y a une maison de santé qui est complète, avec des dentistes, avec des médecins. Oui, ça marche bien. Avec des docteurs juniors, avec des médecins impliqués, parce qu'il y a une structure.

M. LE PRÉSIDENT. - Non mais, qu'il y ait quelques endroits où ça ne marche pas, oui... Alors qui veut s'exprimer ? Allez-y.

M. CHARRÉ. - Je vous disais que si vous avez l'âme voyageuse, je vous conseille de monter encore plus au Nord. Vous venez à Thouars où là on a un pôle santé qui fonctionne

très bien. Je vous jure qu'il n'est pas vide et on est bien content d'avoir eu l'aide de la Région pour le pôle central et pour les pôles secondaires puisqu'on n'a pas oublié la ruralité autour. Et, là, dernièrement, j'en ai inauguré un où la Région a apporté 300 000 euros et tous les habitants sont enchantés. On attire de jeunes médecins qui viennent s'installer à la campagne. Donc, tout n'est pas perdu. La ruralité fonctionne encore et la Région Nouvelle-Aquitaine est présente, y compris dans les territoires assez éloignés de Bordeaux.

M. LE PRÉSIDENT. - Fabien ROBERT.

M. ROBERT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, vous connaissez l'attachement de notre groupe à cette politique contractuelle qui, pour nous, n'est pas la distribution désorganisée de subventions çà et là, mais au contraire une politique structurelle de la Région. Nous voudrions tout d'abord remercier Laurence ROUËDE pour le dialogue qu'on a pu avoir puisque nous avons demandé, l'an dernier, le bilan d'étape, le 13 octobre précisément, un bilan à date des contrats.

Il a fallu attendre jusqu'à mars pour que vous soyez à peu près au bout, mais nous avons eu un échange constructif et, je dois le souligner, tout à fait tout à fait intéressant.

Alors, nous avons quelques divergences, naturellement. D'abord concernant la méthode. Divergence qui perdure. Ce n'est pas la première fois que nous le disons ici, mais 53 contrats qui regroupent 160 EPCI, cela nous semble être une maille trop importante. Je veux dire par là qu'il y a des projets qui ne remontent pas, qui passent au travers des mailles, dans des communes, dans des intercommunalités, parce qu'effectivement, plus on réduit la maille, plus on met d'ingénierie aussi, plus on peut détecter, parfois, des projets. Et on a régulièrement des élus locaux qui nous appellent et qui n'ont pas forcément bien compris le chemin, notamment dans les toutes petites communes. Donc nous trouvons cette maille trop importante. Nous l'avons dit à plusieurs reprises.

La politique contractuelle, elle est complémentaire de la politique de droit commun, si j'ose dire, ou de la politique régionale. Nous avons eu, parfois, l'impression, mais cela semble diminuer, qu'elle était un peu trop complémentaire. Nous observons tout de même qu'aujourd'hui elle a une place plus singulière. Elle n'est pas là, simplement, pour reprendre des projets de droit commun. En tout cas, cela nous semble avoir évolué, de ce point de vue là, dans le bon sens. Néanmoins, on a regretté, sur la période précédente, le manque de précision dans beaucoup de contrats. Souvenez-vous, on nous a fait voter des contrats ici où il n'y avait pas de financement inscrit. Alors, vous allez me dire que les collectivités locales ne vous les donnent pas, mais comprenez que, pour une assemblée qui s'engage, elle aussi, financièrement, c'est un peu compliqué. Donc on a voté des tableaux, parfois, qui étaient très vides et puis, ensuite, qui sont actualisés en commission permanente qu'on ne

voit plus passer forcément ici. Alors nous avons néanmoins des éléments de satisfaction. Nous en avons deux. D'abord le relèvement à 30 % du plafond pour les aides rurales, qui nous paraît aller dans le bon sens. Et, nous le demandions, je crois, depuis longtemps, l'aide vers les quartiers politiques de la ville.

C'était une de nos demandes pour les villes de plus de 50 000 habitants, je crois, qui ne sont pas en zone sensible. Donc, pour nous, c'est effectivement deux points, deux critères d'évolution extrêmement importants.

Sauf erreur de notre part, vous voulez aller étudier ou regarder d'un peu plus près la situation financière des communes ou des structures qui sont aidées. Alors, on comprend bien l'exercice. Il y a des intercommunalités qui sont assises sur un coussin, une bonne gestion, qui, peut-être, méritent moins de cofinancement. Mais il y a un risque à cela, c'est de donner la prime au mauvais élève, c'est-à-dire celui qui va avoir mal géré, qui va avoir une situation financière délicate.

Par ailleurs, on va s'ingérer, quand même, dans la libre administration de la collectivité. Je comprends l'objectif, je pense qu'il est souhaitable, mais c'est très délicat de ne pas donner une prime aux mauvais élèves et de ne pas donner l'impression aux collectivités qu'on fait ingérence dans leur gestion financière. Donc attention à la mise en œuvre de ce critère.

Par ailleurs, nous avons proposé un amendement que je vais présenter, en même temps, sur cette délibération. Il se trouve que, pour les aides au sport, vous les aviez conditionnées au fait que 20 % des créneaux soient réservés aux lycées. Mais toutes les communes n'ont pas de lycée. Et certaines peuvent avoir des projets d'équipements sportifs. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons une modification du règlement pour, là encore, permettre à des communes de rénover ou de créer des équipements sportifs sans être absolument tout le temps dépendants d'un lycée.

Enfin, je voudrais avoir une précision. On a l'impression qu'on va avoir une évolution, c'est-à-dire que les tableaux ne vont plus complètement passer en séance plénière. J'ai peut-être mal lu. C'est très important que ces tableaux, on les voit passer en séance plénière. Après, qu'ils évoluent en CP, OK, mais il faut qu'on les ait ici au démarrage. Cela me semble être important pour une politique de ce niveau-là et que nous puissions avoir ce bilan annuel.

Je terminerai en disant que, pour nous, je vous l'ai dit, c'est une politique importante de proximité, insuffisante pour le maillage, la maille, la taille. Et puis, également, peut-être, au regard du budget, c'est 4 % du budget d'investissement de la Région. Alors, pour certains, c'est peut-être beaucoup, pour d'autres c'est peut-être rien, mais 4 %, ce n'est pas énorme.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. D'autres interventions ? Oui.

M. PERREAU. - Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, le nouveau cycle contractuel 2026-2028, comme cela a été dit, souhaite renforcer l'équité territoriale et la différenciation de l'action régionale au bénéfice des territoires en situation de vulnérabilité socio-économique.

Alors, nous sommes vraiment très contents de cette priorité qui est soulignée. Pour les écologistes, l'attention portée à une ingénierie et une gouvernance au plus près des territoires sont les ingrédients de réussite des buts ici recherchés. Alors, vous l'avez dit tout à l'heure, quand le Président fustige les 11 représentants, j'ai fait une moyenne, derrière le ruban inaugural, qu'appelle-t-il de ses souhaits ? Probablement une redéfinition des compétences des collectivités, une clarification des responsabilités et les moyens dédiés. C'est certainement souhaitable, évidemment, mais dans l'attente de cette réforme, nous pensons que le partage des compétences peut également être une source de richesse.

Le partage peut s'entendre comme la part que l'on préserve pour soi, mais aussi comme celle qu'on apporte au projet commun. Et, alors, la partition se comprend comme le support d'un unisson. C'est bien là le défi du dialogue ruralité qui s'engagera dès mai prochain, initié par les élus de territoire. Nous soulignons à nouveau les mots forts de cette délibération, la gouvernance, le rééquilibrage, et nous appelons de nos souhaits, avec les préconisations du CESER, à une évaluation de notre action pour les territoires, mais aussi à l'appropriation par les territoires eux-mêmes des principes de l'évaluation. Une évaluation qui accompagne, garantit transparence et équité, inscrites au cœur des documents contractuels. On tient aussi également à souligner que Laurence ROUÈDE nous a réunis en amont de cette délibération. C'est encore du temps qui a été pris, mais c'est vraiment quelque chose d'utile et on tient à la remercier pour ce temps d'échange et de dialogue. Nous voterons évidemment pour cette délibération. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Thierry PERREAU. D'autres interventions ? Jean-Luc ARMAND.

M. ARMAND. - Monsieur le Président, mes chers collègues, apparemment, je ne vis pas le même territoire que notre collègue du Rassemblement National. En tant qu' élu référent de mon territoire, le Val-de-Garonne Guyenne Gascogne, j'ai pu constater que je suis désormais parfaitement identifié par l'ensemble des élus du territoire, qu'ils soient élus ruraux ou élus des communautés de communes ou d'agglomération. Également que cette politique contractuelle est particulièrement appréciée de tous les élus de nos territoires, si tant est que chaque élu référent sache en être le soutien et la rendre visible, proche pour les territoires dont il a la charge. C'est effectivement une politique qui vient en réel soutien des projets structurants des territoires et notamment au service de la ruralité, cela a été dit. Dans

mon territoire particulièrement rural du Val de Garonne Guyenne Gascogne, ce sont 60 % des projets qui ont été servis au service de la ruralité. Pas 30, pas 20, 60. Particulièrement appréciés. Donc également au service des territoires vulnérables et il y en a pas mal dans l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine.

C'est une excellente mesure, je pense, en termes d'équité des territoires sur notre grande région.

Et, enfin, c'est une politique au service, également, des transitions dont la région Nouvelle-Aquitaine a fait un de ses axes structurants. Donc, cette politique, cela a été dit par Laurence, volontariste, coconstruite, car effectivement nous étions, avec l'ingénierie qu'a produit Val de Garonne, au service de la co-construction par les territoires de leur feuille de route pour la période 2023,-2025. Et, donc, elle a été forcément ascendante. Et donc cette ingénierie a été vraiment un soutien précieux à ce que les territoires pouvaient faire remonter.

Donc une politique portée évidemment par la DATAR et ses 8 règlements d'intervention, ce qui ouvre quand même pas mal le champ des possibles, mais aux côtés. Et c'est répété à chaque fois que Laurence vient parmi nous, aux côtés et en complémentarité des politiques sectorielles de la Région qui peuvent s'ajouter aux politiques contractuelles de la DATAR.

Donc, sur mon territoire, en tout cas, le bilan est très positif. L'attente est forte, notamment après le renouvellement des assemblées municipales. Et mes remerciements vont à Laurence ROUÈDE et à ses équipes pour la mise en place de cette politique de proximité très appréciée.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. On va mettre aux voix l'amendement Centre, Renaissance, UDI. Qui peut commenter cet amendement ? Philippe LAFRIQUE.

M. LAFRIQUE. - Oui, je veux bien, puisque, ça, Président, cela concerne le sport. Alors, je partage bien évidemment l'enjeu de l'accès universel aux activités sportives et physiques pour tous et pour toutes sur l'ensemble du territoire. C'est vrai que le sport, c'est véritablement un outil essentiel de bien-être, de mieux vivre ensemble, d'émancipation de nos concitoyens. Mais pour assurer des politiques publiques qui soient efficaces, il faut qu'on arrive à clarifier, on parlait de clarification tout à l'heure, le « qui fait quoi ? » Et l'articulation des interventions des différents niveaux de collectivités. Le sport, c'est une compétence partagée. Alors, la Région a fait le choix de cibler spécifiquement, en matière d'équipements sportifs, ceux d'envergure nationale qui sont homologués par les fédérations sportives, là c'est pour le haut niveau, et ceux qui sont utilisés par les lycéens, les apprentis des CFA et les jeunes en mission locale pour, justement, développer la pratique de masse auprès des plus jeunes. Alors, ce choix, il permet quand même de garantir une cohérence de

notre intervention en lien avec nos publics prioritaires de la jeunesse, effectivement en lien avec nos compétences. Et parallèlement, aussi, malheureusement, je dirais, avec le cadrage budgétaire qui nous est imposé, parce que c'est vrai que l'État nous a fait des ponctions et qui, soit dit en passant, l'État, va baisser son accompagnement aux équipements sportifs dans le cadre de l'Agence nationale du sport. Et cela m'embête beaucoup. Avec une suppression d'enveloppe départementale, notamment. Donc effectivement, je crois que, nous, on n'a guère plus de solutions.

Et je ferais quand même un rappel, Monsieur ROBERT. Effectivement, dans le cadre de cette génération 23-25 de contrats, la Région a accompagné 44 projets d'équipements sportifs à hauteur de 13 millions d'euros, je crois.

Et on en parlait tout à l'heure aussi de notre politique sectorielle à la direction des sports, que j'ai le plaisir de piloter, où on accompagne, aussi, pour des dizaines de millions d'euros depuis le début du mandat, les équipements sportifs. Donc on peut toujours faire mieux, mais on fait le maximum et il est un petit peu difficile d'aller plus loin.

Et puis, si je peux me permettre, puisque j'ai la parole, président de revenir sur le contrat de territoire en lui-même puisque, effectivement, je suis moi aussi élu de référent, élu référent d'un territoire, avec mon binôme agent de la DATAR et j'ai trouvé vos critiques, Madame CHADOURNE, un peu un peu sévères dans la mesure, dans la mesure où, en pilotant ce contrat de territoire du territoire de Guéret, je vois toute son utilité et je vois comment il est apprécié par les élus locaux qui sont effectivement sur le territoire de Guéret. Hormis la préfecture, des petites très petites communes qui, avec 100 ou 200 habitants, n'auraient pas le moyen même de décrocher une subvention auprès de la Région s'il n'y avait pas d'ingénierie. Donc ça, c'est vital et je rejoins les intervenants précédents, il faut absolument qu'on préserve ce dispositif pour nos petites communes. Voilà ce que je voulais dire.

Et puis, Président, si je peux me permettre, j'abuse un peu, je vais même faire du hors sujet, mais on arrive en fin de saison sportive et je voudrais que l'assemblée plénière adresse ses encouragements à deux de nos clubs phares qu'on accompagne dans les centres de formation. C'est Basketland qui va faire la finale de la Coupe de France le 26 avril, la quatrième fois en 5 ans. Et les Boxers de Bordeaux, qui vont faire la finale du Championnat de France de hockey sur glace pour la deuxième fois en 3 ans après avoir battu Rouen 4 à 0 en demi-finale. Comme quoi le sport marche bien chez nous.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Philippe. Laurence.

Mme ROUÈDE. - Oui, bon Fabien ROBERT, on avait pu en parler, on ne va pas voter en fin d'année dans les contrats, les plans d'action. Mais on les présentera. Tous les projets sont votés en commission permanente et on s'engage à présenter, une fois par an, pour chaque

contrat de territoire, le plan d'action à date. En réalité, il y a deux raisons et c'est le fruit de l'expérience à ce choix qui est fait de ne pas voter les plans d'action en plénière comme on l'a fait la dernière fois. La première raison, elle est pragmatique, c'est qu'on souhaite avoir un contrat opérationnel très vite pour pouvoir être dans les 3 ans dans cette fameuse pluriannualité, sans enjambrer de trop, et c'est normal, le mandat régional à venir, donc pour aller jusqu'à fin 2028. Deuxièmement, on le voit dans le dans les bilans, on avait 2 200 projets qui ont été inscrits dans les contrats en deux catégories.

Et cela ne dépend pas de la Région, cela dépend de l'état d'avancement des projets dans les collectivités en catégorie projets matures, et ceux-là se sont réalisés très vite et principalement sur l'année 2023 à plus de 80 % et, ensuite, les projets en émergence qui effectivement ne sont pas suffisamment avancés pour qu'on sache exactement s'ils vont être complètement éligibles au règlement d'intervention et à quel montant on va pouvoir les cofinancer. Et, donc, il y a énormément de variations entre des plans d'action votés en plénière au moment du contrat et la réalité des projets qui sont soutenus. Pas tellement en nombre puisqu'il y en avait 2 200 d'inscrits, 1 900 soutenus. Mais sur les 1 900 soutenus, il y en avait 900 nouveaux qui n'étaient pas inscrits dans les 2 200. Donc, ça, cela plaide pour une autre méthode et pour plus de souplesse que l'on vous propose. Et on financera et on remplira les plans d'action au fur et à mesure de l'état d'avancement mature et des votes en commission permanente.

Bien entendu, on vise, et vous l'avez compris à travers cette politique contractuelle, à des objectifs d'équité et d'équité territoriale. Et c'est donc dans ce sens-là, que l'on renforce les sujets sur l'accompagnement des territoires ruraux et vulnérables et c'est aussi dans ce sens-là que l'on va regarder sur des territoires ou des territoires qui sont non vulnérables, d'abord, les projets déjà financés sur ces territoires-là par la Région et puis parfois la capacité à faire sur tel ou tel sujet du territoire ou de la collectivité pour voir si vraiment l'aide de la Région a un effet levier réel. Et, en tout cas, ce n'est en aucun cas de l'ingérence et j'ai très bien entendu les remarques qui nous ont été faites, aussi, pouvant dire que, parfois, également, une petite collectivité rurale peut avoir l'objectif, pendant quelque temps, de ne pas investir, pour justement regonfler un peu sa capacité à faire, parce qu'elle a un projet structurant qui va venir. Et, justement, la qualité du dialogue permanent que l'on mène avec les collectivités, que ça soit à travers les élus référents de territoire, l'ingénierie et les chargés de mission, cela va nous permettre d'avoir ce dialogue en bonne intelligence et cela vise à une politique d'équité de façon générale.

Et puis, Madame CHADOURNE, écoutez, nous sommes du même territoire. Ce qui nous différencie, c'est que vous avez une tactique, une stratégie politique délétère qui vise à dire systématiquement du mal de votre territoire pour le tirer vers le bas. Nous, au contraire, nous

avons comme objectif d'accompagner les territoires, de faire émerger des projets, de les accompagner dans la maturité d'un certain nombre d'enjeux qui comptent pour leurs habitants. Et je crois pouvoir dire, alors même que nous ne sommes pas du même bord politique, que le maire réélu de Castillon-la-Bataille se satisfait de la politique contractuelle de la Région ainsi que du fonctionnement de la délégation territoriale des fonds européens.

Mme CHADOURNE. – Ça ne vous aura pas échappé que je ne suis pas dans la majorité non plus.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, je vais mettre aux voix l'amendement. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? L'amendement est rejeté. Je sais pas ce que fait le Rassemblement national sur l'amendement. Ah, d'accord.

Vote sur : l'amendement déposé par les groupes Centre et Indépendants, Renaissance, UDI et Territoires

- **POUR : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

AMENDEMENT REJETÉ

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais mettre aux voix le rapport dans son ensemble. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui s'abstient ? Cette politique contractuelle est donc adoptée.

N°06

Vote sur : POLITIQUE CONTRACTUELLE TERRITORIALE 2026-2028 DE LA NOUVELLE-AQUITAINE ET SON RÈGLEMENT D'INTERVENTION

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Les Républicains**
- **ABSTENTION : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

**07 – MODIFICATION DE LA LISTE DES PROJETS D'ENVERGURE RÉGIONALE
INTÉGRÉS DANS LA RÉSERVE RÉGIONALE DU SCHÉMA RÉGIONAL
D'AMÉNAGEMENT, DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITÉ DES
TERRITOIRES (SRADDET)**

M. LE PRÉSIDENT. - On passe au rapport numéro 7. Laurence. Liste des projets d'envergure régionale intégrés dans la réserve régionale. Laurence ROUÈDE.

Mme ROUÈDE. - Président, chers collègues, il ne s'agit pas de refaire le SRADDET, évidemment. On l'a fait et il est pleinement opérationnel. Dans ce SRADDET tel qu'on l'a conçu, on a pensé, toutes les Régions ne l'ont pas fait, on a pensé, en Nouvelle-Aquitaine, qu'il était important de prévoir une réserve régionale mutualisée pour des projets dont l'intérêt et l'impact foncier font qu'il est important pour nous et pour les territoires de pouvoir les mutualiser. Avec la création de cette réserve régionale de 500 hectares, nous avons conduit les travaux et l'élaboration de cette réserve régionale et le choix des projets avec la conférence régionale de gouvernance que la dernière loi de juillet 2023 nous a demandé de mobiliser.

Donc je vous présente ici, je vous rappelle le principe de cette réserve régionale qui est la règle 43 du SRADDET. C'est une réserve régionale mutualisée de 500 hectares. C'est le choix des territoires et des collectivités qui siègent à la conférence régionale de gouvernance d'avoir mobilisé 500 hectares. Il y avait plusieurs enveloppes possibles. Il y a deux catégories de projets qui peuvent entrer dans cette réserve régionale : la partie infrastructures de transport qui répondent aux objectifs du SRADDET et puis les projets économiques structurants hors activité commerciale. Avec un principe, c'est que, pour l'utilisation de cette réserve régionale, nous priorisons les projets qui sont matures, qui sont à fort impact foncier. Nous veillons à un usage équilibré de la réserve entre tous les territoires et à ne pas dépenser tout de suite les 500 hectares dès la première liste, mais à avoir une capacité de gérer cette réserve qui doit tenir jusqu'en 2031.

Le processus d'intégration. Nous avons fait un appel à candidatures auprès de l'ensemble des intercommunalités de la région, avec un porter à connaissance des projets. Nous avons consulté la conférence régionale de gouvernance, nous avons pris l'avis des territoires concernés et nous vous proposons aujourd'hui une délibération du Conseil régional sur neuf premiers projets qui vont pouvoir élargir à cette réserve régionale et donc ne pas être comptabilisés, ne pas être impactés sur la consommation foncière de ces territoires parce qu'ils ont un intérêt particulier et en particulier parce qu'ils sont pourvoyeurs et créateurs d'emplois sur les territoires qui les accueillent.

Cette liste sera réactualisée tous les ans. Vous avez la liste des 9 projets dans la délibération. Chaque fois, on vous met la consommation d'espace, le territoire d'accueil et l'entreprise ou la société qui va s'implanter. Nous avons discuté évidemment avec les porteurs de projets, ils ont répondu à cet appel à candidatures, cet appel à manifestations d'intérêt avec un certain nombre de critères. On a choisi ici neuf projets qui seront à maturité. On vous en montre la localisation à travers la cartographie. Et, donc, vous voyez que c'est assez bien réparti sur le territoire. Encore une fois, il ne s'agissait pas pour la conférence régionale de gouvernance et pour nous d'inscrire pour voir des projets.

On est bien sûr de la maturité. Le pire serait d'inscrire des projets qui n'auraient pas finalement vocation à se réaliser d'ici 2031. Il faut qu'on soit très clair là-dessus. Et, si on doit faire le bilan, pour le moment sur la réserve régionale, avec cette délibération sur la réserve régionale de 500 hectares d'ici 2031, on a 270 hectares qui sont déjà fléchés. 50 hectares pour la mise à deux fois deux voies de l'A 63 en Gironde qui sont déjà intégrés. Et, sur ces 9 projets, 220 hectares cumulés, cela fait 270 hectares. Il reste 230 hectares pour intégrer des projets nouveaux et cela sera réexaminé en conférence régionale de gouvernance cet automne et chaque année. L'idée c'est de pouvoir se réserver des marges de manœuvre.

Je dirais pour en conclure que, dans l'univers très mouvant du SRADDET, des lois sur la consommation foncière et des évolutions ou pas du zéro artificialisation nette, avec plusieurs lois qui sont actuellement en stand-by ou pas dans le processus législatif, ce que nous vous proposons là, en tout cas, c'est une bonne nouvelle, pour ces territoires-là et ces neuf projets, de pouvoir garantir le fait que leur consommation foncière sera mutualisée dans le respect de l'objectif des moins 50 % à l'horizon 2031 pour la Région Nouvelle-Aquitaine.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Laurence. Y a-t-il des remarques ? Oui, Christophe DUPRAT.

M. DUPRAT. - Oui, juste une explication de vote, même si on est bien évidemment plutôt favorable aux 9 projets qui sont énoncés aujourd'hui dans cette délibération. Mais nous sommes, par principe, au fond, par conviction, opposés à la déclinaison du zéro artificialisation nette et, par nature, au SRADDET qui en découle. Madame la Vice-présidente vient de nous expliquer qu'il y a des évolutions législatives qui sont en cours. Il va peut-être y avoir du bon sens qui va venir. Parce que, quand on regarde ce document, il nous semblait que 500 hectares, cela paraissait beaucoup. Il y en a déjà 270 qui sont consommés. Nous ne sommes qu'en 2026, en avril 2026. Il faut aller jusqu'en 2031 et il ne reste plus que 230 hectares. Cela veut dire qu'il va arriver un moment donné où il faudra faire le choix entre certaines entreprises qu'on voudra accueillir ou pas d'autres parce qu'on aura tout consommé. Donc je pense qu'il faut que l'évolution se fasse. Cela part d'un bon principe. Nous ne sommes pas contre une consommation de l'espace modérée, mais tel que

c'est proposé aujourd'hui avec cette fameuse loi de la zéro artificialisation nette, donc, nous voterons contre cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Comment dire ? Un, cher Christophe DUPRAT, c'est une douzaine d'entreprises qui arrivent et vous n'êtes pas hostile à des usines, là-dedans. Deux, ces 500 hectares ne sont pas les seuls à être ouverts à l'accueil de logements ou d'entreprises dans toute la région. Quand on descend à Bayonne, sur les côtés de la route, on voit les zones d'activités qui restent en place. Moi, je peux les observer dans plein d'endroits.

Donc, ces 500 hectares ne limitent pas la construction, l'accueil de logements, l'accueil d'entreprises. Deuxièmement, je rappelle que le zéro artificialisation nette, c'est 2050. Non, mais 100 % zéro artificialisation nette, c'est 2050. Pour l'instant, c'est 50 %. Mais je crois qu'il y a eu tellement d'excès de consommation urbaine que, d'ailleurs, beaucoup de villes de toutes sensibilités sont en train de renaturer beaucoup d'espaces, on l'a bien vu pendant les inondations, pour essayer d'éviter ces inondations. Donc, j'allais dire, il n'y a pas le feu au lac. Mais c'est plutôt intéressant. Et je crois que la Région a bien fait, pour des projets d'envergure, de garder ces espaces. Qui est contre ?

Mme BUSSIÈRE. - Monsieur le Président, une intervention s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, allez-y et puis le RN.

Mme BUSSIÈRE. - Monsieur le Président, chers collègues, il nous est demandé aujourd'hui d'approuver l'intégration de neuf projets économiques dits structurants et un projet d'infrastructures de transport dans la réserve régionale mutualisée des 500 hectares autorisés à l'artificialisation. Si on laisse de côté notre désaccord sur le décompte et le réel impact de la LGV pour notre région, nous confirmons ainsi dans le SRADDET d'atteindre l'objectif zéro artificialisation nette en 2050, comme vous venez de le rappeler, quelle que soit l'évolution de la loi au niveau national, et nous saluons le maintien de ce principe. Nous nous permettons de rappeler à nouveau l'intérêt impérieux de réduire drastiquement l'artificialisation des sols dans chacun des territoires, dans chacune de nos communes, et nous rappelons que ce n'est pas une lubie d'écologistes dogmatiques. C'est une nécessité. Les scientifiques nous le rappellent, cette réduction est nécessaire pour lutter concrètement contre l'effondrement de la biodiversité, pour lutter concrètement contre la disparition des habitats naturels de nombre d'espèces animales et végétales. Mais c'est aussi un moyen de lutter contre les inondations. Nous en avons parlé ce matin, notre territoire a été dramatiquement touché par les inondations au début de cette année. Alors, comment atteindre l'objectif ? Nous rappelons tout d'abord, comme l'a publié le Cerema en septembre 2025, qu'il existe entre 80 000 et 140 000 hectares de friches un peu partout dans nos territoires, dont 50 % pourraient être utilisés à destination industrielle. Ce sont ces friches qui

doivent être notre cible prioritaire pour tous les nouveaux projets d'aménagement, qu'ils soient industriels, commerciaux, de création de logements, même si les coûts de remise en état sont parfois importants. Et, ensuite, seulement, si on ne peut pas faire autrement, alors, là, on va piocher, effectivement, dans les réserves, qu'elles soient communales, intercommunales, régionales ou nationales.

En ce qui concerne la réserve régionale, comme notre ma collègue Émilie SARRAZIN l'a dit lors de la réunion du 7 novembre dernier, effectivement, nous concédons que les choix ne sont pas faciles. Comment faire ?

Il y a des critères et c'est précisément sur ces critères que nous sommes en désaccord. Nous avons demandé que soient intégrés dans cette enveloppe régionale uniquement les projets industriels vertueux quant à la protection des milieux et des ressources naturelles. Eh bien, pour nous, par exemple, le projet industriel Biosyl ne répond pas à ce critère, car son implantation entraîne la destruction d'une zone humide et son activité repose sur la coupe rase de parcelles forestières. Nous avons demandé que soient intégrés des projets industriels créant le plus d'emplois au mètre carré artificialisé. Pour nous, le projet Center Parc ne répond pas à ce critère.

Enfin, nous avons demandé que les projets d'infrastructures de transport n'y soient intégrés que s'ils étaient pleinement justifiés. Comme l'a déjà porté mon collègue Vital BAUDE, la mise à deux fois trois voies de l'A63 pour y faire passer plus de camions interroge alors même que la création de la LGV, en même temps, semble avoir le même but. En tout cas, c'est comme ça que ce grand projet inutile nous est vendu. Pour toutes ces raisons, nous voterons donc contre cette première liste et nous demandons à nouveau de réellement intégrer les critères précités dans l'analyse de tous les futurs projets potentiels proposés pour les territoires pour les 230 hectares qui restent au niveau de la réserve régionale. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Monsieur OBRADOR.

M. OBRADOR. - Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, tout d'abord, il faut que je commence mon intervention par vous féliciter, Madame la Vice-présidente, pour ce magnifique exercice d'équilibriste auquel nous avons assisté. Cette délibération qui en apparence est technique, mais en réalité, elle en dit beaucoup sur votre politique d'aménagement du territoire. Je veux être très clair dès le départ, nous n'avons pas changé d'avis sur le SRADDET et nous ne changerons pas d'avis, d'ailleurs. Il reste à nos yeux trop rigide, trop technocratique et trop éloigné des réalités du terrain. Ce cadre, vous l'avez construit. Vous avez fait le choix d'une déclinaison régionale particulièrement contraignante de la trajectoire de sobriété foncière. Vous avez assumé une logique décroissante normative

qui pèse aujourd'hui lourdement sur les territoires et sur leur capacité de développement. Si nous examinons aujourd'hui cette délibération, c'est précisément parce que ce cadre ne fonctionne pas. Car, enfin, qu'est-ce que vous nous dites dans ce dossier ? Qu'il faut créer une réserve régionale pour éviter que des projets structurants soient bloqués. Autrement dit, vous êtes obligés de créer des exceptions pour contourner les effets de vos propres règles. Quel aveu et quel échec ! Un aveu de la que la trajectoire que vous avez fixée est trop rigide. Un aveu qu'elle ne tient pas suffisamment compte de la réalité économique. Un aveu qu'elle risque, si on ne la contourne pas, de bloquer des projets essentiels pour notre territoire.

Et c'est là que se situe notre position. Nous ne voterons pas contre cette délibération, non pas parce que nous adhérons à votre système, mais parce que nous refusons de bloquer des projets utiles à notre région. Car, des usines supplémentaires, des extensions industrielles, des projets agroalimentaires, des infrastructures de logistique, cela signifie de l'activité, de la production et de l'emploi. Et, dans une région où l'industrie est déjà sous pression, où l'emploi productif doit être soutenu, nous ne prendrons pas la responsabilité de dire non à ces projets pour des raisons purement administratives. Entre votre écologie punitive et décroissante et la réalité économique, le Rassemblement National a toujours été du côté de l'économie.

Notre croissance est en berne, mais pour quelle raison ? Pour sortir une usine de terre dans notre pays, c'est trois fois plus long qu'en Espagne ou en Allemagne, à cause de certaines règles européennes, c'est vrai, mais aussi, et surtout, à cause de nos propres surtranspositions dont on crée ensuite des mécanismes pour les contourner aux noms pompeux, comme aujourd'hui. C'est de la schizophrénie ! Mais notre vote favorable ne vaut pas quitus. Car ce mécanisme reste profondément insuffisant sur le fond. D'abord, il est technocratique, comme je l'ai dit. Vous nous expliquez que les projets ont été sélectionnés selon leur maturité et leur impact foncier. Mais où est la question essentielle qui devrait être : quel est leur intérêt stratégique pour notre région ? De plus, certains projets bénéficieront donc de votre respiration foncière et d'autres resteront soumis à ce cadre contraint. Sur quels critères ? Des critères administratifs, pas politiques, et c'est pour nous un problème.

Enfin, bref, une fois de plus, le Rassemblement National avait raison, non aux SRADDET, non aux ZAN. Si vous étiez honnêtes, vous diriez qu'une fois de plus vous vous êtes trompé. Mais vous êtes prisonniers de votre idéologie. Alors, j'ai un message très simple à faire passer en conclusion : pour une vraie politique cohérente d'aménagement du territoire et en faveur de nos entreprises, en 2027, faites le choix du Rassemblement National.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous êtes quand même torrides, là, cet après-midi là. J'essaie de trouver les mots qui ne fâchent pas Jacques COLOMBIER.

M. OBRADOR. - Vous nous avez bien inspirés, il faut dire.

M. LE PRÉSIDENT. - À la fois vous êtes contre, mais vous votez pour. Elle est bonne, celle-là ! Vous êtes trop fort.

M. COLOMBIER. - Je vois que nous savons être raisonnables... Alors quand on vote contre, cela ne te plaît pas, mais quand on vote pour, cela ne te plaît pas non plus.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, l'humour, mon cher Jacques COLOMBIER. Allez, d'autres interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Des oppositions ?

Je ne vois pas bien pourquoi il y a des oppositions, mais enfin... Non, Christophe. Opposition d'Europe écologie ou abstention ? Tous, vous votez tous et toutes contre ?

Mme SEGUINAU. - On vote toujours toutes et tous ensemble. Donc c'est un contre.

M. LE PRÉSIDENT. – C'est un contre, d'accord, donc vote similaire entre LR et EELV. C'est adopté.

M. DUPRAT. - Ensemble, tout devient possible...

N°07

Vote sur : MODIFICATION DE LA LISTE DES PROJETS D'ENVERGURE RÉGIONALE
INTÉGRÉS DANS LA RÉSERVE RÉGIONALE DU SCHÉMA RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT,
DE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET D'ÉGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET)

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés**

▪ **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Les Républicains**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**08 – PARTENARIAT AVEC L'AGENCE D'URBANISME ATLANTIQUE PYRÉNÉES
(AUDAP) : CONVENTION-CADRE TRIENNALE 2026-2028**

M. LE PRÉSIDENT. – Alors on a le partenariat avec... qui est classique, Laurence, avec l'agence d'urbanisme ADPA.

Mme ROUÈDE. - On a deux agences d'urbanisme en région, A'Urba et AUDAP. Là, c'est la convention triennale 26-27-28. On est membre de droit, la Région, de l'AUDAP. Les axes de travail nous vont bien puisqu'il s'agit des nouvelles équations de l'urbain et du rural pour œuvrer à la cohésion des territoires. Les vulnérabilités et la cohésion sociale et la vitalité et l'habitabilité des territoires. Et ce programme d'action sera financé par une subvention régionale qui sera proposée à la commission permanente, de 180 416 euros.

M. LE PRÉSIDENT. – Y a t'il des oppositions ? Ma chère collègue.

Mme BOULMIER. - Monsieur le Président, il ne s'agit évidemment pas d'une opposition. Il s'agit d'un commentaire.

J'ai pu observer, ces derniers temps, les travaux de certaines agences d'urbanisme et les comparer, notamment, à des travaux ciblés qu'avait faits l'Insee. Et je ne sais pas quelle évaluation la Région fait des travaux qui sont rendus. Et, d'ailleurs, est-ce que c'est bien à la Région de le faire ? Mais en tout cas, moi, j'appelle l'attention de nos collègues à la vigilance que l'on peut avoir à ce que les agences d'urbanisme ne prennent pas un parti pris, excusez-moi de cet abus de langage, mais ne prennent pas un parti beaucoup trop orienté sur les politiques à venir. Je pense que les agences d'urbanisme sont des outils techniques qui sont là pour nous éclairer et non pas pour décider à notre place. Et j'ai vu, malheureusement, des préconisations qui y ressemblaient beaucoup et qui étaient battues en brèche par l'Insee, non pas sur les constats, mais sur les conséquences.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Muriel BOULMIER. Des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

N°08

Vote sur : PARTENARIAT AVEC L'AGENCE D'URBANISME ATLANTIQUE PYRENEES
(AUDAP) : CONVENTION-CADRE TRIENNALE 2026-2028

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**09 – BILAN ET POURSUITE DU DISPOSITIF EN FAVEUR DE LA
REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS ET CENTRES-VILLES POUR LA PÉRIODE
2026-2028 DANS LE CADRE D'UN RÈGLEMENT D'INTERVENTION MODIFIÉ**

M. LE PRÉSIDENT. - On a, Sandrine HERNANDEZ, des ajustements sur le règlement d'intervention centre-bourgs revitalisation. Sandrine.

Mme HERNANDEZ. - Oui, merci Président. Chers collègues, je vais profiter de cette délibération pour faire un bilan, aussi, de la politique de revitalisation. Comme vous le savez, depuis plusieurs années, nous observons un certain nombre de nos territoires, des centres-villes et des centres-bourgs qui se fragilisent, avec des formes de vacances, une perte d'attractivité et parfois du recul des services de proximité. Et, en même temps, nous voyons des élus locaux mobilisés avec une réelle volonté de redonner vie à ces centralités.

C'est dans ce contexte que la Région Nouvelle-Aquitaine a souhaité s'engager dès 2019 dans une politique volontariste de revitalisation. Notre rôle, c'est d'être aux côtés des communes, des territoires, pour accompagner leurs projets et leur permettre d'avancer à un rythme, en fonction de leurs réalités.

Cette politique s'inscrit plus largement dans celui de la stratégie régionale d'aménagement, le SRADDET, dans notre feuille de route Néo Terra et dans notre politique contractuelle qu'a présentée Laurence ROUÈDE tout à l'heure. Elle se construit également en lien étroit avec des partenaires que sont les établissements publics fonciers, les bailleurs sociaux, la Banque des territoires, l'ANAH et les acteurs engagés aux côtés des territoires eux-mêmes. Elle fait également écho à un enjeu plus structurant dont nous venons de parler, la sobriété foncière. Parce que, revitaliser les centres-bourgs, c'est faire le choix de réinvestir l'existant, de transformer les friches, de requalifier des bâtiments plutôt que de poursuivre un étalement urbain foisonnant. C'est un choix politique d'équilibre. À la fois écologique, territorial et humain. Les communes que nous accompagnons sont des petites et moyennes centralités, confrontées à des difficultés qui sont bien identifiées. Mais ce que nous constatons, surtout, c'est que des projets y existent. Et, ce qui manque, souvent, c'est à la fois le temps, les moyens d'ingénierie, vous en parliez, Monsieur le Président et, parfois un appui pour sécuriser des opérations complexes. C'est là que la Région intervient pour aider à structurer, à coordonner et à rendre possible.

Donc, depuis 2019, c'est 36 communes se sont engagées dans la démarche...alors je vais beaucoup plus vite que le PowerPoint car normalement on est à la slide 4, mais on va y arriver, merci Valérie..., 34 qui ont contractualisé avec la région. On a fait le choix d'intervenir d'abord là où c'était nécessaire, en soutenant l'ingénierie locale. Donc,

concrètement, cela se traduit par le financement de 15 chefs de projet dédiés aux projets de revitalisation, mais aussi par de nombreuses études thématiques. Donc 91 études thématiques ont été cofinancées et ont permis aux collectivités de structurer de véritables stratégies de revitalisation à l'échelle de leur centre-ville ou de leur centre-bourg. Et, progressivement, ces stratégies ont pris corps. Car, il faut aussi le rappeler, les politiques de revitalisation s'inscrivent dans le temps long. Elles demandent de la maturation, de la coordination, un accompagnement dans la durée, pour passer de l'intention au projet et du projet à la réalisation. Nous voyons aussi émerger des projets bien plus intégrés, qui ne traitent pas de sujets isolés, mais qui articulent à la fois habitat, commerce, requalification de friches, mobilité et encore patrimoine. Dans plusieurs territoires, cela se traduit désormais concrètement avec des opérations qui ont pu voir le jour, notamment sur des îlots stratégiques en centre-bourg, permettant de réactiver des lieux, de recréer du logement ou de redonner des fonctions à des espaces parfois laissés en déshérence. C'est près de 2,6 millions d'euros qui ont été engagés depuis 2019, ce qui représente à peu près 20 millions d'euros de projets déclenchés sur les territoires.

C'est cette approche globale qui permet de redonner de la cohérence et une dynamique durable à ces centralités. Vous allez voir, sur la présentation, deux exemples très concrets de ces de ces opérations, donc à Oloron-Sainte-Marie, sur votre gauche, avec la transformation d'une friche industrielle, la friche Sésame en tiers lieu, avec une dimension à la fois sociale, environnementale et citoyenne. Et puis, sur votre droite, donc là, on est vraiment au nord de la région, à Bressuire, avec une autre friche qui a été reconvertie en résidence pour jeunes, avec des logements, mais aussi des espaces de vie partagés. Dans les deux cas, on voit bien comment on passe d'un site en déshérence à des sites, des lieux qui deviennent utiles, vivants et ancrés dans les besoins de territoires. Nous avons d'ailleurs souhaité valoriser plusieurs de ces expériences au travers d'un livret des projets inspirants, que vous trouverez à la sortie de la plénière. Et il y aura une nouvelle édition qui sera présentée à la rentrée avec ce type d'expérimentation et de projets qui ont vu le jour en région, sur la revitalisation, pour poursuivre ce travail de partage et accompagner la montée en puissance de la démarche.

Ces premières années nous ont appris plusieurs choses, mais deux choses principalement. À la fois que l'ingénierie est un élément clé, que les équilibres économiques des projets sont souvent fragiles et que l'accompagnement dans la durée est indispensable. Mais elles ont aussi confirmé que ces projets, une fois engagés, peuvent véritablement transformer les centres et les usages. C'est pour ça qu'il nous paraît important aujourd'hui de poursuivre cette politique jusqu'en 2028 pour consolider ce qui a été engagé et accompagner les communes qui n'ont pas encore atteint cette phase opérationnelle si importante pour les

projets de revitalisation. Avec une attention particulière qui sera portée à la transformation des îlots stratégiques en centre-ville avec la poursuite du dispositif de prise en charge de déficits d'opérations.

Donc, dans cette perspective, à l'issue de cette plénière et jusqu'à l'été, nous irons avec les services de la DATAR à la rencontre des 36 communes engagées dans cet AMI revitalisation, avec un objectif simple, de travailler avec elles au plus près de leur projet et d'identifier leurs besoins et les prochaines étapes dans leur commune. Et, enfin, on poursuivra la dynamique avec une journée régionale de revitalisation qui sera organisée à l'automne avec nos partenaires et qui sera l'occasion de partager sur les retours d'expérience, de prendre du recul et puis de faire évoluer ensemble nos pratiques.

Mes chers collègues, la revitalisation des centres-villes centres-bourgs est un travail, vous l'avez compris, de long terme, qui demande à la fois de la constance, de l'écoute et de la coopération. Et la Région a décidé d'y prendre toute sa part en accompagnant les territoires avec une ambition simple : permettre à ces centralités de rester durablement des lieux de vie, de service et de lien. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Sandrine. Je pense qu'il n'y a pas de souci particulier, pas d'opposition, pas d'abstention. Adopté. On va maintenant passer avec... Oui ? Je vous vends François GARRIDO. Non, mais c'est incroyable.

N°09

Vote sur : BILAN ET POURSUITE DU DISPOSITIF EN FAVEUR DE LA REVITALISATION DES CENTRES-BOURGS ET CENTRES-VILLES POUR LA PÉRIODE 2026-2028 DANS LE CADRE D'UN RÈGLEMENT D'INTERVENTION MODIFIÉ

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**15 – RÈGLEMENT D'INTERVENTION POUR LE SOUTIEN AUX
MANIFESTATIONS CULTURELLES EN NOUVELLE-AQUITAINE**

M. LE PRÉSIDENT. – Alors, je vous propose, parce que Charline doit nous quitter dans un moment, qu'elle puisse nous présenter ses projets. C'est le 15. Et je passe la main à Andréa BROUILLE, qui en est très contente.

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1ère Vice-présidente,

En l'absence momentanée de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

Mme CLAVEAU. - Merci beaucoup, Président, d'avoir accepté ce petit bouleversement d'ordre du jour. Chers collègues, je vous propose d'adopter un règlement d'intervention révisé en faveur des manifestations culturelles. Je vais commencer par dire quelques mots sur le paysage des festivals dans notre région. Je commencerai par vous dire que nous sommes une région particulièrement dotée et riche en manifestations, et nous en comptons plus de 850. La région en aide 300. C'est pour vous donner un peu la maille de l'intervention régionale en la matière. Nous avons un paysage qui se distingue par la prédominance du spectacle vivant, là où, dans d'autres régions, on est plutôt sur une prédominance des musiques actuelles.

Donc, pour nous, ce sera le spectacle vivant d'abord, ensuite les musiques actuelles puis les arts de la rue. Nous bénéficions aussi d'une répartition homogène de ces festivals sur l'ensemble de notre territoire néo-aquitain, là où d'autres régions voient plutôt des concentrations sur le littoral par exemple. Nous avons également une homogénéité en termes de temporalité puisque nous avons des festivals actifs tout au long de l'année, bien qu'il y ait, évidemment, un pic pendant la période estivale. C'est aussi une dynamique qui ne se dément pas. Quand je dis dynamique, je parle de la fréquentation. Les festivals sont plébiscités par les néo-aquitains et les extérieurs, d'ailleurs, à la région Nouvelle-Aquitaine. Nous avons également une dynamique de création de festivals et, ça, c'est un phénomène que l'on observe sur l'ensemble du pays. La dynamique de création de festivals ne se dément pas ces 10 dernières années, ce qui n'est pas sans poser quelques tensions puisque, par ailleurs, nous bénéficions, en région Nouvelle-Aquitaine de festivals qui ont des âges canoniques puisque nous fêtons régulièrement des anniversaires de 30 ans, 40 ans ou même 50 ans.

Nous avons décidé de réviser notre règlement d'intervention en la matière pour plusieurs raisons. D'abord, vous doutez bien que, quand on est 300 festivals, alors qu'il y en a 850 sur le territoire, les 500 autres se demandent les raisons pour lesquelles la Région n'intervient pas. Donc, il nous semblait important de pouvoir clarifier ce qu'étaient nos objectifs de politique publique en la matière. Ensuite, nous avons également, entre-temps, adopté une feuille de route en faveur de la transition écologique dans le secteur culturel. Donc, il s'agissait aussi d'actualiser ce règlement d'intervention avec cette nouvelle politique en faveur des transitions socio-écologiques. Et ensuite, évidemment, tout cela est devenu d'autant plus pressant que, vous le savez, nous avons un contexte budgétaire désormais resserré.

Quelques mots sur la méthode puisque nous avons, comme à notre habitude, concerté avec les opérateurs festivaliers et les professionnels de la culture sur ce nouveau règlement d'intervention. Il y a eu toute une saison de concertations, l'automne et l'hiver dernier. Nous avons organisé des sessions plénières et puis également des ateliers sur des thématiques spécifiques dont certaines étaient d'ailleurs à l'initiative des opérateurs. Je crois qu'il y a une satisfaction autour de ce travail de concertation et nous avons évidemment proposé une restitution du travail mené en collaboration avec les opérateurs.

J'en viens au règlement d'intervention. Tout d'abord, nous sommes sur nos fondamentaux en matière de soutien aux festivals. Je les cite. Le fait d'encourager la rencontre entre les œuvres, les artistes et les habitants. Le fait d'encourager la diversité artistique et, évidemment, de respecter les libertés d'expression, de création, de programmation.

Et puis, nous avons, je l'ai dit, clarifié nos objectifs de politique publique et je les cite par ordre d'importance. La Région intervient en soutien des festivals lorsque ceux-ci participent à la structuration des filières. Et je vous rappelle, en ce sens, que quand on parle de culture, on est dans une compétence partagée et que nous avons une responsabilité particulière en tant que collectivité régionale sur l'économie culturelle et créative. Donc je reprends le premier objectif, c'est de soutenir des festivals qui participent à la structuration des filières, que ce soit la musique, le livre, le cinéma ou le spectacle vivant, et à la consolidation de l'écosystème culturel et artistique régional.

Ensuite, nous avons un deuxième objectif de politique publique qui est celui de soutenir une offre culturelle et artistique que peut porter une association festivalière dans un territoire au-delà du seul événement. Et, par là, j'entends des propositions qui vont dépasser un seul événement. Cela peut être des ateliers tout au long de l'année, d'autres dates de diffusion, par exemple. Et c'est particulièrement important dans des territoires où les équipements culturels sont moins présents et où les modèles économiques de ces équipements sont plus

difficiles. Donc les festivals prennent le relais dans beaucoup de territoires sur cette offre culturelle, tout au long de l'année. Et, dans une moindre mesure, mais nous conservons tout de même cet objectif de politique publique, nous apportons notre soutien à des festivals qui apportent une animation culturelle événementielle.

Nous avons également ajouté des éco-socio-conditionnalités autour de trois items principaux. D'abord, la mobilité. La consommation d'eau et l'alimentation et, enfin, une clause de conformité sociale. Je me permets de détailler ce qu'on entend par clause de conformité sociale puisque, désormais, cette clause sera intégrée dans toutes nos annexes financières à chaque fois que nous soutenons un opérateur culturel. Il y a 3 volets. D'abord, la Région doit être informée lorsqu'il y a un signalement pour harcèlement ou pour des violences à caractère sexiste et sexuel dans une structure. Ensuite, la structure doit nous informer des mesures qui sont prises au titre de sa responsabilité employeur. Et, enfin, nous nous réservons le droit de retirer ou de baisser notre aide si nous estimons que les mesures légitimes qui doivent être prises par la structure ne le sont pas.

Un mot, tout de même, pour répondre à l'intervention préliminaire de Fabien ROBERT, ce matin. Alors, ce n'est pas pour commenter ses propres commentaires tout à fait élégants sur les résultats électoraux, mais plutôt sur le petit mensonge qu'il a glissé dans son propos au sujet d'une intervention que j'aurais eue en commission, commission, d'ailleurs, à laquelle il n'a pas participé, puisque Fabien ROBERT, ce matin, a dit que j'aurais été tout à fait floue sur l'application de ces critères pour mieux masquer les baisses que nous réaliserions sur l'aide aux manifestations. Donc, je me permets quand même de corriger ce qui s'est passé dans cette commission.

Je répondais à une question de Katia BOURDIN qui me posait la question de savoir si l'on savait si ces nouveaux critères allaient d'ores et déjà exclure des festivals qui, jusque-là, étaient soutenus ou non. Et je lui ai répondu que ce ne serait pas le cas puisqu'aujourd'hui l'ensemble des festivals soutenus rentrent dans les critères. Donc il n'y aura pas d'exclusion, mais que, par contre, nous nous appuierons sur ces objectifs de politique publique puisque nous avons des économies à réaliser en matière de politique culturelle. Et, ça, c'est un débat que nous avons eu lors du budget primitif. Nous nous appuierons sur ces objectifs de politique publique pour décider de ces baisses. Et je lui ai également dit que, comme à notre habitude, lorsque nous passons les dossiers en commission, je précisais systématiquement lorsqu'il y avait une baisse, un arrêt ou une augmentation des dossiers. Donc j'ai du mal à accepter cette accusation de manque de transparence et de tentative de masquer des baisses. Voilà.

Mme BROUILLE. - Merci, Charline. Y a-t-il des prises de parole ? Oui, allez-y Madame.

Mme GARRAUD. - Madame, la Présidente, chers collègues, on nous demande aujourd'hui d'adopter un nouveau règlement d'intervention pour encadrer le soutien aux festivals et manifestations culturelles en remplaçant celui de 2018, avec pour objectif de structurer, moderniser et adapter la politique culturelle régionale face aux évolutions économiques, sociales et environnementales. La région compte près de 850 festivals, dont un tiers est financé par la Région pour un budget de 6,1 millions d'euros. Nous partageons votre ambition, soutenir la culture, structurer une politique publique, accompagner les initiatives et renforcer l'accès pour tous, notamment dans nos territoires ruraux. L'idée d'introduire un cadre plus structuré pour encadrer les aides publiques va dans le bon sens. Exiger un ancrage local, des partenariats, un soutien des collectivités, une reconnaissance professionnelle ainsi que le respect des règles sociales, notamment en matière de rémunération, constitue une base saine et légitime.

Toutefois, vous n'avez pas su élaborer un règlement intérieur sans idéologie, et ce à travers l'obligation des éco-socio-conditionnalités. Vous ne proposez plus un accompagnement. Vous imposez des obligations pour répondre à votre politique greenwashing. Vous ne vous contentez plus de fixer des objectifs, vous imposez des modes de fonctionnement très précis aux acteurs culturels. Aujourd'hui, l'accès aux subventions est conditionné à la signature d'une charte d'engagement. Et, à travers cette charte, vous imposez des choix de mobilité, des choix d'orientation et des orientations alimentaires. Avec, par exemple, 80 % des produits locaux. Très bien pour ceux-ci, mais avec une majorité de nourriture végétale avec une option végétarienne obligatoire.

Au passage, nos agriculteurs apprécieront sans doute que, même à travers la culture, vous orientiez encore les pratiques sans réellement les soutenir dans leurs réalités. Je vous cite, en cas de manquement : « la subvention pourra être baissée, suspendue ou retirée ».

En signant cette charte, vous imposez vos critères écologiques. Vous demandez aux petites structures une gestion environnementale détaillée allant jusqu'à l'auto-évaluation et, aux plus importantes, un véritable plan de transition avec bilan carbone. C'est l'intégration directe de votre feuille de route Néo Terra dans la culture. Au fond, vous conditionnez l'accès à l'argent public à l'adhésion à une vision. Dès lors, on ne peut plus parler de neutralité culturelle, on ne peut plus parler de neutralité politique. Cette délibération n'est donc pas simplement un règlement technique, elle pose une question de fond : quelle vision de la culture voulez-vous imposer ? Pour notre part, nous refusons que la culture rentre dans des cases, que les subventions deviennent un outil idéologique, que les acteurs culturels soient contraints d'adhérer à une vision politique et que l'écologie soit imposée d'une manière dogmatique.

Parce que la culture, ce n'est pas un cadre à remplir, ce n'est pas une ligne à suivre. La culture, c'est ce qui fait vivre nos territoires, c'est ce qui fait rayonner notre identité bien au-delà de nos frontières. Ce qui rassemble, ce qui élève, ce qui transmet. Et comme le rappelait Albert Camus, « la pensée d'un homme est avant tout sa liberté ». Les festivals, oui, les instrumentalisés, non. Nous nous abstiendrons donc pour cette délibération. Et je rajouterai, si je peux me permettre, que nous voterons contre l'amendement de nos collègues du centre qui proposent un financement dès la première année. Si nous partageons la volonté de soutenir rapidement les projets, nous pensons que cela risque de créer des déséquilibres avec ceux qui ont dû attendre pour obtenir une aide. Cela nous placerait également dans une situation délicate en finançant des projets parfois fragiles ou éphémères, dont l'impact est difficile à évaluer. Par ailleurs, cela entraînerait une multiplication des dossiers sans réelle logique d'économies et d'efficacité. Nous pensons qu'il serait plus pertinent d'accompagner ces porteurs de projets dès la première année, avec une démarche de conseil et de bienveillance, afin de leur permettre de présenter des projets plus solides par la suite. Enfin, vos critères restent trop flous pour que nous puissions soutenir ce dispositif. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci. Monsieur NÉDÉLEC, s'il vous plaît.

M. NÉDÉLEC. - Oui, Madame la Présidente, mes chers collègues, très rapidement, vous dire tout d'abord que notre groupe Les Républicains votera cette délibération. Et pourquoi nous la voterons ? Parce que, selon nous, elle apporte quelque chose, un cadre plus lisible, plus structuré, qu'elle réaffirme les objectifs que nous partageons, que sont le soutien à la création, l'accès à la culture pour tous. Un équilibre également territorial.

Nous, on souhaitait simplement vous alerter sur un point précis sur ces critères d'éco-socio-conditionnalités. Bien évidemment, on ne conteste pas le l'objectif sur la transition écologique qui est nécessaire, qui est légitime. Là-dessus, il n'y a pas de débat. La question n'est pas tant l'objectif, la question c'est sur la faisabilité réelle sur le terrain pour les acteurs, puisque, effectivement, on voit que le nouveau règlement peut imposer de collecter des données très précises sur le public, sur les déplacements, le suivi de consommation d'eau, structurer une offre alimentaire qui répond à des critères très exigeants. Et puis, pour les plus grandes structures, par contre, également, de produire des bilans carbone assez complets. Donc, effectivement, cela semble quand même cohérent, mais dans la réalité, effectivement, comment cela peut être mis en place sachant que beaucoup de festivals en Nouvelle-Aquitaine sont portés par les associations, par des bénévoles, par des petites équipes, souvent en milieu rural, et que, pour eux, cela peut représenter une charge administrative, j'ai envie de dire, assez lourde. Des coûts, parfois, supplémentaires, également. Et puis cela peut être tout simplement une complexité dans le montage du

dossier. Donc on espère qu'il n'y a pas ici un risque très concret d'avoir quelque part une politique, un petit peu, culturelle à deux vitesses. Avec d'un côté les grosses structures qui, elles peuvent répondre, sont structurées pour, sont staffées comme il faut, et peuvent répondre à tous ces critères. Et puis, de l'autre, des petits festivals locaux qui sont fragilisés. Et, justement, ces petits festivals locaux, ce sont eux qui font vivre nos territoires.

Autre point de vigilance, effectivement, c'est aussi en matière d'alimentation durable. C'est très ambitieux, mais peut-être, là aussi, parfois, difficilement atteignable selon les territoires et selon les capacités d'approvisionnement. Ce qu'on souhaite vous dire à travers cela, c'est que l'écologie ne doit pas être le un filtre d'accès aux aides régionales, ni un facteur de complexité supplémentaire pour certaines structures qui, pour certaines, seraient déjà fragiles. Ce que nous souhaitons, c'est en fait plus de pragmatisme, avec des objectifs progressifs, une réelle différenciation selon la taille des structures et un accompagnement concret à travers l'ingénierie, les outils et les moyens. Parce que, en fait, la réussite de la transition écologique de la culture, cela ne se décrète pas, mais cela se construit, cela se coconstruit avec les acteurs. Donc, bien évidemment, pour terminer, je me répète, nous voterons donc pour cette délibération parce que, sur le fond, elle va dans le bon sens. Mais nous resterons bien évidemment vigilants quant à sa mise en œuvre pour qu'elle ne pénalise pas celles et ceux qui font vivre la culture au quotidien sur nos territoires.

Et je profite des cinq secondes qui me restent pour vous dire que, concernant l'amendement, nous ne prendrons pas part au vote. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Marie-Ange MAGNE.

Mme MAGNE. - Merci, Madame la Présidente. J'en profiterai d'ailleurs pour présenter notre amendement. C'est un règlement qui était attendu et qui arrive dans un contexte où les acteurs culturels sont sous pression, cela a été évoqué, entre hausse des coûts, fragilité des modèles économiques, incertitudes sur les financements et donc dans un contexte où le besoin de lisibilité sur l'intervention régionale est réel. De ce point de vue, le texte apporte effectivement un cadre plus clair avec une orientation assumée vers la structuration et la professionnalisation du secteur. Il met en avant l'innovation, les dynamiques nouvelles et la valorisation des artistes émergents.

Mais à la lecture de ce cadre, on voit apparaître une contradiction, c'est que la Région choisit d'intervenir sur des projets déjà stabilisés puisqu'elle exclut d'office les premières éditions de festival ainsi que les structures créées depuis moins d'un an. Autrement dit, les porteurs de projets doivent d'abord se lancer seuls, convaincre leurs partenaires et stabiliser leur modèle avant de pouvoir espérer un accompagnement régional. C'est un choix qui peut s'entendre, mais qui laisse un angle mort majeur, celui de l'amorçage. Il existe ici un décalage entre les

volontés politiques affichées et la réalité technique des critères d'intervention. C'est un décalage qui nous interroge sur la place laissée au renouvellement, condition pourtant essentielle de l'innovation.

Dans les faits, un projet expérimental est par nature souvent une première édition portée par une structure assez jeune. En l'état, la Région soutiendrait donc l'émergence des artistes, mais pas celle des structures qui les portent. Or, l'innovation culturelle ne naît pas seulement dans les œuvres, elle éclot aussi dans de nouveaux formats, dans de nouvelles équipes, dans de nouveaux festivals. Les acteurs structurants de demain sont les initiatives d'aujourd'hui. Ne craignez-vous pas de figer, finalement, le paysage culturel régional et, à force de concentrer les aides sur des structures déjà installées, professionnalisées, ne risquez-vous pas de créer malgré vous un système qui se referme finalement sur lui-même, avec toujours les mêmes acteurs, toujours les mêmes festivals et plus de difficultés pour de nouvelles initiatives, finalement, à émerger. Il nous semble qu'exclure automatiquement les projets récents est un verrou supplémentaire qui n'est pas nécessaire. Le règlement prévoit déjà des filtres qui ont été évoqués, qui sont déjà exigeants, soutien d'une autre collectivité, budget minimum, ressources propres, ancrage territorial ou encore obligations sociales. Un projet qui franchit toutes ces étapes est déjà, je pense, un projet solide.

C'est pourquoi nous avons donc déposé cet amendement qui propose d'accompagner, à titre exceptionnel, une première édition ou une structure récente dès lors qu'elle présente un caractère émergent ou expérimental. Il ne s'agit pas d'ouvrir largement le dispositif, mais de ne pas nous priver dès le départ des projets qui incarnent précisément les dynamiques que nous souhaitons encourager. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci. Katia BOURDIN.

Mme BOURDIN. - Merci, Madame la Présidente. Madame la Vice-présidente, chers collègues, je commencerai, si vous voulez bien, par répondre à l'amendement, puis intervenir sur la délibération, ce qui me donnera la possibilité de dépasser les 4 minutes réglementaires. Comme le groupe centriste à l'origine de cet amendement, nous pensons que le rôle de la Région est de soutenir les dynamiques émergentes et même d'encourager des initiatives et pas seulement de subventionner des grands festivals déjà soutenus par l'État et toutes les strates des collectivités. Cependant, cet amendement suppose deux choses qui vont à l'encontre de l'intérêt des porteurs de projets et des opérateurs. D'abord, ouvrir les droits aux projets présentant, je cite « un caractère émergent ou expérimental et un intérêt artistique, territorial ou social particulier ». Ce qui ouvre le champ finalement à des centaines de festivals qui vont se reconnaître dans cette belle périphrase et vont s'empresse de constituer des dossiers, chercher des garanties avec chronophagie, alors

que la ligne budgétaire ne permettra pas de les soutenir. Tout le monde va perdre son temps, y compris nos services.

Par ailleurs, si la Région peut effectivement octroyer des aides régionales à titre ponctuel, sans nécessaire reconduction. Les opérateurs réclament, eux, au contraire, un engagement pluriannuel avec des contrats pluriannuels d'objectifs qui permettent, dans un contexte de tensions budgétaires et de radicalité dans les choix budgétaires de certaines collectivités gérées par les amis politiques de celles et ceux qui présentent cet amendement, qui permettent de sécuriser, de se projeter et de saisir des opportunités pour s'inscrire dans la durée. Nous voterons donc contre cet amendement.

Pour ce qui est de la délibération, s'ils n'ont pas été associés à la démarche de concertation en amont de cette révision, les écologistes ont cependant toutes les raisons de se réjouir de tous les objectifs poursuivis dans ce règlement d'intervention, et il serait malhonnête de voter contre, alors que nous sommes depuis toujours les promoteurs de l'équité territoriale, de l'éducation artistique et culturelle, de la diversité culturelle, des droits culturels, des libertés d'expression et de création, de la parité dans les gouvernances des structures et dans les programmations, de l'expression et la diffusion des langues régionales, du soutien à l'émergence. Nous, les écologistes, qui défendons les éco-conditionnalités depuis toujours, la tarification sociale, le non-soutien aux festivals sont portés par des sociétés qui versent des dividendes, et nous qui défendons la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans les milieux artistiques et culturels, comme on l'a fait il y a 6 ans déjà sur le festival de la BD d'Angoulême.

Tous les mots-clés sont là. Cependant, nous ne pouvons ignorer que ces critères d'attribution, érigés comme des principes, sont en réalité aussi des véhicules pour revoir le montant des subventions dans la perspective de réaliser des économies sur cette ligne budgétaire. Il ne serait pas honnête d'oublier de rappeler que les mesures de restrictions budgétaires de l'État à l'encontre des collectivités territoriales ont fait et continuent de faire des dégâts inéluctables sur l'offre culturelle et sur l'emploi. Ces restrictions ont durablement fragilisé la vitalité culturelle de nos territoires. Difficile, aujourd'hui, de le mesurer très concrètement puisque notre collectivité a fait le choix de ne plus subventionner l'agence régionale A qui était chargée de l'observation des dynamiques de l'emploi et des dynamiques culturelles en Nouvelle-Aquitaine.

Le dernier règlement d'intervention, en décembre 2018, avait pour principal objectif d'harmoniser les trois règlements d'intervention des trois ex-régions. Les arbitrages, à l'époque, avaient été difficiles et avaient laissé, sur le carreau, entre 20 et 30 dossiers qui ne rentraient plus dans les nouveaux critères. En 2016, en effet, la Région a aidé

436 manifestations pour un montant de 7 millions d'euros sur les règlements de droit commun et soutenait, en complément, de très nombreux petits festivals de territoire dans le cadre des politiques contractuelles, ce que notre Président appelait avec délicatesse « les foires au boudin ». Si la délibération ne précise pas le montant de la ligne budgétaire allouée, on sait qu'en 2025, déjà, elle n'en est plus que 300 pour un maximum de 6 millions d'euros.

Ils sont nombreux, les festivals qui s'éteignent subrepticement, sans faire de bruit, asphyxiés par les restrictions budgétaires. Et la Région n'est absolument pas responsable de cette situation. Un festival, ce n'est pas seulement un lieu de diffusion, de découverte, de distractions et de rencontres. C'est un cadeau, un cadeau inestimable pour un territoire qui se construit toute l'année, qui fait identité, qui fait société, qui fait sens et qui forme autant les spectateurs que les acteurs et les bénévoles. C'est un outil au service de la cohésion sociale, la prévention contre la haine et la méfiance, un outil pour éduquer à l'altérité et développer l'esprit critique. Comme Albert CAMUS, probablement très meurtri d'être instrumentalisé par le Rassemblement National, nous considérons que tout ce qui dégrade la culture raccourcit les chemins qui mènent à la servitude.

Mme BROUILLE. - Je vous remercie. Y a-t-il des autres demandes de prise de parole ? Alors, avant de passer au vote, Charline, pour des réponses et un complément d'information.

Mme CLAVEAU. - Oui, merci beaucoup. Quelques réponses.

Madame GARRAUD, le réchauffement climatique n'est pas une idéologie, c'est une vérité scientifique qui s'impose à nous et qui d'ailleurs s'impose d'ores et déjà aux festivals puisque, désormais, il est de plus en plus difficile de s'assurer contre les intempéries qui ne cessent de se multiplier. Et on le voit ces dernières années avec des arrêtés préfectoraux annulant des festivals. Donc, je pense que, comme le dit le Président, ce qui est punitif, ce n'est pas la transition écologique, c'est les conséquences du réchauffement climatique. Raison pour laquelle nous sommes engagés fortement dans cette politique. Et, d'ailleurs, je précise que je pense que vous n'avez pas vraiment fait l'effort d'essayer de comprendre quelle est notre politique en la matière parce que vous parlez de contraintes sur les petites structures or, en fait, aujourd'hui, ces éco-conditionnalités ne s'appliquent qu'à partir d'une aide régionale de 30 000 euros. C'est de l'aide régionale, ce n'est pas le budget total de la structure. Donc vous imaginez bien que le budget est bien plus important.

Ensuite, peut-être pour répondre sur le même sujet à Renan NÉDÉLEC, la difficulté, c'est que, dès que l'on s'attache à essayer d'avancer sur la question de la transition écologique, tout de suite et quasi systématiquement, il y a une accusation de manque de pragmatisme, de contrainte, d'approche punitive, etc. Or, ce que nous avons essayé de faire, ici, c'est tout

à fait l'inverse. D'abord, on s'est attaché à avoir recours à une expertise externe pour être accompagné. On l'a été puisque, la première fois qu'on a intégré des éco-socio-conditionnalités, c'était sur le spectacle vivant. Donc on a 2 ans de recul en réalité sur l'application de ces éco-conditionnalités à travers le règlement d'intervention sur le spectacle vivant. Et on a une approche qui, en plus, est une approche qui est échelonnée dans le temps. Qui est non seulement échelonnée en fonction de la taille des structures, je l'ai dit, en dessous de 30 000 euros d'aides régionales, les conditions ne sont pas celles qui sont dans le règlement d'intervention. Au-dessus de 150 000 euros, elles sont plus fortes encore puisque, effectivement, il y a la réalisation d'un bilan carbone. Mais en plus, on les échelonne dans le temps avec un processus d'amélioration continue. Quand on parle de mobilité et, le principal sujet, c'est la mobilité des publics, on ne va pas punir un festival qui va être par exemple, je prends souvent l'exemple de Luxey, qui n'a pas de gare TER à proximité. On ne va pas le punir parce que la majorité de son public vient en voiture. Par contre, on va l'encourager à identifier des mobilités douces pour ces festivaliers et à communiquer dessus. Et j'en profite pour dire que non seulement cela permet aux festivals d'avoir une meilleure connaissance de leur public. C'est ce qu'ils nous disent, les opérateurs, les lieux culturels, par exemple. Cela leur permet de mieux connaître le public et donc de mieux communiquer sur leur programmation au bénéfice en fait finalement de la fréquentation.

Mais je vous rappelle que, au prix où est le litre d'essence actuellement, cela peut aussi soulager les porte-monnaie de ceux qui ont le moins les moyens de se rendre dans des lieux culturels ou dans des festivals.

Et, sur l'alimentation, Madame GARRAUD, je ferai passer le mot sur le fait que vous n'êtes pas pour recourir aux circuits courts ni aux producteurs locaux. C'est quand même un comble. Je suis désolée, mais c'est quelque chose que je ne peux pas entendre. En fait, je ne vois pas en quoi c'est incohérent avec notre politique régionale en faveur de l'agriculture. Bien au contraire.

Et, enfin, sur la consommation d'eau, c'est vrai, ce n'est pas simple. On est tout à fait conscient qu'il y a une coresponsabilité puisque souvent les festivals ne sont pas propriétaires des locaux dans lesquels ils opèrent. Et, dans ce cas-là, en fait, il s'agit de demander à la commune, puisque, souvent, c'est évidemment la commune qui peut donner cette information. Et cela permet de sensibiliser tout le monde, finalement, à la question.

Donc on a vraiment essayé d'avoir une approche échelonnée. Par ailleurs, sachez qu'on fait un gros travail de mise en ligne de ressources et d'outils. On a également des webinaires pour les opérateurs pour discuter des solutions qui ont été mises en place par les uns et les

autres. Donc on a tout un processus d'accompagnement vers la transition écologique des opérateurs. Et, très sincèrement, je dois vous dire que, aujourd'hui, ce n'est pas le sujet des débats avec eux. On débat de plein de choses, mais pas de leur engagement vis-à-vis de la transition écologique. Au contraire, souvent, ils devancent et ils trouvent des solutions de manière tout à fait volontaire et cela transforme les projets. Et c'est important parce qu'on sait que les festivals sont très prescripteurs. Les festivals, c'est des moments qui sont très populaires. Il y a beaucoup de monde qui passe dans les festivals et, quand une bonne pratique est portée par un festival, cela arrive très régulièrement qu'elle soit ensuite adoptée par les individus qui ont participé au festival. Donc, voilà pour la transition écologique.

Sur l'amendement, je rejoins Katia BOURDIN sur la difficulté de l'écriture de cet amendement. Parce que vous dites que vous souhaitez mettre une exception sur l'exclusion des premières éditions pour les projets qui présentent un caractère émergent. Et, là, c'est vraiment la boîte de Pandore que l'on ouvre, parce que, par définition, tout festival nouveau-né va se considérer comme émergent. Et donc, là, cela va être un travail impossible pour l'ensemble des services. Par ailleurs, et parce que le contexte est difficile, je l'ai dit, à la fois du point de vue des aides publiques, mais aussi du contexte inflationniste et d'autres phénomènes que vous avez d'ailleurs rappelés, nous, on fait le choix de se concentrer, avant tout, sur le fait de consolider les festivals dont on sait qu'ils souffrent aujourd'hui et de ne pas trop éparpiller nos aides.

Cela ne veut pas dire qu'on ne rentre pas dans de nouveaux festivals, mais pas la première année. Et, en l'occurrence, vous dites qu'ils se débrouillent seuls. Non, normalement, la construction classique d'un festival, c'est qu'il va voir sa mairie ou il va voir son intercommunalité. Le premier partenaire public généralement d'un festival, c'est le partenaire local. Et, d'ailleurs, c'est un critère d'éligibilité dans notre règlement d'intervention. Donc, pour cette raison-là, nous n'allons pas proposer de retenir cet amendement.

Et j'aurais une dernière réponse pour Katia BOURDIN qui est intervenue plus tôt sur le volet budgétaire. Il serait faux de croire que ce règlement d'intervention vous est proposé du fait du contexte budgétaire. Ce n'est pas le cas. Il était sur l'établi bien avant qu'il y ait même les débats sur le projet de loi de finances 2026 à l'Assemblée nationale. Cela fait deux ans que l'on tourne autour et d'ailleurs qu'on a pu en parler en commission. Il se trouve que cela arrive au moment où effectivement nous avons des économies à réaliser et nous ne nous en sommes jamais cachés puisque, encore une fois, cela a été discuté au budget primitif. La politique culturelle, comme les autres politiques sectorielles, participe à ces économies. Vous pourrez suivre, comme on le fait au fur et à mesure des commissions, l'évolution des aides vis-à-vis des festivals. Et peut-être une chose pour dire qu'en réalité, l'enveloppe dédiée aux

festivals entre 2021 et 2024, elle augmente. Et, à partir de 2024, elle commence à baisser. Mais il est faux de dire qu'elle ne fait que baisser depuis la fusion des Régions.

Mme BOURDIN. - Ce n'est pas ce que j'ai dit. J'ai fait une comparaison entre 2016 et 2025.

Mme BROUILLE. - Stop. Stop. Stop. Stop.

Mme CLAVEAU. - Je vous dirais qu'en 2016, il y avait quand même un contexte particulier de la fusion des Régions. Il a fallu absorber des situations budgétaires d'anciennes collectivités qui, ensuite, fusionnaient, ce qui amenait un contexte tout particulier. J'en ai terminé.

Mme BROUILLE. - Merci, Charline. Nous allons procéder au vote sur d'abord l'amendement. Y a-t-il des pour ? Des abstentions ? Des contre ? Cet amendement est rejeté.

Vote sur : l'amendement déposé par les groupes Centre et Indépendants, Renaissance, UDI et Territoires

- **POUR : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés**
- **NON-PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains**

AMENDEMENT REJETÉ

Mme BROUILLE. - Sur la délibération numéro 15 y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Donc cette délibération est adoptée. Je vous remercie.

N°15

Vote sur : RÈGLEMENT D'INTERVENTION POUR LE SOUTIEN AUX MANIFESTATIONS CULTURELLES EN NOUVELLE-AQUITAINE

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Les Républicains**
- **ABSTENTION : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

16 – CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS DANS LE DOMAINE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

Mme BROUILLE. - Délibération numéro 16 sur la convention pluriannuelle d'objectifs dans le domaine de la culture et du patrimoine. Charline CLAVEAU.

Mme CLAVEAU. - Oui, beaucoup plus rapidement, plusieurs conventions pluriannuelles d'objectifs. Donc je commence avec la convention en faveur de l'association Ars Nova, qui est un ensemble instrumental qui œuvre dans la musique de création et la musique contemporaine, qui réside à Poitiers et qui est dirigé par Benoît SITZIA.

Nous avons également une convention en faveur du Centre dramatique national situé à Poitiers, également, qui est, je le rappelle, le premier centre dramatique national installé sur un campus universitaire. Donc il s'agit du Meta. Nous avons également une convention pour le Centre national des arts de la rue et de l'espace public en Nouvelle-Aquitaine. Donc, là, c'est un centre national qui soutient la création, la diffusion dans le domaine des arts de la rue et qui est résident à La Rochelle, bien qu'il intervienne évidemment sur l'ensemble de la région. Nous avons également le lieu d'art Les arts au mur. Donc là c'est à Pessac, c'est un lieu d'art qui à la fois accueille des artistes en résidence, propose des expositions, de l'éducation artistique et culturelle, mais possède aussi une artothèque. Et, enfin, nous avons une convention en faveur des francophonies, des écritures à la scène. Donc, là, c'est un pôle de la francophonie qui est à Limoges et qui soutient la création, la production et la diffusion de créations francophones en matière de spectacle vivant.

Mme BROUILLE. – Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui, Monsieur OBRADOR.

M. OBRADOR. - Merci. Très rapidement. Alors, sur les conventions pluriannuelles d'objectifs, on a déjà eu le temps et l'occasion d'en discuter. Vous connaissez notre position là-dessus, elle reste inchangée. Bien sûr, il y a certaines conventions que nous soutenons, que nous trouvons intéressantes et d'autres qui nous posent plus problème. Je pense à l'association sur Le pont, notamment, qui collabore avec la compagnie Alix M. Je pense que cet hémicycle se souvient des belles représentations et des belles photographies que nous avons pu montrer. Mais je vais quand même faire une petite note positive. Les contraintes budgétaires vous amènent à être quand même plus regardants de manière générale sur les subventions accordées dans le domaine de la culture et nous saluons ça. Continuons sur cette lancée.

Mme BROUILLE. - D'autres prises de parole ? Des contre ? Des abstentions ? Cette délibération est donc adoptée. Je vous remercie.

N°16

Vote sur : CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS DANS LE DOMAINE DE LA
CULTURE ET DU PATRIMOINE

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

10 – ACCORD DE CONSORTIUM - PROJET PEGASE (PROCESSUS D'ÉLABORATION GÉNÉRALISÉE DE L'AVION SANS ÉMISSION)

Mme BROUILLE. - Délibération sur les langues et cultures régionales. Non. Si. Non, eh non, parce que du coup nous revenons, désolée, Monsieur ARMAND, nous revenons sur la 10. Non, non, non c'est la 10, on revient sur les délibérations de Monsieur Jean-Louis NEMBRINI. Sur le plan d'adaptation au changement climatique dans les lycées.

M. NEMBRINI. - Merci, Madame la Présidente. Non, c'est sur PEGASE.

Mme BROUILLE. - Pardon. L'accord sur le projet PEGASE. J'avais loupé une page. Pardon.

M. NEMBRINI. - PEGASE, ma chère Présidente, grâce auquel Bellérophon a terrassé Chimère. Mais pas de manière définitive, on le sait. Cette délibération, elle pourrait être présentée par vous-même, Madame la Présidente, parce qu'il est question évidemment de développement économique derrière le projet PEGASE. De même que par Françoise JEANSON, parce que la recherche et les travaux des universités et des laboratoires précèdent toute innovation dans ce domaine.

De quoi s'agit-il en quelques mots ? La délibération est très brève et la synthèse est parfaite. Et, donc, comme elle fait une demi-page, vous pouvez la lire aussi bien que moi. Il s'agit de développer un projet d'avion bas carbone. Un consortium s'est constitué autour de l'université de Toulouse et de nombreux établissements d'enseignement supérieur de notre région. Évidemment, là aussi, vous en avez la liste. Il y a évidemment l'université de Bordeaux en chef de file, mais il y a l'université de Limoges, l'INP, l'Institut National Polytechnique de Bordeaux. Il y a aussi beaucoup d'établissements d'enseignement secondaire et il y a, enfin, je veux le signaler, l'Aérocampus un de nos premiers campus, premiers CMQ, le CMQ éponyme grâce auquel le dispositif s'est développé en France.

Et vous savez que nous le développons dans d'autres domaines. Donc voilà ce dont il s'agit. Il s'agit, rien de moins, que, à travers cette innovation, de former des milliers de nouveaux diplômés et peut-être de créer de nouveaux diplômes qui n'existent pas encore ou en tout cas spécialités dans ce domaine. Vous avez les données : 25 000 apprenants sur 5 ans, sensibiliser 110 000 personnes. Tout ceci pour un engagement de la Région à hauteur d'un peu plus de 800 000 euros, sur un projet qui en compte 68 millions, dont 12 financés par l'État. Voilà ce dont il s'agit et que nous proposons à votre approbation.

Mme BROUILLE. - Merci, Jean-Louis. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui.

M. TRIFILETTI. - Oui, merci, Madame la Présidente. Chers collègues, l'accord de consortium du projet PEGASE est présenté comme une contribution majeure de la décarbonation, le

Vice-président vient de le faire, d'ailleurs, à l'instant, au niveau de l'aéronautique et effectivement caractérise finalement l'avion futur sans émission. Donc, sur le papier, objectif éminemment séduisant. Mais lorsqu'on regarde de près, une série de contradictions apparaissent qui interrogent d'ailleurs directement la cohérence de notre engagement écologique en région Nouvelle-Aquitaine. D'abord, ce projet ne porte pas réellement sur la réduction des émissions du transport aérien en lui-même. Il porte avant tout, vous l'avez précisé, Monsieur le Vice-président, sur la formation, l'attractivité, le soutien à une filière industrielle. Former les fameuses 25 000 personnes et sensibiliser les fameux 110 000 citoyens et citoyennes. Ce n'est pas réduire les émissions tout ça, c'est accompagner la montée en puissance d'un secteur qui reste aujourd'hui l'un des plus difficiles à décarboner, secteur dont la trajectoire est en inadéquation, à l'heure actuelle, y compris, par exemple, avec le Shift Project.

Donc ensuite, rien dans cette délibération ne pose la question. La question pourtant essentielle : faut-il réduire, oui ou non, le trafic aérien ? La réponse implicite du projet est « non ». Pari que l'aviation pourra continuer à se développer, à croître, tout en devenant verte. Or, ce pari est largement contesté. Les technologies évoquées, hydrogène, carburants alternatifs, dont SAF, sont très incertaines et lointaines.

Troisième point, la gouvernance. Les grands industriels du secteur, donc Airbus, Safran, Thales, sont au cœur du dispositif, y compris dans les instances de pilotage. Autrement dit, ceux qui structurent aujourd'hui un modèle fortement émetteur sont aussi ceux qui définissent les termes de sa transformation. C'est un conflit d'intérêts structurel que nous ne pouvons pas ignorer. Et nous appelons effectivement à une gouvernance des parties prenantes, dont les associations, qui reste, évidemment, une structure à inventer.

Quatrième contradiction, l'argent public. Nous engageons, vous l'avez dit, Monsieur le Vice-président, 800 000 euros d'argent public régional dans un projet portant sur 68 millions d'euros, sans conditions claires de réduction effective et mesurable des émissions chiffrée. D'ailleurs, pas une seule fois si on tape dans le moteur de recherche du PDF le mot « sobriété », pas une seule fois l'occurrence ne sort. Nous finançons donc une promesse, mais pas un résultat. Et, pendant ce temps, d'autres secteurs essentiels à la transition, mobilité du quotidien, sobriété, manquent de moyens.

Enfin, ce projet repose sur une vision très techno de la transition. Il mise sur des ruptures futures, mais évite soigneusement des leviers disponibles dès aujourd'hui. Évidemment, sobriété, relocalisation, réduction des mobilités les plus carbonées. Chers collègues, il ne s'agit pas de nier l'importance de l'aéronautique dans notre territoire ni de refuser toute innovation. Il s'agit de poser une question simple : peut-on sérieusement parler de transition

écologique si l'on refuse de questionner le modèle lui-même ? Soutenir PEGASE en l'état, c'est faire le choix d'une adaptation du système existant et non d'une transformation à la hauteur des enjeux climatiques, car la soutenabilité reste profondément incertaine. Nous appelons à une révision profonde de ce projet, intégrant des objectifs contraignants chiffrés, une gouvernance indépendante et une véritable stratégie de réduction des impacts. Nous ne pouvons l'approuver en l'état.

Et vous aviez commencé par ça, Monsieur le Vice-président, je finirai aussi par un brin de mythologie. Bellérophon, effectivement, dompte Pégase et tue Chimère. Pas sûr du tout qu'en 2026, PEGASE permette de vaincre Chimère. Et vous l'avez vous-même dit, la chimère, on ne la tue jamais réellement.

Mme BROUILLE. – Merci Monsieur TRIFILETTI. Merci. Merci. Jean-Louis NEMBRINI, pour les réponses.

M. NEMBRINI. – Non mais me voici propulsé en spécialiste du trafic aérien. Faut-il réduire le trafic aérien ? Bah écoutez, j'espère que, parmi les personnes qui défendent ces propos, personne ne prend l'avion. Voilà, alors écoutez, ce qui est proposé là, et c'est la raison pour laquelle j'ai tenu à souligner l'importance de la recherche, il s'agit véritablement d'un dispositif qui va conduire à réfléchir à de nouveaux modèles, de nouvelles carburations, de nouvelles structures aéronautiques, etc. Et, donc, de permettre aux personnes de continuer à voler, à se déplacer, car je ne vois pas comment on peut régresser dans ce domaine. Le trafic aérien augmente sans cesse. Voilà, c'est une réalité.

Et puis, par ailleurs, bien que ce trafic augmente, vous savez sûrement, puisque vous êtes bien informé, que le trafic aérien produit 3 % des émissions de gaz à effet de serre. 3 %. Tout en croissant. Et que, depuis les années 60, les émissions de gaz à effet de serre ont été divisées par 5.

Donc, déjà, on est dans une filière qui réduit évidemment ses émissions de gaz à effet de serre. Et puis, il s'agit de former tout le monde à ces innovations, évidemment, de la recherche à la formation. Je n'ai pas détaillé tout ceci, mais j'aurais pu le faire voilà . On peut supprimer une activité pour être sûr que l'on va progresser dans la réduction des émissions de gaz à effet de serre... C'est sûr, on peut supprimer... Considérer qu'il ne faut plus voyager en avion. Peut-être que c'est ce qu'il aurait fallu faire entre Agen et Limoges, Madame la Présidente.

Mme BROUILLE. - Je le note. Sur cette délibération, y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Contre ?

M. TRIFILETTI. - Le groupe écologiste vote contre, Madame la Présidente.

Mme BROUILLE. – D'accord donc cette délibération est adoptée à la majorité. Je vous remercie.

N°10

Vote sur : ACCORD DE CONSORTIUM - PROJET PEGASE (PROCESSUS
D'ÉLABORATION GÉNÉRALISÉE DE L'AVION SANS ÉMISSION)

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

11 – PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES LYCÉES

Mme BROUILLE. - Nous passons donc à la délibération 11 sur le plan d'adaptation au changement climatique dans les lycées. Jean-Louis NEMBRINI.

M. NEMBRINI. - Alors, ce plan d'adaptation au changement climatique dans les lycées est à la fois nouveau et inscrit dans les délibérations que vous avez déjà votées. Vous avez déjà voté un PPI, plan prévisionnel d'investissement à hauteur d'un 1,33 milliard, sur lesquels à peu près 200 millions d'euros sont destinés à cette question énergétique. Mais comme nous sommes souvent interrogés sur nos politiques en la matière, nous avons souhaité développer une délibération qui annonce précisément ce que nous avons commencé à faire et ce que nous allons faire dans les années qui viennent pour atteindre des objectifs de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

Alors, cela tombe bien, lorsque nous avons rédigé cette délibération, nous n'étions pas dans la crise d'aujourd'hui, mais la crise d'aujourd'hui la rend encore plus pertinente. Bien entendu, nous sommes soumis, par une crise internationale, à une augmentation très rapide, bien sûr, des carburants, ça c'est pour les particuliers, mais du gaz, pour nous. Et rappelez-vous la dernière crise, après l'invasion de l'Ukraine. Vous aviez été invités à voter 20 millions d'euros supplémentaires en 2023 et nous avons prévu une dotation globale de fonctionnement en soutien à nos lycées très largement accrue. Et puis, nous sommes revenus à des dépenses ordinaires et il va falloir, sans doute, pour l'année prochaine réfléchir à une dotation qui va sans doute être sous la pression du gaz et du coût du gaz.

Alors, nous avons lancé des démarches, depuis quelques années. Je n'entre pas, là non plus, dans les détails et je n'ai pas pour habitude de relire les délibérations. Celle-ci est extrêmement détaillée. J'ai personnellement demandé que des éléments qui étaient prévus en annexe soient dans le cœur même de la délibération pour que vous ayez une vision du cheminement et du travail qui va être fait dans les années qui viennent. Alors, notre engagement pour la décarbonation ne date pas d'aujourd'hui puisque, déjà, 79 établissements sur nos 295 lycées sont alimentés par une énergie décarbonée. Et vous voyez, dans la délibération, que nous voulons aller beaucoup plus loin, bien sûr. 4 axes, pour ceci. Je me contente de les énumérer et, encore une fois, je me livrerai à vos questions. C'est, premièrement, la substitution progressive des énergies fossiles. Pour le gaz, il n'y a pratiquement plus de consommation de fioul dans nos lycées. Par des solutions décarbonées. C'est d'abord la géothermie. Nous sommes une Région très engagée en géothermie. Vous avez, en annexe, toute la liste des lycées qui sont éligibles à la géothermie

avec les lycées qui seront les premiers bénéficiaires de ces dispositifs de géothermie. Vous savez, on va puiser des calories soit dans la nappe phréatique tout en réinjectant l'eau, sans aucune transformation chimique. Il n'y a aucune pollution, si je puis dire, dans ce dispositif. Ou, par des sondes sèches, on va capter directement les calories dans le sol. Donc ceci est absolument neutre en matière d'émissions de gaz à effet de serre. Évidemment, c'est aussi la biomasse, le recours au réseau de chaleur urbain chaque fois que c'est possible. Et puis, nous avons également un plan en matière photovoltaïque puisque nous proposons d'équiper, même s'il y a déjà des équipements, en allant plus loin. Là aussi, vous avez des tableaux en annexe avec des lycées qui sont éligibles, équipement d'ombrières sur les parkings, etc. Je passe les détails.

Nous avons également un plan d'adaptation au réchauffement climatique afin d'identifier les lycées les plus vulnérables par de l'isolation. Nous les classons, les lycées, de manière très précise. La DCI le fait avec des outils extrêmement pertinents. Changement de menuiseries. Végétalisation.

Nous avons un plan de végétalisation très conséquent et avec des effets extraordinairement importants sur les températures d'été. Et vous savez que cela devient quelque chose de très important de permettre à des jeunes qui passent leurs examens l'été, au mois de juin, d'avoir des lieux où on peut travailler tranquillement voilà et à l'abri des températures excessives. Protection solaire, etc.

Et puis, j'attire sur le quatrième point, votre attention. Nous voulons asseoir cette délibération et ce travail en faveur de, qui est dans notre plan Néo Terra par ailleurs, nous voulons immobiliser les usagers, l'usage de l'espace. Et je crois que ceci est extrêmement important. Nous avons un peu partout, des initiatives, je veux citer celle du lycée Favard, où, par une attention particulière à la gestion des espaces, à l'utilisation de l'électricité par l'initiative locale, on réussit à diminuer de manière très sensible les consommations d'énergie, qu'il s'agisse de gaz ou qu'il s'agisse d'électricité.

Et puis, je crois qu'il y a une dimension que je n'ai pas évoquée et que grâce à l'excellent débat qui s'est déroulé en commission, une fois n'est pas coutume, pardonnez-moi, nous avons pu intégrer la notion de santé. C'est François VINCENT qui nous a éclairés sur ce sujet, ou en tout cas qui nous a indiqué la nécessité d'intégrer cette dimension dans notre délibération, s'agissant de l'air que l'on respire dans nos lycées, des questions d'aération, etc. Je ne reviens pas sur ce sujet. La santé est aussi derrière cette délibération, la santé de nos élèves et de tous nos usagers dans nos lycées. Voilà en quelques mots peut-être trop longs, mais c'est une délibération essentielle.

Mme BROUILLE. - Merci, Jean-Louis. Y a-t-il des prises ? Oui, allez-y, Madame BOULMIER.

Mme BOULMIER. – Oui bonsoir, vous savez que, quand on évoque les lycées, le sujet du logement des saisonniers n'est jamais très loin. Et donc je voulais souligner que nous nous efforçons de le faire avancer, de concert avec Jean-Louis NEMBRINI, et je veux vraiment saluer cette avancée commune. Et figurez-vous qu'on espère même aboutir. Ça, c'était la première observation.

Ma deuxième observation concerne le plan lui-même. Ce plan d'adaptation, il est absolument indispensable, il est nécessaire et d'ailleurs nous voterons pour. Mais le sujet, Monsieur le Vice-président, c'est que nous aurions aimé que, dans ce contexte-là, soit abordé de manière plus ciblée le lycée du futur, qui est quelque chose qui vous tient à cœur, je le sais parce qu'il convient d'anticiper dès maintenant et de manière opérationnelle la baisse de la natalité qui modifie considérablement la démographie scolaire. Je crois que, d'ici 2034, nous aurons à peu près moins 20 000 élèves dans nos lycées. Parce que, en effet, ceci est parfaitement lié à nos territoires.

C'est pourquoi nourrir la réflexion, nous le suggérons, dans l'esprit du pacte contractuel de partage évoqué ce matin et par Christophe DUPRAT dans son exposé liminaire, puis par Pascal COSTE.

Ce pacte de partage, on pourrait le concevoir entre les acteurs que sont l'État, évidemment, mais la Région, les Départements, pour les collèges, et les communes pour les écoles. Parce que, là, nous allons bien parler non plus d'occupation, en tout cas pas la même, mais certainement de l'utilisation des équipements et donc des investissements qui appartiennent notamment, pour les lycées, à la Région. Alors, nous proposerions d'envisager une audition desdits partenaires, je répète, l'État, la Région, les Départements et les communes, devant la commission d'éducation à laquelle se joindrait la commission de la formation. Puisque, vous le savez, les CFA académiques sont logés dans les lycées professionnels. Chacun, alors, exprimant ses projections, ses préoccupations, nous pourrions là avoir un premier pas sur les possibilités à prévoir. Nous nous inscrivons dans un temps long, mais dont les résultats sont attendus parce que la baisse démographique est bien présente. Voilà, Monsieur le Président, au nom de notre groupe, la déclaration que nous souhaitons faire sur ce dossier.

Mme BROUILLE. - Y a-t-il d'autres prises de parole ? Jean-Philippe.

M. PLEZ. - Madame la Présidente, simplement une remarque et une demande. Mais d'abord, commencer par souligner la qualité de cette délibération, Monsieur le Vice-président, tant sur la forme que sur le fond. Sur la forme, un soin grand apporté au détail, à

la précision et dans la volonté de nous donner une vision exhaustive de tout ce que l'on veut faire. Et j'en viens donc au fond, à la portée de cette délibération et aux effets que cela aura sur les établissements où vont toutes nos lycéennes et tous nos lycéens, sans compter les agents de la Région, le personnel éducatif, administratif. Donc merci pour cette délibération qui me permet de faire une remarque. Déjà, l'intérêt de ces investissements. On vient de passer dans les différents conseils d'administration des lycées où nous siégeons, les comptes financiers. Et, dans les comptes financiers, que remarque-t-on ? Le plus grand volume de dépenses, c'est ce qui relève de la viabilisation, autrement dit les dépenses énergétiques, notamment le gaz, l'électricité. Tous les investissements qui ont été faits depuis déjà quelques années sur les plans pluriannuels des investissements sur le bâti, le bâti des lycées, notre patrimoine, tous ces investissements portent leurs fruits et on le voit dans les comptes financiers des lycées eux-mêmes. Aujourd'hui, dans tous les comptes financiers, en plus, c'est la saisonnalité, c'est un hasard de calendrier, mais pour ceux qui siègent dans les conseils d'administration ils le savent bien, nous sommes à l'époque des comptes financiers et on voit bien le résultat heureux de ces économies qui font suite à ces investissements. Économies à plus d'un titre.

J'aimerais simplement ajouter une demande par rapport au volet végétalisation de cette délibération. Nous avons déjà eu l'occasion de porter cette proposition ici même. Qui dit végétalisation dit désimperméabilisation, notamment des cours. Pour des raisons que tout le monde connaît, que je n'ai pas besoin de préciser. Pour des raisons climatiques, hydrologiques, etc. Mais dans ce travail de désimperméabilisation, dans le cadre de ce plan de végétalisation, nous avons proposé un plan vert qui permettrait, à la fin de la désimperméabilisation, de planter un arbre et un arbre de la laïcité, et notamment le planter en octobre en commémoration à Samuel PATY et Dominique BERNARD. C'est une proposition que nous avons faite. Les lycées où je siége à La Rochelle, y en a 8, tous prennent cela avec un grand intérêt parce qu'il peut aussi y avoir un volet pédagogique, double volet pédagogique autour donc de la nécessité de cette végétalisation, de cette nature en ville, et tout ce qu'on peut comprendre de tout cela. Mais également un volet pédagogique sur la plantation d'un arbre de la laïcité, dont je crois, nous avons bien besoin. Donc peut-être cette demande, c'est de l'ajouter à la fin des imperméabilisations, quand c'est possible, et le faire au moment des tragiques assassinats, mais pour la glorieuse mémoire de nos hussards noirs, Dominique BERNARD et Samuel PATY, et les planter au mois d'octobre. Merci pour votre attention.

Mme BROUILLE. - S'il n'y a plus d'interventions, Jean-Louis.

M. NEMBRINI. - Bien sûr. Je réponds facilement. Et, simplement, lorsqu'on mobilise les usagers, soit sous forme pédagogique ou même sous forme de formation de nos personnels,

on a des exemples, on va jusqu'à 10 % d'économies de dépenses énergétiques, qu'il s'agisse d'électricité, de gaz. Ce n'est pas insignifiant. C'est très important.

Pour le reste, nous avons suggéré au Premier ministre, lorsqu'il a interrogé les collectivités territoriales à propos de son projet de décentralisation, de créer des maisons de l'éducation et de la formation sur notre territoire, en raison même du déclin démographique. Nous avons obtenu un courrier récent du recteur. C'est passé par la rue de Grenelle et cela nous arrive. Il paraît que c'est très bien ce qu'on veut faire. Et que l'État, alors je vais le dire peut-être de manière un petit peu prétentieuse, va nous accompagner dans notre projet. En général, nous accompagnons l'État et, là, nous allons faire l'inverse. Et, bien entendu, il faut travailler avec l'État sous toutes ses formes. Qu'il s'agisse du ministère du Travail, parce que j'imagine bien, comme vous, qu'un lycée, demain, puisse accueillir plein de formations. Puisse accueillir les CIO, puisse accueillir, peut-être, certaines missions locales, etc. C'est-à-dire que cela devienne la maison de l'éducation et de la formation. J'ai commencé à partager des données dans le détail avec chacune et chacun d'entre vous. En commission, vous avez eu une présentation de l'évolution démographique, c'est moins 27 000 que nous aurons et pas 20 000. Vous voyez, c'est encore pire que ce que vous imaginez.

Mais pas réparti également sur le territoire. Donc je ne veux pas rentrer dans le détail maintenant, mais sachez que nous sommes véritablement très actifs et précurseurs sur le sujet.

Mme BROUILLE. - Merci, Jean-Louis. Y a-t-il des contre sur cette délibération ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

N°11

Vote sur : PLAN D'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE DANS LES LYCÉES

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12 – ENGAGEMENT POUR LE PACTE BOIS-BIOSOURCÉS AVEC LES INTERPROFESSIONS FIBOIS

Mme BROUILLE. - Délibération numéro 12 sur les engagements pour le pacte bois-biosourcés avec les interprofessions Fibois. Jean-Louis.

M. NEMBRINI. - Madame la Présidente, je vais être alors extrêmement bref, car nous utilisons déjà massivement le bois et les matériaux biosourcés dans nos rénovations et dans la construction de nos lycées neufs. Qui est allé à Créon ou au Barp peut voir que mes propos sont illustrés par ces réalisations magnifiques, par l'usage du bois. Là, il s'agit simplement, avec les interprofessions Fibois, de signer un pacte et de concrétiser, aller encore plus loin, si on le peut, sur cet usage du bois et des matériaux biosourcés. Ce pacte a déjà été signé dans plusieurs Régions, et nous le faisons. Mais Patrick GUILLEMOTEAU, qui suit ceci de très près, a bien rappelé en commission que nous sommes déjà très largement avancés dans l'usage du bois, je dirais régional, j'ajoute un adjectif, et des matériaux biosourcés, le chanvre, la paille, etc. Et je veux signaler, aussi, la pertinence, encore une fois, vous n'y manquerez jamais, chaque fois que j'interviens, du campus des métiers et des qualifications de Felletin autour de ces innovations, évidemment tout à fait pertinentes, encore une fois. De la recherche en passant par l'enseignement supérieur, les diplômes et à la formation la plus élémentaire, en CAP ou en bac pro, dans tous ces métiers.

Mme BROUILLE. - Merci Jean-Louis. Y a-t-il des contre ? Ah une intervention pardon. Annabelle REYDY.

Mme REYDY. - Madame la Présidente et Monsieur le Vice-président, chers collègues, dans un contexte où le changement climatique prend de plus en plus de place dans nos vies, la construction, la rénovation et l'adaptation de nos bâtiments doivent être repensées. Cette crise climatique nous rappelle que nous nous devons de faire évoluer nos pratiques en matière de travaux publics, en construisant et en rénovant autrement. La transition écologique nous oblige à transformer nos pratiques. Cette délibération s'inscrit ainsi complètement dans cette optique. Lors des processus de rénovation des lycées, nous pouvons agir de manière concrète pour l'environnement. Utiliser du bois et des matériaux biosourcés rentre dans cet objectif de décarbonation de nos activités. Il est aussi un moyen. Il est aussi un des moyens essentiels pour soutenir la filière bois et la sylviculture, si importantes pour l'économie de notre région. Cette question du bois est portée depuis de nombreuses années par les organisations professionnelles, particulièrement par nos camarades de la CGT. Il nous semble primordial de valoriser les ressources en bois dans une région comme la nôtre. Nous avons, au sein de notre territoire d'importantes richesses

sylvicoles, dont le plus grand massif forestier d'Europe, avec la forêt des Landes. Au sein du groupe communiste écologique et citoyen, nous sommes pleinement engagés dans la constitution de ce pacte bois biosourcé. C'est un élément d'une stratégie plus globale de soutien à la filière bois et d'actes forts contre le changement climatique. Ce pacte sera bénéfique autant pour l'économie régionale que pour l'environnement. Nous soutiendrons toujours des initiatives allant dans ce sens et appelons toute l'assemblée à approuver cette mesure.

Mme BROUILLE. - Merci, Annabelle. Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Cette délibération est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.

N°12

Vote sur : ENGAGEMENT POUR LE PACTE BOIS-BIOSOURCÉS AVEC LES
INTERPROFESSIONS FIBOIS

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BROUILLE. - Nous passons maintenant à la délibération numéro 13 sur le partenariat européen AGROECOLOGY. Jean-Pierre RAYNAUD.

M. RAYNAUD. - Merci, Madame la Présidente, chers collègues. Cette délibération, elle aurait pu être présentée, si on était au gouvernement, en disant qu'elle était interministérielle parce que cela concerne la direction de la recherche, de l'environnement, de l'Europe. Donc voilà c'est moi qui la présente, mais elle est vraiment très transversale.

Alors la délibération propose que la Région Nouvelle-Aquitaine rejoigne le partenariat européen AGROECOLOGY, un programme d'Horizon Europe doté de 300 millions d'euros réunissant 111 partenaires de 31 pays donc de l'UE, mais également au-delà. Et si la Région a été sollicitée par l'ANR et l'INRAE pour rejoindre ce partenariat, c'est parce que nous sommes déjà fortement engagés dans la transition agroécologique, accompagnement des agriculteurs face au changement climatique, déploiement du biocontrôle, programme ressources pour la qualité de l'eau et initiatives majeures comme VitiREV, PSGAR MAIA, ou Chizé. Rejoindre AGROECOLOGY, c'est renforcer notre capacité à financer une recherche qui se positionne au plus près des attentes des agriculteurs. Et il s'agit en effet d'aller chercher des financements européens supplémentaires qui viendront compléter les crédits régionaux pour amplifier la diffusion de l'innovation dans les exploitations. C'est également une opportunité stratégique en participant à un espace de travail avec la Commission européenne pour coconstruire les politiques agricoles de demain sur l'adaptation au changement climatique, la souveraineté alimentaire ou l'attractivité des métiers. L'engagement régional est maîtrisé et entièrement construit par redéploiement des ressources. C'est 0,4 ETP financé à 60 % par l'Europe, ce qui générera une recette de 310 000 euros sur les 8 ans qui viennent. C'est 800 000 euros d'aides régionales qui seront valorisées dans les appels à projets lancés dans le cadre du partenariat. Et, en conclusion, je dirais que, en rejoignant AGROECOLOGY, la Nouvelle-Aquitaine confirme son rôle de région leader dans la transition agroécologique en Europe pour une meilleure résilience économique et environnementale de notre agriculture. Voilà, chère Présidente ce que je pouvais...

Mme BROUILLE. - Merci, Jean-Pierre. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Oui, allez-y.

M. GUIBERT. - Merci, Madame la Présidente. Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président Jean-Pierre RAYNAUD, chers collègues, avec ce partenariat agroécologie, vous

franchissez une nouvelle étape dans l'abandon de notre souveraineté agricole au profit des dogmes européens du pacte vert et de la ferme à la fourchette.

Derrière ces mots séduisants, la réalité est toujours la même, plus de normes, plus de contraintes et toujours moins de liberté pour nos agriculteurs. Et, pendant que vous signez des partenariats à Bruxelles, sur le terrain, que voient nos agriculteurs ? Des décisions absurdes qui les empêchent encore de remplir leurs réserves d'eau, dernièrement, même après cette période d'inondations qui aurait été une occasion inespérée de remplissage.

Voilà votre écologie. Une écologie punitive, idéologique, portée par des militants anti-bassines qui préfèrent bloquer, interdire et contraindre plutôt que de produire. Mais au fond, ce n'est pas une surprise. Car, cette politique, vous la portez avec vos ouailles du Parti socialiste, ex-SFIO pétainiste. En passant, ça, c'est pour le rappel, quand on nous appelle le Front national et les origines. Désormais alignés sur la France insoumise avec les écolos les plus radicaux qui veulent décroître et culpabiliser nos agriculteurs, les communistes, toujours fidèles à une vision administrée et dirigiste de l'économie, sans oublier les LR, spécialistes de l'abstention ou de la non-participation au vote. Et j'allais oublier les centristes comme BAYROU, déchu à Pau. Un coup à droite, un coup à gauche, selon le sens du vent, mais toujours dans la droite ligne de leur gourou MACRON. Si le passage du Président ROUSSET au Salon de l'agriculture 2026 avant l'annonce de son soutien à Pierre HURMIC, ex-maire notoirement hostile au monde agricole, a été plus discret, c'est simplement parce qu'il savait que sa politique y serait massivement rejetée. La vérité, c'est que ce partenariat organise une mise sous tutelle progressive de notre agriculture. Pilotage technocratique, objectifs irréalistes, financements opaques et, in fine, toujours plus de contraintes pour ceux qui produisent. Vous parlez de souveraineté alimentaire, mais vous acceptez des politiques qui affaiblissent notre production et favorisent les importations. Comme patriotes nationaux et souverains, nous refusons cette logique. Au Rassemblement National et non au Front national, nous défendons une agriculture libre, productive et respectée. Pour toutes ces raisons, le groupe Rassemblement national votera contre cette délibération. Merci.

Mme BROUILLE. - Y a-t-il d'autres ... ? Oui, Alain BACHÉ.

M. BACHÉ. - Non, c'est simplement parce qu'il ne faut pas laisser dire n'importe quoi une nouvelle fois.

M. GUIBERT. - Je crois qu'il faut demander la parole à la Présidente.

Mme BROUILLE. - Je viens de lui donner.

M. BACHÉ. - Elle vient de me l'accorder. Si vous écoutiez, si vous étiez moins dogmatique...

M. GUIBERT. - Je n'écoute pas l'extrême gauche.

M. BACHÉ. – Voilà. Donc je termine, je termine. Donc je termine, vous racontez n'importe quoi, une nouvelle fois, parce que nous sommes tous, nous sommes tous en relation avec des agriculteurs et les agriculteurs ne vivent pas les choses telles que vous les développez. Eh écoutez, moi, je suis fils d'agriculteur, alors vous n'allez pas me raconter des sornades, à moi. Donc, à la place de raconter n'importe quoi, moi, je vous invite, réellement, à aller au contact des agriculteurs prendre les propositions qu'ils nous disent qui sont loin de ce que vous dites. Parce que, ici, vous faites semblant de défendre l'agriculture alors qu'au Parlement européen vous leur cisaillez, vous leur cisaillez leur activité. Et, en plus, vous êtes celles et ceux qui, quand on demande d'augmenter les revenus, pour qu'on puisse acheter leur production, vous votez contre. Alors, vous êtes de grands marchands d'illusions et de grands mensongers. C'est ça qu'il faut qu'on dise à la population. Beh oui.

M. GUIBERT. - Monsieur BACHÉ, quand on va à la rencontre des agriculteurs, ils nous accueillent les bras ouverts, pas les communistes ni les écolos.

Mme BROUILLE. - Monsieur GUIBERT, s'il vous plaît, on va procéder au vote sur cette délibération. Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Adopté à la majorité. Je vous remercie.

M. COLOMBIER. - Ça fait 40 ans qu'on entend vos discours, 40 ans de (propos inaudible)...

Mme BROUILLE. – Non mais Monsieur COLOMBIER, s'il vous plaît, ça suffit maintenant.

Mme MOTOMAN. – Le RN devrait apprendre à ne pas parler trop près du micro s'il vous plaît.

Mme BROUILLE. – Est-ce que vous pourriez éteindre tous vos micros afin qu'on continue cette séance plénière tranquillement. Laurence MOTOMAN s'il vous plaît votre micro.

M. COLOMBIER. - Vous avez noté, Madame la Présidente, qu'on était contre.

Mme BROUILLE. – Non mais Monsieur COLOMBIER, stop, ça suffit.

M. COLOMBIER. - Je vous demande si vous avez noté qu'on était contre. C'est pas une attaque.

Mme BROUILLE. - Oui, oui, oui on avait noté.

M. COLOMBIER. - Merci, Madame la Présidente.

M. RAYNAUD. - Oui on l'a bien noté et on le dira que vous avez voté contre.

N°13

Vote sur : PARTENARIAT EUROPÉEN AGROECOLOGIE

- **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains
- **CONTRE** : Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

14 – ILE DE VASSIVIÈRE - PLAN D'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT RÉGIONALE 2026-2040

Mme BROUILLE. - Délibération numéro 14. Île de Vassivière, plan d'aménagement de la forêt régionale, Sandrine DERVILLE, s'il vous plaît.

Mme DERVILLE. - Alors, j'espère que ce lieu paisible qu'est Vassivière va apaiser un petit peu les débats. Donc, très rapidement, chère Présidente, chers collègues, il s'agit là du plan d'aménagement de la forêt régionale de l'île de Vassivière pour la période jusqu'en 2040. Vous le savez, c'est une forêt de 34 hectares dont nous sommes intégralement propriétaires. Elle est gérée par l'ONF. Donc un plan qui fixe une feuille de route pour une gestion durable de ce lieu, adapté à ses usages multiples, puisqu'il s'agit d'un lieu qui est à la fois un espace naturel remarquable, un site inscrit, un site Natura 2000 et également un lieu emblématique d'accueil du public et d'accueil d'œuvres d'art. Donc, ce plan vise à sécuriser les chemins, notamment, et à assurer le renouvellement des essences. Il intègre les exigences environnementales de Natura 2000, mais également la forte fréquentation estivale du site, le dialogue permanent avec le Centre international d'art et du paysage pour préserver, bien sûr, l'environnement des œuvres. Un programme d'action qui comprend des travaux sylvicoles, des interventions d'entretien. Et un soin particulier apporté aux lisières et à l'accueil du public.

Voilà, très rapidement, Madame la Présidente, pour ce plan d'aménagement que nous vous demandons d'adopter, et d'autoriser le Président à mandater l'ONF pour la mise en œuvre du régime forestier applicable. Tout est très bien détaillé dans la délibération qui est extrêmement précise.

Mme BROUILLE. - Oui, allez-y.

Mme DEWAELE. - Madame la Présidente, mes chers collègues, « ne plus raisonner au coup par coup pour avoir une vision à long terme, favoriser une gestion forestière à couvert continue avec une diversité d'âges et d'espèces, s'adapter au changement climatique, proscrire pesticides et engrais », voilà quelques phrases extraites de cette délibération qui nous donnent les éléments d'une gestion durable et bien menée de la forêt de l'île de Vassivière. À celles et ceux ici qui ne connaissent pas encore l'île de Vassivière et son environnement, je suggère d'aller y passer un week-end pour y découvrir ce lieu magnifique, inspirant et reposant, mais d'y aller vite. Car un projet agro-industriel d'un temps révolu, en harmonie avec la si catastrophique loi Duplomb, va changer ce territoire et son lac si on n'y fait rien. Pendant que, sur l'île de Vassivière, on protège la nature, on développe une forêt, on soutient l'art, on accueille des classes et des touristes, à quelques kilomètres à l'Est, sur

les rives du lac, à Royère-de-Vassivière, à Gentioux-Pigerolles et à Faux-la-Montagne, l'actualité est brûlante. Je parle d'un projet agro-industriel de porcherie. On pourrait le nommer « la porcherie des 1 200 porcs », un projet porté par une coopérative de l'Allier. Un projet économiquement bancal, totalement inadapté au territoire de Vassivière. Il y a d'ailleurs une subvention de 112 500€ de PCAE qui est prévue dans le plan financier de ce projet. Je ne sais pas si la Région est au courant. Ce projet est tout à la fois préjudiciable aux habitants et aux habitantes, aux milieux naturels, particulièrement au milieu aquatique, mais aussi au tourisme, source de revenus, d'emploi et de dynamisme local essentiels. Nuisances multiples, maltraitance animale des élevages industriels, plan d'épandage de 300 hectares sur 3 communes avec un apport massif d'azote et de phosphate impactant les écosystèmes, la situation de tête de bassin versant de la Vienne et, enfin, un risque majeur de pollution aux cyanobactéries, pollution qui sera sans retour pour le lac de Vassivière.

Ce projet nous ramène dans une vision court-termiste de l'aménagement du territoire et du développement économique, a contrario de ce qui est proposé dans cette délibération. Cette délibération nous présente un plan d'aménagement protecteur de la forêt de l'île de Vassivière. Est-il possible de laisser des projets mortifères se développer juste à côté ? Je demande au Conseil régional de savoir s'il valide. Nous soutenons la mobilisation des habitants de la Creuse et des scientifiques et nous savons que nous pourrions compter sur l'action de la Région pour protéger le lac, son île, ses rives, si précieux pour la biodiversité, le bien vivre et le tourisme.

Mme BROUILLE. - Merci. Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole ? Alors, même si ce projet que vous avez cité ne fait pas partie, quand même, du plan d'aménagement que nous proposons, je propose à Jean-Pierre RAYNAUD, peut-être, de vous répondre sur ce projet et après on passera au vote.

M. RAYNAUD. - Je peux dire un mot, donc fin aujourd'hui moi je ne connais pas précisément la nature du projet. Je connais le nombre d'animaux concernés. Donc qui a obtenu, je crois, les autorisations d'exploiter. Alors, je crois que le risque est évalué à faible et notre position à nous, c'est que, pour que l'on puisse accompagner, c'est que le risque soit nul donc voilà.

Mme BROUILLE. - Merci pour ces compléments d'information Jean-Pierre. Sur cette délibération, y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

N°14

Vote sur : ILE DE VASSIVIÈRE - PLAN D'AMÉNAGEMENT DE LA FORÊT RÉGIONALE

2026-2040

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Mme BROUILLE. - Donc nous passons les délibérations de Charline et nous passons à la numéro 18. Si si, si si, je viens de dire qu'on passe à la délibération numéro 18, le bilan des activités. Non 18. 18 sur le bilan des activités de l'apprentissage en 2024 et 2025. Karine DESROSES.

Mme DESROSES. - Merci, Madame la Présidente. Mes chers collègues, nous sommes réunis aujourd'hui pour présenter le bilan des activités de la Région Nouvelle-Aquitaine en faveur de l'apprentissage pour les années 2024 et 2025. Un bilan, sincèrement, que j'aurais aimé vous présenter dans la sérénité, tant les résultats obtenus sont à la hauteur de nos ambitions. Mais malheureusement, le contexte national ne nous permet pas cette légèreté, car, ce que nous examinons aujourd'hui ensemble, c'est à la fois le fruit d'une politique régionale volontariste et le signe avant-coureur d'une rupture que nous refusons d'accepter. Nous l'avons toujours affirmé, l'apprentissage est une voie d'excellence, d'excellence pour les jeunes. C'est un chemin pour eux vers l'emploi.

Pour les entreprises, TPE, PME, artisans, c'est le levier qui est indispensable au recrutement et à la transmission des savoir-faire. Pour nos territoires, aussi, c'est un facteur d'équilibre et d'attractivité. Et c'est sur cette base que la région s'est engagée, année après année, à maintenir une politique ambitieuse, y compris là où le marché ne va pas spontanément, à savoir dans les zones rurales, pour les premiers niveaux de qualification, pour les métiers en tension, mais aussi pour les CFA fragilisés.

Et les résultats sont là. En 2024, nous avons engagé 7 millions d'euros en fonctionnement et 24 millions en investissement. En 2025, presque 8 millions d'euros en fonctionnement et 22 en investissement. Ces moyens ont permis bien sûr des actions concrètes. Nous avons maintenu une offre de proximité. Nous avons consolidé et modernisé des CFA en les rendant plus attractifs, mieux équipés, plus efficaces. Nous avons aussi soutenu la qualité pédagogique et accompagné les apprentis au-delà de la salle de classe, en parlant justement de mobilité internationale, d'aide au permis de conduire et orientation via Cap Métiers. L'évaluation conduite en 2024 le confirme, les formations sont de meilleure qualité, le maillage territorial est préservé, l'insertion des jeunes à l'issue de leur parcours s'est améliorée. Et, donc, ce bilan, nous pouvons le présenter avec fierté.

Pourtant, je ne peux pas vous présenter ce bilan sans vous dire ce qui se passe autour de nous et ce qui nous attend. Depuis 2020, l'apprentissage avait connu une progression record. Mais cette dynamique est aujourd'hui brisée. Des mesures budgétaires nationales ont déjà supprimé 65 000 postes d'alternants et ce n'est qu'un début. Les dotations aux

Régions devraient, parce que nous attendons toujours l'arrêté, chuter de 50 % en 2026. Pour nous, concrètement, cela signifie de passer de 9 à 4,5 millions en fonctionnement et de 32 à 16 en investissement. Et, donc, face à cette réalité, nous n'avons pas attendu. Nous avons d'ores et déjà suspendu tous nouveaux engagements. Ce que ces chiffres signifient en pratique, il faut le dire. Nous ne pourrons plus soutenir les formations de premier niveau dans les territoires ruraux, nous ne pourrons plus investir dans les CFA. Au moment même où la modernisation des équipements est cruciale pour l'attractivité des métiers. Nous ne pourrons plus garantir un accompagnement de proximité aux jeunes les plus fragiles. En d'autres termes, l'État demande aux Régions de faire plus avec moins, tout en supprimant les leviers qui rendaient cette politique efficace.

Mes chers collègues, ce bilan 2024-2025 est celui d'une politique qui a fait ses preuves et nous l'assumons pleinement. Mais il est aussi un signal d'alarme. Il acte la fin d'un modèle que l'État lui-même est en train de détruire au moment précis où les jeunes et les entreprises ont le plus besoin de nous. Nous continuerons à défendre l'apprentissage comme une voie d'excellence.

Nous continuerons à porter la voix de nos territoires, de nos jeunes et de nos artisans. Et nous disons clairement à l'État : le désengagement a un coût humain et économique que les chiffres ne mesurent pas entièrement. Voilà, Madame la Présidente.

Mme BROUILLE. - Merci beaucoup. Fabien ROBERT.

M. ROBERT. - Oui, Madame la Présidente, Madame la Vice-présidente. Tout d'abord, saluer effectivement l'engagement de la Région en faveur de l'apprentissage. Vous l'avez rappelé, il est ancien et sans doute qu'au moment où l'État a recentré cette compétence, la Région Nouvelle-Aquitaine n'était pas la plus mauvaise des élèves, loin de là. Malheureusement, elle a bénéficié du traitement national, traitement national, la compétence ayant été recentrée. Je cite votre document, je l'ai cité ce matin : « l'apprentissage, en France, sous l'effet d'aides publiques massives et d'une libéralisation de son fonctionnement a connu une progression record depuis 2020. Les effectifs ont plus que doublé pour atteindre 1 million d'apprentis au 31 décembre 2023. Un tel développement a contribué à valoriser une voie de formation longtemps minorée et à augmenter le taux d'emploi des jeunes ». C'est extrait de votre bilan dans cette délibération numéro 18. C'est important de le dire et de le reconnaître parce que nous avons parfois des échanges avec le Président ROUSSET qui sont un peu caricaturaux sur cette question-là. Ceci étant dit, il faut regarder aussi, un petit peu, dans le détail. En 2024, à l'échelle nationale, sur 470 000 contrats pour des diplômes inférieurs ou égal au bac +3 contre 280 000 pour des diplômes au-dessus. Donc, il me semble quand même que le dispositif va massivement à la typologie des diplômes est plutôt orientée vers

du bac +3 max. Ça, c'est important parce qu'on a souvent le débat là-dessus. Ensuite, la typologie des entreprises, grands groupes qui captent, oui ou non ? Oui, il y en a eu, bien sûr. Mais en 2024, 42 % des contrats d'apprentis sont signés par des entreprises de moins de 10 salariés, quand même. Donc, ça veut dire quelque chose. Ça veut dire que, sur l'apprentissage, dans cette progression, il n'y a pas eu un dévoiement complet de ce qu'est l'apprentissage et de ce qu'il doit rester.

Et puis, il y a la question de son coût. 15 milliards en 2023. Il faut imaginer que la France a mis des moyens colossaux, que l'Allemagne, par exemple, à côté de chez nous, ne met pas. Quand on compare les aides de toute nature, on est sur des chiffres extrêmement inférieurs. Et, donc, se pose aujourd'hui la question de la soutenabilité de cette politique et d'un État qui décide de réduire ses financements. Là où je vous rejoins, c'est que c'est pas acceptable dans ces conditions-là, parce que les opérations sont lancées, parce que vous avez pris des engagements. Il faut aussi voir, pardonnez-moi, le spectacle de l'Assemblée nationale, sans majorité, sans budget, où les choses partent dans tous les sens. Le résultat, c'est que, effectivement, il y a des coupes drastiques, tardives, au lieu de prendre les bonnes décisions en amont dans les débats budgétaires nationaux.

Donc nous regrettons, comme vous, si elles étaient confirmées, ces baisses. Nous espérons néanmoins que la Région pourra, dans l'enveloppe qui lui restera, faire des choix qui devront être sans doute rediscutés ici. Mais en tout cas voilà, nous voulons saluer à la fois le travail, rappeler que c'était aussi une volonté nationale et que le dispositif n'a pas été complètement dévoyé. Merci, en tout cas, Madame la Vice-présidente, pour ce document très intéressant.

Mme BROUILLE. - S'il n'y a pas d'autres prises de parole, l'assemblée donne un acte.

Mme DESROSES. - Répondre en deux petites secondes. Monsieur ROBERT, on est d'accord quand vous dites qu'il y a eu une augmentation sur les bac +3, mais c'est justement ce qu'on critiquait. L'apprentissage sur les niveaux infra-bac n'a pas forcément augmenté. Je prends l'exemple de l'artisanat, les artisans ont toujours eu l'habitude de prendre des apprentis, donc ce n'est pas là, et comme l'a dit ce matin le Président, où il y a eu le plus la montée de l'apprentissage. C'est sur le tertiaire et le milieu urbain, et pas tant sur le milieu rural et les infra-bacs.

Et puis, sur cette politique de 2018 sur choisir son avenir professionnel, je vous rappelle que, si l'État baisse de 50 % les enveloppes d

e fonctionnement et d'investissement, c'est juste pour renflouer les caisses de France Compétences qui, je vous le rappelle, en déficit cumulé, a 11 milliards de déficit. C'est ça qui nous a aussi mis un petit peu en colère avec ma collègue Régions de France de Grand Est.

C'est aussi cette décision de baisser de 50 % nos enveloppes au niveau de la Région qui nous a amenés à démissionner de France Compétences.

Mme BROUILLE. - Merci, beaucoup, Karine, pour ces compléments d'information.

N°18

Vote sur : BILAN DES ACTIVITÉS DE L'APPRENTISSAGE EN 2024 ET 2025

DONNE ACTE

19 – RÈGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES RÉGIONALES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET DE L'EMPLOI AVEC LES ENTREPRISES

Mme BROUILLE. - Délibération 19 sur le règlement d'intervention. Non donne acte. C'est un bilan L'assemblée donne acte. Règlement d'intervention des aides régionales en faveur du développement des compétences et de l'emploi avec les entreprises. Edwige GAGNEUR.

Mme GAGNEUR. - Merci Madame la Présidente, mes chers collègues, permettez-moi de vous présenter une délibération qui touche à l'essentiel de ce que nous sommes, une Région qui fait le pari de l'humain pour construire son avenir économique. Ce règlement d'intervention sur le développement des compétences et de l'emploi en entreprise, que nous modifions aujourd'hui, c'est un outil concret au service du double défi, que personne n'ignore. Des entreprises qui peinent à recruter faute de compétences disponibles et des milliers de néo-aquitains qui cherchent un emploi. Ce règlement d'intervention fait le lien entre ces deux réalités. Le choix que nous actons aujourd'hui est délibéré et assumé. Faire de ce règlement d'intervention le volet facteur humain de notre stratégie de réindustrialisation. Nous sortons d'une logique de guichet pour entrer dans une logique de parcours intégré. La Région devient chef de file pour associer entreprises, organismes de formation, France Travail. Ce règlement d'intervention s'inscrit en parfaite cohérence avec la stratégie régionale de formation professionnelle adoptée en mars 2024 et le plan de mobilisation pour l'emploi de juin 2025. Et il se place en complémentarité stricte avec les OPCO et l'État, sans jamais se substituer aux coupes budgétaires décidées au niveau national.

Avant d'aller plus loin, je veux rappeler les résultats obtenus depuis 2023, car ils justifient et légitiment les choix que nous faisons aujourd'hui. 5 000 entreprises accompagnées, 27 000 salariés formés. Des exemples concrets, dans nos territoires : la fromagerie Baechler, en Lot-et-Garonne, qui gagne en sobriété énergétique. Weston, à Limoges, qui transmet ses savoir-faire critiques. Luxor Lighting, à Angoulême, qui améliore sa qualité de production. Et, en 2025, 99 des 120 aides individuelles attribuées correspondaient exactement à la cible que nous consolidons aujourd'hui. TPE, PME et petites ETI industrielles. Ce bilan prouve que notre modèle fonctionne.

Nous l'amplifions donc en intégrant explicitement une nouvelle logique. Former pour recruter, transformer les demandeurs d'emploi d'aujourd'hui en salariés qualifiés de demain. Avec plusieurs priorités. La première, former pour recruter. 710 000 euros en 2026. Cette première priorité s'adresse directement aux chercheurs d'emploi. Elle finance des formations en entreprise pour une insertion durable. Avec l'AFEST, une formation qui est ancrée dans le

réel. L'AFEST, c'est la formation en situation de travail qui a déjà démontré son efficacité. 720 personnes formées depuis 2019 à travers 68 projets. Ce dispositif est coconstruit entre un organisme agréé Qualiopi et l'entreprise, avec des tuteurs salariés formés et un suivi numérique. La Région finance jusqu'à 70 % des coûts. Nous proposerons trois modalités adaptées aux besoins des territoires. L'AFEST intégration pour une embauche directe en 150 à 250 heures, avec option de formation linguistique.

L'AFEST professionnalisante ou certifiante articulant formation en entreprise et en centre de formation. Et, enfin, l'AFEST collective pour des réponses structurées à l'échelle d'une filière ou d'un territoire.

Il y a ensuite Optim'Emploi GEIQ, structurer les flux. Nous maintenons également cette mesure avec une aide de 1 000 euros par embauche d'un sortant de formation régionale majorée de 200 euros en territoire cadet. Le budget 2026, 60 000 euros, vise 50 à 60 insertions. Ce ciblage sur les sortants PRF crée un lien essentiel entre organismes de formation et GEIQ trop rarement formalisé. Il sécurise les parcours fragiles dans un contexte où les aides étatiques au GEIQ s'affaiblissent. La deuxième priorité s'est appuyée sur les stratégies RH des entreprises. 3,6 millions en 2026. Cette priorité constitue un volet ressources humaines de notre politique usine du futur. Elle accompagne les TPE-PME industrielles de moins de 250 salariés à 500, via l'accompagnement individuel aux entreprises industrielles, AIEI.

Et, enfin, trois volets complémentaires : la structuration RH-RSE qui finance un diagnostic externe sur la qualité de vie au travail, la marque employeur et la RSE. 50 % de prise en charge plafonnée à 2 500 euros. AGEFOR qui soutient l'ingénierie interne de transfert des savoirs critiques face aux départs en retraite. 50 %, jusqu'à 6 000 euros, pour les PME. Le volet formation qui aide aux sessions internes ou externes Qualiopi, entre 40 et 60 % de prise en charge. Avec une attention particulière qui est portée aux formations Néo Terra, sobriété énergétique, écoconception, achat durable et recyclage. Au cœur de notre transition écologique.

S'y ajoutent les projets collectifs interentreprises pour financer des démarches GPEC et des formations de filières à hauteur de 50 % des coûts. Ce recentrage de 5,5 à 3,6 millions d'euros traduit un choix de priorisation délibérée en faveur des TPE PME, cohérent avec les critères du programme usine du futur. Les fonds des OPCO et de l'État sont mobilisés en première intention. Les nôtres viennent en appui là où d'autres ne vont pas, notamment sur les formations internes. Ce serait bien que vous vous taisiez pendant que je parle. Merci.

M. LE CAMUS. - On n'est pas à l'école en fait.

Mme GAGNEUR. - L'éco-responsabilité, une exigence systématique. Je veux insister sur un point. Toutes ces aides de ce règlement d'intervention sont soumises aux éco-socio-conditionnalités que nous avons adoptées en mars 2023. En deçà de 150 000 euros par an, une charte d'engagement volontaire est requise. Au-delà, l'entreprise doit coconstruire avec la Région un plan de transition comportant au minimum 4 actions concrètes. Ce n'est pas une contrainte bureaucratique, c'est notre cohérence.

Ce que ce règlement d'intervention change concrètement, permettez-moi de le résumer pour chacun de nos interlocuteurs. Pour les demandeurs d'emploi, des formations opérationnelles en 150 à 250 heures, directement en entreprise, avec une embauche en ligne de mire. Pour les TPE-PME industrielles, un accompagnement global RH pouvant aller jusqu'à 60 000 euros aligné sur le programme usine du futur. Pour les territoires, des réponses collectives de filières, des GEIQ renforcées et un effort particulier sur les zones cadets. Pour la transition écologique, des formations Néo Terra valorisées et des conditionnalités systématiques.

Mes chers collègues, avec 4,3 millions d'euros, ce règlement d'intervention place résolument l'humain au cœur de notre développement économique. Merci.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Edwige. Y a-t-il des remarques ? Oui, Christine.

Mme SEGUINAU. - Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération qui nous est présentée ici propose plusieurs modifications dans le règlement d'intervention d'aide pour le développement des compétences et de l'emploi avec les entreprises. Il y a eu en commission un échange fourni quant aux points soulevés par le CESER. La présentation du bilan de l'action régionale concernant l'apprentissage en 2024 et 2025 a montré aussi combien les choix budgétaires gouvernementaux peuvent mettre à mal ce monde alternatif de formation qui a permis, ces dernières années, à de plus en plus de jeunes et d'adultes d'obtenir une qualification, un diplôme puis un emploi. Alors, dans cette situation, c'est vrai, notre Région a le choix. Soit accuser le coup et réduire d'autant l'action régionale, soit compenser autant que possible les défaillances de l'État dans les compétences qui sont les siennes.

Pour nous, la Région doit aller plus loin dans le réexamen de ses priorités budgétaires pour protéger et soutenir les Néo-Aquitaines et néo-aquitains les plus fragiles comme les demandeurs d'emploi, surtout de longue durée. Cela se traduit comment ? S'il faut faire des

choix, plutôt que de continuer à financer les plans de formation des ETI qui bénéficient par ailleurs de fonds de formation en propre, plutôt que de financer le diagnostic RH pour l'ensemble des PME qui ont une fonction RH le plus souvent en place, c'est définir des priorités plus claires au niveau du budget régional. La priorité, c'est cofinancer les plans de formation uniquement des PME. La priorité, c'est cofinancer les diagnostics RH, mais uniquement pour les TPE qui en ont réellement besoin.

La priorité, c'est maintenir le niveau de subvention des GEIQ, c'est-à-dire des groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification. La priorité, c'est retrouver les moyens d'aider financièrement l'hébergement et la restauration des stagiaires, notamment de l'AFPA.

Enfin, la priorité, cela doit être d'éviter la fermeture des formations par apprentissage de niveau un en milieu rural à faible effectif. Vous l'aurez compris, à partir de maintenant, nous demandons des choix budgétaires plus clairs entre les dispositifs régionaux en place pour soutenir avant tout les entreprises les plus petites et les publics les plus fragiles. Aujourd'hui, nous comprenons cependant le contexte contraint et soutiendrons la volonté, cette fois-ci encore, de faire au mieux, en votant pour cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? S'il n'y en a pas d'autres, peut-être Karine.

Mme DESROSES. - Juste, rapidement, Président, sur les trois dernières années, 80 % des aides ont été destinées aux TPE et PME. Voilà c'est tout.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il des oppositions à ce rapport, à ce dossier ? Et des abstentions ? S'il n'y en a pas, il est adopté. Alors, je reviens...

N°19

Vote sur : RÈGLEMENT D'INTERVENTION DES AIDES RÉGIONALES EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES ET DE L'EMPLOI AVEC LES ENTREPRISES

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

M. LE CAMUS. – Excusez-moi Monsieur le Président, je voulais juste une petite remarque parce que, sur l'ordre du jour, c'est quand même pas très sérieux là. On saute les délibérations, on revient à celle d'avant et tout. Ce serait bien quand même d'avoir un peu de rigueur parce qu'il y a des collaborateurs qui travaillent, qui arrivent pas à suivre. Si on pouvait, non mais je veux dire, si on pouvait, si on pouvait suivre l'ordre du jour tel qu'il a été établi, ce serait quand même beaucoup mieux quoi.

M. LE PRÉSIDENT. - J'essaie de ne pas faire de la technocratie et de respecter les temps de présence. Ni de l'idéologie. Donc, on est... Les collaborateurs sont rémunérés. Voilà.

20 – ACCORD-CADRE DE PARTENARIAT RELATIF À L'ACTION CONJOINTE DE LA RÉGION ET DU RÉSEAU DES MISSIONS LOCALES POUR L'ACCÈS À LA QUALIFICATION, À L'EMPLOI ET À L'AUTONOMIE DES JEUNES EN NOUVELLE-AQUITAINE

M. LE PRÉSIDENT. - On a l'accord-cadre de partenariat relatif à l'action conjointe de la Région et du réseau des missions locales. Thibault BERGERON. Alors, surtout, Thibault, deux minutes comme à l'Europe.

M. BERGERON. - Je vais essayer de m'exécuter, Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, ce soir, nous posons un acte politique fort en faveur de la jeunesse. Pourquoi cet acte politique fort ? Parce que les 92 000 jeunes de 16 à 25 ans, accompagnés par les missions locales chaque année sur l'ensemble de nos territoires, nous rappellent une vérité simple : derrière chaque statistique, il y a une jeune Néo-Aquitaine, un jeune Néo-Aquitain, souvent fragile, souvent isolé, qui a besoin d'un professionnel à ses côtés. Et cet accompagnement, c'est la mission locale, soutenue par la Région Nouvelle-Aquitaine, qui l'assure en faisant du cousu main.

Je veux ici insister sur ce qui fait la singularité des missions locales dans notre architecture régionale. C'est leur ancrage territorial qui en fait un véritable pilier de l'aménagement du territoire de notre région. Contrairement à des dispositifs centralisés, elles sont présentes là où sont les jeunes. Elles constituent un réseau capillaire de service public de proximité que nulle autre structure ne pourrait remplacer. Là où l'offre de formation est éloignée, elles orientent, là où les freins périphériques sont nombreux, mobilité, logement, santé, discrimination, elles lèvent les obstacles. Elles irriguent les territoires d'une présence humaine qualifiée au service de celles et ceux qui en ont le plus besoin.

Pour la période 2026-2028, nous avons structuré notre partenariat autour de trois priorités, trois grandes priorités qui fixent un cadre de référence à l'action commune. Première priorité, les missions locales renforcent l'accès à la qualification et à l'emploi, développent les immersions en entreprise et travaillent à rendre l'offre de formation lisible et accessible. En fait, l'objectif est clair, faire de chaque jeune l'acteur de sa de son propre parcours, avec un accès rapide à une formation qualifiante, puis à un emploi durable.

Deuxième priorité, l'accompagnement vers l'autonomie. La Région s'appuie sur le maillage des missions locales pour agir sur 4 chantiers structurants. La lutte contre les discriminations. La promotion de la santé, notamment la santé mentale. Monsieur le Président, vous l'évoquiez ce matin. Les mobilités et l'accès au logement. Pourquoi ? Parce que l'insertion professionnelle ne se construit pas sans un socle de vie stable.

Troisième priorité, une gouvernance renforcée et un pilotage de proximité. Il y aura un comité de pilotage annuel, un comité technique trimestriel avec l'ARML et, bien évidemment, nous aurons des dialogues de progrès avec chaque mission locale. En fait, nous nous donnons les moyens de suivre ce que nous faisons, de mesurer ce que nous obtenons et d'ajuster en continu. En fait, en faisant cela, on est dans la continuité du dialogue de qualité permanent que la Région, notre Vice-présidente entretient avec les missions locales et qui a été la base de la discussion et de la construction concertée de cet accord-cadre.

Donc, pour conclure, et concrètement, cet accord-cadre entre la Région et les missions locales, pour les jeunes, c'est la garantie d'un accompagnement global et coordonné, de la découverte des métiers jusqu'à l'emploi durable, avec tous les freins levés sur le chemin. Pour les missions locales, c'est un signal fort : la Région est là, elle reconnaît leur travail, elle les soutient. Pour les territoires, c'est la préservation d'un maillage de services publics irremplaçables qui fédère les acteurs locaux autour de projets communs et qui garantit qu'aucun jeune, où qu'il vive en Nouvelle-Aquitaine, ne soit laissé sans réponse. Cet accord-cadre, c'est bien plus qu'un document administratif. C'est un acte politique de confiance envers notre jeunesse, envers celles et ceux qui l'accompagnent au quotidien, envers les territoires qui composent notre région dans toute sa diversité. Avec les missions locales, nous construisons ensemble les conditions de la réussite et de l'autonomie de tous nos jeunes. Notre Région ne laisse personne au bord du chemin. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Thibault BERGERON. Y a-t-il des remarques ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix. Oui, allez-y.

M. DELBOSQ. - Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, sur le fond, évidemment, accompagner les jeunes vers l'emploi, la qualification, l'autonomie, OK, c'est essentiel. Personne, ici, ne contestera cela. Et je dirais même heureusement. Heureusement que la Région, les missions locales, les acteurs de terrain travaillent ensemble pour aider les jeunes qui aujourd'hui font face à des parcours de plus en plus complexes. Cela fait partie du régalien de notre collectivité. Mais, parce qu'il y a toujours un mais avec vous. Même quand le cap est bon, vous arrivez à ajouter votre petite touche personnelle. On parle d'insertion professionnelle, OK, et on se retrouve avec des indicateurs, je cite, « sur la transition écologique. Des ateliers de sensibilisation. » Ou encore des rubriques, je cite toujours « sur les stéréotypes de genre ». Alors, on s'est posé avec mon groupe une question très naïve, sans doute : est-ce qu'un jeune trouve un emploi plus facilement après un atelier de sensibilisation ? Est-ce qu'un recruteur demande : « Vous avez bien validé votre module transition écologique ? ». J'avoue, j'en doute un peu, dans la vie réelle. Allez, soyons sérieux, à force de vouloir tout intégrer, tout cocher, tout orienter, on s'éloigne, je pense, un petit peu de l'essentiel.

Et, l'essentiel, il est simple, il est factuel, Monsieur le Président, c'est former, orienter, accompagner vers l'emploi. Je le rappelle au passage, on parle ici de 7 millions d'euros d'argent public. À ce niveau-là, on pourrait espérer quelque chose de très simple, en fait, de l'efficacité. Mais non, il faut des indicateurs, des sous-indicateurs et encore des indicateurs.

Alors, oui, évidemment, nous voterons ce texte parce que globalement, il va dans le bon sens. Mais franchement, permettez-nous de vous le dire avec un peu d'humour et beaucoup de réalisme, vous pourriez faire simple, concret, efficace. Sauf qu'à force d'ajouter de l'idéologie dans tous vos textes, vous finissez par tout compliquer. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Est-ce que vous pensez qu'un jeune qui, par exemple, veut être, veut s'occuper dans la maçonnerie, dans la rénovation thermique des logements, dans la charpente, etc., ne doit pas avoir une information et une formation liée à la protection thermique des logements ? Dans quel monde vous êtes ? Dans quel monde vous êtes ?

M. DELBOSQ. - Vous me posez une question. Je peux répondre ?

M. LE PRÉSIDENT. - Non. Non, non, attendez.

M. DELBOSQ. - D'accord, je ne peux pas répondre à votre question.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, vous vous êtes exprimé, je m'exprime. Je m'exprime parce que, l'idéologie, vous en faites.

M. DELBOSQ. - Dont acte.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous avez à la fois des collègues qui disent « Oh là, mais il y a un désordre climatique, il faut s'en protéger. » Et puis, quand on s'en protège sur la formation des nouveaux emplois, vous dites que c'est idéologique. Ça va pas. Alors, Thibault, rapidement, parce que, sinon, on n'aura pas le quorum.

M. BERGERON. - Je vais être très rapide, Président. Moi, j'aurais souhaité qu'on puisse avoir ce débat en commission. Or, je regrette qu'à la commission, les deux élus du Rassemblement National n'aient pas pris la parole. Il y en avait même un qui était connecté et, en fait, il n'y avait personne derrière l'écran de manière visible. Donc, je trouve que c'est assez regrettable de venir en séance poser ce type de problématique quand on n'intervient pas en commission. Et puis, le dernier, deuxième point. Je voudrais quand même rappeler que la question des discriminations, la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes fait partie de nos règlements d'intervention qui ont été votés, n'est-ce pas Catherine, tout comme aussi les questions de transition environnementale avec la feuille de route Néo Terra 2. Et je renvoie Monsieur à peut-être se renseigner sur ce qu'est la pédagogie égalitaire et sur les dérives que l'on a aujourd'hui sur les représentations, notamment d'accès à certains métiers. Le Président a évoqué les métiers du bâtiment. Oui,

effectivement, il y a des filles qui pourraient tout à fait aller vers les métiers du bâtiment or, on constate qu'il y a des inégalités. C'est juste ça qu'on essaie d'équilibrer. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. – Bien, est-ce qu'il y a des oppositions, des abstentions sur ce rapport ? S'il n'y en a pas, il est adopté.

N°20

Vote sur : ACCORD-CADRE DE PARTENARIAT RELATIF À L'ACTION CONJOINTE DE LA RÉGION ET DU RÉSEAU DES MISSIONS LOCALES POUR L'ACCÈS À LA QUALIFICATION, À L'EMPLOI ET À L'AUTONOMIE DES JEUNES EN NOUVELLE-AQUITAINE

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

* Non-participation :
DARTIGOLLES Daniel concernant France Travail (Lien professionnel)

17 – LANGUES ET CULTURES RÉGIONALES : CONVENTIONS RELATIVES AU DÉVELOPPEMENT DE LA LANGUE BASQUE

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, je suis un peu responsable parce qu'on avait une réunion avec Jean-Luc ARMAND tout à l'heure. Jean-Luc, est-ce que vous pouvez nous présenter le rapport, rapidement, langue et culture régionale ?

M. ARMAND. - Avec plaisir, Monsieur le Président. Donc il y a deux délibérations qui font partie de ce dossier. La première délibération, il s'agit du renouvellement de la convention constitutive du groupement d'intérêt public Office public de la langue basque. L'objet de la délibération est de proposer à l'Assemblée régionale l'adoption, par renouvellement, de la convention constitutive du groupement d'intérêt public Office public de la langue basque, qui a été approuvée par l'assemblée générale du groupement jusqu'au 31 décembre 2032. Pour rappel, le GIP de l'Office public a été créé initialement pour une durée de 6 ans, par convention, le 9 juillet 2004. Il a été renouvelé plusieurs fois après évaluation par une mission interministérielle de ses actions. La dernière mission, composée d'inspecteurs généraux de l'administration de l'éducation nationale et des affaires culturelles, a rendu son rapport au printemps 2024 avec des recommandations prises en compte dans la rédaction de la nouvelle convention. En parallèle, des négociations sur les contributions statutaires des membres du GIP se sont conclues par un accord entre les 4 membres d'une contribution annuelle portée à 960 000 euros chacun, contre 860 000 euros jusqu'ici.

Je rappelle que les 4 membres, c'est l'État, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département des Pyrénées-Atlantiques et la Communauté des communes du Pays basque ou la communauté d'agglomération du Pays basque. Donc, sur cette base d'accord financier, l'assemblée générale du 7 janvier 2026 du groupement a approuvé la nouvelle convention constitutive pour une durée de 6 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2032. Et c'est ce renouvellement de convention qui est soumis à notre vote.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Jean-Luc ARMAND. Y a-t-il des remarques ? Oui allez-y.

M. VERRIERE. - Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération relative au développement de la langue basque s'inscrit dans un enjeu fondamental, celui de la transmission de nos identités locales et de notre patrimoine culturel, dans un contexte où l'uniformisation progresse, où les repères s'effacent, il est essentiel de rappeler que la richesse de la France repose aussi sur la diversité de ses territoires, de ses langues et de ses traditions. La langue basque fait partie intégrante de l'histoire de notre région et sa transmission aux jeunes générations constitue un enjeu de continuité culturelle. Le développement de l'enseignement bilingue, la formation des enseignants, la structuration

des filières éducatives ou encore les actions en faveur de la visibilité de l'euskara vont dans le sens d'un enracinement territorial que nous défendons. À ce titre, beaucoup d'associations locales s'engagent dans la défense de nos cultures patrimoniales. Je pense par exemple à l'Institut Béarn-Gascon qui, dans le Béarn, fait un travail formidable pour le rayonnement de la langue et culture béarnaise.

Nous souhaitons aussi vous rappeler un point essentiel. Cette politique en faveur des langues régionales doit s'inscrire dans une cohérence globale. La Région ne peut pas d'un côté soutenir légitimement les identités locales et de l'autre continuer à financer des structures ou associations qui participent à leur dilution, voire à leur remise en cause. Nous ne vous montrerons pas de photos aujourd'hui, mais les exemples ne manquent pas. Le festival Euskal Herria où une « artiste », je mets artiste entre guillemets, s'était masturbée sur un autel dans une église du Pays basque, la compagnie Alix M qui organise des shows avec des gens nus qui se frottent sur des pots de vaseline géants, ou encore l'association XLR qui a invité le rappeur Médine lors d'un concert à Bordeaux où il a ouvertement menacé Edwige DIAZ et Julie RECHAGNEUX. Il est donc nécessaire d'opérer un recentrage des priorités budgétaires vers les projets véritablement enracinés au service de notre patrimoine et de nos territoires. Pour toutes ces raisons, nous voterons en faveur de cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous faites du grand RN, là. Il y a une chose moi qui me... Vous êtes le seul groupe à faire autant de références au sexe.

M. LE CAMUS. - C'est dans vos délibérations, Monsieur le Président, c'est pas nous.

M. LE PRÉSIDENT. - Et on vous a tellement peu entendu sur l'affaire Bétharram.

M. VERRIERE. - Monsieur le Président, c'était juste une explication de vote.

M. COLOMBIER. - Monsieur le Président, il faudrait encore qu'il n'y ait pas de dossiers sexuels comme vous en avez tant dans la culture. Je me permets de vous le rappeler. Et à chaque fois, vous faites l'étonné : « Ah, mais je suis pas au courant », en commission permanente. Alors, alors un peu de sérieux.

M. LE PRÉSIDENT. - Les vrais dossiers de violences sexuelles, on n'a jamais entendu parler, dans votre groupe, que ce soit en France ou ailleurs.

M. COLOMBIER. - Et tu en as parlé, toi, tu en as parlé ici ? Tu en as parlé ici ? Pas du tout. Alors, s'il te plaît, s'il te plaît.

M. LE PRÉSIDENT. – Jacques, Jacques COLOMBIER, calmez-vous.

M. COLOMBIER. - Je viens à toutes les séances, et je ne t'ai jamais entendu parler de Bétharram ici.

M. LE PRÉSIDENT. - Je n'ai pas besoin, moi, d'en parler. Je crois qu'on a fait avec Jean-Louis NEMBRINI ce qu'il fallait.

M. COLOMBIER. - Quelle malhonnêteté intellectuelle. Tu es malhonnête intellectuellement, là vraiment. T'as pas besoin d'en parler ?

M. LE PRÉSIDENT. - Je vois que ça vous touche.

M. COLOMBIER. - Ah non, mais bon, les socialistes ont un culot, alors, vraiment, c'est extraordinaire.

M. LE PRÉSIDENT. - La parole est à Didier DAMESTOY.

M. DAMESTOY. – Merci Président, revenons donc au sujet qui nous intéresse, la langue basque. Donc, Président, chers collègues, notre groupe votera pour cette délibération qui concerne deux conventions à signer avec l'OPLB relatives à l'enseignement en langue basque. Nous souhaitons simplement profiter de cette prise de parole pour rappeler ici quelques enjeux importants à ce sujet...

M. LE PRÉSIDENT. – Didier, rapprochez-vous de votre micro, pardon.

M. DAMESTOY. – Pardon, merci. Nous souhaitons profiter de cette prise de parole pour rappeler ici quelques enjeux importants à ce sujet, car, malgré une contribution financière générale en augmentation de 100 000 euros, cette dernière reste très insuffisante au regard des besoins exprimés, à savoir 650 000 euros. D'abord, parce que le solde migratoire positif que connaît le territoire basque, du fait de sa forte attractivité, nous oblige à consentir des efforts supplémentaires importants si l'on veut atteindre l'objectif de 30 % de locuteurs nécessaires à la pérennité de l'euskara, selon l'UNESCO.

Ensuite, parce que certains acteurs publics, l'État et le Département 64, pour ne pas les nommer, n'ont pas respecté leurs engagements initiaux en matière d'accompagnement financier. Vous ne le savez certainement pas, chers collègues, mais les négociations avec ces institutions ont été très difficiles et ont semé le trouble dans l'esprit de nombreux défenseurs de notre patrimoine linguistique. Ce trouble est d'autant plus grand que d'autres signaux négatifs ont été envoyés dans le même temps. En effet, l'épreuve de mathématiques qui se déroulait auparavant en langue basque au baccalauréat ne l'est plus depuis la dernière réforme, alors même que les élèves et parents d'élèves émettent depuis longtemps le souhait de voir toutes les épreuves du bac se dérouler en euskara. Là encore, des négociations sont en cours avec le ministère de l'Éducation nationale pour établir l'épreuve de mathématiques en basque, mais elles semblent piétiner. Seules de vagues promesses sont faites aux élèves de première pour la rentrée 2027-2028, voire plus tard. Bref, qui vivra verra !

Enfin, cela fait plusieurs années que l'association CHK, qui porte les Ikastola, reste dans l'attente de la signature d'une convention pluriannuelle avec l'État. Et, malheureusement, malgré des demandes répétées, c'est aujourd'hui le statu quo. La situation à cet égard est vraiment incompréhensible et surtout très regrettable. Pour toutes ces raisons, nous espérons que la Région continuera de jouer un rôle indéfectible en faveur de l'euskara et qu'elle saura aussi devenir un médiateur convaincant auprès des autres institutions de la République. Car notre patrimoine linguistique ne doit pas être seulement un témoignage de notre passé, il doit d'abord et avant tout rester un patrimoine vivant. Monsieur le Président, chers collègues, je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Didier DAMESTOY. Je ne sais pas s'il y a d'autres interventions. S'il n'y en a pas, est-ce que Jean-Luc ARMAND veut répondre ?

M. ARMAND. - Alors, juste à mon collègue, derrière, lui rappeler que les efforts que nous portons conjointement, la Région Nouvelle-Aquitaine et les autres partenaires vont dans le bon sens. Et même s'ils ne sont pas à la hauteur des espoirs formulés, ils sont quand même très significatifs puisque les 100 000 euros dont on parle ont été multipliés par 4 du fait des 4 entités qui coopèrent ensemble au sein de l'OPLB. Donc cela fait une somme, quand même, substantielle de 400 000 euros. Et je voudrais aussi redire que les efforts de formation, notamment à l'endroit des jeunes locuteurs, ont permis d'arrêter la chute du nombre de locuteurs en Pays basque. Je pense que la langue basque est une langue qui n'est pas, comme d'autres langues, en danger. Donc je suis conscient que des efforts restent à faire, que nous continuerons de nous appliquer à cela, qu'il reste encore du chemin, mais je veux positiver en disant que nous sommes dans la bonne direction.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Jean-Luc ARMAND. Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Ce rapport est donc adopté. Nous revenons...

M. ARMAND. - Monsieur le Président, il y a une autre convention qui fait l'objet de cette délibération. Il s'agit de la Convention 2026-2032 entre l'Éducation nationale, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département des Pyrénées-Atlantiques et la communauté d'agglomération Pays basque qui vise donc au développement et à la structuration de l'offre d'enseignement en langue basque.

L'objet de cette délibération est de proposer à l'assemblée régionale l'adoption d'une convention-cadre pour le développement et la structuration de l'offre d'enseignement de et en langue basque. Elle fait suite à une précédente convention pour la période 2017-2022 qui a été prorogée par avenants annuels successifs jusqu'en 2025. Donc je voudrais rappeler, pour le contexte, que l'enseignement du basque et en basque s'inscrit avec d'autres enjeux. L'enjeu des médias, de la petite enfance, des loisirs, de l'usage social de la langue et de la

sensibilisation s'inscrit donc au cœur de la politique linguistique mise en œuvre par l'Office public de la langue basque, car il constitue aujourd'hui le vecteur majeur de l'apprentissage de la langue par les jeunes générations. Donc, la prise en compte de la dimension stratégique de l'enseignement du basque à l'école s'appuie d'une part sur la participation du ministère de l'Éducation nationale à l'Assemblée générale de l'OPLB et à son financement, d'autre part sur cette fameuse convention-cadre dont la précédente était de 2017-2022, entre le ministère de l'Éducation nationale, la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département des Pyrénées-Atlantiques et la communauté du Pays basque relative, donc, à la concertation visant le développement et la structuration de l'offre d'enseignement de et en basque.

Cette convention-cadre a été prolongée, comme je l'ai dit, par avenants successifs pour les années 23, 24, 25, suivant en cela les prolongations successives du GIP qui étaient décidées chaque année depuis 2023 par l'Assemblée générale. La présente convention 2026-2032 s'inscrit dans la continuité des précédentes et désigne de la même façon l'OPLB comme structure opérationnelle, chargée d'organiser et d'animer le dispositif de concertation mis en place par la convention, chargée d'effectuer les propositions relatives à la politique à conduire par les partenaires en matière d'enseignement de et en langue basque et, enfin, chargée d'accompagner la mise en œuvre opérationnelle de la politique convenue en appui des actions de mise en œuvre conduites en propre par l'État et par les collectivités dans leurs domaines respectifs de compétence et de responsabilité.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Jean-Luc ARMAND. En fait, dans cette délibération 17, il y avait deux conventions voilà. Y a-t-il des oppositions ?

Mme LARROUY. - Monsieur le Président excusez-moi, j'ai juste une question. Isabelle LARROUY. Pourquoi cette convention-cadre n'a pas été présentée à la commission 2 alors qu'elle rejoint tout à fait la commission 2 puisqu'il y a l'Éducation nationale et le rectorat ? Je ne comprends pas.

M. ARMAND. – Alors parce que, d'habitude, elle est présentée à la commission numéro 10 culture et langues régionales. Et elle a fait l'objet d'une présentation lors de la dernière commission, fin mars.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

N°17

Vote sur : LANGUES ET CULTURES RÉGIONALES : CONVENTIONS RELATIVES AU
DÉVELOPPEMENT DE LA LANGUE BASQUE

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**21 – PARTICIPATION DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE AU PROJET
EUROPÉEN : "ENTREPRENDRE COLLECTIVEMENT POUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET
TRANSFORMATRICE" [EFA213/06 EC-EST] – PROGRAMME OPÉRATIONNEL
INTERREG VI-A ESPAGNE-FRANCE-ANDORRE (POCTEFA) 2021-2027**

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons maintenant au projet européen Entreprendre pour l'économie sociale et solidaire. Maud CARUHEL.

Mme CARUHEL. - Merci, Président. Donc il s'agit de voter la participation de la Région Nouvelle-Aquitaine à un projet européen en partenariat avec les Régions transfrontalières espagnoles et l'Andorre.

L'objectif est de favoriser l'entrepreneuriat collectif, favoriser également la reprise-transmission et permettre le développement du réseau des TPE-PME qui sont engagées dans ce projet européen. Et, également, sont associées à ce projet des coopératives et centres de recherche. Voilà pour la présentation de la délibération.

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis NEMBRINI, 2^{ème} Vice-président,

En l'absence momentanée de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

M. NEMBRINI. - Merci, Maud. Y a-t-il des prises de parole ? Donc je crois qu'on vote, là. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

N°21

Vote sur : PARTICIPATION DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE AU PROJET
EUROPÉEN : "ENTREPRENDRE COLLECTIVEMENT POUR L'ÉCONOMIE SOCIALE ET
TRANSFORMATRICE" [EFA213/06 EC-EST] – PROGRAMME OPÉRATIONNEL INTERREG
VI-A ESPAGNE-FRANCE-ANDORRE (POCTEFA) 2021-2027

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

22 – COMMUNICATION RELATIVE AUX PROGRAMMES EUROPÉENS RÉGIONAUX NOUVELLE-AQUITAINE : CONFORTER LE RÔLE STRATÉGIQUE DE LA RÉGION DANS LA GESTION DES FONDS EUROPÉENS

M. NEMBRINI. - Alors, ensuite, Isabelle BOUDINEAU, on est à la 22.

Mme BOUDINEAU. - Oui, Monsieur le Président, merci beaucoup. C'est une communication qui revient tous les ans dans cet hémicycle, mais je me permets d'insister sur la qualité de celle-ci puisqu'elle résume en moins de 10 pages à la fois les acquis du 2014-2020, la première génération de fonds européens que nous avons eus en gestion directe, elle fait également l'état des lieux du 21-27. Et puis, elle évoque, à la fin de cette communication, les débats en cours à Bruxelles sur le post 2027. Donc, vraiment, c'est un exploit d'avoir pu concentrer toute cette matière en moins de 10 pages et, vraiment, je vous incite à la garder sous le coude, cette communication. Elle fourmille de chiffres extrêmement intéressants qui font la démonstration de l'utilité de ce couple Europe-Région et de tout ce qu'apporte l'Union européenne sur nos territoires.

Juste, je voulais rebondir sur ce que le Président disait ce matin. Il proposait de fêter les 10 ans des grandes Régions et saluer la puissance de feu que la fusion des Régions nous avait donnée. J'ajouterai que cette puissance de feu a été aussi largement augmentée par la gestion, depuis 2014, des fonds européens, pour laquelle, d'ailleurs, il s'est battu quand il était président de l'ARF. Donc, voilà, sur cette présentation extrêmement rapide.

Si, pour terminer, quand même, sur le post-27, ce qui est très inquiétant, c'est que se dessinent à la fois une diminution des enveloppes et, en plus, une fusion en un seul chapitre de la PAC et de la politique de cohésion. Et cela sous la possibilité offerte par la Commission aux États membres de reprendre en gestion ce chapitre qui devrait être régional, mais qui pourrait être recentralisé, comme l'a déjà été une bonne partie de notre FEADER en sur la génération 2021-2027, puisque, dans les chiffres à retenir, sur le 2014, 2021, on avait 2,6 milliards à gérer de ces fonds structurels, et nous n'en avons plus que 1,3 milliard sur cette génération actuelle puisqu'on nous a repris tout ce qui était surfacique du FEADER et que, sur le futur, c'est à la fois très inquiétant financièrement et dans le mode de gouvernance de cette gestion des fonds européens. Alors, Alain ROUSSET a pris la tête d'une coalition de 140 régions de l'ensemble des pays de l'Union européenne pour aller porter la voix de cette nécessaire régionalisation de la gestion des fonds. Tout le rapport, toute cette communication montre qu'on a parfaitement géré. Il n'y a pas eu de dégagement d'office. On est d'une efficacité redoutable. Ce serait vraiment le comble qu'on nous reprenne en gestion ces fonds alors que la période d'avant 2014, quand c'étaient les préfets qui géraient, il y

avait du dégagement d'office, il y avait de la perte en ligne et il y avait une absence d'efficacité et d'adaptation de ces politiques européennes à la spécificité de nos territoires.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Isabelle. L'assemblée donne acte.

N°22

Vote sur : COMMUNICATION RELATIVE AUX PROGRAMMES EUROPÉENS RÉGIONAUX
NOUVELLE-AQUITAINE : CONFORTER LE RÔLE STRATÉGIQUE DE LA RÉGION DANS
LA GESTION DES FONDS EUROPÉENS

DONNE ACTE

**23 – COOPÉRATION EUROPÉENNE : CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE
AVEC LES CENTRES EUROPE DIRECT ET LES MAISONS DE L'EUROPE
LABELLISÉES DE NOUVELLE-AQUITAINE 2026-2030**

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons maintenant à la coopération européenne, toujours avec Isabelle BOUDINEAU. Convention cadre avec les Centres Europe Direct et les maisons de l'Europe labellisées.

Mme BOUDINEAU. - Monsieur le Président, cette délibération vise à approuver une nouvelle convention-cadre pour la période 2026-2030. Donc c'est avec les Centres Europe Direct et les Maisons de l'Europe. Cela fait cinq structures plus trois Maisons de l'Europe sur notre territoire. Cette nouvelle convention s'appuie sur une évaluation et je remercie les services qui ont pu faire un document que vous avez sur vos tables qui fait un peu l'état des lieux de ce qui a été fait à travers ces structures avec l'ensemble du financement que nous leur octroyons, avec un cofinancement de l'Europe, souvent des cofinancements des collectivités locales. En tout cas, c'est vraiment des structures que nous avons plaisir à aider parce qu'avec finalement assez peu de moyens, elles font un travail assez remarquable.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci. Oui allez-y, Monsieur OBRADOR c'est ça non ?

M. PALUTEAU. – PALUTEAU. C'est mon voisin OBRADOR, gauche.

M. LE PRÉSIDENT. – PALUTEAU pardon excusez-moi, j'ai des problèmes de vision.

M. PALUTEAU. - Monsieur le Président, chers collègues, les Centres Europe Direct et les Maisons de l'Europe interviennent dans les lycées auprès des jeunes et du grand public pour expliquer le fonctionnement de l'Union européenne, ses politiques et ses actions. Le texte parle de pédagogie, d'information, de sensibilisation à l'Europe. Mais en réalité, cette convention-cadre est un réseau chargé de relayer l'actualité de l'UE, la faire connaître et mettre en avant le rôle de la Région comme partenaire de l'Union européenne. Nous dénonçons un outil de formation idéologique. On ne cherche pas à éclairer les citoyens, mais à installer une vision unique, positive et un constat stable de l'UE. Nous mettons en cause l'idéologie européiste avec une Europe toujours plus présente, intégrée, légitime, qui est pourtant contestée, aujourd'hui, par beaucoup de Français. Nous critiquons aussi le caractère militant du dispositif, avec une stratégie d'adhésion et non une information équilibrée. Vous ne cherchez pas à informer la jeunesse, vous cherchez à la façonner.

En outre, cette convention démontre une déconnexion totale des priorités réelles des néo-aquitains. Le pouvoir d'achat, l'emploi, la sécurité, l'accès aux services publics au profit de la promotion d'une construction européenne à la fois très éloignée et très onéreuse. Nous

refusons cette logique de la pensée unique avec une union fermée, verticale, qui ne supporte en aucun cas la contradiction.

En conclusion, ce vote est un marqueur clair. Soit on accepte que l'argent public serve à diffuser une idéologie, soit on s'y oppose fermement. Nous ne voterons jamais pour financer la diffusion d'une idéologie qui éloigne les Français de leur souveraineté. En conclusion, le groupe Rassemblement national votera contre cette délibération, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Eh bah oui. Vous savez que vous avez 223 000 entreprises, 223 000 entreprises, jeunes agriculteurs, chômeurs qui ont été formés, centres-villes qui ont été réhabilités, éléments d'excellence sur l'avenir de la région, notamment sur le nucléaire, qui ont été financés par la Région. Vous êtes hors du schéma. Vous parlez de souveraineté. J'étais hier au lieu où l'on prépare la souveraineté de la France. Il y a eu 15 millions d'euros de l'Europe. Vous mentez. Vous mentez. Ou vous êtes incompétent.

M. COLOMBIER. - Calme-toi.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, j'en ai marre.

M. COLOMBIER. - Non, mais arrête, arrête de nous insulter.

M. LE PRÉSIDENT. - Arrête de m'interrompre.

M. COLOMBIER. - Est-ce que je te traite de menteur ? Enfin, écoute, tu es le Président de cette région, tu te comportes d'une manière absolument mais irrationnelle.

M. LE PRÉSIDENT. - Ce que vient de dire votre collègue, Jacques COLOMBIER, est un mensonge.

M. COLOMBIER. - Mais on a le droit de ne pas être d'accord avec toi sans se faire traiter de menteur.

M. LE PRÉSIDENT. - Ce que vient de dire votre membre de votre groupe est un mensonge.

M. COLOMBIER. – C'est ça, une majeure partie des Français trouve que l'Europe normative (propos inaudible)...

M. LE PRÉSIDENT. – Donc je mets aux voix ce rapport.

M. COLOMBIER. - Et toi, c'est merveilleux... Y a rien, circulez.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ? Les nationalistes. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce rapport est donc adopté.

N°23

Vote sur : COOPÉRATION EUROPÉENNE : CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE AVEC
LES CENTRES EUROPE DIRECT ET LES MAISONS DE L'EUROPE LABELLISÉES DE
NOUVELLE-AQUITAINE 2026-2030

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

M. LE PRÉSIDENT. - Non, mais c'est agaçant parce que... pardon Jacques COLOMBIER.

M. COLOMBIER. - Reviens un peu dans les clous, s'il te plaît.

M. LE PRÉSIDENT. - Pardon, Jacques COLOMBIER.

Mme BOUDINEAU. – Et vous vous avez le droit de balancer des contre-vérités.

M. COLOMBIER. - On ne te traite pas de menteur parce que tu es pour cette Europe-là.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais c'est des mensonges mais enfin c'est des mensonges.

M. COLOMBIER. - Contiens ton langage et tes éruptions. Bah oui.

M. LE PRÉSIDENT. - Des mensonges.

M. COLOMBIER. - Et ton règlement et la parole toi. Ce matin, tu l'as prise sans...

**24 – RÈGLEMENTS D'INTERVENTION DES DISPOSITIFS D'APPUI AUX
INITIATIVES LOCALES DE DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET D'ÉDUCATION À LA
CITOYENNETÉ ET À LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE (ECSI) ET À UN RÉSEAU
NÉO-AQUITAIN DE STRUCTURES RESSOURCES EN ÉDUCATION À LA
CITOYENNETÉ ET À LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE (STRECSI)**

M. LE PRÉSIDENT. – Alors, sur les dispositifs d'appui aux initiatives locales de développement solidaire. Ça le développement solidaire, à mon avis, cela va déclencher une bronca là. Et d'éducation à la citoyenneté, cela va être encore pire. Et la solidarité internationale, alors, là, c'est le bouquet, c'est le bouquet... Alors, Pascal DUFORESTEL. Le célèbre Pascal DUFORESTEL.

M. DUFORESTEL. - Merci, Président. Je vais tenter de participer à la zénitude de cette assemblée sur des thématiques qui nous sont chères, bien entendu, puisque vous les avez rappelées.

Il s'agit d'un toilettage de dispositifs d'anciens appels à projets sur à la fois le développement solidaire et l'éducation à la citoyenneté internationale qu'on regroupe dans un dispositif de soutien au fil de l'eau. J'ai bien dit toilettage et pas du tout abandon, même si on a un effet de mode international, sous l'égide de Donald TRUMP, qui fait que le l'aide au développement à l'échelle internationale est en baisse un peu partout et que de nombreux États suivent ce sillage malencontreux. Nous faisons partie des résistants qui continuent à ouvrir pour le développement solidaire et pour l'éducation à la citoyenneté de nos jeunes compatriotes, notamment par le biais de ces dispositifs qui sont désormais ouverts à l'année au fil de l'eau. Voilà, Président.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Pascal DUFORESTEL. Des remarques ? Oui Madame.

Mme JOUBERT. - Monsieur le Président, chers collègues. Depuis des années, vous gaspillez des millions d'euros d'argent public dans votre politique de coopération internationale financée par les impôts des néo-aquitains. Comme nous le rappelons à chaque fois que ce sujet est mis sur la table, la solidarité internationale est une compétence nationale qui doit relever de l'État. Elle ne relève pas des compétences de la Région, même si vous cherchez tous les subterfuges possibles pour nous l'imposer. En outre, au moment où vous reconnaissez vous-même qu'il va falloir faire des économies dans le train de vie dispendieux de notre institution, alors que nos lycées manquent de moyens, que nos territoires ruraux ne cessent de se désertifier, poursuivre une politique aussi coûteuse et éloignée de nos compétences directes est une aberration. Allez-vous encore choisir de sacrifier des politiques publiques utiles aux néo-aquitains plutôt que de remettre en cause

vos lubies internationalistes ? Si nous sommes tout à fait favorables au principe de la solidarité, nous pensons qu'à l'échelle régionale, elle doit concerner en priorité les habitants de notre région plutôt que de s'adresser à ceux de l'autre bout du monde.

Les élus du groupe Rassemblement National restent fidèles à ce principe de bon sens qui guide notre action. Chaque euro dépensé par notre Région doit servir uniquement les intérêts des néo-aquitains. Par ailleurs, le contenu même de ce dispositif d'éducation à la citoyenneté et à la solidarité internationale fait l'objet d'un biais politique et idéologique évident. Derrière les doux mots de « sensibilisation » ou de « citoyenneté », vous financez en réalité tout un réseau associatif totalement politisé à gauche et à l'extrême gauche. Ainsi, parmi les outils déjà financés, nous notons par exemple la présence d'une exposition interactive sur la question des migrations. Nous touchons ici à une dérive constante de l'exécutif socialiste de la Région : utiliser les ressources publiques régionales pour financer des politiques d'influence menées par des réseaux associatifs soigneusement choisis par l'exécutif lui-même.

Ainsi, la Région finance des acteurs qui, en retour, valorisent son action dans un objectif de communication politique évident puisque le texte prévoit que les structures en question devront aussi, je vous cite, « faire apparaître le soutien de la Région sur tous leurs supports ».

Dans cette délibération, vous insistez également sur le fait que l'objectif est de toucher le public le plus large possible et que les actions menées doivent, je vous cite, « prioritairement viser les jeunes, les territoires ruraux et les quartiers prioritaires ». Un tel ciblage est loin d'être neutre. Il correspond à une volonté claire d'influencer des publics spécifiques, en particulier notre jeunesse, selon la grille de lecture idéologique qui est la vôtre. Pire encore, sous couvert de simplification, vous faites évoluer les modalités de soutien en remplaçant les appels à projets par un dispositif qui sera défini, je vous cite, « au fil de l'eau » et en pérennisant le soutien aux structures concernées via une convention pluriannuelle 2026-2028. Ainsi, votre politique de coopération et de solidarité internationale va devenir permanente et institutionnalisée à travers le financement d'un réseau d'associations subventionnées et donc d'un tissu électoral acquis.

Enfin, avec le passage à un tel dispositif au fil de l'eau, le cadre de financement des projets sélectionnés est bien moins lisible qu'auparavant avec les appels à projets. C'est donc le contrôle démocratique exercé par les élus de l'opposition lui-même qui risque de se retrouver affaibli par cette situation. Ceci au moment où nos difficultés financières exigent une utilisation scrupuleuse de chaque denier d'argent public. En résumé, cette délibération révèle quels sont vos choix budgétaires et à quel point ils donnent la priorité à des projets

extérieurs marqués par l'idéologie plutôt qu'aux besoins concrets et immédiats du territoire et de ses habitants. Nous voterons évidemment contre ce dispositif. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous remercie parce que, que l'extrême droite vote pour la coopération, la lutte contre le racisme et l'appui au développement m'auraient choqué.

Mme JOUBERT. - Donc nous vous faisons plaisir...

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais mettre aux voix ce rapport ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce rapport est donc adopté. Je vous conseille, Madame, de rencontrer la filière caprine des Deux-Sèvres pour qu'elle vous explique ce qu'est la coopération, pour elle, à l'égard du Sénégal.

N°24

Vote sur : RÈGLEMENTS D'INTERVENTION DES DISPOSITIFS D'APPUI AUX INITIATIVES LOCALES DE DÉVELOPPEMENT SOLIDAIRE ET D'ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET À LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE (ECSI) ET À UN RÉSEAU NÉO-AQUITAIN DE STRUCTURES RESSOURCES EN ÉDUCATION À LA CITOYENNETÉ ET À LA SOLIDARITÉ INTERNATIONALE (STRECSI)

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'MAJORITÉ

**25 – COOPÉRATION INTERNATIONALE : ACCORD-CADRE TRIENNAL DE
COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA
RÉGION ITASY - 2026-2028**

M. LE PRÉSIDENT. - Pascal DUFORESTEL sur la coopération avec la Région Itasy.

M. DUFORESTEL. – Oui merci beaucoup, Président. Je vais essayer de faire mieux et de convaincre que c'est...

M. LE PRÉSIDENT. - Non, non.

M. DUFORESTEL. - Non, je ne vais pas y arriver ? Je vais quand même renvoyer à cette très belle plaquette qui est sur l'ensemble des tables et qui résume très succinctement cette belle coopération qui va bientôt avoir 20 ans et que nous prolongeons avec plaisir suite à la mission que nous avons effectuée, avec le Président et la Vice-présidente Laurence ROUÈDE, il y a peu de temps, qui nous a permis de constater le travail réalisé en 20 ans, l'apport que cela au monde agricole, notamment, et les exploitants agricoles d'Itasy. Et nous comptons gagner en efficience sur les enjeux qui sont les nôtres. Puisque, à la fois, nous apprenons des choses quand nous allons à Madagascar en matière d'agroécologie, en matière de gestion de l'eau. Et, cette réciprocité, nous allons la faire vivre pour les 3 ans qui viennent pour continuer cette belle coopération. Voilà en quelques mots. Tout le reste est contenu dans ces 4 pages.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je pense que, comme me le soufflait Jean-Louis NEMBRINI, dans 10 ans, on aura besoin d'avoir pour la France et pour l'Europe des relations avec ces pays et ils se souviendront si le soft power de l'Europe et de la France a existé. Y a-t-il des oppositions ? Allez-y.

M. LE CAMUS. – Oui merci, Monsieur le Président. Chers collègues, je n'irai pas par quatre chemins. Je savais que cela vous plairait. Comme depuis des années, vous vous obstinez, à travers ce renouvellement d'accord avec Madagascar, à perpétuer une coopération internationale complètement inutile, sans aucun intérêt pour notre Région. Donc, combien de fois faudra-t-il vous le répéter ? La Région Nouvelle-Aquitaine n'est pas le ministère des Affaires étrangères. Votre rôle n'est pas d'organiser le développement de Madagascar, c'est de répondre aux besoins des néo-aquitains. Mais visiblement, ce n'est pas une priorité chez vous, nous l'avons constaté.

D'autant qu'on voit dans la délibération que vous ne mettez pas cela en avant comme une simple coopération. Il s'agit pour vous d'une politique publique à part entière, organisée, financée et pilotée par la Région. Celle-ci met en avant le fait de porter des plaidoyers ou

conduire des actions éducatives. En clair, de la transformation idéologique. Quand vous parlez de conduite du changement, vous cherchez à changer les comportements, les mentalités, les modèles, tout ça à 8 500 km d'ici. Ce n'est pas de l'aide, c'est un projet politique exporté, à la limite du néocolonialisme.

Il est important de mettre en avant que cette coopération est une vraie gabegie qui coûte énormément d'argent aux néo-aquitains, sans que cela ne produise strictement aucun retour sur investissement pour notre région. C'est du gaspillage pur et simple, comme toujours. Vous mettez régulièrement en avant une situation financière exsangue pour les collectivités, mais trouvez toujours les moyens de gaspiller l'argent des néo-aquitains à travers le monde. Tout ça pour promouvoir votre logiciel idéologique de l'autre côté de la planète. Qui plus est, vous en faites une fierté et vous assumez clairement de vouloir inscrire cette coopération dans le temps long, perpétuant ce gaspillage. À 360 000 euros par an si l'on cumule les sommes dépensées depuis 2007 avec cette coopération totalement inutile, on atteint des sommes considérables qui auraient pu être engagées sur d'autres politiques publiques régionales beaucoup plus utiles aux habitants de la région.

Parce que chaque euro que vous envoyez ailleurs est un euro qui n'est pas utilisé ici. C'est franchement déplorable et vous refusez obstinément de remettre cela en question d'une quelconque manière. Les néo-aquitains seront heureux de savoir ce que vous faites de leur argent à l'heure où leur pouvoir d'achat est de plus en plus réduit. Croyez-moi, ils ne l'oublieront pas.

J'insiste, Monsieur le Président, il est grand temps de s'interroger sérieusement sur la pertinence de continuer ces coopérations. Je vous le dis très clairement, vous n'aurez à nos yeux jamais aucune crédibilité face aux difficultés financières et budgétaires que rencontre la collectivité si vous continuez de vous obstiner à financer des choses aussi inutiles. Donc, aucun suspense, vous l'aurez bien compris, nous voterons contre cette délibération toujours aussi inutile.

M. LE PRÉSIDENT. - Et j'en suis très heureux, parce que l'image que vous donnez à l'égard du médecin qui va prendre 15 jours sur son temps pour aller au Sénégal, au Gabon, pour aller à Madagascar, pour soigner les gens qui crèvent la faim, tandis que certaines entreprises que vous soutenez viennent piller les ressources, les ressources profondes, les terres rares... Parce que c'est ça votre colonialisme. C'est ça, c'est BUGEAUD votre colonialisme. C'est BUGEAUD votre colonialisme.

M. LE CAMUS. - Je ne sais pas d'où vous sortez ce genre de choses, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est BUGEAUD votre colonialisme.

M. LE CAMUS. - Franchement, c'est lunaire.

M. LE PRÉSIDENT. - BUGEAUD et l'ensemble de ce qui a été gazé.

Mme DIAZ. - Non, mais Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Faites l'histoire !

Mme DIAZ. - Monsieur le Président. Pardon, mais....

M. COLOMBIER. - Arrête ta comédie, arrête tes comédies.

Mme DIAZ. - Vous dépassez largement les bornes...

M. COLOMBIER. - Tu dis n'importe quoi.

M. LE PRÉSIDENT. – Je ne supporte plus vos propos d'un racisme aussi évident.

M. LE CAMUS. - Où est-ce que vous voyez du racisme, Monsieur le Président ?

Mme DIAZ. - Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous donne un exemple, non, non ma chère je ne vous ai pas donné la parole, vous ne me l'avez pas demandé.

Mme DIAZ. - Monsieur le Président, parce qu'il y a un règlement...

M. LE PRÉSIDENT. - Le règlement, je le respecte. Je réponds quand, pendant deux minutes et demie, on me sort des propos d'un racisme affligeant. Je vais vous dire.

Mme DIAZ. - Vous arrêtez de me couper le micro, merci...

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais vous dire, on accompagne aujourd'hui. On accompagne aujourd'hui. Madame DIAZ, vous n'aurez pas la parole, vous avez pas le pouvoir. Vous avez pas le pouvoir. Le règlement intérieur.

Mme DIAZ. - Avec ce règlement intérieur, je vais vous demander une suspension de séance, Monsieur le Président, que vous ne pouvez pas me refuser.

M. LE PRÉSIDENT. - Et pourquoi ?

Mme DIAZ. - Parce que je la demande, Monsieur le Président.

M. COLOMBIER. - Pour que tu te calmes un peu.

M. LE PRÉSIDENT. - Il faut (propos inaudible) pour la demander.

Mme DIAZ. - C'est vous qui me coupez le micro, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Beh j'ai le droit de vous couper le micro quand vous ne demandez pas la parole.

Mme DIAZ. - Je vous l'ai demandée pour vous demander une suspension de séance. Que j'attends.

M. LE PRÉSIDENT. - La suspension de séance, elle est de deux minutes.

Mme DIAZ. - Si vous voulez.

Interruption de séance.

Reprise de séance.

M. LE PRÉSIDENT. - La séance est reprise. Edwige DIAZ.

Mme DIAZ. - Oui, merci, Monsieur le Président. Je voudrais quand même vous demander de faire preuve de modération. Je sais qu'il est tard mais toutefois convenez que vos propos dépassent la limite de ce que l'on peut accepter. Nous, on est habitué aux combats politiques mais se faire traiter de « raciste », de « pétainiste », de tout ce que vous nous dites, que nous sommes les complices de ceux qui avons gazé, pardon, Monsieur le Président, mais c'est pas du niveau quoi.

Vous nous avez tout à l'heure fait un beau discours sur le respect des valeurs républicaines, adressé les félicitations républicaines à tous ceux qui ont été élus. 10 heures après, vous avez oublié vos paroles. Donc sachez que nous serons intransigeants sur les insultes que nous vous ferez à notre égard. Et je vous appelle aussi à demander le calme en séance quand mes collègues prennent la parole. Parce que, vous voyez, il y a l'article 15 de notre règlement qui précise que vous avez la police de l'assemblée et que vous pouvez faire expulser de l'auditoire tout individu qui trouble l'ordre. Et il y a un certain nombre de nos collègues qui troublent l'ordre quand les collègues du Rassemblement National prennent la parole. Donc, Monsieur le Président, je compte sur vous, soyez respectueux de nos positions de vote. Nous avons été élus, je l'ai indiqué tout à l'heure, nous sommes le premier groupe d'opposition et donc nos électeurs ont voté pour le programme que nous n'avons pas masqué. Donc ce que nous défendons aujourd'hui devant vous, c'est ce pour quoi nous avons été élus il y a 5 ans. Donc merci de respecter cette partie des néo-aquitains qui n'a pas voté pour vous, qui a voté pour nous et qui attend de nous que nous ayons les positions de vote que nous avons.

M. LE PRÉSIDENT. – Oui.

Mme REYDY. – Oui. Juste pour préciser que le respect c'est des deux côtés. Parce que lorsque notre collègue tout à l'heure a parlé et qu'elle a demandé le silence parce que ça

chuchotait de votre côté. Oui, tu feras des gestes une autre fois, toi, vas-y, vas-y. Donc, il a Alzheimer, je pense, ou truc comme ça, je ne sais pas. Donc c'est tout le monde. Donc il faut respecter de tous les côtés. Lorsqu'elle a demandé le silence, on lui a dit : « on n'est pas à l'école » voilà.

M. LE PRÉSIDENT. – Allez, on passe au vote sur Madagascar. Quelles sont les oppositions sur Madagascar ? Les abstentions ? Ce rapport est donc adopté.

N°25

Vote sur : COOPÉRATION INTERNATIONALE : ACCORD-CADRE TRIENNAL DE
COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA
RÉGION ITASY - 2026-2028

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**26 – SOCIÉTÉ PUBLIQUE INTERRÉGIONALE DES INVESTISSEMENTS EN
FAVEUR DES TRANSPORTS (SPIIT) - MODIFICATION DU PACTE D'ACTIONNAIRES ET
INTÉGRATION À LA CONCESSION DE LA MAINTENANCE LOURDE DES MATÉRIELS
ROULANTS**

M. LE PRÉSIDENT. – Sur... Renaud ? Ah non c'est Sandrine DERVILLE. Alors Sandrine sur la SPIIT.

Mme DERVILLE. - Monsieur le Président, chers collègues, donc une délibération dont on a déjà assez longuement parlé tout à l'heure, mais qui traduit la montée en puissance et la maturité d'un outil que nous avons nous-mêmes créé, la SPIIT. Donc, il y a deux objets distincts dans cette délibération. Le premier objet, c'est la modification du pacte d'actionnaires. Puisque, vous le savez, depuis octobre 2025, la Région Centre-Val de Loire a rejoint la SPIIT. Nous avons acté cette arrivée de la Région Centre-Val de Loire lors de deux séances plénières en octobre et en décembre 2025. C'est une bonne nouvelle qui montre l'attractivité du modèle que nous avons construit. Pour permettre à Centre-Val de Loire de préparer son propre contrat de concession avec la SPIIT, il convient donc d'intégrer dans le plan d'affaires l'annexe 5 du pacte d'actionnaires, un apport en compte courant d'un million d'euros qui se fera par deux versements de 500 000 euros. Je tiens à préciser un point important, cet apport il est bien sûr entièrement porté par la Région Centre-Val de Loire elle-même. Et il n'a évidemment aucun impact sur la trajectoire financière des Régions fondatrices que sont la Région Nouvelle-Aquitaine et la Région Occitanie. Il s'agit simplement de formaliser cette réalité dans nos documents contractuels.

Deuxième objet de cette délibération, chers collègues, l'avenant numéro 3 au contrat de concession et l'intégration de la maintenance lourde, ce dont nous avons parlé ce matin dans la DM. Je pense que c'est là, en tout cas pour ce qui nous concerne, le volet le plus structurant de cette délibération. Je rappelle que le contrat de concession qu'on avait signé en juin 2024 avec la SPIIT confiait déjà à la SPIIT la mise à disposition des matériels roulants et le financement des droits d'entrée. Mais nous avons déjà prévu, dès l'origine, la possibilité d'étendre les missions de la SPIIT. C'est ce que nous faisons aujourd'hui en lui confiant la réalisation et le pilotage des opérations de maintenance lourde au fur et à mesure de la mise en concurrence des différents lots d'exploitation. Donc, concrètement, cela veut dire que la SPIIT sera chargée de passer les marchés, de piloter, de suivre l'exécution des contrats de maintenance lourde pour l'ensemble des matériels roulants concernés. Bien sûr, la SNCF continuera d'assurer cette activité pour les lots qui ne sont pas encore passés en concurrence, donc une transition qui sera progressive et maîtrisée.

Pour couvrir les frais de préfiguration de cette nouvelle mission, nous proposons d'attribuer, dans un premier temps, à la SPIIT une subvention d'investissement complémentaire de 1,8 million d'euros, bien sûr compris dans les 350 millions d'euros d'autorisations de programme que j'ai présentées ce matin en DM et qui couvrent, eux, la totalité de la maintenance lourde jusqu'en 2036. Je précise bien sûr qu'un nouvel avenant sera conclu ultérieurement avec la SPIIT pour définir les modalités financières définitives, une fois l'appel d'offres de la SPIIT achevé. Et c'est ainsi que, bien sûr, nous attribuerons le reste des crédits dont j'ai parlé ce matin.

Donc, en conclusion, Président, une délibération qui illustre une nouvelle étape de ce que nous souhaitons depuis le départ, construire avec la SPIIT un opérateur public solide qui soit capable d'assurer, d'absorber des missions de plus en plus larges au service de nos voyageurs et de l'intérêt général. Chaque étape, ici l'entrée du Centre-Val de Loire et l'extension de la maintenance lourde témoignent, je crois, que le modèle fonctionne, qu'il fait école. Renaud nous l'a rappelé à plusieurs reprises. Il intéresse, je crois, d'ailleurs d'autres Régions. Et, donc bien sûr, je vous invite à approuver cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il des observations ? Jacques COLOMBIER.

M. COLOMBIER. – Oui Monsieur le Président, l'extension progressive de la SPIIT montre bien la dérive du dispositif. C'est ainsi que nous analysions, lors de notre dernière intervention, ce mécanisme plurirégional. Né de deux Régions, la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie. Une troisième région, le Centre-Val de Loire s'y ajoute avec son propre contrat de société. Je rappelais dès la dernière plénière d'octobre que la meilleure mutualisation pour le matériel roulant est à l'échelle nationale. À plusieurs Régions, nous créerons des inégalités entre les territoires à travers le pays en fragmentant le service public. Cette vision multirégionale se dote alors de l'extension à la maintenance lourde des matériels roulants. On dépèce ainsi encore des missions de la SNCF. La SPIIT organisera et planifiera les appels d'offres pour sélectionner les prestataires de maintenance. Elle suivra l'exécution des contrats. En somme, cette entité prendra les compétences d'une gestion nationale. Voulant mettre à bas la SNCF sur une partie du territoire, on ne s'y prendrait pas mieux. Tout ceci en plus a un coût. Nous avons vu les sommes ce matin lors de la décision modificative, somme pharaonique prévue pour plus de 1,3 milliard d'euros sur des années et des années pour la Région.

Outre la charge énorme de ce dispositif, je rappellerai que les charges de fonctionnement de la SPIIT ainsi qu'une partie de son endettement seront, nous a-t-on dit, externalisés. Ceci au détriment de la clarté et de la transparence des comptes de la Région, puisque les personnels et emplois de la SPL ne seront pas comptabilisés dans ces derniers.

Pour toutes ces raisons, nous ne changerons pas notre opposition à ce montage idéologique. Et nous voterons donc contre clairement et nous l'assumons.

M. LE PRÉSIDENT. - Jean DIONIS.

M. DIONIS DU SÉJOUR. – Oui Monsieur le Président, la délibération, elle soumet à notre assemblée deux décisions. Une qui confie à la SPIIT les tâches liées à la maintenance lourde. Cette décision ne pose pas de problème de fond. Une deuxième qui, par contre, mérite qu'on en débattenne. Il s'agit d'élargir le pacte d'actionnaires de la SPIIT. Actuellement, il y a 6 administrateurs, 3 à l'Occitanie, 3 à la Nouvelle-Aquitaine. Et on passe à 7, notamment pour accueillir la nouvelle Région Val de Loire. Notre groupe a toujours marqué donc ses réserves et son opposition à la création de la SPIIT. Il y avait d'autres outils, notamment la délégation de service public, qui existaient. Et on m'a toujours dit que les avantages de cette SPIIT, la massification de la commande publique n'équilibrait pas les inconvénients liés au partage d'une compétence clé, à l'externalisation de la gouvernance sur une compétence qui est les transports ferroviaires. Aussi bien pour le service public rendu que pour les montants financiers considérables qui sortent donc du contrôle direct de notre assemblée. En commission transports, j'ai fait remarquer et regretté l'absence de débat quant à la pertinence de l'élargissement de la SPIIT. Avantages, inconvénients, on n'en a pas parlé, on n'en a pas parlé et cela n'a pas été instruit par la gouvernance de cette institution. Deuxièmement, nous notons que nos administrateurs peuvent maintenant être mis en minorité dans la SPIIT. Puisqu'il y a 7 administrateurs, et que nous n'en avons que 3. Et, potentiellement, ils peuvent être mis en minorité. 3 pour la Nouvelle-Aquitaine contre une majorité qui serait 4 pour l'Occitanie et le Val de Loire.

Alors, cet état de fait, il nous pose plusieurs questions. Quel mécanisme de minorité de blocage avez-vous mis en place pour donc protéger les décisions stratégiques de la Région ? Nous n'en avons pas trouvé dans tous les textes qu'on a regardés. Le deuxième c'est : où est-ce qu'on va dans cette affaire-là ? On a commencé à 2, on est à 3. Où est qu'est... est-ce qu'on est sur une stabilisation ou est-ce que l'on va vers quelque chose qui va vers un élargissement, à notre avis, non contrôlé ? Alors, vu l'ensemble des questions qui sont posées par cette affaire, notre groupe maintiendra son opposition à cette structure.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il d'autres... ? Oui, Monsieur DAMESTOY.

M. DAMESTOY. - Monsieur le Président, mes chers collègues, pour rappel, concernant la SPIIT, nous avons déjà voté un certain nombre de délibérations.

M. LE PRÉSIDENT. - Pardon de vous redire de vous rapprochez du micro, excusez-moi.

M. DAMESTOY. – Excusez-moi. Notamment en 2022, le transfert de propriété du matériel roulant ferroviaire de la SNCF à la Région. En 2023, la création de la SPIIT destinée donc à

accueillir ce matériel roulant. En mars 2024, le montage contractuel et financier de la SPL. En mai 2024, le contrat de concession du matériel roulant, le projet de financement et les apports en fonds propres en faveur de la SPL et, enfin, en 2025, l'entrée de la région Centre-Val de Loire au capital de la société. Bref, nous voilà maintenant devant un nouvel épisode de la SPIIT et il s'agit à présent de, un, modifier le pacte d'actionnaires afin d'intégrer l'apport d'un million d'euros de la Région Centre-Val de Loire. Deux, de formaliser dans le contrat de concession la réalisation et le pilotage des opérations de maintenance lourde. Si le premier sujet ne nous pose pas vraiment de problème, ce n'est pas du tout le cas du second. En effet, le transfert de la maintenance lourde à la SPIIT pose un grand nombre de questions auxquelles nous n'avons pas de réponse à ce jour. Quid des centres techniques ? Nous savons que des études sont en cours au sujet de leur transfert de propriété à la Région. Mais qu'en est-il exactement ? Resteront-ils dans le giron de la Région ? Seront-ils mis à disposition de la SPIIT ou bien à la disposition d'opérateurs privés ? Dans quel cadre ? Rien dans cette délibération ne l'explique clairement. Tout cela est flou. Et, quand c'est flou, comme disait la grand-mère de qui vous savez, c'est qu'il y a un loup. Un loup qui, précisément, fait très peur aux agents de ces centres techniques. Car quelles structures géreront les centres techniques à l'avenir ? Quels effectifs y seront transférés ? Quels effectifs seront conservés et quelles seront les conditions de travail ? Toutes ces questions restent aujourd'hui sans réponse.

Par ailleurs, quid des coûts liés aux investissements nécessaires à la montée en gamme des centres techniques d'Hendaye, de Limoges et de Périgueux ? Et pourquoi les mettre en concurrence à l'avenir dans le cadre d'un appel d'offres qui sera lancé par la SPIIT ? Quelle logique à cela ? Quid des coûts liés à l'achat des rames supplémentaires pour assurer le même niveau de service dans chaque lot à venir ? Tous ces coûts ne sont pas explicités, ce n'est pas normal. En tant que conseillers régionaux, nos votes doivent être éclairés, d'autant plus que nous avons à rendre des comptes aux contribuables. Quand auront nous, auront-ils j'ai envie de dire ces informations ? Je vous le demande, Monsieur le Président : quand ?

Bref, bref face à ce mur de questions et à cette absence de réponses claires, notre groupe maintient sa position historique sur la SPIIT et s'abstient sur cette délibération. Président, chers collègues, je vous remercie pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il d'autres ... ? S'il n'y en a pas, je laisserai Sandrine répondre. Mais un, c'est la Région ou la Région Nouvelle-Aquitaine, ou la Région Occitanie ou la Région Val de Loire qui confie ses rames, dont elle est propriétaire. C'est un autre monde par rapport à ce qu'on a connu. Donc on a le contrôle là-dessus, donc il n'y a pas de problème de qui est majoritaire. Voilà. Jean, pardon, si vous voulez ne pas écouter ce qu'on

vous explique, vous le faites pas. Je vous dis que c'est la Région Nouvelle-Aquitaine, je viens encore de le vérifier, qui confie ses rames, bon.

Pour l'instant, le coût de maintenance de ces rames, on en sait le prix, mais je ne sais pas ce qu'il y a dedans. Pas plus, pardon de le dire que je ne savais ce qu'il y avait dans les comptes de la SNCF. Le problème n'est pas idéologique. Le problème, c'est que nous devenons le patron, l'autorité organisatrice, comme l'est une Métropole. Comme l'est une communauté de communes qui a des bus à faire circuler et qui les réhabilite. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, c'est que la part d'Occitanie, la part de Centre-Val de Loire c'est, concerne la mutualisation. Plus on est capable d'avoir un cahier des charges et des travaux à faire, plus par unité, le coût de maintenance est plus faible. Mais on se donne la capacité de pouvoir rentrer dans le détail. Quand vous allez chez un garagiste pour faire réparer votre voiture, vous regardez le devis. Jusque-là, pardon de le dire, quand on finance pour plus de 200 millions d'euros la maintenance lourde de, je sais plus, je crois que c'est 60 ou 70 rames, je ne sais pas ce qu'il y a dedans. Je sais pas ce qu'il y a dedans. Donc, le problème, il n'est pas du tout. Et cela ne change rien parce qu'il est fort possible que ce soit les ateliers de la SNCF à Périgueux qui aient le travail, comme ils l'ont aujourd'hui. Mais on saura les coûts de maintenance et on aura mutualisé cela et on pourra les comparer. On gère des fonds publics, on les gère de la manière la plus rigoureuse possible. Sandrine.

Mme DERVILLE. – Oui non en complément, Président, des réponses que vous avez déjà pu apporter, juste quelques mots. Monsieur COLOMBIER, vous évoquiez les coûts, vous disiez qu'on externalise, mais que tout cela a un coût. Les coûts, on les assume déjà aujourd'hui. La maintenance de nos TER, nous en assumons les coûts. Nous avons, il y a quelques années, lancé la rénovation à mi-vie d'une grande partie de nos rames pour plus de 200 millions d'euros et, très concrètement, le coût qui vous est présenté, dans cette délibération, comme vous l'avait dit le Président, nous l'avons calculé justement en extrapolant les coûts que nous payons aujourd'hui, avec quelques difficultés, je dois l'avouer, puisque, comme vous le disiez, Président, il y a une certaine opacité sur ce qu'il y a derrière ces coûts. Mais bien évidemment, les coûts, oui on aura à les assumer, mais on les assume déjà.

Par rapport à la question posée par Monsieur DIONIS qui est une question importante sur la mise, la potentielle mise en minorité de nos administrateurs, bien sûr, c'est une question que nous nous sommes posée au sein de l'exécutif et évidemment, et je pense que la Région Occitanie s'est posée absolument la même. Oui, il y a cet élargissement à Centre-Val de Loire, Renaud l'a dit à plusieurs reprises, peut-être qu'il y aura d'autres élargissements et

que nous irons, comme vous le demandez, Monsieur COLOMBIER, vers encore plus de mutualisation. Nous ne le faisons pas pour vous faire plaisir, mais nous le faisons parce que nous sommes convaincus de la pertinence de ce modèle.

Je crois que les choses sont précisées de façon plus détaillée dans la délibération, Monsieur DIONIS, du 13 octobre, mais si besoin, on vous enverra les éléments et les services sont à votre disposition pour le détailler.

En résumé, la plupart des délibérations courantes sont prises effectivement à la majorité, mais il y a effectivement une minorité de blocage qui est fixée, à ce stade, à 30 %. S'il devait y avoir demain un élargissement plus important et qu'effectivement on se retrouve à moins de 30 %, on reverra bien évidemment ce critère de minorité de blocage. Et les délibérations concernées par la minorité de blocage c'est, par exemple, les délibérations qui concernent la passation des marchés, la résiliation des marchés. Donc on est en plein dedans. Les engagements financiers, mais on vous refournira tout ce détail. Je crois qu'il est, on m'indique qu'il est dans la délibération de la séance plénière du 13 octobre. Mais il n'y a aucune difficulté pour qu'on vous donne ce détail et s'il n'y en a pas assez dans la délibération, qu'on précise tout cela. Parce que c'est bien sûr un élément important pour nous.

Et, enfin, pour répondre à Didier DAMESTOY sur la suite, vous avez demandé, Didier, quid des centres techniques, par exemple. Alors, on parle de deux choses différentes. La maintenance lourde qui est évoquée nécessite bien sûr des équipements très spécifiques, mais l'ensemble des centres techniques qui existent en Nouvelle-Aquitaine, et peut-être les futurs centres, premièrement, le coût sera assumé par la Région, c'est une certitude et c'est prévu, d'ailleurs, dans nos budgets. On a déjà commencé à inscrire certains crédits. Ils seront, ces centres techniques, mis à disposition des exploitants dans le cadre des contrats qui seront passés en temps et en heure. Donc, bien sûr, ces centres techniques, nous en reprenons la propriété comme vous l'avez dit, et nous les mettrons à disposition des exploitants. Voilà, Président, je crois avoir répondu à toutes les questions, mais je le redis, je crois que je l'ai déjà dit dans cette enceinte, oui, la SPIIT, c'est un outil, c'est notre outil, comme vous l'avez dit, Président. Cela a l'avantage que, du coup, on saura ce qui s'y passera de façon 100 % transparente. Et la dette de la SPIIT, tous les mouvements financiers avec la SPIIT sont bien sûr comptabilisés dans nos budgets et dans nos comptes. L'agence de notation, quand elle vient nous voir, évidemment qu'elle regarde aussi nos engagements vis-à-vis de la SPIIT et la dette de la SPIIT. Bref, cette dette, elle est tracée dans les annexes budgétaires qui vont bien. Elle n'est pas du tout cachée comme, je crois, on le dit à chaque séance plénière où on parle de la SPIIT. Voilà Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Jean DIONIS voudrait remonter au filet.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Non. D'abord, je remercie la Vice-présidente d'être entrée dans le débat. Il y a un sujet, il y a un sujet quand, dans une institution, on peut être mis en minorité, le sujet qu'on soulève aujourd'hui, il est lourd.

Et donc on vous a posé des questions sur quels étaient les dispositifs de minorité de blocage. Vous commencez à y répondre. On ne les avait jamais vus et j'ai dit qu'en commission on n'avait rien vu. Là, il y a quand même un vrai sujet. Ensuite Président, donc on va le travailler, mais il y a un vrai sujet. Et, ensuite, Président, vous avez dit que la Région restait propriétaire, mais pas du tout. Ce n'est pas du tout le système que vous avez mis en place. Que ce soit sur l'acquisition de matériel neuf ou le transfert du matériel existant, la SPIIT est propriétaire, Président. Donc, là, vous avez dit quelque chose qui n'était pas exact. Et donc elle est propriétaire ...

M. LE PRÉSIDENT. - C'est vrai, c'est vrai.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - ...et il faut contrôler ce droit de propriété.

M. LE PRÉSIDENT. - Pourquoi voudriez-vous que la Région Normandie, la Région Grand Est se soient engagées dans cette pratique ?

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Non mais je vous ai répondu, il y a des avantages sur la massification. Mais il y a des inconvénients sur la perte de souveraineté. Il faut y répondre. Eh non mais si vous pensez que vous serez toujours d'accord avec l'Occitanie et le Val de Loire, tant mieux. Mais c'est une vision optimiste, Président, franchement, c'est une vision optimiste.

M. LE PRÉSIDENT. - Peut-être ma vision est-elle optimiste, notre vision est elle optimiste.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Cela mérite d'être verrouillé.

M. LE PRÉSIDENT. - Il ne peut pas y avoir de conflit.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Comment ? Pourquoi ?

M. LE PRÉSIDENT. - Il ne peut pas y avoir de conflit.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Mais pourquoi ? Mais d'où vous sortez cela ?

M. LE PRÉSIDENT. - Parce que le périmètre. Parce que, par exemple, je suis harcelé pour commander, au-delà des 18 rames que, sous contrôle de Sandrine, au-delà des 18 rames que nous avons commandées. On nous harcèle, Sandrine et moi, pour qu'on en commande 40, 50. Donc on a commandé 18 rames. Ces 18 rames, on sait les tracer. On sait tracer les rames. Donc quel est le conflit qu'il peut y avoir ? Le conflit c'est : est-ce que je priorise pour la maintenance lourde les rames de Nouvelle-Aquitaine ou les rames d'Occitanie ? Vous

pensez que, cette structure industrielle porte et c'est nous qui donnons l'autorisation de commander. Personne d'autre. La SPIIT ne dispose pas, seule, de la capacité de commander. Après, il peut y avoir un conflit sur quand on assure la maintenance lourde de tel ou tel matériel, etc. Mais en quoi il peut y avoir un conflit là-dessus ? C'est pas possible. D'une société, on peut en sortir.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Elle a le droit d'embaucher, elle a le droit etc.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais tout ça est contrôlé. Vous n'aviez pas de SEM à Agen ? Vous n'aviez pas de SEM à Agen ? De SEM. Eh bien alors, pareil. Alors, je mets aux voix ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce rapport est donc adopté.

N°26

Vote sur : SOCIÉTÉ PUBLIQUE INTERRÉGIONALE DES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR
DES TRANSPORTS (SPIIT) - MODIFICATION DU PACTE D'ACTIONNAIRES ET
INTÉGRATION À LA CONCESSION DE LA MAINTENANCE LOURDE DES MATÉRIELS
ROULANTS

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Les Républicains**
- **CONTRE : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

*Non-participation :

DUPRAT Christophe concernant la SPIIT - Société Publique Interrégionale des Investissements en faveur des Transports (Représentation Région Nouvelle-Aquitaine - Titulaire)

JUSTINIEN Rémi concernant la SPIIT - Société Publique Interrégionale des Investissements en faveur des Transports (Représentation Région Nouvelle-Aquitaine - Titulaire)

LAGRAVE Renaud concernant la SPIIT - Société Publique Interrégionale des Investissements en faveur des Transports (Représentation Région Nouvelle-Aquitaine - Président)

**27 – MOBILITÉ LOCALE : ADOPTION DU CONTRAT OPÉRATIONNEL DE
MOBILITÉ MONTS ET BARRAGES, CONVENTIONS D'APPLICATION ET TRANSFERT
DE COMPÉTENCE**

M. LE PRÉSIDENT. - On peut faire rentrer dans l'arène Renaud LAGRAVE. Nous sommes sur une série de contrats, Renaud. Là, on est sur les Monts et Barrages.

M. LAGRAVE. - Je vous confirme, Monsieur le Président, qu'il s'agit de contrats. En l'occurrence, il s'agit des contrats opérationnels de mobilité que nous continuons à déployer sur l'ensemble de la Région. Là, il s'agisse, il s'agit pardon d'un contrat effectivement sur Monts et Barrages qui comprend trois communautés de communes. Et, dans la même délibération, on vous propose deux conventions de délégation de compétences sur la mobilité locale à l'île de Ré et à Aunis Sud. Ainsi qu'une convention de financement avec la Communauté de communes du Pays d'Orthe et Arrigans sur la reconduction du transport à la demande. Voilà Président.

Sous la présidence de Madame Andréa BROUILLE, 1ère Vice-présidente,

En l'absence momentanée de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

Mme BROUILLE. - Merci, Renaud. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Il a repris des cheveux. Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

N°27

Vote sur : MOBILITÉ LOCALE : ADOPTION DU CONTRAT OPÉRATIONNEL DE MOBILITÉ
MONTS ET BARRAGES, CONVENTIONS D'APPLICATION ET TRANSFERT DE
COMPÉTENCE

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**28 – CONVENTION POUR L'EXPLOITATION ET LE FINANCEMENT DE LA
NAVETTE MUSSIDAN-PÉRIGUEUX-NIVERSAC AVEC LE GRAND PÉRIGUEUX ET LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ISLE VERN SALEMBRE**

Mme BROUILLE. - Délibération numéro 28, toujours Renaud.

M. LAGRAVE. - Il s'agit, Madame la Présidente, de mettre à jour une convention qu'on avait adoptée en 2022 concernant la navette Mussidan Niversac sur laquelle il y a eu un certain nombre d'évolutions du plan de financement entre le Grand Périgueux, la Communauté de communes Isle Vern et Salembre et la Région. Puisque vous savez qu'on a une intervention à hauteur de 50 % de la part régionale et les 50 % autres pour cent étant pour les collectivités locales. Donc, il y avait eu un certain nombre de difficultés que nous avons résolues depuis et qui nous permettent de vous présenter une convention stabilisée sur le plan financier.

Mme BROUILLE. - Merci. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Des contre ? Des abstention ? Oui Monsieur COLOMBIER.

M. COLOMBIER. - Pardon, c'est à voter, mais enfin je suis étonné, ce sont des améliorations, des changements à l'intérieur de conventions. Ça ne pourrait pas passer, plutôt, en commission permanente ?

Je ne veux pas ouvrir un grand débat, non ? Mais pourquoi on passe en plénière ? Parce que, tout à fait, on retrouve cela tout au long de l'année. Je sais pas ce qu'en pense Renaud LAGRAVE.

M. LAGRAVE. - Renaud LAGRAVE n'en pense rien, il exécute ce que les services lui demandent d'exécuter et donc il doit s'agir d'une convention qui avait été adoptée en plénière et qu'il convient de modifier en plénière.

Mme BROUILLE. - Parce que c'est une convention pluriannuelle. Oui, c'est ça.

M. LAGRAVE. - Je ne sais pas si j'ai bon. J'ai bon. Et c'est pluriannuel. Donc là on passe sur du « high level ».

Mme BROUILLE. - Allez, y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

N°28

Vote sur : CONVENTION POUR L'EXPLOITATION ET LE FINANCEMENT DE LA NAVETTE

MUSSIDAN-PÉRIGUEUX-NIVERSAC AVEC LE GRAND PÉRIGUEUX ET LA

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ISLE VERN SALEMBRE

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**29 – LIGNE RÉGIONALE DE CAR EXPRESS 140E NIORT – LA ROCHELLE :
AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA LIGNE RELATIF À LA
PROLONGATION D'UN AN DE LA PÉRIODE D'EXPÉRIMENTATION**

Mme BROUILLE. - Délibération numéro 29.

M. LAGRAVE. - Il s'agit, Madame la Présidente, de renouveler l'expérimentation sur la ligne de car express entre Niort et La Rochelle, qui fonctionne plutôt bien. Et c'est un avenant à la convention de financement qui, pour le coup, est aussi une convention pluriannuelle qu'on vous propose de renouveler pour un an.

Mme BROUILLE. - Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

N°29

Vote sur : LIGNE RÉGIONALE DE CAR EXPRESS 140E NIORT – LA ROCHELLE :
AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE FINANCEMENT DE LA LIGNE RELATIF À LA
PROLONGATION D'UN AN DE LA PÉRIODE D'EXPÉRIMENTATION

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

30 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT RÉGIONAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES

Mme BROUILLE. - Délibération 30 sur la modification du règlement régional des transports scolaires.

M. LAGRAVE. - Oui, Madame la Présidente, deux points dans ce règlement, cette modification du règlement. Premièrement, une augmentation du tarif pour les familles à hauteur de 2 % et des aides accordées aux familles quand il peut être organisé, quand il peut être organisé... 3, 4, excusez-moi... quand il peut être organisé aucun transport. Sachant que le minima, c'est-à-dire les 30 euros par famille, par an, je rappelle que le coût du service est à 1 100 euros, aujourd'hui, donc de 30 euros par an, reste non modifié, mais que l'ensemble des autres tarifs sont modifiés. Et il y a quelques ajustements de rédaction du...comment... règlement qui sont également proposés.

Mme BROUILLE. - Merci. Oui, allez-y.

Mme COUSIN. - Madame la Vice-présidente, chers collègues, je veux tout d'abord rappeler une évidence. Le transport scolaire n'est pas un service accessoire, c'est un service essentiel et public qui conditionne l'accès à l'instruction, en particulier dans nos territoires ruraux. Or, la délibération qui nous est présentée prévoit une augmentation progressive des participations familiales de 2 % par an sur 3 ans. Et ce n'est pas tout, la délibération prévoit également une hausse de 50 euros pour les non-ayants droit empruntant le TER, faisant passer le tarif de 219 à 269 euros pour les demi-pensionnaires et à 168, de 168 à 218 euros pour les internes. C'est, là aussi, une charge supplémentaire et, là encore, pour les familles qui n'ont toujours pas le choix de leur mode de transport. Le Rassemblement national s'y oppose clairement.

Sur le plan juridique, d'abord, la motivation principale avancée est l'atteinte d'un seuil de 10 % de participation des usagers pour permettre à la Région de récupérer la TVA. Autrement dit, on fait peser sur les familles une contrainte budgétaire et fiscale qui relève en réalité de l'organisation financière de la collectivité. Ce choix interroge profondément puisqu'un service public essentiel ne doit pas être piloté par des considérations d'optimisation fiscale, mais par un intérêt général et l'égalité d'accès.

Sur le fond, ensuite, cette hausse est injuste et déséquilibrée territorialement. Car, qui sont les premiers concernés ? Ce sont les familles des zones rurales, celles qui n'ont pas d'autres alternatives, celles dont les enfants dépendent entièrement de ces transports pour aller à l'école. Et ce sont encore elles que l'on vient solliciter. Dans un contexte où le prix du

carburant atteint des niveaux historiquement élevés, pesant chaque mois un peu plus sur le budget des familles rurales qui n'ont souvent d'autre choix que la voiture, les assurances qui augmentent, les factures d'électricité qui explosent, vous ajoutez une charge supplémentaire, même modeste, en apparence, mais bien réelle, pour des milliers de familles avec une accumulation. Et c'est une pression supplémentaire sur les ménages déjà fragilisés. Et pour quel résultat, finalement ? Seulement 78 000 euros par an de recette nette, soit un gain budgétaire marginal à l'échelle régionale pour un coût faramineux pour les familles de notre région.

Enfin, cette mesure envoie un mauvais signal politique. Celui d'une Région qui fait des familles la variable d'ajustement de ses équilibres financiers. Nous considérons, au contraire, que la priorité doit être donnée à une gestion plus efficiente du service, à la recherche d'économies structurelles et à une véritable équité territoriale. Et, au bout de la chaîne, c'est toujours le contribuable, c'est toujours le néo-aquitain qui paie. Pour toutes ces raisons, le Rassemblement National votera contre ce coup supplémentaire porté aux néo-aquitains. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Y a-t-il d'autres interventions ? Christine SEGUINAU.

Mme SEGUINAU. - Je n'avais pas forcément prévu d'intervenir, mais vu l'intervention que je viens d'entendre, simplement rappeler quand même que si, même, effectivement, là une hausse de 2 % sur ces tarifs des nouveaux des transports régionaux qui se font par cars, ces tarifications, elles n'ont pas bougé depuis 2019 et que je crois qu'on peut être fiers que, dans notre région, on ait ce quotient familial. Et ça c'est très important parce que, justement, on tient compte des revenus des familles. Donc je tenais simplement à le souligner. Et nous voterons pour cette délibération.

Mme BROUILLE. - Merci, Christine. Des compléments Monsieur LAGRAVE ?

M. LAGRAVE. - Pas mieux.

Mme BROUILLE. - Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Abstention ? Contre ou abstention pardon ? Contre pardon. Cette délibération est adoptée à la majorité. Je vous remercie.

N°30

Vote sur : MODIFICATION DU RÈGLEMENT RÉGIONAL DES TRANSPORTS SCOLAIRES

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**31 – AVENANT AU CONTRAT D'OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC (COSP)
AVEC LA RÉGIE RÉGIONALE DES TRANSPORTS DE LA HAUTE-VIENNE (RRTHV)**

Mme BROUILLE. - Délibération 31 sur l'avenant au contrat d'obligation de service public avec la RRTHV.

M. LAGRAVE. - Vous avez tout dit, Madame la Présidente.

Mme BROUILLE. - Y a-t-il des contre ? Y a-t-il des prises de parole ? Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

N°31

Vote sur : AVENANT AU CONTRAT D'OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC (COSP) AVEC
LA RÉGIE RÉGIONALE DES TRANSPORTS DE LA HAUTE-VIENNE (RRTHV)

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**32 – CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES ENTRE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ÎLE D'OLÉRON
POUR LA LIAISON MARITIME ÎLE D'OLÉRON – LA ROCHELLE**

Mme BROUILLE. - Délibération 32, convention de la délégation des compétences entre la région et la communauté de communes de l'île d'Oléron pour la liaison île d'Oléron-La Rochelle.

M. LAGRAVE. - Félicitations, vous avez encore tout dit. Merci, Madame la Présidente.

Mme BROUILLE. - Élise GUÉGAN.

Mme LAURENT- GUÉGAN. - Madame la Présidente, Monsieur le Vice-président, mes chers collègues, en tant qu'élue régionale de la majorité, mais aussi comme habitante de l'île d'Oléron, je veux vous dire combien cette délibération est à la fois concrète et importante, car nous parlons ici d'une liaison qui fait partie du quotidien pour les habitants, pour les travailleurs, pour l'attractivité de tout un territoire. Et ce que nous faisons aujourd'hui est profondément politique. Nous faisons le choix d'une décentralisation efficace. Oui, la compétence est régionale, mais nous faisons confiance au territoire, à la communauté de communes de l'île d'Oléron pour organiser ce service au plus près des besoins. Et ce choix est le bon parce que ce sont les acteurs locaux qui connaissent les usages, les contraintes, les attentes. Ce sont eux qui savent adapter l'offre, faire évoluer le service et garantir une gestion pragmatique. La preuve, cette liaison, elle fonctionne. Elle est utile, elle est même équilibrée financièrement, sans financement régional. C'est la démonstration que la proximité peut rimer avec l'efficacité, mais aussi avec responsabilité. C'est aussi un choix cohérent avec notre ligne politique, développer les mobilités durables, mieux relier nos territoires et valoriser nos littoraux et nos îles. Je veux saluer ici l'approche portée par notre majorité, une approche pragmatique qui conjugue vision régionale et intelligence locale.

Et je veux le dire aussi très simplement, en tant qu'élue qui vit à Oléron, cette liaison est attendue, utilisée et pleinement intégrée à la vie du territoire. Elle répond à des besoins concrets, elle améliore le quotidien. C'est exactement ce que nous devons faire en tant que collectivité, être utile au plus près du terrain, faire confiance au territoire. Ce n'est pas se désengager, c'est renforcer l'action publique, c'est donner tout son sens à la décentralisation comme méthode d'efficacité. Et c'est ce choix d'efficacité, de responsabilité que nous assumons pleinement. Notre groupe, évidemment, votera en faveur de cette délibération. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci beaucoup. Y a-t-il des contre ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

N°32

Vote sur : CONVENTION DE DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE L'ILE D'OLÉRON POUR LA LIAISON MARITIME ILE D'OLÉRON – LA ROCHELLE

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

33 – TABLEAU DES EMPLOIS

Mme BROUILLE. - Délibération 33 sur les tableaux des emplois, Monsieur Dominique ASTIER.

M. ASTIER. - Merci, Madame la Présidente. Chers collègues, cette délibération relative au tableau des emplois de la collectivité a pour objectif de l'ajuster à l'évolution des besoins en maîtrisant la masse salariale. Donc, il s'agit de 47 transformations d'emplois permanents qui vous sont proposées à masse salariale constante. Pour mémoire, 149 postes sont actuellement gelés pour une équivalence moyenne de masse salariale, sur une année, d'à peu près un peu plus de 7,6 millions, en tenant compte de l'exercice de gel 2026. Donc l'équivalent d'à peu près 30 ETP, équivalents temps plein d'emplois non permanents, vous sont proposés en création pour des durées allant d'un à 12 mois, répartis sur l'ensemble du territoire régional.

Ces emplois non permanents renforts sont circonscrits à des besoins exceptionnels qui sont liés à des pics d'activités ne pouvant être assumés par les équipes permanentes en les limitant dans la durée et dans le temps. À titre d'illustration, le nombre de créations d'emplois non permanents est en baisse de 10 %, chaque année, depuis 2023. Cette trajectoire de maîtrise s'illustre dans cette délibération à travers la baisse du nombre d'accroissements saisonniers d'activité pour la direction des transports routiers de voyageurs.

Et enfin, pour mémoire, il s'agit de 30 accroissements temporaires d'activité, dont 20 pour les lycées, et 45 accroissements saisonniers d'activité, dont 43 pour la direction des transports routiers de voyageurs. Voilà, Madame la Présidente, la synthèse de cette délibération.

Mme BROUILLE. - Merci beaucoup. Y a-t-il des demandes de prise de parole ? Des contre ? Des contre. Des abstentions ? Cette délibération est adoptée à la majorité. Je vous remercie.

N°33

Vote sur : TABLEAU DES EMPLOIS

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : Les Républicains**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**34 – COMMUNICATION : DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT POUR ESTER EN
JUSTICE AU NOM DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET ACCEPTER LES
INDEMNITÉS D'ASSURANCE**

Mme BROUILLE. - Délibération numéro 34, une communication sur la délégation du Président pour ester en justice au nom de la Région.

Mme DERVILLE. - Oui, c'est la délibération traditionnelle qui vous rend compte, sur la période du premier septembre 2025 au 28 février 2026 de la délégation qu'on a donnée au Président en matière de contentieux et d'assurance.

Mme BROUILLE. - Merci. Y a-t-il des remarques, des observations ? L'assemblée donne acte. Je vous remercie, mes chers collègues.

N°34

Vote sur : COMMUNICATION : DÉLÉGATION DU PRÉSIDENT POUR ESTER EN JUSTICE
AU NOM DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET ACCEPTER LES INDEMNITÉS
D'ASSURANCE

DONNE ACTE

MOTIONS, VŒU ET QUESTIONS ORALES

Mme BROUILLE. - Nous avons terminé les délibérations et nous allons passer pour mon grand plaisir aux motions. Alors, première motion présentée à l'initiative du groupe communiste écologique et citoyen pour le respect par l'État de ses engagements financiers sur la ligne nouvelle du Sud-Ouest. Je donne la parole à Alain BACHÉ.

Motion déposée par le groupe Communiste, Ecologique, Citoyen : " Pour le respect par l'Etat de ses engagements financiers sur la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest "

M. BACHÉ. – Bien, je serai très bref, Madame la Présidente. Chacun et chacune a pu prendre connaissance du contenu. Il s'agit tout simplement de réaffirmer le caractère stratégique de cette ligne et une opposition très affirmée à la solution qui avait été envisagée il y a quelques semaines d'un partenariat public-privé. Voilà, mes chers collègues.

Mme BROUILLE. - Merci. Y a t'il des... ? Monsieur DUPRAT.

M. DUPRAT. - J'ai bien écouté Monsieur Alain BACHÉ. Donc notre groupe votera cette motion. On revient au Conseil national de la résistance...

Mme BROUILLE. - Madame COUSIN.

Mme COUSIN. - Madame la Vice-présidente, chers collègues, notre groupe ne prendra pas part à ce vote sur cette motion et je veux le dire très clairement, pour éviter tout raccourci ou toute déformation de notre position, notre désaccord ne porte pas sur le principe de la ligne, mais sur le principe de son financement. Et c'est un point essentiel, car, à écouter certains, il faudrait choisir entre être pour la ligne ou être contre la ligne. Mais ce n'est pas le vrai débat. Le vrai débat, c'est de savoir sur qui repose l'effort financier et dans quelles proportions. Or, sur ce point, notre position est constante. Nous contestons un montage qui fait peser une charge trop lourde sur les collectivités territoriales donc, à terme, sur les contribuables locaux. Alors même qu'un projet de cette ampleur devrait appeler un engagement beaucoup plus fort de l'État, mais aussi de l'Union européenne. C'est exactement la même cohérence que nous défendons déjà sur GPSO. Nous refusons que les territoires soient les payeurs de dernier ressort des grandes infrastructures présentées comme stratégiques à l'échelle nationale, voire européenne.

Cette motion rappelle le caractère structurant de la ligne, insiste sur son intérêt territorial et demande à l'État de respecter ses engagements. Très bien. Mais elle entérine aussi de fait

un schéma de financement que nous ne pouvons pas cautionner. Pour cette raison, une fois encore, je vous le répète, notre groupe ne prendra pas part à ce vote.

Mme BROUILLE. – Y a-t-il d'autres...Oui, allez-y. Didier.

M. DAMESTOY. - Madame la Présidente, chers collègues, vous le savez, je ne vous l'apprendrai pas, notre groupe est et reste opposé au projet de LNSO, et cela pour au moins 8 raisons. D'abord, parce que nous pensons qu'un projet qui détruirait 4 000 hectares d'espaces naturels et agricoles n'est pas un projet écologique. Deux parce que les voies actuelles ne sont pas saturées, contrairement à ce qui est affirmé. La ligne Bordeaux Hendaye, par exemple, est aujourd'hui utilisée à moins de 50 % de ses capacités. Trois, les LGV ne permettraient pas de gains de temps significatifs entre Bordeaux et Dax et Bordeaux et Toulouse par rapport à des lignes modernisées avec une vitesse rehaussée à 230 km/h. Quatre, les voies modernisées, bien moins onéreuses, permettraient de disposer de marges de manœuvre pour investir également dans les trains du quotidien, RER métropolitain et lignes de desserte fines du territoire, notre priorité. Cinq, les voies modernisées permettraient de faire circuler trois types d'exploitants, à savoir les grandes lignes, TER et fret, ce qui favoriserait leur amortissement financier. Six, les voies modernisées permettraient également un report modal des voyageurs de l'avion vers le train entre Paris et Biarritz et Paris et Toulouse. Sept, les LGV ont un coût exorbitant, réévalué à plus de 20 milliards d'euros récemment, voire 27 milliards si l'option PPP était finalement retenue. Et huit, et je m'arrêterai là, le plan de financement que nous avons voté ici même en 2022 est donc totalement obsolète puisque basé sur un budget de 14 milliards d'euros. Bref, comme vous l'avez compris, notre groupe votera contre cette motion. Chers collègues, je vous remercie pour votre attention.

Mme BROUILLE. – Oui Renaud LAGRAVE. Alors pardon non, Monsieur Fabien ROBERT. Pardon.

M. ROBERT. - Nous discussions justement de la motion à l'intérieur de notre groupe. S'oppose à tout recours à un partenariat public-privé pour le financement de cette ligne, ce qui se traduirait par un surcoût, ne nous paraît quand même compliqué à nous engager dans cette voie-là. Parce que cela ne nous pose absolument pas de problème, nous, le partenariat public-privé. Mais nous allons noter au PV que nous sommes contre cette ligne-là et, néanmoins, nous allons la voter parce que le projet le nécessite voilà. Mais je le répète, nous sommes pour les partenariats public-privé.

Mme BROUILLE. - Monsieur PEYRAT, allez-y.

M. PEYRAT. - Pareil, Fabien. Pro BACHÉ.

Mme BROUILLE. - Renaud LAGRAVE.

M. LAGRAVE. – Bien cela n'étonnera personne que l'on supporte Alain BACHÉ. Par contre, il y a des choses que je ne vais pas trop laisser dire sur la modernisation de la ligne. Il faut être attentif à une chose, quand on fait une ligne LGV, quand on veut qu'il y ait des trains qui puissent rouler à plus de 300 km/h, 310, 320, c'est les courbes. Et la ligne telle qu'elle existe aujourd'hui au Sud de Bordeaux, qu'elle aille vers Agen ou qu'elle aille vers Dax, les courbes elles ne sont pas bonnes pour pouvoir faire rouler ce type de train.

J'ajoute à cela que, quand vous indiquez que l'on pourrait moderniser entre Bordeaux et Agen, c'est 153 passages à niveau. Vous l'avez le chiffre ? 153 passages à niveau. Donc cela veut dire supprimer 153 passages à niveau. Donc dire aujourd'hui que c'est la solution de facilité et la moins onéreuse, c'est faux et ça a été prouvé d'ailleurs par plusieurs études. Alors, je sais, on peut se référer chacun à ces études, mais à la fin, aujourd'hui, et comme chacun sait, LNSO n'est pas un dossier, c'est un chantier. Tout le monde l'a bien vu. En tout cas, pour celles et ceux qui fréquentent les TER au Sud de Bordeaux. CAFSB, c'est un chantier. Au Nord de Toulouse, c'est un chantier et le reste est aujourd'hui aussi en prévision.

La question qui est posée par la motion, c'est la part de financement de l'État. Et, quand vous dites que l'on a voté un plan de financement, il faut se référer à au vote de ce plan de financement. 14 milliards d'euros. Sachez qu'aujourd'hui les travaux qu'ont été faits sur AFSB et AFNT, ils ont déjà coûté plus de 2,5 milliards d'euros, voire même un peu plus. Et qu'en fait la somme qui reste à financer à l'heure où on est en train de se parler, c'est entre 9,5 et 10 milliards d'euros. La part des collectivités locales, elle est stabilisée. C'est notre part à nous, 27 millions d'euros par an, comme la part des autres collectivités, comme les taxes que SGPSO reçoit. La part européenne, des 20 %, elle est stabilisée. Il reste 40 % de l'État. Et donc il y a un débat aujourd'hui sur la part État sur lequel, je vous en informe, peut-être que certains le savent beaucoup mieux que moi, ici, mais on a appris par ailleurs que le Premier ministre souhaite réunir tout le monde et tous les acteurs sur les 40 % de l'État. C'est son problème, ce n'est pas le nôtre. Nous, on finance côté collectivités. Donc, on va attendre de savoir ce qu'il en est. Mais la vérité, c'est que la différence entre un PPP et une part État qui pourrait être aux alentours de 150 millions d'euros par an pendant les 40 années, c'est de ça dont on parle. Là où la Région met 27 et Occitanie met 27. On est en train de parler de 140 à 150 millions d'euros par an sur 40 ans pour une ligne qui va durer 150 ou 200 ans. Voilà l'effort financier qui est demandé à l'État. Aujourd'hui, si l'État dit « ma part de financement, je la finance » comme il veut, le moment, il est aujourd'hui important et, la motion, elle vient aujourd'hui déterminer une chose, c'est que la part État, il faut qu'elle arrive rapidement. Pourquoi ?

Parce qu'il y a les marchés effectivement publics qui arrivent cet été pour que les travaux puissent démarrer entre le Sud de Bordeaux, Agen et Agen-Toulouse et puis ensuite Dax si on veut être dans les clous par rapport au timing qui était prévu.

Donc, aujourd'hui, il y a des études contradictoires entre le financement par un PPP qui coûtera entre 7 et 10 milliards supplémentaires par rapport au coût que je vous ai annoncé et le financement par l'État dans le cadre de la loi de programmation qui, comme vous le savez, intéressera les parlementaires, notamment les sénateurs et les sénatrices, à partir du 14 avril. Date à laquelle je vous invite à être devant votre télé avec le popcorn, pour voir véritablement si tout le monde prend le dossier des mobilités à cœur, au même moment où on nous annonce encore de futures fermetures de lignes sur les petites lignes, dites « petites lignes vues de Paris ». Et on votera le texte évidemment d'Alain BACHÉ.

Mme BROUILLE. - Merci. Nous allons donc procéder au vote de cette motion. Qui est contre cette motion ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Motion adoptée. Je vous remercie.

Vote sur : Pour le respect par l'Etat de ses engagements financiers sur la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **CONTRE : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **NON-PARTICIPATION AU VOTE : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

Motion déposée par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen : " Pour la mise en place du vote électronique et le renforcement de la démocratie dans l'assemblée régionale "

Mme BROUILLE. - Nous passons à la motion présentée à l'initiative du groupe Écologie Solidaire et Citoyens pour la mise en place du vote électronique et le renforcement de la démocratie dans l'assemblée régionale. Je donne la parole à Émilie SARRAZIN.

Mme SARRAZIN. - Bonsoir Madame la Présidente et chers collègues. Alors, notre pays n'échappe pas à la grave crise démocratique qui traverse les démocraties à travers le monde. Jamais le niveau d'abstention n'a été aussi haut que pour ces dernières élections municipales, comme on l'a évoqué ce matin. Et cette crise démocratique, c'est à la fois une crise de fond dont on parle souvent dans cette assemblée, mais c'est aussi une crise de forme, la forme du débat démocratique et de la prise de décision dans nos instances. Donc, la motion que nous vous proposons aujourd'hui entend y contribuer à sa mesure. En effet, nous vous proposons de décider formellement de la mise en place du vote électronique individuel ici, dans cette assemblée, au plus tard d'ici un an, comme cela existe déjà dans la plupart des assemblées des Départements, des agglomérations, des nombreuses communautés de communes et de la Métropole de notre Région. Cet outil sécuriserait et garantirait le droit de vote de chaque élu de notre assemblée. Il faciliterait aussi le travail du service des assemblées dont on peut remercier l'attention pour suivre nos 183 bras levés à chaque vote. Et, par conséquent, cet outil serait à la hauteur des responsabilités qui nous ont été données par les électrices et les électeurs de Nouvelle-Aquitaine. Je vous remercie.

Mme BROUILLE. - Merci. Fabien ROBERT.

M. ROBERT. - Oui, nous allons voter pour cette motion parce qu'elle est techniquement réaliste, faisable. Ça se généralise et ça évite tout débat, tout recomptage sur les votes. Donc nous sommes favorables à cette installation.

Mme BROUILLE. - Monsieur OBRADOR.

M. OBRADOR. - Oui, merci, Madame la Présidente. Écoutez, nous aussi nous allons voter cette motion, non pas par forcément adhésion au discours qui l'accompagne, mais je pense qu'il est temps que notre Assemblée entre dans l'ère moderne. Effectivement, il y a énormément de Métropoles et même de Conseils régionaux qui ont fait cela. Ce dispositif permettra de savoir qui vote quoi. Ça peut aussi permettre une meilleure lisibilité au niveau des néo-aquitains sur les votes des élus qui les représentent. Donc nous resterons attentifs à la faisabilité, bien sûr, de ce système, mais sur le principe, nous sommes plutôt favorables et même enthousiastes à cette idée-là. Je vous remercie.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Oui, Christophe.

M. DUPRAT. - Explication de vote. On va nous aussi voter cette délibération. On a hésité un long moment, mais puisqu'en écoutant attentivement, ce dispositif allait nous permettre de résoudre la crise démocratique dans le monde, je pense qu'il ne faut pas hésiter un seul instant.

M. LE PRÉSIDENT. – Alors pour conclure, Marie-Laure CUVELIER.

Mme CUVELIER. – Oui c'est moi. Merci, Monsieur le Président. Nous allons également voter pour cette motion, mais nous avons demandé une petite modification de texte. Nous avons ajouté un paragraphe pour indiquer que nous sommes favorables à condition que soient levées des contraintes d'ordre technique et juridique qui avaient été soulevées à l'occasion des travaux déjà engagés par les services. Et donc la conférence des présidents de groupes sera réunie dans un délai de deux mois afin d'être informée du travail réalisé par les services. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je mets aux voix cette...c'est une motion ? Qui est d'avis de l'adopter ? Incroyable.

Vote sur : Pour la mise en place du vote électronique et le renforcement de la démocratie dans l'assemblée régionale

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

M. DUPRAT. - La Concorde règne en cette fin de séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Tu en doutais ?

Motion déposée par les groupes PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen, PRG Le Centre Gauche et Ecologiste, Solidaire et Citoyen :
" Renforçons la démocratie et les CESER, représentation de la société civile aux côtés des élu.e.s de la Région "

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, sur les CESER, qui présente la motion, rapidement ? Oui, Madame.

Mme GAGNEUR. - Donc vous aurez tous lu cette motion. Je ne vais pas la relire intégralement. Simplement rappeler que les CESER sont la voix de la société civile, un lien direct entre citoyens et décisions publiques. Dans une période de défiance, réduire les espaces de dialogue serait une faute. Nous devons faire l'inverse, les renforcer. Nous affirmons donc clairement ici notre soutien total aux CESER de Nouvelle-Aquitaine, le refus de toute remise en cause de leur existence. Pas de démocratie vivante sans participation citoyenne. Les CESER sont indispensables. Ils doivent être non seulement préservés, mais renforcés comme des instruments essentiels d'une démocratie sociale, écologique et populaire. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Edwige DIAZ.

Mme DIAZ. - Oui, merci, Monsieur le Président. Explication de vote. Nous, conformément à nos positions de vote, depuis le début, et conformément à notre vote à l'Assemblée nationale, nous n'allons pas voter en faveur de cette motion. Non pas que nous soyons par principe opposés au CESER. Nous avons une position de vote qui n'est pas dogmatique, qui est pragmatique, qui répond à deux questions. Est-ce que le CESER a fait la démonstration de son utilité ? Notre réponse est non. Est-ce que le CESER a fait la démonstration de son onérosité ? Notre réponse est oui. D'ailleurs, on peut se poser la question : qui lit les rapports du CESER ? Nous, on ne rencontre pas beaucoup de citoyens qui nous disent : « c'était génial, le rapport du CESER nous a appris plein de choses ». Par contre, ceux qui nous parlent des rapports du CESER, eh bien c'est les membres de ce microcosme. On se souvient qu'au moment de vos vœux, Monsieur le Président, nous étions présents comme chaque année, et nous avons entendu Monsieur le Président du CESER tenir des propos très politisés qui ne répondent pas tout à fait à l'affichage qu'il fait du CESER de Nouvelle-Aquitaine.

Je rappelle quand même, pour les citoyens qui nous écoutent, que le CESER en Nouvelle-Aquitaine coûte 4,8 millions d'euros rien que pour chez nous. Vous rajoutez les CESER de toutes les Régions, plus le CESE au niveau national, plus celui au niveau européen et il y a ici de quoi avoir de belles pistes d'économies.

M. LE PRÉSIDENT. - Moi, je suis intéressé par cette suppression de tout dialogue social et économique agricole. Je vais mettre aux voix ce... Oui, Fabien ROBERT.

M. ROBERT. - Monsieur le Président, la Région c'est deux entités. Je pense que le CESER est indispensable à la vie régionale, voilà tout simplement. Est-ce qu'il est parfait ? Non. Loin de là.

J'aurais beaucoup à dire sur sa composition, surtout en ce moment, d'ailleurs, mais en revanche, je crois qu'il est assez important qu'il puisse être conservé et qu'il échappe, nous l'espérons, à toute forme de politisation voilà. Donc nous sommes contre, évidemment, la suppression des CESER.

M. LE PRÉSIDENT. – Oui.

Mme GRAVAL. – Oui merci. Alors, par la signature de cette motion, nous réitérons, comme nous l'avons fait ces derniers mois, notre plein soutien aux CESER. Nous nous opposons à toute tentative d'affaiblissement des CESER, qui constituerait un recul démocratique à une période où nous avons, justement, plus que jamais besoin de contre-pouvoirs et de participation citoyenne dans l'élaboration de nos politiques publiques.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci beaucoup. Christophe DUPRAT.

M. DUPRAT. - Oui, nous aussi on n'a rien contre le CESER, bien au contraire. Donc il existe, il remet des rapports qui sont annexés à nos délibérations. Ce que je ne comprends pas dans cette motion, c'est « renforçons ». Il existe, il n'y a pas de raison de le supprimer. Il y a quelques rumeurs qui annoncent peut-être sa suppression, mais enfin, il faut toujours faire attention avec les rumeurs. Donc je ne vois pas l'intérêt. Pour moi, le CESER à sa place, tout simplement. Point.

M. LE PRÉSIDENT. - Christophe DUPRAT, il y a un cavalier législatif dans la loi qui vise à les supprimer. Je mets aux voix cette motion. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui est contre ? Alors, j'ai sauté une motion du groupe écologiste solidaire et citoyen sur les ressources pédagogiques. Katia BOURDIN.

Vote sur : Renforçons la démocratie et les CESER, représentation de la société civile aux côtés des élu.e.s de la Région

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants**
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**
- **NON-PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains**

ADOPTÉE A LA MAJORITÉ

Motion déposée par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen : " Pour une gestion éthique et républicaine des ressources pédagogiques en Nouvelle-Aquitaine "

Mme BOURDIN. - Oui, merci, Monsieur le Président. Chers collègues, pour être bien sûr que l'esprit de cette motion ait été compris, dans ses intentions, je souhaiterais commencer par rappeler que, comme de nombreux collègues dans cet hémicycle, je suis enseignante. Et, avec mon groupe, je défends avec ardeur et conviction la liberté pédagogique des équipes enseignantes et donc de leur souveraineté dans le choix des manuels, conformément à l'article 16 du décret du 30 août 1985 qui précise que le Conseil régional ne saurait intervenir dans les choix pédagogiques de la communauté enseignante. Et c'est justement ce désir de défendre cette liberté aujourd'hui compromise qui motive cette motion.

Bien sûr, il est choquant de voir des manuels et des ouvrages parascolaires instrumentalisés pour véhiculer des idéologies racistes, sexistes, et les historiens sont tout à fait légitimes à réagir quand un homme politique célèbre, en 2005, demande que les manuels d'histoire donnent à voir tous « les bienfaits de la colonisation » trop sévèrement présentée, à ses yeux, dans les manuels.

On peut aujourd'hui mesurer la croisade culturelle de Bolloré dans les cahiers de vacances genrés des éditions Hatier, dont les illustrations et les exemples des compétences travaillées véhiculent des discriminations, des invisibilisations et des préjugés sexistes qui insultent les principes d'égalité qui fondent notre République.

Mais ce que défend cette motion, c'est bien autre chose. C'est un risque réel de voir l'argent de la collectivité servir des investissements dans des médias qui se moquent de la laïcité, qui véhiculent des stéréotypes et des informations erronées au service d'idéologies ou de croyances religieuses, pour valoriser des thèses misogynes, révisionnistes, racistes, xénophobes et transphobes. La gratuité des livres scolaires n'est pas une obligation légale pour les Régions. La nôtre a fait le choix de la gratuité pour soutenir la formation des jeunes et promouvoir l'égalité des chances. Mais la situation quasi monopolistique du marché interroge la situation de concentration et les exigences éthiques et laïques concernant les ressources pédagogiques à destination des lycéens et des lycéennes. C'est pourquoi nous formulons la demande de lancer une étude, en interpellant au national le Conseil des sages de la laïcité et en réalisant, au local, une étude d'impact permettant de mesurer précisément les implications de ces politiques, d'intégrer des critères RSE dans les marchés et de trouver le chemin de l'alternative à une dépendance économique dangereuse comme l'ont fait les libraires indépendants qui sont nombreux à avoir fait le choix courageux du boycott.

Et je profite de cette motion, Monsieur le Président. Vous nous avez ce matin interpellés en séance sur la prise en charge de la santé mentale des jeunes, vous vous souvenez ? Pour rappel, en octobre 2023, nous avons présenté ici une motion qui s'appuyait sur une étude de dispositif tout à fait efficient sur le modèle des centres Laborit à Poitiers et Abadie à Bordeaux. Cette motion avait été votée et elle avait été adoptée. Nous vous proposons donc, pour répondre à votre interpellation de ce matin, de mettre en place un groupe de travail transpartisan pour accompagner son opérationnalité. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Jean-Louis répondra. Qui souhaite intervenir ? Allez-y, je vous en prie.

M. LE CAMUS. - Oui, merci, Monsieur le Président. Chers collègues, bon les écologistes nous avaient habitués à raconter n'importe quoi, mais je crois que, là, on a atteint un stade que je n'aurais jamais cru possible. Franchement. Parce que cette motion est un concentré de tout ce qui fait l'outrance et en même temps le ridicule d'une extrême gauche qui se vautre dans le complotisme et la paranoïa. On nous explique donc aujourd'hui que les manuels scolaires seraient d'extrême droite. Heureusement que le ridicule ne tue pas, sinon nous serions actuellement en train de, de vous pleurer. Tout dans cette motion est incompréhensible et complètement « capillotracté ». Comprenez bien, chers collègues, on demande à la Région de se prononcer sur les manuels scolaires, car ces manuels scolaires sont édités par des entreprises qui appartiennent à des groupes qui seraient proches de l'extrême droite. Je ne sais pas si vous vous rendez compte du niveau de paranoïa qu'il faut avoir pour en arriver à ce genre de raisonnement. On a bien compris que tout ce qui ne pense pas comme vous est d'extrême droite, mais là vous atteignez un plafond réellement, en principe, inatteignable.

Vous nous parlez en plus de préserver le pluralisme tout en nous expliquant que, pour préserver ce pluralisme, il faudrait interdire ces manuels. Cherchez la cohérence. On vous a entendu tout à l'heure sur le sujet des festivals vanter ce pluralisme et la liberté d'expression. On a l'habitude de vous entendre donner des leçons sur le fait qu'au Rassemblement National nous serions opposés à la diversité culturelle en votant contre certaines subventions politisées quand, dans le même temps, vous cherchez à interdire des livres. Vous nous expliquez en plus qu'il faudrait veiller à ce que l'argent des néo-aquitains « .e », « .s », notons l'écriture inclusive, illisible, ne serve pas à l'outil de propagande de courants politiques qui remettent en cause les fondements de nos démocraties, etc. On a pourtant le sentiment que c'est vous que le pire du totalitarisme a rattrapé et que la cohérence de vos propos en est clairement atteinte.

Alors je sais que vos multiples défaites aux élections municipales vous ont mis un coup sur la tête.

Après vos tentatives régulières de vous attaquer à l'enseignement privé dans notre hémicycle, vous voilà amené à vouloir choisir qui a le droit d'édicter des manuels scolaires. Votre dérive idéologique vous amenant à fricoter avec la France insoumise vous fait perdre tout sens de la logique et du bon sens. Je me permets un simple conseil très amical, arrêtez maintenant, sinon vous allez disparaître beaucoup plus vite qu'espérer du paysage politique. Je terminerai par une citation parfois attribuée à AUDIARD...

Mme BOURDIN. - Je ne suis pas votre amie.

M. LE CAMUS. – Oui non, ça, c'est sûr. Je terminerai par une citation parfois attribuée à AUDIARD, parfois à Mark TWAIN : « *il vaut mieux se taire et passer pour un idiot que l'ouvrir et ne laisser aucun doute à ce sujet* ». Je vous conseille de réfléchir à ça la prochaine fois que vous voudrez présenter ce genre de motion. Je vous remercie.

Mme BOURDIN. - Et je n'ai pas de conseil à recevoir non plus.

M. LE PRÉSIDENT. - Ce qui est étonnant, mon cher Jacques COLOMBIER, c'est que vous venez de faire la démonstration de votre pédagogie et du côté extrêmement démocrate de vos interventions et du sens de la mesure. S'il n'y a pas d'autres interventions, je propose de passer la parole à Jean-Louis NEMBRINI pour la position de l'exécutif et du groupe majoritaire.

M. NEMBRINI. - Merci, Monsieur le Président. Chers collègues, je dois dire que, quand j'ai lu cette motion, j'étais empreint de grande perplexité. Pour une raison simple, c'est que ce texte tel qu'il est peut se retourner complètement contre son auteur. Et, d'autre part, à mon sens, il manifeste une assez grande méconnaissance de notre système éducatif. Je suis désolé, ma chère Katia. Je suis profondément désolé. Vous savez qu'on est dans un système très centralisé, mais en matière de documentation pédagogique, nous sommes dans un système totalement décentralisé qui repose sur la liberté pédagogique des enseignants dont vous avez parlé. Oui, je vais essayer d'aller jusqu'au bout. Les manuels scolaires ne font l'objet d'aucun contrôle de l'État. D'aucun contrôle de l'État. C'est un cas assez particulier. Alors, je connais un peu les systèmes éducatifs et j'ai eu à travailler avec le système éducatif allemand. Chaque Land donne l'imprimatur sur tous les manuels scolaires. Pas chez nous. Celui ou celle qui donne l'imprimatur, c'est le professeur dans son établissement. Tout repose sur cette liberté-là. Elle est extrêmement précieuse et l'État ne choisit ni les éditeurs ni les équipes pédagogiques, pas plus d'ailleurs que les inspecteurs ne jouent un rôle dans le contenu des manuels scolaires. Cela repose sur vous. Cela ne repose même pas, la liberté est telle, des enseignants, sur le conseil pédagogique de l'établissement. Le Conseil pédagogique, on s'organise pour s'entendre, choisir des éditeurs. Et, bien entendu, l'État n'a pas le droit d'intervenir, ne peut pas intervenir.

Et puis alors, pardonnez-moi, je vois les bonnes intentions, j'y suis vraiment sensible. Mais tout de même, lorsque vous évoquez ou inventez le concept de « neutralité pédagogique », mais la neutralité pédagogique, ça n'existe pas. Elle est même extrêmement dangereuse. La liberté pédagogique, oui, la neutralité, non. Parce que cela voudrait dire renvoyer les tenants de la terre sphérique à la comparaison avec les tenants de la platitude de la terre et se tenir à distance. Cela voudrait dire que défendre les valeurs républicaines nous obligerait à être neutres, autrement dit de s'en éloigner pour faire la place aux valeurs que l'institution scolaire veut condamner. Donc attention à cette idée. Neutralité pédagogique, c'est le danger absolu. Et, d'ailleurs, pardonnez-moi, si l'école est neutre, il faut revenir aux fondamentaux. L'école, elle n'est neutre que pour ce qui relève de la sphère privée. La religion, la politique, et les aspects commerciaux. Car vous savez qu'on fait acheter beaucoup de choses aux jeunes et il faut être neutre.

Et je me suis plongé un peu dans l'histoire et pourtant, je la connais, et pour cause, j'étais doyen du groupe histoire-géographie de l'Éducation nationale. Donc, ces questions, je les connais à fond. Et je me méfie des bonnes intentions. J'ai retrouvé une citation de Jaurès. Tout le monde cite Jaurès et de Gaulle aujourd'hui. Dans la revue de l'école primaire du 4 octobre 1908, vous pouvez vous y référer. Il dit la chose suivante, à propos de la neutralité : *« la plus perfide manœuvre, à l'époque, c'était le parti clérical, des ennemis de l'école laïque, c'est de rappeler à ce qu'ils appellent la neutralité et de la condamner, par là, à n'avoir ni doctrine, ni pensée, ni efficacité intellectuelle et morale. Il n'y a en fait que le néant qui soit neutre »*. Jaurès, là, parle comme un pédagogue, pas comme un homme politique. Et je crois que, vraiment, soyons attachés, chers amis, soyons attachés à ce qui fait la force de notre institution scolaire. Et ce qui fait sa force, c'est sa capacité à être extrêmement volontariste dans ses objectifs et extrêmement confiante dans ses enseignants. Puisque c'est sur eux que repose le choix.

Donc ne demandez pas une étude d'impact. Cela voudrait dire que vous triezi entre les bons et les mauvais parmi celles et ceux, dans nos établissements scolaires, qui ont fait des choix. Cela n'a rien à voir, mais c'est ce que vous écrivez. C'est bien pourquoi j'ai parlé de perplexité, bien évidemment. Moi, je propose, bien sûr, que l'on vote contre cette motion en raison de son danger et en raison de sa réversibilité. Réfléchissez bien à ce que je viens de vous dire.

M. LE PRÉSIDENT. – Je mets aux voix...

Mme BOURDIN. - Ravie de vous avoir donné l'occasion de citer Jaurès, mais je ne vois vraiment pas le rapport avec la motion. Ou alors, vraiment, il est très mal rédigé.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous devriez, Katia BOURDIN, écouter un peu plus Jean-Louis NEMBRINI. Je vous propose de mettre aux voix. Qui est d'avis d'adopter cette motion ? J'espère que chaque membre qui lève la main a pris en compte ce qu'a dit Jean-Louis NEMBRINI. J'espère que chaque membre qui lève la main a entendu ce qu'a dit Jean-Louis NEMBRINI. Qui est contre ? Sic transit gloria mundi.

Vote sur : Pour une gestion éthique et républicaine des ressources pédagogiques en Nouvelle-Aquitaine

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

MOTION REJETÉE

**Motion déposée par le groupe Rassemblement National et Apparentés : " Pour
l'exclusion des produits issus du Mercosur des cantines scolaires de Nouvelle-
Aquitaine "**

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, on a une exclusion aussi, une motion du RN sur l'exclusion des produits issus du Mercosur. Oui fin on a compris, oui.

M. ELOPHE. - Je vais prendre la parole, très bien merci. Monsieur le Président, merci. Chers collègues, nous refusons que les cantines de nos lycées deviennent le débouché d'un accord qui sacrifie nos agriculteurs, car il s'agit bien de cela. L'accord entre l'Union européenne et les pays d'Amérique latine n'est pas un simple accord commercial. C'est une trahison politique, une trahison civilisationnelle, une trahison qui organise la mise en concurrence de nos producteurs avec des agriculteurs qui ne respectent ni nos normes, ni nos exigences, ni nos valeurs. Bruxelles, la Commission, les technocrates, appelons-les comme on veut, qu'ont-ils fait ? Ils passent en force. Alors même que le Parlement européen s'est saisi de la Cour de justice de l'Union européenne, la Commission, sous l'impulsion de Madame VON DER LEYEN, n'en a que faire. Elle applique, elle impose, elle contourne. Voilà la réalité. Une Europe qui parle de démocratie, mais qui décide sans les peuples. Et les conséquences, elles sont concrètes. Pour nos agriculteurs, plus de concurrence déloyale, moins de revenus, toujours plus de contraintes. Pour notre Région, un affaiblissement de notre modèle agricole. Et, pour nos enfants, le risque de retrouver, dans leurs assiettes, des produits que nos propres producteurs n'ont pas le droit de produire.

Alors, il est temps de dire stop, ça suffit. Et, pour cela, la Région a un levier, un levier simple, concret, immédiat : l'alimentation dans nos lycées. Ce vœu n'est pas de l'idéologie, c'est du bon sens. Protéger nos agriculteurs, garantir une alimentation de qualité, défendre notre souveraineté alimentaire. Nous ne pouvons pas demander l'excellence à nos producteurs et importer ce que nous leur interdisons. C'est pourquoi nous vous demandons d'adopter ce vœu. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, il n'y a pas de produits du Mercosur. Et, d'abord, c'est pas la Région, malheureusement, qui décide des contrats d'achat. C'est un représentant de l'État. Vous auriez dû le savoir. Et, deuxièmement, ce que vous auriez dû savoir, c'est que nous avons mis en place avec les gestionnaires des lycées, j'en ai parlé plusieurs fois ici, et je déteste cette démagogie que vous portez, on a créé une structure qui s'appelle l'ACENA, qui a développé des achats de proximité. On est les seuls à le faire. Je crois qu'Andde SAINTE-MARIE voulait s'exprimer. Et Andde SAINTE-MARIE est agriculteur. Toujours, tu es toujours un agriculteur ?

M. SAINTE-MARIE. – Merci Monsieur le Président Je confirme. Eh oui, agriculteur un jour, agriculteur toujours. Alors, déjà, vous dire que nous partageons très largement le constat qui est posé, certes, dans cette motion, l'accord UE-Mercosur pose de vraies difficultés, notamment en matière de concurrence déloyale, de respect des normes et de souveraineté agricole. Mais je veux aussi le dire ici clairement, en décembre 2024, cette assemblée, notre assemblée, a voté à l'unanimité contre cet accord. Tout le monde, ici, s'y est opposé. On ne peut pas, quelques mois plus tard, faire comme si cette position n'existait pas, ou comme si elle n'engageait pas chacun d'entre nous. Donc, venir, aujourd'hui, ici, nous expliquer qu'il faudrait se positionner, c'est un peu redécouvrir un combat que nous avons déjà mené collectivement. Il n'y a donc pas lieu aujourd'hui de rejouer le match ou un débat qui a déjà été tranché. Il n'y a donc aucune ambiguïté sur notre position de fond. Mais précisément parce que nous sommes sérieux sur le fond, nous devons aussi l'être sur les réponses que nous apportons. La proposition que nous est faite aujourd'hui consiste à exclure certains produits des cantines. Dit comme cela, cela peut paraître simple. En réalité, cela pose plusieurs difficultés. D'abord, une difficulté juridique, le cadre de la commande publique ne peut pas, ne permet pas de cibler aussi simplement l'origine des produits. Mais surtout, nous n'avons pas attendu cette motion pour agir concrètement. La région a structuré ses achats alimentaires à travers ACENA, vous l'avez dit, Président, qui permet aujourd'hui de privilégier massivement les produits locaux et de qualité dans les lycées. En 2025, cela représente plus de 60 millions d'euros de marchés alimentaires, avec plus de 50 % de produits locaux et bio sur les produits frais, en progression constante ces dernières années. Cela démontre que nous agissons déjà, et ce de manière concrète, juridiquement sécurisée et efficace, pour soutenir au quotidien nos filières.

Et puis surtout, soyons lucides, cette mesure ne changera pas l'impact réel de l'accord sur nos filières agricoles. Nous pensons donc qu'il ne faut pas se contenter de mesures d'affichage. Notre responsabilité, c'est d'agir là où nous avons un vrai levier. Soutenir nos filières locales, renforcer les circuits courts, exiger davantage de qualité et de traçabilité dans nos achats publics et continuer aussi à porter le combat politique au bon niveau, c'est-à-dire au niveau national et européen, là où se décide réellement cet accord. Nous restons donc cohérents avec nous-mêmes, opposés à cet accord, mais exigeants sur les moyens d'action. Vous l'aurez compris, nous voterons contre cette motion.

M. LE PRÉSIDENT. - Et si je peux ajouter, cher Andde, un point, il y a un problème, comme l'a dit Monsieur ARMAND tout à l'heure, un problème de santé publique sur lesquels vous n'êtes pas, vous, au Rassemblement National, présents dans le débat. La santé, c'est des produits sains. Ça suppose qu'on s'oppose ou qu'on accompagne nos agriculteurs sur une

autre agriculture. Ce sur quoi vous êtes toujours opposés. Vos contradictions vous perdront. Je mets aux voix.

M. TRIFILETTI. - Président, Président, une explication de vote, s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. – Je mets aux voix, oh non mais ce n'est pas vrai.

M. TRIFILETTI. - Mais si, c'est vrai, vous allez voir. Donc, merci à Andde d'avoir rappelé un certain nombre de choses. Je voulais vous en rappeler. Je ne vais pas revenir sur l'ACENA. La journée d'hier, nous étions avec Stéphanie ANFRAY et puis Margarita SOLA, notamment, sur tout ce qui est recherche, effectivement au niveau des lycées, dont nous avons la restauration collective, et bien d'une amélioration continue de ce que fait la, notamment ce qu'on fait et ce qu'on met en œuvre justement dans la région. Mais je voulais vous dire que c'est du RN dans toute sa splendeur. Beaucoup de bruit, à chaque fois, beaucoup d'indignation et, évidemment, vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, compétence régionale. Vous découvrez les méfaits du Mercosur. C'est bien. Les normes sanitaires, c'est bien. Très bien. Une question : vous étiez où quand il fallait agir, par exemple en octobre 2019, lorsqu'ici même une motion a été votée sur ces accords de libre-échange, et notamment celle du Mercosur ? Où étiez-vous ? Vous n'avez même pas participé au vote. Rien, néant politique. Où étiez-vous lors de la proposition de la loi de Marie POCHON à l'Assemblée nationale visant à garantir des prix planchers et un revenu digne pour les agriculteurs ? Le RN s'est abstenu. Aucun courage.

Et au niveau européen, c'est encore pire. Vos députés passent leur temps à dénoncer ces accords, mais dans les faits, ils brillent surtout par leurs contradictions, leurs absences ou leurs votes incohérents dès qu'il s'agit de réguler réellement le commerce international d'imposer des normes environnementales ou de soutenir une transition agricole ambitieuse. Autrement dit, vous parlez fort ici, mais vous êtes silencieux ou contradictoires, là où ça compte vraiment.

Et, pendant ce temps-là, vous osez expliquer aux agriculteurs que vous les défendez. Non, vous instrumentalisez leur colère, vous simplifiez à outrance et vous leur vendez une fable. Une fable, celle qu'il suffirait de fermer les frontières pour régler les crises qui sont d'abord des crises systémiques. Mais ça, vous ne le dites jamais. Parce que cela demande du courage politique, parce que cela oblige à remettre en cause un modèle, parce qu'il faut être cohérent, constant et crédible. Et, ça, ça ce n'est pas votre registre. À force de dire tout et son contraire, de voter une chose ici, de s'abstenir là et de faire l'inverse ailleurs, vous finissez par dire une seule chose, très clairement : que votre boussole, ce n'est ni la ruralité ni les agriculteurs. C'est en fait le cynisme et l'opportunisme, marque absolue du populisme lepéniste.

M. LE PRÉSIDENT. – Bien.

M. COLOMBIER. – Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. – Je mets aux voix. Jacques COLOMBIER.

M. COLOMBIER. - Oui, quelques secondes. Moi, j'aimerais qu'on puisse m'assurer, et je rappelle que le Mercosur, c'est 90 000 tonnes de viande brésilienne, j'aimerais malgré tous les, vos arguments, que elle n'arrive pas à un moment ou un autre, quand elle est non (propos inaudible) de la France, dans des cantines scolaires. On verra. Mais on verra, ça, c'est de la réalité.

M. LE PRÉSIDENT. - On verra.

M. COLOMBIER. - Quant au donneur de leçons, écoutez, depuis 40 ans, vous participez tous au déclin de la France dans tous les domaines. Alors, beh oui vous non mais je sais vous pouvez crier, pas de leçons, pas de leçons.

Mme SEGUINAU. - Président, s'il vous plaît, j'aimerais bien avoir une interruption de séance parce que tout à l'heure on a eu des propos injurieux. Monsieur LE CAMUS a été particulièrement désagréable avec ma collègue. J'ai voulu faire une interruption de séance je n'ai pas pu donc je la demande s'il vous plait.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous me laissez terminer de présider, les uns et les autres. Voilà.

Mme SEGUINAU. - La demande d'interruption de séance est de droit.

M. LE PRÉSIDENT. - Elle est de deux minutes.

Interruption de séance.

Reprise de séance.

M. LE PRÉSIDENT. – Bien on reprend la séance. Allez.

Mme SEGUINAU. - Je vous remercie de cette interruption de séance et j'espère qu'on va finir dans la bonne humeur.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Alors, je mets aux voix l'exclusion des produits issus du Mercosur. Moi, j'aurais aimé qu'on rajoute, je vais rajouter une louche, pour faire plaisir à Jacques COLOMBIER, qu'on rajoute aussi les produits issus de la loi DUPLOMB. Qui est pour adopter cette motion ? Qui est contre ?

Vote sur : Pour l'exclusion des produits issus du Mercosur des cantines scolaires de Nouvelle-Aquitaine

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires**
- **NON-PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains**

MOTION REJETÉE

Vœu déposé par le groupe Rassemblement National et Apparentés : " Flambée des prix des carburants en Nouvelle-Aquitaine "

M. LE PRÉSIDENT. - On a ensuite un vœu sur la flambée des prix des carburants en France. Allez-y, Madame.

Mme FRANCESCHINI. - Monsieur le Président, chers collègues, ce vœu du groupe Rassemblement National de Nouvelle-Aquitaine part d'un constat simple et incontestable : nos pêcheurs et nos agriculteurs sont une fois encore en train de payer le prix fort d'une crise énergétique qui les dépasse totalement. Depuis le 28 février, les tensions dans le détroit d'Ormuz provoquent une nouvelle flambée des prix de l'énergie à l'échelle mondiale. Et, sur nos territoires, la réalité est brutale. Des factures qui explosent, des marches qui disparaissent et des professionnels contraints de travailler à perte. Pour un bateau de pêche, le carburant représente jusqu'à 40 % des charges d'exploitation. Pour nos agriculteurs, c'est un poste incontournable. Quand le prix du gasoil s'envole, c'est toute l'économie réelle qui vacille. Face à cela, que propose l'État, aujourd'hui ? Le 27 mars, le gouvernement a annoncé un plan de soutien. Pas trop tôt.

Mais avec 14 millions d'euros pour le gazole agricole et 5 millions pour les pêcheurs, on est sans commune mesure avec l'ampleur de la crise. Pendant ce temps, d'autres pays européens agissent, eux, rapidement et massivement pour protéger leurs filières. Nous parlons ici de notre souveraineté alimentaire, de la survie de nos ports et de nos campagnes. En Nouvelle-Aquitaine, de Royan à La Rochelle, d'Arcachon au Pays basque, ce sont des pans entiers de notre économie qui sont fragilisés. Ce que nous demandons est clair : des mesures d'urgence, une baisse de la fiscalité sur les carburants professionnels, une compensation rapide et réelle. Une véritable stratégie pour protéger nos filières face aux chocs internationaux.

Ce vœu doit être un signal politique transpartisan, celui d'une région qui refuse de laisser tomber ses pêcheurs et ses agriculteurs. Je vous invite à le soutenir. Merci.

M. TRIFILETTI. – Une explication de vote, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur TRIFILETTI pardon.

M. TRIFILETTI. – Oui merci. Logo RN. Je ne sais pas si vous avez remarqué dans les deux titres de ce qu'ils nous proposent, en fait, ce soir, en termes de motion, il y avait le mot « exclure », d'abord, et le deuxième c'est « flambée ». Je sais bien que leur logo c'est la flamme de l'enfer, mais quand même quoi. Alors, ironie, hypocrisie, le Rassemblement National prétend dénoncer une situation dont il chérit en fait les causes. Vous vous indignez

de notre dépendance énergétique, mais vous refusez précisément ce qui nous en libérerait. Car la vérité est simple. Tant que notre porte-monnaie, malheureusement, est brutalisé, ça dépend des énergies fossiles et fissiles. Nous dépendons des régimes les plus autoritaires, de Vladimir POUTINE, évidemment, votre ami, aux pétromonarchies du Golfe. Et vous osez parler de souveraineté. Soyons clairs, votre ligne, alors c'est difficile à dire, c'est le « carbo-climato-dénialisme ». Vous freinez la transition écologique, vous combattez la transition énergétique, vous organisez la dépendance, en fait, de la France, et puis vous venez pleurer les conséquences. Et, pendant ce temps-là, Jordan BARDELLA regarde vers TRUMP, allant jusqu'à saluer son élection. Je cite, cela ne m'arrive pas souvent de citer BARDELLA : « *un message extrêmement positif pour l'ensemble du monde occidental* », lors de son élection. Voilà votre cap : le pétrole, le déni, le passé. À la fin, la misère pour tous. Mais la souveraineté, elle est où, aujourd'hui ? Bah elle est dans le vent, elle est dans le soleil, elle est dans la géothermie. Elle est dans notre capacité à produire ici une énergie propre et indépendante. La seule voie vers l'indépendance nationale, c'est la transition énergétique.

Votre motion ne résout rien. Pire, elle aggrave tout. Elle veut enfermer les Français dans la dépendance et la précarité énergétique, dans un modèle climaticide qui nous conduit tout droit vers un monde de pénurie, de tensions et de barbarie. Et quel biais !

Vous laissez entendre que tout est carboné en ignorant notamment les électromobilités. C'est un déni de réalité. Nous, nous assumons : oui à la transition écologique, oui à la sobriété pour redonner du pouvoir d'achat durablement, oui à la justice sociale. On accompagne les plus précaires dans la transition. Oui, on ne les abandonne pas en leur mentant sur la situation réelle. L'écologie, c'est la seule voie pour notre souveraineté vers l'indépendance, vers un patriotisme pacifique. Votre projet regarde en arrière et produit la guerre. Le nôtre construit l'avenir et la paix.

M. COLOMBIER. - Amen. Les Khmers verts ont parlé.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci.

Mme SEGUINAU. - Non mais c'est fou ça.

M. TRIFILETTI. - Imaginez que je vous traite de nazi.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, mais on arrête là, on arrête.

M. TRIFILETTI. - Vous m'avez traité de Khmer vert, Monsieur COLOMBIER.

M. LE PRÉSIDENT. - On va voter.

M. TRIFILETTI. - Donc on arrête là, n'est-ce pas ?

M. LE PRÉSIDENT. - Qui est pour cette, ce vœu ? Le RN pour ce vœu. Qui est contre ? A dégager.

Vote sur : Flambée des prix des carburants en Nouvelle-Aquitaine

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires**
- **NON-PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains**

VŒU REJETÉ

QUESTIONS ORALES

Question orale déposée par le groupe Rassemblement National et Apparentés :

« L'industrie en Nouvelle-Aquitaine »

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, vous avez une question orale.

Mme COLOMBIER. - Merci, Monsieur le Président. C'est une question, vraiment. Depuis plusieurs années, vous affirmez régulièrement que la Nouvelle-Aquitaine représenterait 36 % des emplois industriels. Nous vous entendons souvent avancer ce chiffre et nous avons cherché à trouver la place, la trace précise. Mais dans l'état, nous ne la retrouvons pas telle que vous la présentez. En réalité, il semble renvoyer à une donnée ancienne datée de 2019 et qui concerne uniquement des créations nettes d'emplois industriels à un moment donné et non le poids réel de l'industrie dans notre région. Dans vos interventions, cette précision disparaît souvent, ce qui entretient une confusion sur la réalité de notre tissu industriel. Donc, dans ces conditions, je souhaitais vous poser une question très simple : pouvez-vous nous indiquer précisément à quoi correspond ce chiffre de 36 % en données la source exacte et nous dire clairement s'il reflète ou non la situation actuelle de l'industrie en Nouvelle-Aquitaine ? Et, surtout, pouvez-vous nous communiquer des données actualisées afin d'éclairer sincèrement notre assemblée sur l'état réel de l'industrie dans notre région ? Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, un, on a un problème de source, tous les deux, Madame. Un problème de sources. Je n'ai jamais dit 36 % de l'emploi industriel. J'ai toujours dit, comme vous l'avez évoqué, que l'Aquitaine, sur des chiffres de la ministre de l'Industrie de l'époque, Agnès PANNIER-RUNACHER, l'Aquitaine a créé, en 2019, 36 % de l'emploi industriel net de France. Je n'ai jamais dit autre chose. Je n'ai jamais dit autre chose. Deuxièmement, aujourd'hui la Nouvelle-Aquitaine, c'est 14 % d'emplois industriels. En France, c'est 9,4. Troisièmement, j'ai dit ce matin, sur des chiffres de la direction générale des entreprises, de Bercy, que nous sommes loin devant dans la création des usines. Loin devant Occitanie et Rhône-Alpes, tandis que certaines autres Régions qui, pour des raisons de crise automobile, notamment, souffrent plus que nous voilà. Après, je ne vais pas me lancer dans la description de l'écosystème industriel, mais on fait mieux que les autres et on continue de réindustrialiser. J'ai donné tout à l'heure un certain nombre de chiffres. L'Aquitaine représente en gros 10 % de la France. On est, je me tourne vers mes collaborateurs, à 14,3 %, pardon ? 13,3 % au niveau de l'emploi industriel.

Question orale déposée par le groupe Rassemblement National et Apparentés :

« Prolifération des corbeaux dans le Châtelleraudais »

M. LE PRÉSIDENT. - Et on a le dernier dossier. Ça, c'est fabuleux. Je vais essayer de ne pas intervenir. Sur le vol noir des corbeaux sur nos plaines.

Jacques COLOMBIER aurait dû intervenir, avant quand même. Ami, entends-tu le vol noir des corbeaux sur nos plaines ? Vous voulez qu'on vous la chante tous ensemble ?

M. COLOMBIER. - On la connaît, on la connaît bien. Les Compagnons de la Libération qui ont entouré Jean-Marie LE PEN la chantaient.

M. LE PRÉSIDENT. - Il n'y en avait pas beaucoup. Bon allez, ne parlons pas de collaboration.

M. COLOMBIER. - Ils ont même été députés européens, vous voyez, dans notre groupe. Ouais, ouais. Connaissez votre histoire, un peu.

M. LE PRÉSIDENT. - Madame.

Mme LATUS. - Monsieur le Président, mes chers collègues. Au risque d'être désagréable avec les corbeaux, dans cette question orale, je vous interpelle sur la situation des agriculteurs Châtelleraudais, mais ce qu'ils vivent n'est malheureusement pas une situation isolée. En Charente, par exemple, sur une seule année, nous dénombrons 270 agriculteurs touchés pour un préjudice de 2 millions d'euros non indemnisables. En Haute-Vienne, une brigade anti-corbeaux a été créée pour venir en aide à la protection des cultures. Nous avons donc un problème connu, documenté, mais que personne ne mesure réellement. Mais comme charité bien ordonnée commence par soi-même, je vous demande de porter votre attention sur la situation des agriculteurs Châtelleraudais. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Jean-Pierre RAYNAUD, qui est le spécialiste du corbeau en Dordogne. Après le blaireau...

M. RAYNAUD. – Oui merci, Président. Donc j'aurais aimé qu'on termine sur l'intervention de Jean-Louis, parce qu'on avait pris quand même une certaine hauteur, tout à l'heure. Et, là, j'ai l'impression qu'on tombe un peu plus bas, mais je vais quand même essayer de répondre. Alors après les blaireaux, voici les corbeaux. Et je note au moins une forme de constance dans vos préoccupations agricoles. Vous avez décidé d'explorer, séance après séance, toute la faune sauvage. Et je dirais que, pour gagner du temps, on peut même rajouter d'autres espèces. On peut parler des sangliers, on peut parler des palombes, ça ne manque pas. Et d'autres que je ne vais pas citer. Mais il faut s'en garder un peu pour une prochaine séance.

Alors, plus sérieusement, votre question met en lumière une difficulté qui est bien réelle. Donc pour être plus sérieux. Personne, ici, ne nie les dégâts causés par les corvidés. Ils sont connus, documentés et ils pèsent concrètement sur les exploitations agricoles et y compris dans des territoires déjà fragilisés. Pour autant, il faut être clair sur les responsabilités. La régulation des espèces, les autorisations de destruction, l'organisation des campagnes de prélèvement relèvent d'abord de l'État, en lien avec les services compétents et les fédérations de chasse. Ensuite, bien sûr, nous devons jouer pleinement notre rôle de coordination. Lorsque les situations locales deviennent critiques, comme c'est le cas ici, il est indispensable de réunir l'ensemble des acteurs concernés, les services de l'État, le monde agricole, les chasseurs, les collectivités, pour construire des réponses opérationnelles et suivies dans le temps. Il faut améliorer le suivi de ces phénomènes. Donc, oui, il y a un sujet, oui, il faut agir. Et c'est dans cet esprit que la Région continuera à se mobiliser aux côtés des agriculteurs.

M. LE PRÉSIDENT. - Pour votre information, parce que je suis plutôt un spécialiste de l'éradication des silures. Je voudrais remercier d'ailleurs devant vous le préfet de région. Je parle sous le contrôle d'Henri SABAROT, je sais pas s'il a pu rester. On a un arrêté du préfet qui interdit de remettre à l'eau les silures qui détruisent tous les poissons migrateurs. Et, en tant que pêcheur à la truite et d'autres, je me bats là-dessus. Et je voudrais remercier Étienne GUYOT, pour terminer sur une note positive.

Sur les corbeaux, sur les corbeaux, pour ceux qui s'y intéressent, vous avez des cages qui existent qui peuvent être mises, je parle sous le contrôle de Jean-Pierre, qui peuvent être mises dans les champs. Il faut qu'il y ait un corbeau à l'intérieur et vous en attrapez plusieurs. Ce qui fait que vous arrivez à éradiquer les corbeaux. Il faut me demander avant de poser une question orale.

Mes chers collègues, je vous remercie de cette journée fabuleuse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h17.

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPE D'ELUS DECLARES
ALONSO Émilie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ANFRAY Stéphanie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ARMAND Jean-Luc	(47)	PRG Le Centre Gauche
ARNAUD Nathalie	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
AROSTEGUY Maïder	(64)	Les Républicains
ASTIER Dominique	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BACHÉ Alain	(40)	Communiste, Ecologique, Citoyen
BALLET-BLU Françoise	(86)	Renaissance
BARAT Geneviève	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BAUDE Vital	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BAZUS Julien	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BEDU Anne-Laure	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BERGÉ Mathieu	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BERGERET-TERCQ Jean-Marie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BERGERON Thibault	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BERNARDEAU Catherine (11 ^{ème} Vice-Présidente en charge du Handicap, de l'Egalité et Lutte contre les discriminations)	(87)	Communiste, Ecologique, Citoyen
BEYRIS Maryline	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BLANCHARD Gérard	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

BLANCO Jean-François	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BOEUF Gilles	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BONNEFONT Xavier	(16)	Centre et indépendants
BOUDIÉ Florent	(33)	Renaissance
BOUDINEAU Isabelle	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOULMIER Muriel	(33)	Les Républicains
BOULTAM Yasmina	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOURDIN Katia	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BOURREL Elodie	(40)	Centre et indépendants
BOUSQUET-PITT Pascale	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOUTENÈGRE Patrice	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BROUILLE Andréa (Première Vice-Présidente en charge du Développement économique, de l'Innovation et de l'Accompagnement de la RSE des entreprises et de l'International)	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BUSSIÈRE Sophie	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen
CARUHEL Maud (13ème Vice-Présidente en charge de l'Economie sociale et Solidaire, de l'Insertion, de l'Economie circulaire, des Déchets et de l'Innovation sociale)	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CASSIN Armelle	(79)	Les Républicains
CASTAGNEDE Fanny	(24)	Communiste, Ecologique, Citoyen
CATHUS Christophe	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CAVITTE Pascal	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

CHADOURNE Sandrine	(33)	Rassemblement National
CHARPENEL Frédérique	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHARRÉ Emmanuel	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHASSAGNE Christelle	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHEMINADE Marie-Line	(17)	UDI et Territoires
CHÉRET Pierre	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHEVALERIAS Thomas	(16)	Les Républicains
CLAVEAU Charline (15ème Vice-Présidente en charge de la Culture, du Patrimoine et des Langues Régionales)	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
COLLARD Nathalie	(17)	Rassemblement National
COLOMBIER Caroline	(16)	Rassemblement National
COLOMBIER Jacques	(24)	Rassemblement National
COMBRES Maryse	(47)	Ecologiste, solidaire et citoyen
COSTE Pascal	(19)	Les Républicains
COSTES Marie	(47)	Les Républicains
COUSIN Annick	(47)	Rassemblement National
COUTANT Françoise	(16)	Ecologiste, solidaire et citoyen
CUVELIER Marie-Laure	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DAMESTOY Didier	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DARBON Alain	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DARTIGOLLES Daniel	(17)	Centre et indépendants
DELBOSQ Sébastien	(47)	Rassemblement National
DELIBIT Sandra	(19)	Les Républicains

DELRIEUX Benjamin	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DERVILLE Sandrine (7ème Vice-Présidente en charge des Finances, de l'administration, la modernisation, l'ouverture de l'action régionale)	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DESROSES Karine (3ème Vice-Présidente en charge de la Formation professionnelle, l'apprentissage et l'emploi)	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DEVEZE Christian	(64)	Centre et indépendants
DEWAELE Brigitte - Amandine	(19)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DIALLO Karfa	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DIAZ Edwige	(33)	Rassemblement National
DIONIS DU SÉJOUR Jean	(47)	Centre et indépendants
DUFAY Michel	(40)	Rassemblement National
DUFORESTEL Pascal	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DUPRAT Christophe	(33)	Les Républicains
DURRIEU Michel	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DUTOYA Émilie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ELOPHE Valéry	(19)	Rassemblement National
EMON Jackie	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ESPAGNAC Frédérique	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ESTRADE Hélène	(33)	Les Républicains
ETCHEÇAHARRETA Bixente	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
EYCHENNE Delphine	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
FARRENG Laurence	(64)	Centre et indépendants
FORGENEUF Marilyne	(24)	Ecologiste, solidaire et citoyen
FOULON Yves	(33)	Les Républicains

FRANCESCHINI Sylvie	(40)	Rassemblement National
FREYCHET Albin	(87)	Rassemblement National
GAGNEUR Edwige	(16)	Communiste, Ecologique, Citoyen
GAMACHE Nicolas	(79)	Ecologiste, solidaire et citoyen
GARRAUD Pauline	(33)	Rassemblement National
GRAVAL Christine	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
GUERIN Guillaume	(87)	Les Républicains
GUERIT Richard	(17)	Rassemblement National
GUIBERT Olivier	(79)	Rassemblement National
GUILLEM Jérôme	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
GUILLEMOTEAU Patrick	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
HAMMERER Véronique	(33)	Renaissance
HAZOUARD Mathieu	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
HÉRAUD Lydia	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
HERNANDEZ Sandrine	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JACQUINET Claire	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JARRY Marie	(79)	Centre et indépendants
JEANSON Françoise (5ème Vice-Présidente en charge de l'Enseignement supérieur et de la recherche)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JLALJI Brahim	(17)	Communiste, Ecologique, Citoyen
JOINT Frédérique	(64)	Rassemblement National
JOUBERT Florence	(24)	Rassemblement National
JUSTINIEN Rémi (10ème Vice-Président en charge de l'économie de la mer, du tourisme et de l'économie territoriale)	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

LABAILS Delphine	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LABICHE David	(17)	Les Républicains
LABROUSSE Mathieu	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LACARRERE Florent	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFARGUE Marie-Laure	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFFORE Sandrine	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFRIQUE Philippe (14 ème Vice-Président en charge du Sport et de la vie associative)	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAGRAVE Renaud (8ème Vice-Président en charge des mobilités)	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAMARA Laurent	(33)	Rassemblement National
LANGLADE Colette	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LANZI Nathalie	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAPOUGE Christelle	(33)	Centre et indépendants
LAPRÉE Véronique	(17)	Les Républicains
LARROUY Isabelle	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
LATUS Marion	(86)	Rassemblement National
LAURENT-GUEGAN Élise	(17)	PRG Le Centre Gauche
LAUSSU Guillaume	(40)	UDI et Territoires
LE CAMUS Pierre	(33)	Rassemblement National
LE YONDRE Nathalie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LEBRAUD Virginie	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LEJEUNE Étienne	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LENOIR Virginie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

MAGNE Marie-Ange	(87)	Renaissance
MARIE-REINE SCIARD Joëlle	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MARKOWSKY Pascal	(17)	Rassemblement National
MAURIN Baptiste	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MELLIER Frédéric	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen
MESNARD Françoise	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MICHON Marie-Hélène	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MOLIERAC Guillaume	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MOTOMAN Laurence	(40)	Ecologiste, solidaire et citoyen
MOTSCH Nathalie	(64)	UDI et Territoires
NAUCHE Philippe (6ème Vice-Président en charge de la santé et de la silver économie)	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
NÉDÉLEC Ronan	(86)	Les Républicains
NEMBRINI Jean-Louis (2ème Vice-Président en charge de l'Orientation, de l'Education et de la Jeunesse)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
OBRADOR Damien	(33)	Rassemblement National
OXIBAR Marc	(64)	Les Républicains
PAGÈS Jean-Louis	(87)	Ecologiste, solidaire et citoyen
PALUTEAU Bruno	(33)	Rassemblement National
PERREAU Thierry	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
PEYRAT Jerome	(24)	Renaissance
PINVILLE Martine	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLATON Nicolas	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLAZANET Mélanie	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

PLEZ Jean-Philippe	(17)	PRG Le Centre Gauche
PRIOLEAUD Jonathan	(24)	Les Républicains
RAYNAUD Jean-Pierre (12ème Vice-Président en charge de l'agriculture, la transition agroécologique, l'agroalimentaire, la forêt, la mer et la montagne)	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
REQUENNA Pascale	(40)	Centre et indépendants
REYDY Anabelle	(19)	Communiste, Ecologique, Citoyen
RIOU Guillaume (4 ème Vice-Président en charge de la Transition écologique, énergétique et de NéoTerra)	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
RIVIÈRE Yann	(17)	Les Républicains
ROBERT Fabien	(33)	Centre et indépendants
ROUÈDE Laurence (9ème Vice-Présidente en charge du Développement, de l'équité des territoires et des contractualisations)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ROUSSET Alain (Président)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SABAROT Henri	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SAINTE-MARIE Andde	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SARGIACOMO Éric	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SEGUINAU Christine	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
SERRE Françoise	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SIMONNET Jacqueline	(24)	PRG Le Centre Gauche
SOLA Margarita	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SORE Serge	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SOULAT Eric	(86)	Rassemblement National
TARIOL Béatrice	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
TARIS Isabelle	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen

TAUZIN Arnaud	(40)	Les Républicains
TIRANT Benoît	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
TRIFILETTI Stephane	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
TRIOULET Thierry	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
TROUSSELLE Yves	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
UTHURRY Bernard	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
VALLOIS-ROUET Laurence	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
VERRIERE Francois	(64)	Rassemblement National
VEYSSIERE Laurence	(33)	Rassemblement National
VINCENT François	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WASZAK Reine-Marie	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WEBER Sophie	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WERBROUCK Séverine	(17)	Rassemblement National
WILSIUS Francis	(33)	PRG Le Centre Gauche



Amendement présenté par les élus des groupes :

Centre et Indépendants
UDI et Territoires

CONSEIL RÉGIONAL DU 2 AVRIL 2026

Amendement à la délibération n° 1 :

Création d'un Fonds régional exceptionnel de soutien suite aux intempéries de l'hiver 2026

Il est proposé à l'Article 4 – Soutien aux entreprises, commerces, artisans, TPE-PME, maraichers, dans la partie Soutien aux acteurs agricoles de supprimer la condition financière suivante :

- *Bonification pour les cultures biologiques : 10 %*

Exposé des motifs :

Le choix fait par la Région d'ajuster le cahier des charges de l'appel à projets régional dédié au maraichage dans le cadre du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAE) en élargissant les conditions d'éligibilité au-delà des seules exploitations bio ou HVE à tous les demandeurs dont les sièges d'exploitation sont situés dans une zone reconnue sinistrée est à féliciter.

Toutefois, face à la catastrophe et à la détresse des maraichers dans cette période, il paraît malheureux d'opposer les différents systèmes de production agricoles. Ainsi, dans ce cadre exceptionnel, il est indispensable d'aider tous les maraichers sans distinction du mode de production agricole.

Séance plénière du 2 avril 2026

Amendement à la délibération n°5
Actualisation du règlement d'Intervention des aides régionales
économiques et environnementales

présenté par le groupe écologiste, solidaire & citoyen

Non à la suppression de l'AMI Innovation sociale

Remplacer page 9 :

« Au chantier 2.6 « Promouvoir l'innovation au service de l'humain », le dispositif « Expérimenter et développer l'innovation sociale » est supprimé »

Par :

« Au chantier 2.6 « Promouvoir l'innovation au service de l'humain », le dispositif « Expérimenter et développer l'innovation sociale » est maintenu »

Exposé des motifs :

L'Appel à Manifestation d'Intérêt "Innovation Sociale" existe depuis plus de 10 ans. Cet AMI a accompagné 436 projets sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine, en expérimentation ou en développement, sur différentes thématiques : ressources naturelles, solidarités, agriculture & alimentation, mobilité & habitat, économie durable, santé...

En parallèle, se sont organisés des jurys composés de différents acteurs des collectivités, de l'ESS et de la recherche ; des journées entre pairs ; un annuaire des projets lauréats. L'ensemble a permis de donner à voir, évaluer et déployer ces expérimentations sur toute la Nouvelle-Aquitaine.

C'est un dispositif unique et reconnu en France qui a permis de créer des emplois, des actions concrètes et d'appliquer les ambitions de Néoterra sur notre région.

Une brutale disparition, sans aucune information ni concertation avec les acteurs de l'ESS, au prétexte d'un manque de moyens financiers, s'avère injustifiée. Elle va nuire à la capacité des habitants et des porteurs de projets à faire vivre la démocratie, l'économie et à répondre aux besoins non satisfaits, au plus près des territoires et des habitants.



Séance plénière du 2 avril 2025

Amendement à la délibération n° 5

Actualisation du règlement d'Intervention des aides régionales économiques et environnementales

Présenté par le groupe Communiste, Écologique et Citoyen

Annexe III : Conditionnalités des aides régionales.

Au chapitre de l'information du CSE

« Le CSE est informé de l'octroi de l'aide régionale liée au projet, dans un délai raisonnable estimé à 4 mois de son attribution par la Région. »

Modifier la phrase :

« Le CSE est **informé et consulté en amont** de la demande d'aide **puis après** l'octroi de l'aide régionale **dans un délai d'un mois** suivant son attribution par la Région. »

Exposé des motifs :

Cette mesure permettrait de nourrir un dialogue social, collaboratif et constructif sur les décisions relatives à la gestion, à l'évolution économique et financière, à la formation professionnelle et aux techniques de production des entreprises. Elle ne contreviendrait en rien aux missions déjà dévolues aux CSE.

Voter pour cet amendement serait un signe fort de reconnaissance vis-à-vis des salarié-e-s qui, par leur rôle indispensable et actif, sont engagé-e-s pleinement dans les projets à fort enjeux que sont l'accélération des transitions, notre souveraineté par l'innovation responsable, l'Humain et l'équilibre des territoires au cœur du développement.

Nous pensons que la belle ambition de « Promouvoir l'innovation au service de l'Humain » mérite de trouver sa place dans cette annexe, et de s'appliquer aussi aux CSE, acteurs non négligeables par leur forte contribution, du développement industriel.

Amendement présenté par les élus des groupes :

Centre et Indépendants
Renaissance
UDI et Territoires

CONSEIL RÉGIONAL DU 02 AVRIL 2026

Amendement à la délibération n° 6 :

Politique Contractuelle Territoriale 2026-2028 de la Nouvelle-Aquitaine et son règlement d'intervention

Il est proposé de compléter la partie *IV. LES MODALITES D' ACTIONS DES CONTRATS : L'ENSEMBLE DES POLITIQUES REGIONALES MOBILISEES – SPORT*, comme suit :

La Région Nouvelle-Aquitaine souhaite inscrire sa politique sportive de manière à consolider le socle existant avec le maintien de ses associations, licenciés et bénévoles notamment. Celle-ci doit être impactante et proche de l'actualité mouvante de la société, tout en s'appropriant les problématiques incontournables du moment et leurs conséquences à court, moyen et long termes.

Pour cela la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite s'appuyer sur 4 piliers :

1. Les activités physiques et sportives comme réponse aux enjeux de santé et de société,
2. L'offre sportive au service de la cohésion et de l'attractivité des territoires,
3. L'accompagnement du sport de haut niveau dans toutes ses composantes,
4. Le soutien et l'appui aux têtes de réseaux régionales.

La finalité de ces orientations est de développer la culture de l'activité physique et sportive pour que chaque habitant de la Nouvelle-Aquitaine puisse accéder aux valeurs qu'elle génère, aux bénéfices qu'elle apporte et aux liens qu'elle développe.

Ainsi, la politique sportive régionale de soutien aux équipements sportifs (rénovation, agrandissement et construction) vise à accompagner les établissements publics dont les Communes, EPCI, et Conseils Départementaux.

Les objectifs prioritaires sont les suivants :

- Les équipements mis à disposition des lycées et des centres de formation d'apprentis se prévalant d'une fréquentation minimum par ces établissements,
- Les équipements à vocation nationale ou internationale se prévalant de l'homologation par les fédérations délégataires, en priorité olympiques,
- **Les équipements structurants l'activité sportive et son accessibilité dans tous les territoires éloignés des lycées et des centres de formation d'apprentis ;**

Exposé des motifs :

La condition de fréquentation minimale par les lycées, prévue parmi les critères prioritaires de financement des équipements sportifs, exclut de facto les communes situées en zones rurales et ultra-rurales. En effet, l'éloignement des établissements scolaires (lycées) dans ces territoires ne permet pas d'atteindre ce seuil, indépendamment des besoins locaux. Nous souhaitons donc éviter qu'une ségrégation spatiale se dessine.

Cette situation crée une inégalité territoriale dans l'accès aux financements régionaux, alors même que ces équipements constituent un levier essentiel de cohésion sociale et d'accès à la pratique sportive. Il est impensable de créer une discrimination entre territoires *a fortiori* sur le Sport qui porte des valeurs de fraternité et de vivre-ensemble, comme justement explicité dans la politique régionale.

Le présent amendement vise donc à intégrer les territoires isolés et éloignés des lycées et centres de formation d'apprentis, afin de garantir une prise en compte plus équitable des spécificités territoriales.

Amendement présenté par les élus des groupes :

Renaissance
Centre et Indépendants
UDI et Territoires



CONSEIL RÉGIONAL DU 2 AVRIL 2026

Amendement à la délibération n° 15 :

**Règlement d'Intervention pour le soutien aux manifestations
culturelles en Nouvelle-Aquitaine**

Texte de l'amendement :

À la page 8, au paragraphe « Les manifestations non éligibles », **compléter** l'alinéa : « *La première édition d'un festival ou un festival porté par une structure créée il y a moins d'une année* »

Avec la mention suivante :

« ..., à l'exception des projets présentant un caractère émergeant ou expérimental et un intérêt artistique, territorial ou social particulier. Pour ces nouveaux projets, l'aide régionale est octroyée à titre ponctuel pour accompagner l'émergence et ne vaut pas reconduction automatique. »

Exposé des motifs :

Ce nouveau Règlement d'Intervention affiche une ambition claire : « **favoriser l'émergence de projets résilients, innovants et ancrés dans leurs territoires** ». Pourtant, l'exclusion automatique des manifestations dès leur première édition crée un verrou administratif qui contredit cette volonté d'éclosion de projets nouveaux.

Dans un « **contexte budgétaire complexe** », la Région doit privilégier l'agilité et la pertinence plutôt que la seule antériorité. L'ancienneté d'une structure n'est pas le seul gage de

sa solidité. Le présent amendement propose de transformer une exclusion systématique en une éligibilité qualitative, permettant d'instruire les projets qui répondent aux « **mutations en cours** » du secteur culturel.

La sécurité des deniers publics reste garantie par les critères de licence professionnelle et de cofinancement local déjà exigés dans le règlement. En limitant ce soutien à une aide ponctuelle d'amorçage, la Région met en cohérence ses actes avec ses intentions, sans s'engager de manière automatique sur le long terme.

Décision modificative n° 1 – Budget régional – Exercice 2026

Séance plénière des 26 et 27 mars 2026

Le CESER prend acte des inscriptions proposées dans le cadre de cette Décision modificative, tout en soulignant qu'il ne dispose pas, à ce stade, des éléments suffisants pour en apprécier pleinement la pertinence, notamment au regard du niveau de service qui sera effectivement proposé et de l'évolution du coût du train-kilomètre.

Il rappelle que l'ouverture à la concurrence doit permettre de porter une véritable ambition pour le service public ferroviaire, en termes de fréquence, de qualité de service et d'équité territoriale, dans un contexte toutefois contraint par l'état dégradé du réseau.

L'Assemblée socioprofessionnelle insiste sur plusieurs points de vigilance majeurs : la capacité de la Région à assumer pleinement son rôle d'autorité organisatrice, l'accès aux données et la transparence des conditions de concurrence, les conditions sociales des personnels transférés, ainsi que la nécessité de garantir une lisibilité et une continuité du service pour les usagers.

Le CESER souligne enfin l'importance d'un suivi régulier et d'une évaluation dans la durée de la mise en œuvre de l'ouverture à la concurrence, intégrant l'ensemble des coûts et des effets sur le service rendu, ainsi que la soutenabilité globale des engagements financiers associés.

Le montant des Autorisations de Programme (AP) et des Autorisations d'Engagement (AE) proposés à cette décision modificative s'élève respectivement à 420 M€ et 925 M€.

Pilier 4 - Transition énergétique et écologique

Axe	Objectif	Chapitre	Programme	Libellé programme	Opération	Libellé opération	AP	AE
4.05 - Mobilité durable et intelligente	405B - Favoriser le report modal de la route vers le rail	938	P162	CONTRIBUTION TER	P162O004	CONTRIBUTION D'EXPLOITATION TER - LOT A		925 000 000
		908	P162		P162O005	REDEVANCES (C&G et RESEAUX) - LOT A	70 000 000	
		908	P164	MATERIEL ROULANT	P164O004	SPL - SPIIT	350 000 000	
TOTAL Pilier 4. Transition énergétique et écologique							420 000 000	925 000 000

Extrait du Rapport de présentation du Conseil régional

1. Contexte et objet de cette décision modificative

La présente décision modificative s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de l'ouverture à la concurrence des services ferroviaires régionaux. À ce titre, la Région Nouvelle-Aquitaine est engagée dans une procédure d'appel d'offres structurée en quatre lots, dont la présente décision concerne le lot A (Poitou-Charentes), pour une durée d'exploitation de dix ans, précédée d'une phase de pré-exploitation.

Afin de ne pas porter atteinte aux exigences de confidentialité et au bon déroulement de la procédure, le Conseil régional a fait le choix de ne pas inscrire au Budget primitif 2026 les autorisations d'engagement (AE) et les autorisations de programme (AP) correspondantes.

Les autorisations proposées visent à couvrir l'ensemble des dépenses liées à la mise en œuvre du futur contrat d'exploitation. Elles intègrent les coûts de pré-exploitation, incluant notamment la création d'une structure dédiée, la constitution des équipes et la préparation opérationnelle du service, ainsi que les dépenses de fonctionnement et d'investissement nécessaires à l'exploitation sur la durée du contrat. Elles comprennent également les redevances d'infrastructures ferroviaires ainsi que les dépenses de maintenance lourde du matériel roulant, progressivement confiées à la Société publique interrégionale des investissements en faveur des transports (SPIIT).

La décision modificative (DM) prévoit ainsi, pour la période contractuelle couvrant la phase de pré-exploitation et les dix années d'exploitation, l'inscription de 70 millions d'euros d'AP et de 925 millions d'euros d'AE au titre de la contribution TER, les crédits de paiement (CP) n'étant pas encore proposés à ce stade. Ainsi que l'indique le document de présentation, « cette proposition résulte du travail d'analyse des offres réalisé et du choix du scénario retenu dans le cadre de l'attribution du marché ».

Les CP qui en découleront auront vocation à couvrir les dépenses de pré-exploitation (notamment la création d'une société dédiée), la constitution des équipes incluant la reprise partielle du personnel de l'exploitant historique, ainsi que l'installation des moyens nécessaires, puis les dépenses de fonctionnement et d'investissement afférentes à l'exploitation du service sur la durée du contrat, ainsi que les investissements portés par la SPIIT pour la maintenance lourde.

2. Éléments d'analyse et de vigilance

Le CESER prend acte de ces inscriptions en AP et AE, préalables à la conclusion de la convention d'exploitation TER du premier lot ouvert à la concurrence.

À ce stade de la procédure, il ne peut toutefois émettre d'avis sur le montant des inscriptions budgétaires proposées, qui devront nécessairement être mises en rapport avec le niveau de l'offre retenue. Les 925 millions d'euros inscrits pour les dix années d'exploitation s'accompagneront-ils d'une augmentation des circulations TER ? Comment le coût du train-kilomètre évoluera-t-il dans le cadre de la nouvelle convention ? Autant de questions auxquelles le CESER sera particulièrement attentif afin d'apprécier de manière précise l'impact de l'ouverture à la concurrence, en comparant clairement les situations avant et après sa mise en œuvre.

Le CESER rappelle que ces montants constituent des plafonds et s'inscrivent dans un cadre contractuel pluriannuel structurant, marquant le passage d'un modèle reposant sur une convention unique avec l'opérateur historique à une organisation progressive par lots mis en concurrence.

Le CESER l'avait déjà exprimé dans son avis de juin 2023 sur la convention TER¹ : au-delà de la seule dimension financière de maîtrise des coûts, l'ouverture à la concurrence, imposée par la législation, doit permettre de porter une véritable ambition pour le service régional de transport ferroviaire. Celle-ci doit se traduire notamment par une amélioration de la fréquence et de l'amplitude horaire des dessertes, par une qualité de service renforcée et par une meilleure équité territoriale, autant de conditions nécessaires pour répondre aux besoins de mobilité dans les territoires et amplifier le report modal vers le ferroviaire.

¹ [Avis](#) du 7 juin 2023 relatif à la Convention d'exploitation des trains régionaux TER 2024-2030.

Quelle que soit l'entreprise ferroviaire qui sera retenue, la qualité de l'exploitation demeurera toutefois en partie contrainte par l'état du réseau, aujourd'hui dégradé du fait de décennies de sous-investissement. Cette situation se traduit par un allongement des temps de parcours, une moindre fiabilité des circulations et, dans certains cas, la fermeture de lignes. Dans ce contexte, le CESER réaffirme l'importance de la réouverture de lignes récemment fermées qui participent à la desserte des territoires, à l'image de la ligne Angoulême-Limoges².

L'ouverture à la concurrence constitue une évolution profonde de l'exploitation des services ferroviaires régionaux et doit, à ce titre, être préparée dans les meilleures conditions. Le CESER rappelle à cet égard les points de vigilance qu'il avait identifiés, notamment la montée en compétence de la Région afin qu'elle puisse pleinement exercer son rôle d'autorité organisatrice de transports, le régime des biens en cours de construction, l'accès aux données comme condition indispensable à la préparation d'appels d'offres de qualité et au pilotage du service, ainsi que la gestion des gares, qui doit garantir transparence, équité et non-discrimination entre les opérateurs.

Le CESER souligne également les enjeux sociaux liés à cette évolution, en particulier les conditions de transfert des personnels, qui doivent tenir compte des conditions sociales favorables pour les salariés. Il insiste en parallèle sur la nécessité de maintenir une façade unifiée pour le voyageur afin de limiter la complexité induite par la multiplicité des acteurs et des opérateurs.

De manière plus générale, le CESER considère que l'ouverture progressive à la concurrence des services TER nécessite un suivi régulier et approfondi, sans attendre l'attribution de l'ensemble des lots. Il souhaite pouvoir bénéficier de points d'étape réguliers sur la mise en œuvre de la démarche et réitère la nécessité d'une évaluation dans la durée du processus d'ouverture à la concurrence, intégrant l'ensemble des coûts et des effets sur le service rendu.

Compte tenu des engagements financiers significatifs associés à cette opération, le CESER appelle enfin à une vigilance particulière quant à la soutenabilité globale du dispositif et à la lisibilité des engagements pluriannuels, notamment au regard des crédits de paiement qui seront inscrits ultérieurement.



Proposition de la commission A « Finances régionales »
Président : Louis BORDONNEAU, Rapporteuse : Claude BILLEROT

Avec la contribution de la Commission
2 - « Développement des territoires et Mobilité »
Présidente : Isabelle LOULMET ; Rapporteur : Benoît BELGY



Vote sur l'avis du CESER
« Décision modificative n° 1 – Budget régional – Exercice 2026 »

166 votants
158 pour
1 contre
7 abstentions

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

² Sur ce sujet, le CESER renvoie plus largement au rapport qu'il propose lors de cette séance plénière des 26 et 27 mars 2026, consacré à *La mobilité en milieu rural : des solutions pour se déplacer par monts et par vaux en Nouvelle-Aquitaine*.

Stratégie régionale renouvelée en faveur de la défense : contrats de partenariat avec la Direction Générale de l'Armement et avec l'entreprise Naval Group

Séance plénière du 26 et 27 mars 2026

Le CESER saisit l'opportunité de débattre sur le sujet d'actualité et d'importance que sont les enjeux de politique économique en matière d'industrie de défense. Il remarque et salue la cohérence entre les actions évoquées dans ces conventions et les modes d'intervention habituels de la Région, et avec les ambitions du Schéma régional de développement économique d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et de la politique de filières prioritaires. Cependant, il fait remarquer que cette cohérence tend à être améliorée grâce à l'intégration d'engagements environnementaux plus précis.

Le CESER préconise que le Conseil régional précise le type d'actions d'accompagnement proposées pour les entreprises de la filière Aéronautique-Spatial-Défense (ASD) et à s'intéresser spécifiquement aux conditions de sous-traitance que connaissent les TPE et PME, sur qui reposent la filière. Il encourage par ailleurs la création de synergies entre le monde économique et la recherche, et l'accompagnement des entreprises dans leurs besoins de recrutement spécifique et de formation, dans l'exercice de ses compétences prioritaires.

Le CESER incite le Conseil régional à disposer d'une vision précise des engagements financiers actuels, futurs et potentiels pour cette filière, et à mettre en place et définir les contours d'indicateurs économiques et environnementaux efficaces.

Le CESER comprend les enjeux d'animation et d'accompagnement du tissu des entreprises de la filière ASD, mais s'interroge néanmoins sur de nombreux enjeux relatifs aux répercussions suprarégionales des activités de la filière. A ce titre, il invite le Conseil régional à présenter à l'Assemblée socio-professionnelle sa stratégie sur la place de l'industrie de défense dans la politique économique régionale et la politique d'accompagnement financier.

Dans le cadre de son avis sur la stratégie régionale pour la filière Aéronautique-Spatial-Défense (ASD), le CESER a traité conjointement, au travers de trois axes de réflexion, les enjeux ayant trait au contrat de partenariat entre la Région, la Direction Générale de l'Armement et l'Agence de l'Innovation de Défense, et à la convention de partenariat entre la Région et Naval Group.

Une stratégie d'accompagnement de la filière ASD cohérente avec les grandes orientations de politique économique en matière d'industrie régionale

Le CESER saisit l'occasion qui lui est donnée de débattre sur un sujet d'actualité et d'importance, à travers l'étude du renouvellement de ces deux conventions. Il remarque et salue la cohérence entre les actions

évoquées dans ces conventions et les modes d'intervention habituels de la Région (tels le dispositif « Usine du Futur », évoqué dans le contrat de partenariat avec la DGA et l'AID, p.7). Cette cohérence s'observe aussi avec les ambitions et objectifs régionaux entérinés dans plusieurs documents stratégiques, tels le SRDEII (via le développement des relations entre les donneurs d'ordre et les TPE-PME, la création de pôles d'excellence ou encore le soutien à l'innovation), la politique de filières prioritaires et la feuille de route Néo Terra 2. Cependant, pour être pleinement cohérent avec les ambitions régionales en matière de transition écologique, ces partenariats doivent intégrer des engagements environnementaux plus précis, suivis et conditionnant en partie le soutien public régional. Le CESER s'appuie en cela sur les constats formulés dans son rapport sur l'industrie¹, qui soulignent la nécessité d'articuler réindustrialisation et transition écologique.

Le CESER apprécie par ailleurs les efforts et investissements de la Région en faveur de l'accompagnement à l'innovation et au développement des marchés de cette filière, qui portent aujourd'hui leurs fruits : la filière ASD de Nouvelle-Aquitaine est désormais structurée, innovante, et constitue un terreau fertile pour l'émergence de pôles d'excellence et de ruptures technologiques.

Le CESER remarque et salue la cohérence entre les actions évoquées dans ces conventions et les modes d'intervention habituels de la Région, et avec les ambitions du SRDEII, de la politique de filières prioritaires et la feuille de route Néo Terra 2. Cependant, cette cohérence tend à être améliorée grâce à l'intégration d'engagements environnementaux plus précis.

Une attention soutenue à porter au tissu industriel mobilisé dans les activités de défense

Des problématiques structurelles à dépasser par l'innovation

Les deux documents soumis au CESER présentent des volets d'actions qui doivent répondre aux objectifs décrits. Le descriptif de ces actions reste cependant flou. Le CESER préconise que le Conseil régional précise, dans la limite de la confidentialité relative à certaines données sensibles, le type d'actions proposées (matériel, formation, ingénierie... ?). De plus, le tissu industriel néo-aquitain a la particularité d'être composé de quelques grands donneurs d'ordre et de nombreuses structures de petites tailles (TPE, PME, ETI), intervenant en tant que sous-traitants et composant la base industrielle et technologique de défense (BITD). L'attention de la Région dans l'accompagnement de cette base d'acteurs sur laquelle repose la filière et dont la santé/stabilité économique est soumise aux fluctuations parfois extrêmes du marché, doit concerner en particulier la qualité des conditions de sous-traitance. A ce titre, le CESER propose que le Conseil régional porte la co-construction de ces conditions de sous-traitance.

L'accompagnement des TPE et PME se concrétise également par la création des conditions favorables à l'innovation et à la montée en compétence des entreprises. A ce titre et comme elle l'indique dans les deux conventions, la Région doit encourager les synergies entre le monde économique et la recherche, via le développement de thèses et de laboratoires régionaux et la mobilisation des pôles de compétitivité proposant déjà une expertise de pointe, tels Aerospace Valley, Alpha-RLH et les autres entités composant la TaskForce Défense coordonnée par la Région.

Accompagner des défis spécifiques en matière de ressources humaines

Par ailleurs, les petites entreprises de la filière ASD sont riches d'une expertise ciblée sur des technologies dont elles détiennent parfois même le monopole. Cette spécialisation engendre des besoins de recrutement de personnel très qualifié et très spécialisé, pouvant rendre la recherche de ressources humaines compétentes difficile et dans laquelle la Région peut apporter son soutien. Et si la conjoncture de la filière est actuellement particulièrement favorable, le CESER précise qu'il est essentiel de pouvoir anticiper l'évolution des conditions de travail des salarié.e.s et prévenir leur éventuelle dégradation, dans un contexte de montée en charge importante et annoncée de la production. L'anticipation doit également porter, dans le cadre de la GPEEC territoriale, sur l'émergence de métiers en tension (dans la maintenance notamment), dont les répercussions sur l'ensemble de l'économie régionale pourraient engendrer une pénurie de main d'œuvre au sein d'autres secteurs économiques, tels l'agroalimentaire par exemple. A ce titre, la formation intervient

¹ [Ceser Nouvelle-Aquitaine](#)

comme un levier structurant et indispensable de la sécurisation des carrières et des dynamiques de la filière. La Région s'est d'ailleurs saisie de cet enjeu en stabilisant le montant de l'enveloppe budgétaire mobilisée au bénéfice des salariés d'entreprises industrielles (environ 2,9 M€). Cependant, et s'il entend la nécessité pour la Nouvelle-Aquitaine d'investir dans l'industrie et l'innovation via la formation, le CESER affirme toutefois, comme point de vigilance majeur, que ces orientations doivent être conduites sans fragiliser l'exercice de la compétence régionale prioritaire que constitue la formation professionnelle des demandeurs d'emploi et l'accompagnement des publics les plus éloignés du marché du travail, et particulièrement dans un contexte de ressources contraintes. Ainsi, le CESER incite le Conseil régional à flécher les aides à la formation vers les TPE et les PME, à privilégier des parcours favorisant l'acquisition d'un socle de compétences large, transférable et évolutif, afin de limiter les risques liés à l'hyperspécialisation de ces entreprises, et proposer des modalités de reconversion aux salariés en cas de réorientation des activités d'une entreprise duale.

Clarifier des coûts financiers indirects et non neutres

En outre, si aucun montant de dépense n'est alloué à ces conventions ayant, avant tout, vocation à poser un cadre partenarial large, des soutiens financiers existent déjà, notamment via la formation comme indiqué précédemment. De plus, les actions décrites entrent dans le cadre de schémas de subventions existants, et les partenaires de ces conventions sont déjà ou sont susceptibles d'être bénéficiaires de modalités de financements et de subventions régionales. Dans cette perspective, le CESER encourage le Conseil régional à mesurer de façon chiffrée et plus précise ses investissements en faveur de ces acteurs économiques, et ses attentes en termes d'impacts sur l'économie locale, comme elle le prévoit déjà dans sa convention avec Naval Group. Ces indicateurs, dont le CESER apprécie la présentation des résultats et la reconduction dans les termes de la nouvelle convention, pourraient être davantage définis dans leurs contours et renforcés sous l'angle de l'impact environnemental. En effet, des indicateurs économiques (production, valeur ajoutée, emploi) sont prévus, alors qu'aucun équivalent sur le volet environnemental n'est mentionné. Le CESER préconise par conséquent que soient intégrés dans les travaux et annexes du comité technique, des indicateurs dédiés (empreinte carbone et hydrique, consommations d'énergie et d'eau, part de renouvelables, gestion des déchets, pollutions et nuisances locales, biodiversité, artificialisation nette des sols) et considère qu'il serait cohérent avec la feuille de route Néo Terra 2 que le partenariat avec Naval Group fixe des trajectoires de réduction des émissions de gaz à effets de serre et des consommations de ressources compatibles avec les objectifs régionaux et nationaux.

Aussi, si financement il y a à terme, le CESER attire l'attention du Conseil régional sur le potentiel de diversification des entreprises duales, dont l'activité s'inscrit à la fois sur les champs civil et militaire. Elles ouvrent en effet le champ des possibilités d'application des produits de la filière ADS dans le civil (tel l'exemple de Thalès dont les produits appartiennent aussi bien au champ de l'imagerie en santé qu'à la défense).

Enfin, le CESER s'interroge sur les choix et les priorités d'affectation de budget à ce volet de la politique économique régionale, dans un contexte budgétaire très contraint.

Le CESER préconise que le Conseil régional précise le type d'actions d'accompagnement proposés pour les entreprises de la filière ASD et à s'intéresser spécifiquement aux conditions de sous-traitance que connaissent les TPE et PME sur qui reposent la filière.

Le CESER encourage la création de synergies entre le monde économique et la recherche, et l'accompagnement des entreprises dans leurs besoins de recrutement spécifique et de formation, dans l'exercice de ses compétences prioritaires.

Le CESER incite le Conseil régional à disposer d'une vision précise des engagements financiers actuels, futurs et potentiels pour cette filière, et à mettre en place et définir les contours d'indicateurs économiques et environnementaux efficaces.

Des questionnements quant aux répercussions suprarégionales des activités de la filière

Le CESER comprend les enjeux d'animation et d'accompagnement du tissu des entreprises de la filière ASD auxquels contribuent ces contrats de partenariat. L'examen des deux documents a pourtant suscité, au sein de l'assemblée, des interrogations variées et sérieuses sur des sujets qui dépassent la compétence du CESER (questions éthiques et sur les droits humains relatives à l'exportation d'armes, autonomie stratégique, souveraineté...). Ainsi, il invite le Conseil régional à présenter à l'assemblée sa stratégie sur la place de l'industrie de défense dans la politique économique régionale et la politique d'accompagnement financier, tout en étant conscient que ce débat s'inscrit plus largement dans la politique régaliennne de défense de l'État et d'autres instances supranationales compétentes en la matière.

Le CESER comprend les enjeux d'animation et d'accompagnement du tissu des entreprises de la filière ASD, mais s'interroge néanmoins sur de nombreux enjeux relatifs aux répercussions suprarégionales des activités de la filière. A ce titre, il invite le Conseil régional à présenter à l'assemblée socio-professionnelle sa stratégie sur la place de l'industrie de défense dans la politique économique régionale et la politique d'accompagnement financier.

Proposition de la commission 4 « Économie »
Secrétaire : Christine MAUGET

Avec les contributions des commissions :

1 - « Éducation, formation et emploi »
Président : Jean-François BOURDONCLE, Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU

3 – « Environnement »
Président : Hervé PINEAUD, Rapporteur : Jean-Guy AUGÉ

5 - « Vie sociale, culture et citoyenneté »
Présidente : Pascale MOREL, Rapporteuse : Rima CAMBRAY

Vote sur l'avis du CESER

« Stratégie régionale renouvelée en faveur de la défense : contrats de partenariats avec la Direction Générale de l'Armement et avec l'entreprise Naval Group »

158 votants
137 pour
2 contre
19 abstentions

Adopté à la majorité absolue des suffrages exprimés

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Politique contractuelle territoriale 2026-2028 de la Nouvelle-Aquitaine et son règlement d'intervention

Séance plénière des 26 et 27 mars 2026

Le CESER réaffirme son attachement à la politique contractuelle territoriale, dont le Conseil régional s'apprête à lancer un nouveau cycle. Par cette politique volontariste, dont les fondamentaux sont conservés, le Conseil régional accompagne le développement des 53 territoires de Nouvelle-Aquitaine, en lien avec les orientations stratégiques portées dans Néo Terra et les schémas régionaux. Véritable plus-value des contrats de développement et de transition, la convergence des stratégies régionales et des ambitions locales doit pleinement guider leur élaboration.

S'il est conscient des contraintes budgétaires, le CESER demande à la Région de maintenir son niveau d'engagement auprès des territoires, a minima sur les dispositifs spécifiques de la politique contractuelle. Le soutien à l'ingénierie territoriale est, en particulier, indispensable pour favoriser l'émergence et la mise en œuvre des projets locaux.

Rééquilibrage territorial, transitions sociales et environnementales, mais aussi contraintes budgétaires doivent inviter le Conseil régional à cibler encore davantage sa politique contractuelle pour en conforter l'efficacité. Les contrats de développement et de transitions gagneraient ainsi à être plus fortement priorités sur les territoires à enjeux et sur les transitions.

La Région met en œuvre, depuis 2018, une politique de coopération avec les territoires de Nouvelle-Aquitaine. Le nouveau cycle de contractualisation avec les 53 territoires identifiés qui s'ouvre en 2026 reprend les principaux fondamentaux de la politique territoriale régionale.

Les contrats de développement et de transitions, cadres privilégiés de la coopération entre la Région et les territoires

Des contrats au croisement des stratégies régionales et des enjeux locaux

Avant de s'attacher aux évolutions proposées ou souhaitables pour cette nouvelle étape de la coopération avec les territoires, le CESER tient au préalable à réaffirmer son attachement à la politique volontariste de contractualisation territoriale proposée par la Région. Celle-ci constitue en effet un levier central d'accompagnement des initiatives et projets des territoires, en lien avec les orientations stratégiques

régionales que constituent, entre autres, la feuille de route *Néo Terra* et le SRADDET¹. Au-delà de l'accompagnement régional proprement dit, les contrats de développement et de transitions ont ainsi pour intérêt :

- d'offrir un cadre privilégié de dialogue pour partager des enjeux et projets, d'engager une coopération entre la Région et les territoires ;
- d'orienter les territoires vers les dispositifs régionaux mobilisables. Dans cette perspective, il pourrait être judicieux d'explicitier plus précisément l'architecture globale de la démarche proposée aux territoires, qui repose sur un double levier : la mobilisation des différentes politiques sectorielles de la Région, complétées par les dispositifs spécifiques de la politique contractuelle territoriale déclinés dans le règlement d'intervention ;
- de contribuer à la territorialisation de l'action régionale, en apportant une réponse adaptée aux enjeux de développement locaux, prenant en compte les spécificités et besoins exprimés par les territoires.

Cette convergence des orientations stratégiques régionales et des ambitions locales constitue pour le CESER la véritable plus-value des contrats de développement et de transitions. Elle doit ainsi être posée comme un préalable indispensable de la négociation des contrats. C'est à cette condition que ces contrats de développement et de transitions permettront véritablement de lier les objectifs des politiques régionales et les stratégies et spécificités des territoires.

L'importance du soutien à l'ingénierie

La Région continuera, au titre de la politique contractuelle, de soutenir l'ingénierie dans les territoires en situation de vulnérabilité socio-économique. Le CESER partage l'analyse régionale : les territoires dotés d'une ingénierie territoriale ont davantage de chances de se développer. La capacité à faire émerger et à conduire ou accompagner des projets de développement est en effet étroitement dépendante des moyens d'ingénierie dont ils sont dotés.

Le CESER relève toutefois que le contexte budgétaire national et régional conduira la Région à « cibler plus encore son soutien et prioriser son action à destination des territoires en situation de vulnérabilité socio-économique ». Si elle maintient son accompagnement en 2026, elle proposera aux territoires « de travailler la trajectoire 2027 et 2028 en priorisant l'accompagnement régional ». De fait, alors qu'elle soutenait jusqu'à 2,5 ETP au titre de la précédente contractualisation, elle ne sera en mesure que d'accompagner que de 1,5 ETP (territoires en vulnérabilité intermédiaire) à 2 ETP (territoires en forte vulnérabilité) en 2027-2028.

Le CESER est conscient des contraintes budgétaires imposées à la Région, désormais conduite à arbitrer entre ses dispositifs d'intervention pour préserver ses équilibres financiers. Il considère toutefois que la Région devrait, au moins sur les dispositifs propres de la politique contractuelle territoriale et notamment sur le soutien à l'ingénierie, maintenir son niveau d'intervention antérieur. A défaut, il sera encore plus difficile de faire émerger et d'accompagner les projets des territoires et, plus largement, d'encourager le rééquilibrage territorial placé, à juste titre, au cœur du SRADDET.

L'ouverture de la démarche aux acteurs socio-économiques locaux

Le CESER, dont la Commission « Vie sociale, culture et citoyenneté » est mobilisée sur le thème des mécanismes de dialogue mis en place par le Conseil régional dans différents domaines d'intervention, apprécie la volonté exprimée d'une lecture partagée des enjeux et diagnostics des territoires et une gouvernance élargie, par l'ouverture des comités de pilotage aux acteurs socio-économiques locaux.

Dans le même esprit, il salue la prise en compte dans le règlement d'intervention, de la dimension collective et participative comme élément d'appréciation qualitative des projets et l'intégration des objectifs de dialogue citoyen et de co-construction dans plusieurs volets de ce règlement.

¹ Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires.
Avis – Séance plénière des 26 et 27 mars 2026

Le CESER salue le lancement d'un nouveau cycle de contractualisation avec les territoires, reprenant les fondamentaux des programmations antérieures. Par sa politique contractuelle volontariste, le Conseil régional accompagne le développement des 53 territoires de Nouvelle-Aquitaine, en lien avec ses orientations stratégiques. Véritable plus-value des contrats de développement et de transitions, la convergence des stratégies régionales et des ambitions locales doit être réaffirmée et ainsi être posée comme un préalable indispensable de la négociation des contrats. Le CESER relève par ailleurs avec intérêt l'ouverture de la démarche aux acteurs socio-économiques locaux.

L'Assemblée socioprofessionnelle régionale note que le soutien à l'ingénierie, indispensable pour favoriser l'émergence et la mise en œuvre de projets locaux, est maintenu, mais sera priorisé en 2027-2028. S'il est conscient des contraintes budgétaires, le CESER demande à la Région de maintenir son niveau d'engagement auprès des territoires, *a minima* sur les dispositifs spécifiques de la politique contractuelle.

Un accompagnement régional à prioriser davantage sur les territoires à enjeux et les transitions

Répondant à la diversité des besoins exprimés par les territoires, les contrats de développement et de transitions mobilisent un large panel de thématiques en lien avec les politiques régionales. Au titre de la contractualisation 2023-2025, 1 900 projets ont été soutenus, pour un soutien régional à hauteur de 224 millions d'euros. Les projets sont variés, et concernent notamment la valorisation du patrimoine et la création d'équipements culturels, la revitalisation de centres-villes et centres-bourgs, les maisons de santé pluriprofessionnelles, la réhabilitation de friches, les logements sociaux, mais aussi l'environnement, le tourisme, l'énergie, l'économie sociale et solidaire...

Alors que les contraintes budgétaires conduisent le Conseil régional à réinterroger et cibler ses actions, la priorisation des contrats apparaît nécessaire pour en renforcer la portée, invitant à aller parfois plus loin que ce qui est déjà envisagé dans le projet de délibération. Les contrats de développement et de transitions doivent ainsi être priorisés :

- **sur les territoires à enjeux** : le Conseil régional souhaite faire du développement des espaces ruraux une ambition centrale de sa politique contractuelle territoriale. Le CESER partage cette orientation, l'accompagnement des territoires ruraux étant au cœur des enjeux de développement et de cohésion sociale et territoriale. A ce titre, la nouvelle programmation fait passer de 20 à 30 % le seuil minimum de soutiens financiers à destination des territoires ruraux pour chaque contrat.

La politique contractuelle territoriale s'adresse à tous les territoires néo-aquitains. Pour autant, le Conseil régional réaffirme, à juste titre, sa volonté de cibler son action vers les territoires en situation de vulnérabilité socio-économique : à ce titre, seuls ces territoires peuvent bénéficier du soutien à l'ingénierie ; les taux de soutien du règlement d'intervention sont également modulés en fonction du degré de vulnérabilité des territoires. Cette logique de différenciation du soutien régional devrait plus largement irriguer les dispositifs d'intervention relevant des politiques sectorielles mobilisées au titre des contrats de territoire.

Le CESER regrette par ailleurs que la problématique des quartiers de la politique de la ville, présentant de fortes vulnérabilités, ne soit pas suffisamment identifiée dans le document, alors que la Région s'est positionnée comme un acteur de la politique de la ville. Il note toutefois avec intérêt que dans les villes centres de plus de 50 000 habitants ne présentant pas ou peu de vulnérabilité socio-économique, le règlement d'intervention priorisera l'intervention régionale sur ces quartiers.

- **sur les transitions** : la politique contractuelle 2026-2028 a, comme objectif majeur, « [d'] embarquer l'ensemble des territoires vers les transitions ». La synthèse du projet de délibération l'indique à juste titre, « notre société traverse des crises multiples : fracture sociale, fracture territoriale, transition démographique, coût de l'énergie, défi climatique » auxquelles les territoires peuvent apporter des solutions. Le CESER ajouterait toutefois l'effondrement de la biodiversité aux crises déjà identifiées. Dans le même sens, il invite le Conseil régional à faire référence à l'approche globale et transversale de toutes les santés, humaine, animale et végétale, mise en avant dans *Néo Terra*.

Le CESER partage l'approche régionale : portant une vision stratégique et transversale, les contrats de territoire constituent en effet un outil privilégié pour mobiliser les territoires autour des enjeux de transition environnementale et sociale déclinés dans la feuille de route *Néo Terra*.

Alors que les enjeux des transitions deviennent de plus en plus pressants, la contractualisation 2026-2028 doit permettre de franchir un cap par rapport à la programmation précédente. Les contrats de développement et de transition 2023-2025 avaient déjà pour objectif de renforcer l'intégration des transitions dans les projets accompagnés. Sur cette période, seulement 54 % des projets ont intégré au moins l'une des onze ambitions de *Néo Terra*. Pour le CESER, il est indispensable d'amplifier la prise en compte des enjeux des transitions. Dans cette perspective, le CESER demande que chaque projet accompagné intègre ces enjeux et s'inscrive ainsi dans au moins l'une des désormais six ambitions de *Néo Terra*.

L'enjeu du rééquilibrage territorial, l'urgence des transitions à impulser et à accompagner, mais aussi un cadre budgétaire plus contraint, invitent à cibler plus précisément la politique contractuelle régionale pour en permettre la pleine efficacité. Le CESER appelle ainsi le Conseil régional à renforcer la priorisation des contrats de développement de territoire autour :

- **des territoires à plus forts enjeux : la différenciation des interventions selon le degré de vulnérabilité socio-économique des territoires devrait ainsi être renforcée, en irriguant plus largement les politiques régionales mobilisées dans les contrats de développement et de transitions ;**
- **des enjeux de transition sociale et environnementale, dont l'intégration dans les contrats doit être amplifiée. A ce titre, le CESER recommande que chaque projet accompagné s'inscrive dans au moins l'une des ambitions de *Néo Terra*.**

■

Le CESER réaffirme en conclusion l'importance d'un suivi, et idéalement d'une évaluation², de la politique contractuelle territoriale, et notamment des évolutions apportées en 2026-2028. Au-delà des éléments de bilan quantitatifs et la production de ressources territoriales par la DATAR régionale, le CESER appelle à une approche plus qualitative dans le suivi et l'évaluation de la démarche, susceptible d'apporter des enseignements utiles au moment de préparer la contractualisation suivante. L'appréciation de la convergence des orientations régionales et des stratégies et projets des territoires devrait en constituer un élément important.

■

Proposition de la commission 2 « Développement des territoires & Mobilité »
Présidente : Isabelle LOULMET, Rapporteur : Benoît BELGY

Avec la contribution de la commission 5 - « Vie sociale, culture et citoyenneté »
Présidente : Pascale MOREL, Rapporteur : Rima CAMBRAY

■

Vote sur l'avis du CESER
Politique contractuelle territoriale 2026-2028 de la Nouvelle-Aquitaine et son règlement d'intervention

162 votants

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

² Ce qui implique de déterminer dès à présent les objectifs de la démarche et les indicateurs associés.
Avis – Séance plénière des 26 et 27 mars 2026

Modification de la liste des projets d'envergure régionale intégrés dans la réserve régionale du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET)

Séance plénière des 26 et 27 mars 2026

La modification proposée de la liste des projets intégrés à la réserve régionale intervient dans un contexte de mise en œuvre du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET), de la loi Climat et résilience et des objectifs de « zéro artificialisation nette », qui imposent de concilier sobriété foncière, réindustrialisation et rééquilibrage territorial. Le CESER reconnaît que la réserve régionale peut constituer un outil utile de solidarité interterritoriale, en évitant d'obérer les capacités foncières des territoires accueillant des projets structurants, dès lors qu'elle reste strictement encadrée par les objectifs du SRADDET, du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et de Néo Terra. Pour autant, l'Assemblée socio-professionnelle estime que la crédibilité et l'acceptabilité de ce dispositif appellent des garanties supplémentaires. Elle souligne d'abord la nécessité de mieux définir et restreindre la notion de « projet d'envergure régionale », en la fondant prioritairement sur la contribution aux objectifs régionaux en matière de transition climatique, sobriété foncière, préservation de la biodiversité, report modal et d'équilibre des territoires, afin d'éviter que la réserve ne se transforme en dérogation structurelle à la réduction de la consommation d'espace. Elle demande ensuite que la sélection des projets repose sur des critères explicites, et que ces critères soient clairement articulés aux engagements régionaux.

Enfin, le CESER attire l'attention sur les enjeux d'équité territoriale et de gouvernance : il alerte sur le risque de faire peser des projets lourds sur certains territoires sans contreparties suffisantes et rappelle la nécessité de renforcer la concertation locale, d'inscrire l'usage de la réserve dans une vision de long terme du développement territorial et d'associer davantage les acteurs régionaux de la société civile à la gouvernance de ce dispositif.

Une logique de réserve régionale globalement cohérente avec le SRADDET

Le CESER relève positivement que la réserve régionale est présentée comme un outil de solidarité interterritoriale pour « mieux concilier les efforts de sobriété foncière et les enjeux de développement économique et de réindustrialisation », sans obérer les capacités foncières des territoires d'implantation. Cette orientation répond à ses préoccupations récurrentes de tenir ensemble réindustrialisation, transition environnementale et rééquilibrage territorial, plutôt que d'opposer systématiquement ces objectifs.

En cohérence avec la modification n°1 du SRADDET, la délibération rappelle le plafonnement quantitatif de la réserve (2,7% de la consommation maximale régionale sur la décennie) et sa fonction de mutualisation au niveau régional, dans le cadre posé par la loi Climat et résilience et l'article L.1111-9-2 du CGCT. Le CESER prend acte de cette traduction opérationnelle d'un dispositif désormais prévu par la loi, qui peut constituer un levier de gestion partagée de projets structurants dès lors qu'il reste strictement encadré et articulé aux objectifs du SRADDET, du SRDEII et de Néo Terra.

Redéfinir et objectiver le caractère « d'envergure régionale »

Pour l'assemblée de la société civile, la question centrale demeure celle du sens donné à la notion de « projet d'envergure régionale » au regard des objectifs du SRADDET et des engagements régionaux en matière de sobriété foncière et de transition écologique. S'il comprend que le SRADDET distingue, conformément au droit, des projets d'envergures nationale/européenne et des projets d'envergure régionale, le CESER rappelle les critiques déjà formulées à propos des dérogations accordées aux « projets d'intérêt national » et le risque d'amoinrir la territorialisation des objectifs de réduction la consommation foncière.

Au vu de la liste actualisée, le CESER s'interroge sur la diversité des opérations retenues – industrielles, logistiques, touristiques – et sur les critères précis qui justifient qu'elles bénéficient, toutes, d'un traitement foncier aussi particulier. Il demande que le Conseil régional clarifie, dans les documents d'application du SRADDET et dans ses prochains appels à candidatures, une définition plus restreinte et plus lisible du caractère « d'envergure régionale », fondée notamment sur la contribution avérée aux objectifs structurants du SRADDET (transition climatique, sobriété foncière, report modal, préservation de la biodiversité, équilibre des territoires) et non sur le seul poids économique ou le niveau de maturité des projets.

Dans le cas contraire, le CESER craint que la réserve régionale ne soit perçue comme une nouvelle forme de dérogation structurelle à l'objectif de réduction de la consommation foncière, en contradiction avec l'esprit du SRADDET et avec les mises en garde qu'il formule de longue date sur les régimes dérogatoires.

Le CESER reconnaît la réserve régionale comme un outil utile de solidarité interterritoriale pour concilier sobriété foncière, développement économique et réindustrialisation.

Il souligne toutefois la nécessité de mieux définir et restreindre la notion de « projet d'envergure régionale », en la fondant sur la contribution aux objectifs du SRADDET (transition climatique, sobriété foncière, biodiversité, équilibre des territoires).

Renforcer et rendre opposables les critères, notamment environnementaux

Le CESER prend acte du fait que la Région indique avoir examiné l'impact foncier et la maturité des projets, en retenant des opérations jugées « structurantes », créatrices d'emplois et ayant « minimisé leurs impacts et optimisé leurs qualités environnementales ». Il observe toutefois que ces éléments demeurent à ce stade, peu objectivés : la délibération ne renvoie ni à une grille de critères explicite ni à des dispositifs d'éco-socio conditionnalité, clairement articulés aux objectifs du SRADDET, du SRDEII et de Néo Terra.

Alors même que le texte insiste, à juste titre, sur « l'évolution des modèles d'aménagement et de la conception des projets vers plus de sobriété dans un objectif de préservation accrue du capital naturel, agricole et forestier », le CESER juge nécessaire que la qualification des projets intègre des critères fonciers précis, des critères climatiques et énergétiques, des critères liés à la biodiversité et aux milieux et des critères de qualité des modèles d'aménagement.

Assurer l'équité territoriale et clarifier la gouvernance

Le CESER comprend que la réserve vise à ne pas obérer les capacités foncières de territoires accueillant des projets majeurs, dans un souci d'équité entre territoires et de préservation des marges de manœuvre, notamment pour les territoires en revitalisation. Il constate d'ailleurs que les projets retenus sont largement situés dans des espaces à dominante rurale ou dans des territoires identifiés en revitalisation ou en confortement dans le SRADDET, ce qui va dans le sens d'un rééquilibrage territorial affiché.

Néanmoins, le CESER s'interroge sur le risque que certains territoires supportent des opérations lourdes – industrielles, logistiques ou touristiques – sans en maîtriser pleinement les conséquences foncières, environnementales et sociales, ni bénéficier de contreparties suffisantes en termes de services, d'emplois locaux durables et de qualité de vie. Il invite le Conseil régional à ce que la réserve :

- ne se substitue pas à une modulation plus ambitieuse et plus juste des objectifs de sobriété foncière entre profils de territoires, telle que le CESER l'a déjà préconisée¹ ;
- soit accompagné de dispositifs de concertation renforcée avec les collectivités concernées et les habitants, afin de garantir une appropriation locale des enjeux et des choix stratégiques d'implantation ;
- s'inscrive dans une vision de long terme du développement territorial (services publics, mobilités, logement, cadre de vie), et non dans une logique strictement foncière.

Sur la gouvernance, le CESER prend note du rôle confié par la loi et par le SRADDET à la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, ainsi que des consultations menées auprès des SCoT, EPCI et des Conseils départementaux. Il considère toutefois que, s'agissant de projets explicitement qualifiés « d'envergure régionale », il serait légitime que la gouvernance de la réserve associe également des acteurs régionaux de la société civile, et notamment des acteurs environnementaux et socio-professionnels, afin d'apporter un regard régional sur l'intérêt économique, environnemental et social des projets envisagés.

Le CESER demande que la sélection des projets repose sur des critères explicites, opposables et articulés aux objectifs du SRADDET, du SRDEII et de Néo Terra. Il alerte sur le risque que certains territoires supportent des projets lourds sans maîtriser pleinement leurs conséquences ni bénéficier de contreparties suffisantes. Il appelle à renforcer la concertation avec les collectivités et les habitants et à inscrire l'usage de la réserve dans une vision de long terme du développement territorial, au-delà de la seule dimension foncière. Enfin, il considère que la gouvernance de la réserve devrait associer davantage d'acteurs régionaux de la société civile, pour apprécier l'intérêt économique, environnemental et social des projets d'envergure régionale.



Proposition de la commission 3 « Environnement »
Président : Hervé PINEAUD, Rapporteur : Jean-Guy AUGE

Vote sur l'avis du CESER

« Modification de la liste des projets d'envergure régionale intégrés dans la réserve régionale du Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) »

162 votants

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

¹ Avis du CESER, Modification n°1 du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET), Séance plénière des 8 et 9 octobre 2024

Politique culturelle régionale : règlement d'intervention pour le soutien aux manifestations culturelles en Nouvelle-Aquitaine

Séance plénière du 26-27 mars 2026

Le CESER accueille très favorablement ce nouveau règlement d'intervention pour le soutien aux manifestations culturelles, lequel a pris en compte certaines observations et suggestions qu'il avait exprimées dans une contribution de décembre 2025.

Le CESER formule cependant quelques remarques et suggestions portant sur divers aspects de ce règlement :

- *La dissociation entre manifestations culturelles relevant des filières culturelles et celles à ancrage territorial fort, qui inciterait à une approche différenciée y compris en termes budgétaires.*
- *Le souhait d'une reformulation de la « clause de vertu sociale », tant dans sa dénomination que dans son contenu.*
- *La nécessité de répondre aux difficultés spécifiques des opérateurs concernés en engageant dès maintenant une concertation sur les « dispositifs spécifiques et expérimentaux » complémentaires à ce règlement, notamment sur les volets de l'emploi et de la sécurisation économique.*
- *La prise en compte des enjeux de renforcement du lien social, en particulier en favorisant la participation des jeunes et en mobilisant plusieurs leviers (médiation, éducation artistique et culturelle, coopération entre acteurs culturels et acteurs socioculturels, tarification...)*

Dans le prolongement de la contribution qu'il a adoptée en décembre dernier¹, le CESER réitère son soutien à la volonté du Conseil régional de revoir et d'actualiser sa politique d'accompagnement des manifestations culturelles et apprécie la démarche de concertation menée dans ce cadre avec les représentants des filières culturelles et le Comité Régional des Professions du Spectacle (COREPS).

Il souligne l'importance de cet accompagnement et de sa lisibilité en raison des incertitudes et difficultés rencontrées par les structures porteuses de projet, dans un contexte de tensions sur les budgets publics. Il souligne également l'intérêt de ces manifestations pour les territoires concernés, en particulier ceux considérés « à enjeux » dont l'offre d'équipements et/ou d'activités culturelles est peu diversifiée. Il insiste sur la contribution particulière de ces événements culturels et des activités associées aux objectifs de préservation d'un tissu culturel diversifié en région, de création et de diffusion artistiques « hors les murs », de valorisation des artistes émergents et de circulation des œuvres, ou encore à la promotion des droits culturels des Néo-aquitaines et Néo-aquitains.

¹ [Contribution du CESER sur le règlement d'intervention régional en faveur des manifestations culturelles](#) adopté en séance plénière des 15 et 16 décembre 2025.

Un règlement d'intervention qui répond à la plupart des préoccupations et des préconisations du CESER

Le CESER relève que le dispositif proposé, à travers ses principes, orientations et son cadre d'intervention répond à bon nombre de points d'attention ou suggestions formulées par l'assemblée socioprofessionnelle dans sa contribution de décembre dernier.

Le CESER salue en particulier l'intention affichée par la collectivité de définition et de mise en place d'un dispositif d'évaluation de ce règlement d'intervention en collaboration avec le COREPS, le Contrat Régional de Filière, les agences et réseaux professionnels concernés.

Il s'interroge cependant sur la dissociation opérée entre « *manifestations culturelles relevant des filières culturelles* » et celles « *à ancrage territorial fort* », assortie d'objectifs distincts, considérant d'une part que les manifestations concernées par ce règlement d'intervention se rattachent nécessairement à une ou plusieurs filières en région et d'autre part qu'elles s'inscrivent toutes de fait dans un contexte territorial donné. L'assemblée socioprofessionnelle relève cependant que cette dissociation se traduit par un régime d'intervention particulier consistant pour la collectivité à s'affranchir d'un taux maximal d'intervention à 20 % prévu pour les autres catégories de manifestations culturelles.

C'est pourquoi le CESER appelle à une clarification sur les raisons ayant conduit à cette distinction concernant la nature des manifestations culturelles.

Considérant que les manifestations culturelles relevant des filières bénéficieraient de modalités d'intervention plus favorables, il suggère à la collectivité de rattacher ce type de manifestations aux dispositifs d'intervention propres à chacune de ces filières (ex : contrats de filière) et relevant du soutien aux industries culturelles (pilier développement économique plutôt qu'à l'aménagement du territoire).

Le CESER enregistre par ailleurs l'inscription d'une « *clause de vertu sociale* » liée aux principes directeurs de ce règlement d'intervention et axée sur la lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles ou sexistes, tout en précisant que ces comportements peuvent émaner aussi bien des salarié.es, des bénévoles que de membres de la gouvernance des structures culturelles.

S'il apprécie l'attention portée par la collectivité dans ce domaine, également reprise dans les modalités d'attribution des aides et dans la clause d'engagements annexée au règlement, le CESER souhaite apporter une double suggestion :

- **L'expression « *clause de vertu sociale* » renvoie à une acception moralisatrice qui semble inappropriée dès lors que les comportements concernés relèvent du registre du droit (du travail ou pénal). C'est pourquoi, dans l'esprit de la délibération, le CESER préconise que lui soit substituée la référence à une « *clause de vigilance, d'information et de prévention à caractère social* », laquelle doit s'entendre comme une simple incitation à l'information et à la prévenance à l'égard de la collectivité et non comme disposition de portée juridique.**
- **Tout en reconnaissant la priorité accordée à la lutte contre le harcèlement et les violences sexuelles ou sexistes, le CESER invite le Conseil régional à intégrer dans cette clause les comportements homophobes et discriminatoires (liée au handicap, à l'origine, à l'orientation sexuelle...).**

Des points d'attention qui subsistent

Le CESER prend acte de la volonté du Conseil régional de consolider ce règlement d'intervention par des « *dispositifs de soutien spécifiques et expérimentaux* », visant à accompagner les transformations dans un contexte de fragilisation croissante des acteurs (artistes émergents, structures indépendantes) et élaborés en concertation avec les représentants du secteur culturel. Le CESER confirme la nécessité de prise en compte de ces facteurs de fragilité dont il avait fait état dans sa contribution de décembre 2025.

Le CESER entend que la mise en place de ces dispositifs reste tributaire des contraintes budgétaires de la collectivité et ne devraient pas être opérationnels à très court terme.

Le CESER insiste néanmoins sur la nécessité d'un accompagnement des porteurs de projets permettant d'améliorer leur sécurisation économique et les conditions d'emploi. Ainsi, il réitère les préconisations exprimées notamment en matière de mobilisation d'emplois partagés (via le groupement d'employeurs AGE&Co) ou encore d'élargissement et de consolidation du « fonds de trésorerie solidaire » mis en place par le Réseau des Indépendants de la Musique.

C'est pourquoi il encourage le Conseil régional à engager dès maintenant une concertation avec les acteurs culturels concernés pour avancer sur la définition de ces dispositifs complémentaires au règlement d'intervention.

De manière plus générale, dans le contexte d'incertitudes lié aux contraintes pesant sur les budgets publics, le CESER considère l'opportunité de mise en place d'une Conférence des financeurs ou à défaut d'une réunion annuelle de la Conférence Territoriale de l'Action Publique portant sur les politiques culturelles en région.

Dans sa contribution, le CESER avait encouragé le Conseil régional à accueillir positivement les projets favorisant l'inclusion, l'implication ou la participation de populations précaires, notamment parmi les jeunes des territoires concernés. Si cette question est en partie abordée dans le cadre d'intervention ou dans les objectifs associés aux modalités d'attribution, le CESER entend ajouter divers commentaires et suggestions.

L'objectif de renforcement du lien social attendu dans le cadre des manifestations culturelles à ancrage territorial fort invite selon le CESER à une attention particulière concernant les modalités de participation effective des jeunes aux manifestations culturelles (notamment lycéen.nes, apprenti.es, jeunes en missions locales) incluant les actions de médiation ou d'éducation artistique et culturelle (ou EAC, ces dernières ne pouvant s'envisager dans les EPLE que durant les périodes hors congés scolaires, alors que nombre de manifestations culturelles se déroulent durant la période estivale). Cette participation doit être entendue au sens large, pouvant également inclure le bénévolat ou l'expression artistique dans le cadre des manifestations. Le CESER sera particulièrement attentif à ces aspects considérant l'importance de l'éveil et de l'expression artistiques et culturels dans l'acte d'éducation et d'émancipation des jeunes.

Plus spécifiquement en matière d'EAC, le CESER entend que les actions menées intéressent aussi bien les « festivals » que les autres types de manifestations culturelles et que celles-ci s'inscrivent dans un véritable parcours co-construit avec les jeunes et les équipes pédagogiques, et non sous formes de projets imposés².

Dans la même logique, le CESER suggère que soient prises en compte et stimulées dans ce cadre les démarches de coopération entre acteurs culturels et acteurs socioculturels, ce qui offrirait aussi l'occasion de nourrir la convention régionale culture et éducation populaire signée avec les réseaux de jeunesse et d'éducation populaire.

Enfin, le CESER appelle dans le même sens à ce qu'une vigilance soit accordée sur les conditions tarifaires et organisationnelles susceptibles de faciliter l'accès aux œuvres présentées ou diffusées pour les personnes les plus démunies.

Proposition de la commission 5 « Vie sociale, culture et citoyenneté »

Présidente : Pascale MOREL ; Rapporteuse : Rima CAMBRAY

Avec la contribution de la commission :

1 - « Éducation, Formation et Emploi »

Président : Jean-François BOURDONCLE ; Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU

² Cf. à ce sujet le rapport « [Droits culturels et pratiques en amateurs : exigence éthique, ambition démocratique](#) » pp. 96 à 100, CESER Nouvelle-Aquitaine, mars 2020



Vote sur l'avis du CESER

« Politique culturelle régionale : règlement d'intervention pour le soutien aux manifestations culturelles en Nouvelle-Aquitaine »

157 votants

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Règlement d'intervention des aides régionales en faveur du développement des compétences et de l'emploi avec les entreprises

Séance plénière des 26 et 27 mars 2026

Le CESER recommande de consolider la formation en situation de travail (AFEST) comme levier d'insertion des personnes éloignées de l'emploi en plaçant le bénéficiaire et son parcours au centre de sa politique, tout en répondant aux besoins économiques, afin d'inscrire l'AFEST dans une logique de compétences durables et transférables.

Il demande d'y intégrer plus systématiquement un renforcement des compétences de base (au-delà du seul FLE). Ces actions doivent pouvoir déboucher sur des certifications reconnues et s'appuyer sur un accompagnement individualisé. Le CESER préconise aussi de clarifier la différence et la complémentarité entre immersion en entreprise, formation en situation de travail et préparation à l'emploi. Lorsque c'est pertinent, il encourage des parcours intégrés : immersion, formation en situation de travail, préparation à l'embauche.

Le CESER recommande de réaffirmer la valeur ajoutée du modèle GEIQ et de maintenir, voire renforcer, les enveloppes financières qui lui sont dédiées au regard de son efficacité en matière d'insertion et de qualification. Il invite aussi le Conseil régional à reconsidérer le ciblage des aides sur les seuls sortants du PRF, en privilégiant des critères d'éligibilité plus larges fondés sur les besoins d'accompagnement et d'insertion, et alerte sur le risque d'exclure ainsi des publics très éloignés de l'emploi.

Le CESER recommande de rendre l'offre régionale plus lisible et cohérente en clarifiant la stratégie d'ensemble, la ventilation des enveloppes financières par dispositif, et en renforçant la coordination avec les acteurs compétents afin de mieux orienter les entreprises et d'optimiser les cofinancements. Il préconise de réviser les paramètres d'intervention pour les adapter aux réalités de terrain en ciblant prioritairement les TPE/PME — en réservant notamment le dispositif de diagnostic RH aux entreprises de moins de 50 salariés afin de favoriser la structuration de fonctions RH — et de sécuriser qualité et efficience via un accompagnement externe qualifié de l'ingénierie amont, la formation des formateurs occasionnels, et des contrôles/évaluations renforcés des projets collectifs tout en préservant l'effet levier des financements régionaux.

Le CESER préconise que s'agissant des Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), elles doivent obligatoirement être accompagnées par un organisme de formation maîtrisant la pédagogie AFEST ou qu'elles soient elles-mêmes statutairement et juridiquement organismes de formation (NDA, Qualiopi).

En préambule, le CESER souhaite exprimer sa préoccupation suite aux orientations de la politique régionale de formation professionnelle. Dans un contexte de fortes attentes en matière d'accès à la qualification et de sécurisation des trajectoires, le CESER souligne l'intérêt de replacer le bénéficiaire et son projet professionnel au cœur des politiques de formation, afin de concilier réponse aux besoins économiques et construction de parcours durables.

Par ailleurs, le CESER relève que ce Règlement d'Intervention – lorsqu'il met fortement l'accent sur la formation des salariés, notamment au bénéfice des entreprises industrielles – empiète sur le périmètre des responsabilités des entreprises et des outils à leur service, notamment les opérateurs de compétences (OPCO) et, plus largement, de certains dispositifs réglementaires nationaux, s'éloignant en outre des compétences du Conseil Régional. Dans un contexte de réduction de financements sur les compétences propres de la Région, cette orientation pourrait, si elle n'est pas clairement cadrée, conduire à une dilution des moyens destinés aux demandeurs d'emploi, ainsi qu'aux TPE/PME hors secteur industriel.

Le CESER tient à rappeler que les obligations de formation des salarié.es qui concernent l'adaptation au poste ou le maintien de l'employabilité relèvent exclusivement de la responsabilité des employeurs, financée notamment par leurs contributions. Il faut veiller à prioriser les publics les plus éloignés de l'emploi qui relèvent de la compétence régionale et les jeunes en insertion. S'agissant des aides aux entreprises, le CESER souhaite que celles-ci soient concentrées sur les petites et moyennes entreprises, qui disposent généralement de marges financières plus limitées pour structurer et financer leurs plans de développement des compétences.

Enfin et afin d'éclairer la lisibilité et la soutenabilité des choix opérés, le CESER demande en outre que la Région apporte des précisions sur la ventilation des enveloppes financières prévues, par axe et par dispositif, ainsi que les hypothèses retenues pour leur mise en œuvre.

1. Consolider l'AFEST comme levier d'insertion et de développement des compétences : qualité pédagogique, simplification et lisibilité du dispositif

Le CESER tient à souligner l'intérêt de l'Action de Formation En Situation de Travail (AFEST) comme modalité de formation potentiellement efficace pour soutenir l'accès à la qualification et la sécurisation des trajectoires, dès lors qu'elle s'inscrit dans une démarche structurée et accompagnée. Il réitère la nécessité de rester vigilant : l'AFEST ne doit pas se limiter à répondre aux besoins immédiats des entreprises, au risque de privilégier le court terme au détriment du développement des compétences et des projets professionnels. De nombreux dispositifs existent par ailleurs pour répondre à ces besoins et l'intérêt de l'AFEST réside notamment dans sa réponse innovante et complémentaire à ce qui existe par ailleurs. Le CESER rappelle qu'un des intérêts de l'AFEST réside dans le fait que la formation est réalisée en situation de travail et donc pas de façon théorique en centre de formation. Cette modalité est particulièrement intéressante s'agissant de publics en rupture avec l'environnement académique (décrocheurs, personnes peu ou pas qualifiées, personnes ayant arrêté les études très tôt). L'AFEST peut redonner le goût de l'apprentissage mais cela nécessite parfois du temps. Le CESER alerte sur le risque d'exclure ces publics en limitant la durée maximale des actions comme proposé dans ce RI.

Le CESER invite à consolider une approche équilibrée, plaçant le bénéficiaire et son parcours au centre de sa politique, tout en répondant aux besoins économiques, afin d'inscrire l'AFEST dans une logique de compétences durables et transférables.

Ce règlement d'intervention venant modifier le précédent RI sur l'AFEST, le CESER souhaiterait être destinataire d'un bilan tant quantitatif que qualitatif des actions financées par le passé. En effet, il semble que le dispositif a connu un faible taux de réponse lors des appels à projets antérieurs, ce qui semble en partie lié à une complexité administrative et pédagogique, particulièrement marquée pour les projets individuels. Or ce nouveau RI semble contraindre encore un peu plus les porteurs de projet et semble réduire l'accès à des publics plus ciblés.

Le CESER alerte sur la nécessité que les dispositifs régionaux ne génèrent pas une forme d'exclusion de certains publics qui avaient auparavant accès à ces dispositifs, a fortiori en l'absence d'une évaluation de ceux-ci.

Le CESER insiste sur le caractère particulier de l'AFEST comme modalité pédagogique structurée, reposant notamment sur des séquences d'analyse de l'activité, des phases réflexives, un tutorat formé et le principe du droit à l'erreur. Sa mise en œuvre exige une ingénierie pédagogique poussée. L'exigence régionale d'associer un organisme de formation a été globalement perçue comme un facteur de sécurisation et un gage de qualité.

Le CESER salue cette exigence et recommande de maintenir et valoriser la spécificité de l'AFEST, en soutenant l'ingénierie pédagogique en amont ainsi que la formation et l'accompagnement des formateurs en entreprise, considérés comme des conditions déterminantes de réussite, y compris dans l'axe 1 s'agissant des SIAE qui bien que compétentes pour accompagner des personnes dites éloignées de l'emploi ne le sont pas forcément en matière d'ingénierie pédagogique qui nécessite des compétences spécifiques.

Le CESER préconise que s'agissant des Structures d'insertion par l'activité économique (SIAE), elles doivent obligatoirement être accompagnées par un organisme de formation maîtrisant la pédagogie AFEST ou qu'elles soient elles-mêmes statutairement et juridiquement organismes de formation (NDA, Qualiopi).

Un point de vigilance majeur est la question des cofinancements du projet. Si le CESER comprend la démarche du Conseil Régional de plafonner sa prise en charge à 70% des montants éligibles, il s'interroge sur le fait de limiter les financements publics à ce pourcentage. En effet, les possibilités de cofinancement privés sont extrêmement limitées là où d'autres collectivités, l'Etat, ou encore l'Europe, à travers différents programmes, pourraient sécuriser ces projets. Les différentes fondations traditionnellement impliquées dans des projets liés à l'emploi, l'insertion ou la formation fonctionnent de plus en plus sous forme d'appel à projets dont le périmètre, la temporalité et les montants alloués ne sont que rarement compatibles aux projets relevant de l'AFEST. Par ailleurs les OPCO n'ont pas vocation à financer la formation des demandeurs d'emploi, ce qui peut constituer un obstacle déterminant au montage des projets et les capacités d'autofinancement des porteurs de projets risquent d'exclure de nombreuses petites structures locales au profit exclusif de plus grandes structures.

Par ailleurs le CESER alerte sur le risque que la complexité administrative et financière ne soit pas cohérente avec la nécessité de réactivité liée au besoin des entreprises exprimé dans le projet de délibération.

Le CESER préconise une réflexion approfondie sur les modalités de financement du reste à charge, en explorant explicitement des solutions permettant de mobiliser des leviers nationaux et/ou d'autres financements publics, afin de sécuriser les projets et d'éviter des effets d'exclusion.

L'AFEST est également présentée comme un levier d'insertion et de cohésion sociale, notamment pour les personnes éloignées de l'emploi, sous réserve d'un accompagnement adapté et d'une prise en compte effective des freins périphériques. Dans cette perspective, l'attention est également attirée sur l'importance des compétences fondamentales (maîtrise de la langue, lutte contre l'illettrisme, socles de base), ainsi que sur la nécessité de parcours plus articulés, progressifs et personnalisés, pouvant inclure des certifications reconnues telles que la certification Cléa. Enfin, une difficulté de lisibilité est relevée du fait de confusions persistantes entre l'AFEST et d'autres dispositifs de mise en situation ou de préparation à l'emploi (notamment PMSMP et POE1), susceptibles de limiter le recours à l'AFEST lorsqu'elle serait pertinente.

Le CESER recommande de consolider le positionnement de l'AFEST au service de l'insertion des publics éloignés de l'emploi dans ce règlement d'intervention, d'intégrer plus systématiquement une approche globale des socles de base (au-delà du seul FLE2), en veillant à l'adossement possible à des certifications reconnues et à un accompagnement individualisé ; et de clarifier la distinction et la complémentarité entre dispositifs (AFEST, PMSMP, POE), en encourageant, lorsque cela est pertinent, des parcours intégrés où la PMSMP peut constituer une étape préparatoire à une entrée en AFEST, qui elle-même peut déboucher sur une POE. Enfin, s'agissant des accompagnements au projet évoqués dans les différentes fiches, le CESER s'interroge sur le fait de limiter ceux-ci aux structures citées : ARACT, CRFH et AGEFIPH.

¹ PMSMP : Période de Mise en Situation en Milieu Professionnel

POE : Préparation Opérationnelle à l'Emploi

² FLE (Français Langue Étrangère) désigne le français en tant que langue d'apprentissage

2. GEIQ : sécuriser un outil d'insertion performant par un soutien financier et un cadre d'éligibilité adapté

S'agissant des dispositifs de l'axe 2, un enjeu majeur est identifié quant à la place des Groupements d'Employeurs pour l'Insertion et la Qualification (GEIQ) dans la politique régionale de l'emploi et de la formation. Leur rôle est largement reconnu comme structurant, tant pour l'accompagnement des publics éloignés de l'emploi que pour l'efficacité des parcours d'accès à la qualification. Des préoccupations sont toutefois exprimées face à des évolutions perçues comme susceptibles de fragiliser un modèle dont les résultats sont jugés probants, notamment au regard des critères d'accès à certains dispositifs et des perspectives de financement de l'animation et de la structuration du réseau.

Le CESER recommande de réaffirmer la reconnaissance de la valeur ajoutée du modèle GEIQ et de maintenir, voire renforcer, les enveloppes financières qui lui sont dédiées, au regard de son efficacité en matière d'insertion et de qualification.

Le CESER invite le Conseil Régional à reconsidérer le ciblage des dispositifs d'accès aux GEIQ sur les seuls sortants du PRF, en rappelant que ce public ne correspond pas nécessairement au cœur de cible des GEIQ et qu'il peut, pour partie, exprimer une faible appétence pour un retour en formation après le parcours déjà engagé. Le CESER recommande, en conséquence, d'adosser les critères d'éligibilité à une approche plus large et adaptée des publics, fondée sur les besoins d'accompagnement et d'insertion, plutôt que sur la seule origine du parcours de formation.

Le CESER alerte sur le risque d'exclure des publics très éloignés de l'emploi, publics relevant de certains dispositifs d'insertion par l'activité économique tels que les GEIQ, en restreignant l'accès aux aides à des publics ayant déjà bénéficié de financements régionaux.

3. Aides aux entreprises : clarifier, cibler et sécuriser l'impact (structuration RH/RSE, AIEI Ingefor et AIEI formation³)

Un enjeu global est identifié quant à la cohérence, la lisibilité et l'efficacité de l'ensemble des dispositifs régionaux d'accompagnement des entreprises en matière de RH/RSE, d'appui à la formation interne et de soutien à des projets collectifs. Plusieurs points de vigilance se dégagent : l'adéquation des montants d'aide avec les coûts réels des prestations de conseil, le ciblage des bénéficiaires (taille d'entreprise et secteurs), la multiplicité des dispositifs et des acteurs générant une lisibilité limitée pour les entreprises, ainsi que la nécessité de clarifier la gouvernance, les modalités de portage et les enveloppes financières par axe et par fiche.

S'agissant de la fiche 5, AIEI structuration RH/RSE, le CESER pointe la nécessité de faire la distinction entre les entreprises de moins de 50 salariées, souvent dépourvues de service RH, et celles au-dessus de 50, obligatoirement dotées d'un CSE et donc souvent plus structurées en la matière.

Le CESER considère que ce dispositif peut permettre à des entreprises de moins de 50 salariés d'être accompagnés dans la phase de diagnostic RH qui pourrait aboutir sur la mise en place et la formation de fonctions RH. Le CESER préconise de réserver ce dispositif aux entreprises de moins de 50 salariés.

La qualité des actions de formation interne constitue un point d'attention central, notamment au regard des enjeux d'ingénierie pédagogique et de professionnalisation des intervenants internes, ceci afin de prévenir les risques de surfinancement ou d'effets d'aubaine dans les projets collectifs.

Le CESER préconise de sécuriser ce dispositif par un certain nombre de critères : accompagnement à l'ingénierie par un organisme de formation externe, formation des formateurs internes, etc.

Il est également à relever que les entreprises de grande taille – notamment au-delà de 250 salariés – disposent généralement de capacités internes et de marges financières suffisantes pour structurer leurs fonctions RH/RSE, et que certains plafonds d'aide (par exemple jusqu'à 60 000 € pour une action) interrogent au regard de l'équité d'allocation des fonds publics, d'autant qu'ils peuvent représenter un ordre de grandeur comparable à des enveloppes consacrées à des dispositifs d'insertion pour la totalité des GEIC (Optim'emploi) de Nouvelle-Aquitaine.

³ AIEI : dispositif d'Accompagnement Individuel aux Entreprises Industrielles

Le CESER recommande de rendre l'offre plus lisible et plus cohérente, en clarifiant la stratégie régionale d'ensemble, la ventilation des enveloppes financières par dispositif, et en renforçant la coordination avec les acteurs compétents, afin de faciliter l'orientation des entreprises et d'optimiser les cofinancements.

Le CESER préconise de réviser les paramètres d'intervention (plafonds, taux, conditions) pour assurer une meilleure adéquation avec les réalités de terrain, en ciblant prioritairement les TPE/PME, notamment les entreprises de moins de 50 salariés, et en veillant à une accessibilité effective à une diversité de secteurs, au-delà du seul périmètre industriel. Il appelle à sécuriser la qualité et l'efficacité des actions financées, en conditionnant le soutien à la formation interne à un accompagnement externe qualifié pour l'ingénierie en amont, en exigeant la formation des formateurs occasionnels, et en renforçant les mécanismes de contrôle et d'évaluation des projets collectifs (porteurs éligibles, conformité juridique, prévention des surfinancements), tout en préservant l'effet levier attendu des financements régionaux.



Proposition de la commission 1 « Éducation, Formation et Emploi »
Président : Jean-François BOURDONCLE, Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU



Vote sur l'avis du CESER
« Règlement d'intervention des aides régionales en faveur du développement des compétences
et de l'emploi avec les entreprises »

166 votants

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Séance Plénière du 2 avril 2026



Motion portée par Alain Baché Au nom du groupe Communiste, Écologique et Citoyen

Pour le respect par l'État de ses engagements financiers sur la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest

La Ligne Nouvelle du Sud-Ouest (LNSO), qui comprend les aménagements ferroviaires au sud de Bordeaux et au nord de Toulouse, ainsi qu'une ligne nouvelle à grande vitesse reliant Toulouse, Bordeaux et Dax, est un projet ferroviaire structurant majeur pour les régions Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

La situation actuelle se caractérise par une inégalité territoriale persistante, alors que 65 % de la population française vivant à plus de quatre heures de Paris se concentre en Nouvelle-Aquitaine et Occitanie.

Le besoin d'infrastructures est d'autant plus important qu'il existe une saturation de plusieurs lignes ferroviaires historiques, notamment Bordeaux–Agen–Toulouse–Montauban, Bordeaux–Dax et Montpellier–Sète.

Cette nouvelle ligne est indispensable pour doubler les capacités, permettre le développement des TER, des Intercités, des trains de nuit et des TGV, mettre en service les RER métropolitains de Toulouse et Bordeaux, réduire les temps de parcours et relier plus efficacement la France à la Péninsule ibérique. Elle répond à des besoins massifs de mobilité, de désenclavement et de report modal dans les territoires du Sud-Ouest, durement pénalisés par un sous-investissement de l'État dans les infrastructures de transport. De plus, cette ligne va de pair avec le développement du fret, en permettant d'augmenter la capacité des lignes ferroviaires actuelles.

La LNSO est un projet déclaré d'utilité publique. Son financement a été acté selon un schéma équilibré, reposant sur une participation de 40 % de l'État, 40 % des collectivités territoriales et 20 % de l'Union européenne, cette dernière ayant réaffirmé son soutien au projet au titre des corridors transeuropéens. Les collectivités, à travers un effort financier inédit, ont tenu et continuent de tenir leurs engagements.

Les travaux ont débuté depuis plus de dix-huit mois. Plus de 2,5 milliards d'euros ont déjà été engagés et plus de 180 marchés de travaux ont été attribués au sud de Bordeaux et au nord de Toulouse et, sous le pilotage de comités de suivi coprésidés par les préfets de région, avec l'aval constant de l'État. Ces engagements publics successifs ne sauraient aujourd'hui être remis en cause.

Pourtant, des incertitudes persistantes sur la participation financière de l'État, ainsi que la perspective d'un recours à un partenariat public-privé, font peser une menace grave sur la soutenabilité du projet. Un tel montage entraînerait un surcoût massif de plusieurs milliards d'euros et un retard significatif de mise en service, au détriment de l'intérêt général, de la transition écologique et du bon usage de l'argent public. Un rapport récent a par ailleurs confirmé que la meilleure solution restait le portage public du projet, plus sûr et moins cher que le partenariat public-privé.

Transformer ce projet en variable d'ajustement budgétaire, avec une lecture strictement comptable, est une faute politique, territoriale et climatique majeure. Le développement du ferroviaire constitue un levier central de la décarbonation des mobilités, de la réduction des inégalités territoriales et du renforcement de la cohésion nationale.

Les élu-e-s du Conseil régional, réuni-e-s en Séance Plénière :

- Réaffirment le caractère stratégique, structurant et indispensable de la Ligne Nouvelle du Sud-Ouest pour l'aménagement du territoire, la transition écologique et la justice territoriale ;
- Rappellent que le financement du projet a été collectivement acté, sécurisé et planifié sur le long terme, et que les collectivités territoriales ont déjà consenti un effort financier inédit pour sa réalisation ;
- Demandent solennellement à l'État de respecter l'intégralité de ses engagements financiers et calendaires sur la LNSO, conformément aux décisions prises et aux travaux déjà engagés ;
- S'opposent à tout recours à un partenariat public-privé pour le financement de la ligne nouvelle, qui se traduirait par un surcoût inacceptable et un retard préjudiciable à l'intérêt général ;
- Appellent à la poursuite et au renforcement de la mobilisation de l'ensemble des collectivités territoriales et des partenaires publics en faveur de ce projet d'avenir, dans un cadre de financement public sécurisé et maîtrisé.

Séance plénière du 2 avril 2026



Pour la mise en place du vote électronique et le renforcement de la démocratie dans l'assemblée régionale

Motion portée par le groupe *écologiste, solidaire et citoyen*

Considérant que :

- notre pays vit une grave crise démocratique, comme le montrent l'abstention et la brutalisation des débats au niveau national, comme au niveau local lors des dernières élections municipales ;
- le vote est un pilier fondamental de la démocratie ;
- au sein des assemblées du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, le vote est encore fait à main levée ;
- des solutions techniques de vote électronique sécurisé ont désormais démontré leur pertinence dans de nombreuses assemblées d'élus·es, que ce soit au niveau national ou local ;
- ces outils responsabilisent le vote de chacune et chacun, et facilitent pour les services le suivi des absences et le décompte des votes au cours des assemblées plénières et des commissions permanentes ;

et afin de :

- renforcer le fonctionnement démocratique de notre assemblée à la hauteur de la responsabilité qui nous a été donnée par les électrices et les électeurs de Nouvelle-Aquitaine ;
- sécuriser nos votes et garantir le droit de vote de chaque élu·e ;
- faciliter le travail du service des assemblées ;

Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière le 2 avril 2026, décide la mise en place du vote électronique individuel au sein de l'assemblée au plus tard pour le premier trimestre 2027, sous réserve de la levée des contraintes d'ordre technique et juridique qui ont été soulevées à l'occasion des travaux déjà engagés par les services (DSI, Direction des Assemblées, Direction des Affaires Juridiques).

La conférence des présidents de groupe sera réunie dans un délai de deux mois afin d'être informée du travail réalisé par les services.

Séance plénière du 2 avril 2026



Pour une gestion éthique et républicaine des ressources pédagogiques en Nouvelle-Aquitaine

Motion portée par le groupe *écologiste, solidaire et citoyen*

Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, garant du bon fonctionnement des lycées, consacre régulièrement des sommes importantes à l'acquisition de manuels scolaires et de ressources numériques.

Cette filière économique en pleine mutation pèse 12 % du secteur de l'édition.

Les investissements de la Région dans les outils pédagogiques sont aussi le reflet de nos valeurs éducatives, en conformité avec les grands principes du service public d'éducation.

Depuis plusieurs années, nous assistons à une concentration médiatique et éditoriale sans précédent sous l'égide du groupe Bolloré (via Vivendi et Lagardère, possédant notamment Hachette, Nathan, Bordas ou Robert Laffont).

Cette concentration pose trois problèmes majeurs :

1. **L'indépendance éditoriale** : la mise au service de l'édition à des fins idéologiques marquées, visant à promouvoir des thèses d'extrême droite et à réécrire certains pans de l'histoire ou des faits sociaux ;
2. **Le pluralisme** : la domination d'un seul acteur sur la chaîne du livre menace la diversité des courants de pensée indispensables à la formation du futur citoyen et menace la diversité culturelle ;
3. **Le financement de la radicalité** : les profits générés par la commande publique ne sauraient, par ricochet, financer des plateformes médiatiques sanctionnées à plusieurs reprises pour propos discriminatoires, incitation à la haine, ou manquement aux obligations de pluralisme, diffusion de fausses nouvelles et de propos climatosceptiques.

En tant qu'élu·es de la République, il est de notre devoir de veiller à ce que l'argent des Néo-Aquitain·es ne serve pas à l'outil de propagande de courants politiques qui remettent en cause les fondements mêmes de notre démocratie et de notre vivre-ensemble et qui portent un projet de société réactionnaire et délétère.

Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière le 2 avril 2026 :

- **Affirme** son attachement indéfectible à la liberté d'expression, au pluralisme de la presse et de l'édition, ainsi qu'aux valeurs de la République "**Liberté, Égalité, Fraternité**" ;
- **Considère** que l'éducation doit être préservée de toute tentative de "guerre culturelle" menée par des intérêts privés ;
- **S'inquiète** de la concentration éditoriale, proche du monopole, permettant à un groupe financier d'orienter les contenus pédagogiques destinés à la jeunesse.

En conséquence, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine décide :

- **D'engager une étude d'impact** sur la part des manuels issus des filiales du groupe Bolloré (Hachette, Editis, etc.) dans les dotations régionales actuelles ;
- **D'intégrer des critères de Responsabilité sociétale des entreprises (RSE)** renforcés dans les futurs appels d'offres et conventions avec les librairies partenaires, incluant le respect du pluralisme et de l'éthique démocratique ;
- **D'encourager activement les établissements scolaires** à diversifier leurs sources d'approvisionnement en privilégiant les éditeurs indépendants et les structures garantissant une stricte neutralité pédagogique (Le Livre scolaire, Belin, Albin Michel...) ;
- **De saisir le ministère de l'Éducation nationale** pour alerter sur les risques que fait peser cette situation sur l'autonomie des enseignants et la qualité du service public de l'éducation.



Séance Plénière du 2 avril 2026

Renforçons la démocratie et les CESER, représentation de la société civile aux côtés des élu.e.s de la Région.

Motion portée par les groupes PS, Place Publique et Apparentés, Communiste écologiste et Citoyen, PRG, Écologiste Solidaire et Citoyen

À l'occasion des débats parlementaires autour du projet de loi de simplification de la vie économique, un cavalier législatif a introduit une disposition qui menace les CESER en conditionnant leur existence à la décision de chaque président ou présidente de Région de soumettre à son conseil régional une délibération instituant un CESER.

Depuis la création des Régions, les CESER constituent une force de proposition aux côtés des élus régionaux et c'est une représentation de la « société civile », précieuse pour enrichir le débat public et les politiques publiques régionales.

En outre, il est important de rappeler que le fait régional lui-même s'est construit dès son origine grâce à la mobilisation des socio-professionnels, avec l'institution des Comités économiques et sociaux dès 1972, alors que les régions étaient encore des Etablissements Publics Régionaux.

Dans un contexte de défiance croissante envers les institutions, de montée des inégalités et de crises sociales et écologiques, affaiblir les CESER reviendrait à réduire encore les espaces de débat démocratique et de participation citoyenne. Mais au-delà de leur défense, il est aujourd'hui nécessaire d'envisager leur **renforcement**.

La démocratie ne peut se limiter au seul cadre électoral. Elle doit s'appuyer sur des instances permettant l'intervention continue des citoyennes et des citoyens, du monde du travail et des acteurs associatifs dans l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques.

Au travers de cette attaque contre les CESER, ce sont aussi les régions, et les collectivités locales en général, qui sont visées par cette offensive en tant que contre-pouvoirs et institutions démocratiques au plus proche des citoyens.

Aux côtés des élu.e.s, les membres du CESER assurent une complémentarité, une représentativité de la société civile et une légitimité tout au long des 6 années du mandat régional. En cela, ils sont pleinement utiles dans l'exercice de notre mandat.

La simplification économique ne peut servir de prétexte à l'affaiblissement des contre-pouvoirs démocratiques et des lieux de concertation. Les élus régionaux réaffirment l'utilité et leur soutien au CESER de Nouvelle-Aquitaine et à ceux de chaque région.

Cette motion sera adressée au **gouvernement et aux parlementaires de Nouvelle-Aquitaine**.

En conséquence, le Conseil régional :

- **Réaffirme son soutien plein et entier au CESER de Nouvelle-Aquitaine ;**
- **Demande aux parlementaires de soutenir les Ceser et de rejeter toute disposition visant à affaiblir les CESER ;**

Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine affirme que la démocratie doit être vivante, continue et ancrée dans les réalités sociales. Elle ne peut se construire sans la participation active du monde du travail et des citoyens.

Les CESER doivent être non seulement préservés, mais renforcés comme des instruments essentiels d'une démocratie sociale, écologique et populaire.



Motion : Pour l'exclusion des produits issus du Mercosur des cantines scolaires de Nouvelle-Aquitaine

Rapporteur : Valéry Elophe

L'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du Mercosur constitue une faute politique majeure. Imposé par la Commission européenne malgré l'opposition des agriculteurs, il affaiblit gravement notre souveraineté agricole et alimentaire.

Derrière les discours technocratiques, la réalité est simple : ouverture massive de notre marché, absence de réciprocité des normes, concurrence déloyale au détriment de nos producteurs. Nos agriculteurs respectent des exigences sanitaires, environnementales et sociales parmi les plus strictes au monde, quand l'Union européenne autorise l'importation de produits qui ne respectent pas ces standards.

Dans un contexte de crise agricole profonde, cet accord fragilise encore davantage nos filières et menace directement leur avenir.

Face à cette situation, la Région ne peut rester spectatrice. Responsable des lycées, elle dispose d'un levier concret : l'alimentation servie à nos jeunes. Nos cantines ne doivent pas devenir la porte d'entrée de produits issus de pratiques que nous refusons sur notre territoire.

Au regard de ces éléments, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière :

- ✓ **Décide d'exclure des cantines des lycées les produits issus des pays du Mercosur ne respectant pas les normes françaises ;**
- ✓ **Affirme sa volonté de privilégier les productions locales et françaises ainsi que les circuits courts ;**
- ✓ **Réaffirme son attachement à une politique alimentaire fondée sur la souveraineté et la protection de nos filières agricoles.**



Vœu : Flambée des prix des carburants en Nouvelle-Aquitaine

Rapporteur : Pascal Markowsky

Considérant la crise géopolitique en cours dans le détroit d'Ormuz, point de passage stratégique par lequel transite près de 20 % du pétrole mondial, et ses répercussions rapides sur les marchés énergétiques internationaux ;

Considérant que cette situation a provoqué une hausse significative des prix des carburants en France, dans un contexte de forte volatilité appelé à durer ;

Considérant l'annonce, le 27 mars, par le Gouvernement d'un premier plan de soutien, comprenant notamment la suppression de l'accise sur le gazole agricole pour un montant d'environ 14 millions d'euros et une aide au carburant d'environ 5 millions d'euros pour les pêcheurs, qui va dans le bon sens mais demeure largement insuffisant au regard de l'ampleur de la crise ;

Considérant que la pêche professionnelle et l'agriculture figurent parmi les secteurs les plus exposés, le carburant représentant entre 20 et 40 % des charges d'exploitation des navires de pêche et une part importante des coûts agricoles ;

Considérant que cette hausse fragilise l'équilibre économique des entreprises de pêche et des exploitations agricoles, met en péril les emplois qui en dépendent et contraint certains professionnels à travailler à perte ;

Considérant que la pêche, l'agriculture et les transports sont des secteurs essentiels à la souveraineté alimentaire, à l'aménagement du territoire et à la vitalité économique de nos zones littorales et rurales ;

Considérant que la Nouvelle-Aquitaine, première région maritime de France métropolitaine et l'une des premières régions agricoles d'Europe, avec ses ports de La Rochelle, Arcachon, Saint-Jean-de-Luz, La Cotinière et Royan, est particulièrement concernée par cette situation ;

Considérant qu'en Nouvelle-Aquitaine, **84,2 % des actifs utilisent leur voiture pour se rendre au travail**, contre seulement **5,6 % qui recourent aux transports en commun**, ce qui traduit une dépendance structurelle à l'automobile dans une grande partie du territoire ;

Considérant que cette hausse frappe également les agents régionaux, notamment dans les lycées et les services territorialisés, dont beaucoup exercent dans des territoires ruraux ou périurbains où les alternatives de transport sont inexistantes ou inadaptées ;

Considérant le rôle de la Région dans le soutien à ses acteurs économiques, mais aussi sa responsabilité d'employeur à l'égard de ses agents ;



Le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine réuni en séance plénière Émet le vœu que l'État :

- ✓ mette en place, en urgence, un réel plan de soutien à destination des professionnels de la pêche et de l'agriculture ;
- ✓ instaure un mécanisme de compensation du surcoût carburant ;
- ✓ prenne toute mesure exceptionnelle permettant de préserver l'activité et l'emploi.

Décide :

- ✓ de mobiliser sans délai les dispositifs d'action sociale de la Région afin d'accompagner les agents régionaux les plus pénalisés par la hausse des frais de déplacement domicile-travail ;
- ✓ de mobiliser les outils régionaux d'accompagnement économique au bénéfice des filières de la pêche et de l'agriculture particulièrement exposées ;
- ✓ de mandater le Président du Conseil régional pour exiger du Gouvernement un réel plan d'urgence face à la flambée des prix des carburants ;





Question Orale : L'industrie en Nouvelle-Aquitaine

Rapporteur : Caroline Colombier

Monsieur le Président,

Depuis plusieurs années, vous affirmez régulièrement que la Nouvelle-Aquitaine représenterait « 36 % des emplois industriels ».

Nous vous entendons souvent avancer ce chiffre. Nous avons donc cherché à en trouver la trace précise... mais, en l'état, nous ne le retrouvons pas tel que vous le présentez.

En réalité, il semble renvoyer à une donnée ancienne, datée de 2019, et qui concerne uniquement des créations nettes d'emplois industriels à un moment donné, et non le poids réel de l'industrie dans notre région.

Dans vos interventions, cette précision disparaît bien souvent, ce qui entretient une confusion sur la réalité de notre tissu industriel.

Dans ces conditions, nous vous posons une question simple :

Pouvez-vous nous indiquer précisément à quoi correspond ce chiffre de 36 %, en donner la source exacte, et nous dire clairement s'il reflète, ou non, la situation actuelle de l'industrie en Nouvelle-Aquitaine ?

Et surtout, pouvez-vous nous communiquer des données actualisées, afin d'éclairer sincèrement notre assemblée sur l'état réel de l'industrie dans notre région ?



Question Orale : Prolifération des corbeaux dans le Châtelleraudais

Rapporteur : Marion Latus

Monsieur le Président,

Je souhaite attirer votre attention sur une situation devenue très préoccupante pour les agriculteurs du Châtelleraudais.

Depuis plusieurs années, ils subissent une prolifération massive de corbeaux, provoquant des dégâts importants sur les cultures et des pertes économiques qui fragilisent des exploitations déjà sous tension.

Ce phénomène est connu mais mal mesuré : les estimations nationales situent les pertes entre **8 et 23 millions d'euros par an**, un chiffre probablement sous-évalué faute de suivi et d'indemnisation. Selon l'Institut du végétal Arvalis, les corvidés sont impliqués dans **74 % des dégâts déclarés sur les cultures de céréales**, notamment le maïs et le blé.

Localement, ce sont **plusieurs centaines d'hectares** qui sont touchés, pour des pertes pouvant atteindre **plusieurs centaines de milliers d'euros chaque année**.

Malgré les alertes répétées des agriculteurs, les réponses restent insuffisantes. Les actions menées, comme la battue organisée l'an dernier, sont restées limitées et sans suivi. Par ailleurs, certains engagements concrets, notamment sur la suppression de zones de nidification identifiées, n'ont toujours pas été tenus à ce jour.

Monsieur le Président, ma question est la suivante :

Quelles mesures concrètes la Région Nouvelle-Aquitaine entend-elle mettre en œuvre, en lien avec les acteurs concernés, pour répondre efficacement à cette situation ?

Et surtout, dans quels délais ces actions seront-elles engagées ?

Après avoir pris connaissance des projets de délibérations, l'Assemblée Plénière a délibéré et a voté les projets inscrits à l'ordre du jour (modifiés le cas échéant par amendement).

Les délibérations exécutoires sont disponibles sur le site institutionnel de la Région Nouvelle-Aquitaine :

<https://www.nouvelle-aquitaine.fr/linstitution/le-conseil-regional/decisions-de-lassemblee-et-arretes-du-president>